

VILLE DU LOCLE

▶ RAPPORT DE GESTION DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE POUR L'EXERCICE 2025



1. Administration générale.....	3
2. Service promotion et communication.....	33
3. Service des finances.....	38
4. Informatique.....	53
5. Culture.....	56
6. Jumelages.....	61
7. Ressources humaines.....	65
8. Musée d'horlogerie – Château des Monts.....	75
9. Musée des Beaux-Arts.....	92
10. Moulins souterrains du Col-des-Roches.....	119
11. Bibliothèque de la Ville.....	127
12. Bibliothèque des Jeunes.....	134
13. Service forestier intercommunal Le Locle – La Chaux-de-Fonds.....	138
14. Institutions parascolaires et accueil extrafamilial.....	143
15. Musique scolaire.....	146
16. Service dentaire scolaire.....	147
17. Centre d'orthophonie – Logopédie.....	149
18. Le CLAAP.....	152
19. Alter Connexion Montagnes.....	167
20. Parlement des jeunes.....	180
21. Guichet social régional.....	181
22. Garage.....	191
23. Voirie.....	192
24. Sports.....	197
25. Stations d'épuration.....	205
26. Urbanisme infrastructure mobilité.....	212
27. Immeubles.....	218
28. Contrôle des habitants.....	225
29. État civil.....	232
30. Sécurité – Service du domaine public.....	242
31. Administration des cimetières.....	249
32. Bureau d'observation – COSC.....	253
33. Service des Eaux.....	258
34. Éclairage public.....	266

► CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à 7 reprises en 2025 : les 30 janvier, 27 mars, 29 avril, 18 juin, 24 septembre, 19 novembre et 11 décembre.

Le législatif a adopté 15 rapports du Conseil communal et en a refusé 1.

Le législatif a étudié 5 rapports d'information du Conseil communal.

Le législatif a adopté 3 rapports de commissions.

Enfin, le Conseil général a adopté 20 arrêtés (voir ci-après).

MUTATIONS

Les mutations suivantes sont intervenues en cours d'année :

- M. Benoît Produit, PS-VERTS, a remplacé comme membre du Conseil général, M. Stéphane Reichen, qui a démissionné.
- M. Vincenzo Trugli, PLR-VL, a remplacé comme membre du Conseil général, M. Valentin von Allmen, qui a démissionné.
- Mme Pascale Batlogg Gaffiot, PLR-VL, a remplacé comme membre suppléante du Conseil général, M. Vincenzo Trugli, qui a été élu au Conseil général.
- Mme Irina Solomatina, PS-VERTS, a remplacé comme membre du Conseil général, Mme Sylvie Reichen, qui a démissionné.
- Mme Julia Manzoni, PS-VERTS, a remplacé comme membre suppléante du Conseil général, Mme Irina Solomatina, qui a été élue comme au Conseil général.
- M. Romain Bilat, PS-VERTS, a remplacé comme membre suppléant du Conseil général, M. Benoît Produit, qui a été élu au Conseil général.
- M. Jean-Philippe Jequier, PLR-VL, a remplacé comme membre suppléant au Conseil général, Mme Pascale Batlogg Gaffiot, qui a démissionné.

BUREAU

Pour l'année 2025, le Bureau a été désigné comme suit :

	- Mme Joëlle Eymann, PS-VERTS	Présidente
1 ^{er} janvier	- M. Michel Rosselet, PLR-VL	1 ^{er} vice-président
au	- Mme Suzanne Zaslowski, POP	2 ^{ème} vice-présidente
18 juin	- M. William Buirette, PLR-VL	Secrétaire
	- M. Cyril Tissot, PS-VERTS	Secrétaire suppléant
	- M. Théo Dänzer, PLR- VL	Questeur
	- Mme Céline Dupraz, POP	Questrice

	- M. Michel Rosselet, PLR-VL	Président
19 juin	- Mme Suzanne Zaslowski, POP	1ère vice-présidente
au	- M. William Buirette, PLR-VL	2ème vice-président
31 décembre	- M. Cyril Tissot, PS-VERTS	Secrétaire
	- M. Théo Dänzer, PLR-VL	Secrétaire suppléant
	- Mme Céline Dupraz, POP	Questrice
	- Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS-VERTS	Questrice

INTERPELLATIONS

- 30 janvier
- De Mme Corine Bolay Mercier et Mme Yasmina Produit, MM. Stéphane Reichen, Gérard Santschi, Benoit Produit, David Taillard, Joël Galvani (PS-VERTS) : « Projet Win3 à l'école, intérêt ou non du Locle ? »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
 - De Mme Corine Bolay Mercier et Mme Yasmina Produit, MM. Gérard Santschi, Benoit Produit, David Taillard, Joël Galvani, Cyril Tissot (PS-VERTS) : « Formation pour le personnel communal pour une administration ouverte à la diversité ? »
L'interpellatrice se déclare moyennement satisfaite de la réponse du Conseil communal.
 - De M. Gaëtan Dubois, Mmes Dominique Breguet, Evelyne von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Michel Rosselet, Alexandre Jacot, François Chopard, Vincenzo Trugli, Nicolas Aubert, François Schaffner, Théo Dänzer, Gaffiot Gabriel (PLR-VL) : « la stratégie de communication envers la population »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 27 mars
- Interpartis (PS-VERTS par Mmes Corine Bolay Mercier, Irina Solomatina, Yasmina Produit et MM. Gérard Santschi, David Taillard, Joël Galvani, Cyril Tissot, POP par Mmes Anne Reichen, Céline Dupraz, Suzanne Zaslowski et M. Vivian Bologna) : « Quelle politique poursuit le Conseil communal concernant les bornes de recharge pour les voitures et vélos électriques ? »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- 29 avril
- Interpartis (PS-VERTS par Mmes Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, Anne-Catherine Frutschi Lancaster et MM. Benoit Produit, Gérard Santschi, David Taillard, Cyril Tissot, POP par Mmes Anne Reichen, Suzanne Zaslowski et MM. Joseph Alima, Lobsang Blanchard, Vivian Bologna, Gabriel Mounchemie : « Problèmes de gestion des remplacements et impact sur les élèves »
L'interpellateur se déclare moyennement satisfaite de la réponse du Conseil communal.

- Interpartis (PS-VERTS par Mmes Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, Anne-Catherine Frutschi Lancaster et MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, Cyril Tissot, POP par Mmes Anne Reichen, Suzanne Zaslowski et MM. Vivian Bologna, Gabriel Mounchemie : « Transparence et communication autour du changement de dicastères »
L'acceptation de la discussion est ouverte avec 35 voix.
 - Interpartis (PS-VERTS par Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Corine Bolay Mercier, Yasmina Produit, Irina Solomatina et MM. Cyril Tissot, Joël Galvani, Giancono Giallanza, Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, POP par Mmes Suzanne Zaslowski, Céline Dupraz, Anne-Lise Debets, Anne Reichen et MM. Vivian Bologna, Joseph Alima, Lobsang Blanchard, Cyprien Baba, Théo de la Reussille, Pierre-Yves Eschler, PLR-VL par M. Gaëtan Dubois) : « Soutien à la S.P.A des Montagnes Neuchâteloises par une subvention pérenne »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- 24 septembre
- De M. Cyril Tissot et de Mmes Irina Solomatina, Joëlle Eymann, Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, Giancono Giallanza (PS-VERTS) : « Un Pavé de la mémoire au Locle ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
 - De la commission du Tourisme par Mmes Evelyne von Allmen (PLR-VL), Suzanne Zaslowski (POP), Céline Dupraz (POP), Anne Reichen (POP), Anne-Catherine Frutschi Lancaster (PS-VERTS), Dominique Breguet (PLR-VL) et MM. Théo Dänzer (PLR-VL), Benoît Produit (PS-VERTS), Cyril Tissot (PS-VERTS), Yasser Ouchrif (PS-VERTS), Michel Rosselet (PLR-VL), François Schaffner (PLR-VL), Vincenzo Trugli (PLR-VL) : « Offre hôtelière de la Mère Commune : il est temps de tirer la sonnette d'alarme ! »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
 - Interpartis (PS-VERTS par Mme Corine Bolay Mercier, POP par M. Vivian Bologna, PLR-VL par M. Gaëtan Dubois) : « A quand la prochaine séance de Conseils généraux commune avec la Ville de La Chaux-de-Fonds ? »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- 19 novembre
- De Mme Corine Bolay Mercier et Mmes Joëlle Eymann, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Joël Galvani, Cyril Tissot, David Taillard, Giancono Giallanza (PS-VERTS) : « Forêts funéraires dans notre commune, un projet à venir ? »
L'interpellatrice se déclare non satisfaite de la réponse du Conseil communal.

- De Mme Céline Dupraz et Mmes Anne Reichen, Suzanne Zaslowski, MM. Cyprien Baba, Vivian Bologna (POP) : « Sécurité aux abords des collèges : agissons avant l'accident ! »

L'interpellatrice se déclare moyennement satisfaite de la réponse du Conseil communal.

RÉSOLUTION

- 24 septembre - Interpartis (PS-VERTS par Mmes Corine Bolay Mercier, Joëlle Eymann, Yasmina Produit et MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, Giancono Giallanza, Cyril Tissot, POP par Mmes Céline Dupraz, Anne-Lise Debets, Anne Reichen et MM. Vivian Bologna, Cyprien Baba, Lobsang Blanchard) : « Gaza Final »
Prise en considération acceptée par 23 voix contre 6 et 11 abstentions.

PROJET D'ARRÊTÉ

- 30 janvier - De M. Vivian Bologna et Mme Anne Reichen, M. Cyprien Baba (POP) : « Création d'une commission de ressources humaines, chargée d'exercer la haute surveillance sur la gestion du personnel par le Conseil communal et les services communaux, notamment concernant les procédures à mettre en place pour prévenir et résoudre les conflits internes »
Projet d'arrêté déclaré irrecevable par 30 voix contre 8 et 1 abstention.

MOTIONS

- 30 janvier - De M. Vivian Bologna et Mme Anne-Lise Debets (POP) : « Pour une politique de logement encore plus solidaire »
Motion refusée par 20 voix contre 19.
- 27 mars - De M. Alain Krebs et Mmes Bernadette Jaques, Corinne Schaffner, Dominique Breguet, Evelyne von Allmen, Karen Kinkel, Martine-Eliane Donzé, MM. Gaëtan Dubois, Alexandre Jacot, François Chopard, François Schaffner, Gabriel Gaffiot, Michel Jequier, Michel Rosselet, Nicolas Zaugg, Peter Spahr, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Théo Dänzer, William Buirette, Vincenzo Trugli (PLR-VL) : « Etude de faisabilité d'un parking-silo sur la parcelle 2360 du cadastre du Locle située entre la Maison de Paroisse et le jardin Klaus ou la rue Bournot »
Motion retirée par ses auteurs.
- 19 novembre - De M. Gérard Santschi et Mmes Joëlle Eymann, Corine Bolay Mercier, AnneCatherine Frutschi Lancaster, MM. Giancono Giallanza, Cyril Tissot, David Taillard, Joël Galvani (PS-VERTS) : « Karting sur glace »
Motion acceptée par 25 voix contre 9 et 4 abstentions.

CLASSEMENT DE MOTIONS

- 29 avril
- De M. Gaëtan Dubois et M. Alain Krebs (PLR-VL) : « Pour une zone 20 km/h sur le tronçon routier devant la gare du Locle »
Classement accepté à l'unanimité.
 - De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Le Locle-Les Brenets baptise une locomotive Re 460 »
Classement accepté par 30 voix contre 10.
 - De Mme Corinne Schaffner et Mme Evelyne Von Allmen, MM. William Buirette, Gaëtan Dubois, Alain Krebs, Michel Jequier, Gérard Pulfer, François Schaffner, Peter Spahr, Michel Rosselet, Philippe Zbinden (PLR) : « Des espaces de liberté pour les chiens »
Classement accepté à l'unanimité.
 - De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : « Tire-fesses »
Classement accepté à l'unanimité.

POSTULATS

- 18 juin
- De M. Cyril Tissot et de Mmes Irina Solomatina, Joëlle Eymann, Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, Giancono Giallanza (PS-VERTS) en lien avec le rapport des comptes 2024 : « Détails des subventions dans les rapports des comptes et de budgets »
Postulat accepté à l'unanimité.
 - De la Commission législative (Mmes Céline Dupraz (POP), Isabelle Hernan (PLR-VL), Joëlle Eymann (PS-VERTS) et MM. Cyril Tissot (PS-VERTS), Nicolas Aubert (PLR-VL), William Buirette (PLR-VL), Joël Galvani (PS-VERTS), Gabriel Mounchemie (POP)) en lien avec le rapport des comptes 2024 : « Etude du taux d'activité du Conseil communal »
Postulat accepté à l'unanimité.
 - De la Commission financière (Mmes Corine Bolay Mercier (PS-VERTS), Suzanne Zaslowski (POP) et MM. David Taillard (PS-VERTS), Joël Galvani (PS-VERTS), Alain Krebs (PLR-VL), Alexandre Jacot (PLR-VL), Gaëtan Dubois (PLR-VL), Nicolas Aubert (PLR-VL), Pierre Surdez (PLR-VL), Vivian Bologna (POP), Hans-Peter Renk (POP)) en lien avec le rapport des comptes 2024 : « Inquiétude sur l'augmentation des pertes sur débiteurs de l'impôt sur les personnes physiques »
Postulat accepté à l'unanimité.
- 11 décembre
- De M. Théo Dänzer et de Mmes Dominique Breguet, Bernadette Jaques, Karen Kinkel, Martine-Eliane Donzé, MM. Alain Krebs, François Chopard, Alexandre Jacot,

Pierre Surdez, Nicolas Zaugg, François Schaffner, Gaëtan Dubois, Michel Rosselet (PLR-VL) déposé dans le cadre de l'examen du budget 2026 : « Pour une stratégie progressive et maîtrisée d'implémentation de l'intelligence artificielle dans l'administration communale »

Postulat accepté à l'unanimité.

CLASSEMENT DE POSTULATS

- 29 avril
- Déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer : « Pour une arborisation du côté nord de la rue de France »
Classement accepté à l'unanimité.
 - Déposé dans le cadre de l'examen du budget 2019, du groupe PLR-VL par M. Anthony Von Allmen et consorts : « Chiffrons les prestations sociales communales »
Classement accepté à l'unanimité.
 - Déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe PS par M. Stéphane Reichen : « Prise en compte du problème lié au parage des apprentie-s et étudiante-s de l'Ecole Technique du Locle (CPNE-TI) »
Classement accepté à l'unanimité.
 - Déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe POP par M. Michaël Berly : « Prise de contact avec l'exécutif chaux-de-fonnier pour comprendre les améliorations effectuées dans leur règlement de stationnement »
Classement accepté à l'unanimité.
 - Déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Nicolas Aubert et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Gérard Pulfer, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Zurbuchen (PLR) : « Demande d'étude de la pose d'une couverture sur l'eau de la piscine durant la nuit »
Classement accepté à l'unanimité.
 - Déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Demande d'étude de la fermeture complète de la Patinoire du Communal »
Classement accepté par 30 voix contre 10.

QUESTION

- 24 septembre - De Mme Yasmina Produit et Mmes Corine Bolay Mercier, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Joël Galvani, Benoît Produit, Cyril Tissot (PS-VERTS) : « Quelles démarches la Commune a-t-elle entreprises ou envisage-t-elle pour compenser la perte de cette capacité hôtelière au Locle, et plus largement, pour anticiper les besoins d'hébergement et d'accueil dans le cadre des événements à venir, notamment Capitale culturelle ? »

COMMISSIONS

- | | |
|--------------------------------------|--|
| ATUEE | - Elle s'est réunie à 5 reprises (13 mars, 5 mai, 24 juin, 4 septembre, 27 octobre). |
| Bibliothèques | - Elle s'est réunie à 2 reprises (11 juin, 18 novembre). |
| Énergies et eau | - Elle s'est réunie à 1 reprise (26 novembre). |
| Financière | - Elle s'est réunie à 10 reprises (5 mars, 8 avril, 10 avril, 30 avril, 8 septembre, 2 octobre, 4 novembre, 6 novembre, 11 novembre, 19 novembre). |
| Naturalisations et agrégations | - Elle s'est réunie à 8 reprises (16 janvier, 13 février, 15 avril, 3 juin, 25 août, 8 septembre, 29 septembre, 17 novembre). |
| Sports | - Elle s'est réunie à 2 reprises (3 juin, 4 septembre). |
| Nouvelle STEP | - Elle s'est réunie à 1 reprise (29 septembre). |
| CES | - Il s'est réuni à 3 reprises (7 mai, 25 juin, 1 ^{er} octobre). |
| Conseil de fondation Bellevue 40 | - Il s'est réuni à 4 reprises (4 février, 28 avril, 2 juin, 26 novembre). |
| Travaux publics | - Elle s'est réunie à 2 reprises (7 mai, 21 octobre). |
| Circulation | - Elle ne s'est pas réunie en 2025. |
| Suivi de fusion | - Elle s'est réunie à 2 reprises (6 mars, 16 décembre). |
| Tourisme | - Elle s'est réunie à 5 reprises en plénière (7 janvier, 18 mars, 27 mai, 26 août, 5 novembre), à 4 reprises dans le cadre de son groupe de travail « Qualité de vie » (3 février, 10 mars, 7 avril, 18 août), à 2 reprises dans le cadre de son groupe de travail « Sociétés locales » (11 février, 12 août) et à 3 reprises dans le cadre de son groupe de travail « Camping » (12 février, 6 mai, 19 août). |
| Intercommunale | - Elle ne s'est pas réunie en 2025. |
| Collaboration LLCDF | - Elle s'est réunie à 6 reprises (8 janvier, 5 février, 4 mars, 9 avril, 17 juin). |
| Législative | - Elle ne s'est pas réunie en 2025. |
| Santé – Social | - Elle ne s'est pas réunie en 2025. |
| Conseil de la fondation de l'enfance | - Il ne s'est pas réuni en 2025. |

- Encouragement à la domiciliation - Elle s'est réunie à 2 reprises (26 juin, 16 septembre).
- Désignation des rues - Elle s'est réunie à 2 reprises (25 mars, 13 mai).
- Commission intercommunale aménagement du territoire - Elle ne s'est pas réunie en 2025.
- Le Locle – La Chaux-de-Fonds
- Commission économique - Elle ne s'est pas réunie en 2025.

► CONSEIL COMMUNAL

L'exécutif a siégé 50 fois en 2025.

COMPOSITION

Composition du Conseil communal :

1 ^{er} janvier au 25 juin	- M. Anthony von Allmen, PLR	Président
	- M. Michaël Berly, POP	Vice-président
	- M. Philippe Rouault, Les Verts	Membre
	- Mme Sarah Favre, PLR	Membre
26 juin au 31 décembre	- Mme Catherine Jeanneret, PLR	Membre
	- M. Michaël Berly, POP	Président
	- M. Philippe Rouault, Les Verts	Vice-président
	- Mme Sarah Favre, PLR	Membre
	- M. Anthony von Allmen, PLR	Membre

ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL

Du 1^{er} janvier au 9 mars :

- M. Anthony von Allmen, PLR, suppléance Mme Catherine Jeanneret
Dicastère des Energies, des Finances, de l'Economie et des Ressources Humaines (DEFERH)
- M. Michaël Berly, POP, suppléance Mme Sarah Favre
Dicastère de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion (DEJSP)
- M. Philippe Rouault, Les Verts, suppléance M. Anthony von Allmen
Dicastère de l'environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC)
- Mme Sarah Favre, PLR, suppléance M. Michaël Berly
Dicastère des Espaces publics, de la Sécurité et des Institutions Parascolaires (DEPSIP)
- Mme Catherine Jeanneret, PLR, suppléance M. Philippe Rouault
Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA)

Du 10 mars au 31 décembre :

- M. Anthony von Allmen, PLR, suppléance Mme Catherine Jeanneret
Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE)
- M. Michaël Berly, POP, suppléance Mme Sarah Favre
Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (JSPP)
- M. Philippe Rouault, Les Verts, suppléance M. Michaël Berly
Dicastère de l'environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC)

- Mme Sarah Favre, PLR, suppléance M. Anthony von Allmen
Dicastère des Espaces publics, de la Sécurité et des Institutions Parascolaires (DEPSIP)
- Mme Catherine Jeanneret, PLR, suppléance M. Philippe Rouault
Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Education (DUIME)

ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS DU CONSEIL COMMUNAL

- | | |
|------------|---|
| 8 janvier | - Proclamation de deux membres du conseil général (MM. Benoît Produit et Vincenzo Trugli). |
| 15 janvier | - Proclamation d'un membre suppléant du Conseil général (Mme Pascale Batlogg Gaffiot).
- 4 autorisations d'installer (MM. Pierre-André Genier, Jérôme Menétrey, Dominique Augustine Garber et Daniel Wüthrich).
- Participation communale à l'abonnement annuel Onde verte. |
| 22 janvier | - Naturalisations (2 Algérie, 1 Maroc, 1 Italie, 1 Tunisie et 1 France). |
| 12 février | - Modifications du règlement d'application du statut du personnel du 26 mars 2018.
- Règlement concernant le MUSIC FESTIVAL PROMO. |
| 19 février | - Naturalisations (1 Italie, 1 Serbie et 1 Togo).
- Modification RASP, annexe 2, classification des fonctions. |
| 5 mars | - 2 autorisations d'installer (MM. Alan Schindelholz et Denis Mermillon).
- Proclamation d'une conseillère générale (Mme Irina Solomatina). |
| 26 mars | - Modifications de l'annexe du seuil de compétence concernant l'engagement des dépenses de chaque service. |
| 9 avril | - 2 autorisations d'installer (MM. Nolan Lüthi et Christophe Jakob). |
| 16 avril | - Proclamation d'un membre suppléant du conseil général lors d'une élection complémentaire (Mme Julia Manzoni).
- Naturalisation (2 Chili, 5 France, 2 Togo). |
| 28 avril | - Validation d'une proclamation d'un membre suppléant du conseil général lors d'une élection complémentaire (Mme Julia Manzoni).
- 3 autorisations d'installer (MM. Steve Moïk, François Curchod et Carlo Paulo Faliti). |
| 7 mai | - Répartition des attributions entre le Conseil communal et la direction d'école.
- Circulation routière. |
| 21 mai | - 2 autorisations d'installer (MM. Ardian Idic et Labinot Sukaj). |
| 4 juin | - Proclamation d'un conseiller général suppléant (élection complémentaire) (M. Romain Bilat).
- Naturalisations (1 France, 4 Italie, 1 Portugal). |
| 11 juin | - 1 autorisation d'installer (M. Cédric Ruffieux). |
| 18 juin | - Modification du règlement des jardins potagers communaux du 25 mai 2022. |

- 25 juin - Délégation – Responsabilité du Cercle scolaire (CSLL).
- 25 juin - Acquisition et le transfert au domaine public communal de sept surfaces allant de 21 m² à 47 m² et concernant les biens-fonds n° 413, 1467, 1144, 1624, 112, 4885 et 3241 du cadastre du Locle à la rue de la Gare.
- 2 juillet - Naturalisation (1 Somalie).
- 13 août - Ouverture nocturne des magasins en 2025.
- 27 août - Naturalisations (1 Bosnie, 1 Congo, 1 Espagne).
- 10 septembre - Naturalisations (2 Congo, 4 France).
- 17 septembre - Circulation routière.
- 1^{er} octobre - Naturalisations (2 Bosnie, 9 Portugal).
- 15 octobre - Circulation routière.
- 22 octobre - Constitution de deux servitudes grevant le bien-fonds n° 9377 du cadastre du Locle à l'avenue de l'Hôtel-de-Ville 7.
- 29 octobre - Vente en pleine propriété du bien-fonds 10515 du cadastre du Locle, constitué d'une réunion des biens-fonds 9203 et 9204, du cadastre du Locle, d'une surface de terrain de 484 m².
- 5 novembre - Prolongation d'un droit de superficie d'une surface de terrain de 82 m², DDP 1561 du cadastre des Brenets.
- 10 novembre - Acquisition d'une forêt en pleine propriété du bien-fonds n°343 du cadastre des Brenets, d'une surface de terrain de 6923 m².
- 19 novembre - Naturalisations (1 Italie, 2 Portugal).
- 26 novembre - Modifications du règlement d'application du statut du personnel du 26 mars 2018.
- 3 décembre - Proclamation d'un suppléant au Conseil général (M. Jean-Philippe Jequier).
- 10 décembre - Vente en pleine propriété, d'une surface de terrain de 1385 m², issue de la division cadastrale du bien-fonds n° 5709, du cadastre du Locle.
- 17 décembre - Fixation du montant de l'amende administrative en cas de non-paiement de la taxe annuelle des chiens.
- 17 décembre - Rémunération des stagiaires.
- 17 décembre - Règlement concernant les conditions applicables aux apprentis de l'administration communale.

RÉCEPTIONS

Le Conseil communal a offert le vin d'honneur aux manifestations suivantes durant l'année :

À l'Hôtel de Ville

- 17 janvier - Inauguration exposition « Charles de Gaulle et la Suisse ».
- 6 mai - Remise des « Mérites loclois 2024 ».
- 23 mai - AG de la Conférence suisse des secrétaires municipaux.
- 19 juin - Association de jumelage venue d'une délégation de Sidmouth.

13 septembre - 70^{ème} anniversaire Soroptimist Club.

En divers lieux

26 janvier - Tour de Sagnard – Communal de La Sagne.
 8 mars - AG de l'Institut neuchâtelois – Le Casino.
 14 juin - La Bastringue – Ancienne Poste.
 28 juin - Fête de la jeunesse des Brenets – Les Brenets.
 22 août - Torrée des nouveaux arrivants – Le Grand-Sommartel.
 1er novembre - Plantation d'arbres à l'occasion des naissances locloises - La Joux-Pélichet.
 30 août - Traditionnelle soupe à la courge des Jardins coopératifs – La Jambe-
 7 septembre - Ducommun.
 26 septembre - Consécration MM. Quentin Beck et Micha Weiss – Temple du Locle.
 13 septembre - Inauguration de la Place du Village et rue du Collège – Les Brenets.
 25 octobre - Festival Alt+1000 – La Vue-des-Alpes.
 8 novembre - Tir des comités cantonaux romands – Stand de tir du Locle.
 Association cantonale de gymnastique – Les Brenets.

REPRÉSENTATIONS

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année :

- Séance de coordination du BCN-Tour et Raiffeisen Trans 2025 – 15.01.2025.
- Vernissage de l'Espace Oscar de la Bibliothèque de la Ville – 23.01.2025.
- Inauguration du nouveau Magasin du Monde du Locle – 25.01.2025.
- Tour de Sagnard – 26.01.2025.
- Rencontre du PNRD concernant la labellisation de produits du Locle ou de La Chaux-de-Fonds – 28.01.2025.
- Atelier sur les sites touristiques prioritaires – 06.02.2025.
- Webinaire de Medair – 06.02.2025.
- Action de communication en faveur des liaisons ferroviaires – 07.02.2025.
- Partie officielle de la Journée de lancement du 200^{ème} anniversaire de la commune de la Chaux-du-Milieu – 08.02.2025.
- Inauguration de la nouvelle agence de La Mobilière – 08.02.2025.
- Vernissage de la nouvelle exposition des Moulins souterrains du Col-des-Roches – 15.02.2025.
- 25 ans du Centre Dürrenmatt – 21.02.2025.
- Fête du 24 février – 24.02.2025.
- Marche du 1er mars – 01.03.2025.
- 2^{ème} Webinaire APS – 06.03.2025.
- 30 ans de l'OPFE – 06.03.2025.
- Vernissage de l'exposition « Faune Sauvage du Jura » - 14.03.2025.

- Création 2025 du théâtre du Lycée Blaise-Cendrars – 22.03.2025.
- Repas de gala du HCC Académy – 28.03.2025.
- Soirée annuelle de la FSG Le Locle – 29.03.2025.
- Soirée d'information/formation, liens entre l'aménagement du territoire et la santé – 01.04.2025.
- Soirée d'information d'Objectif :ne – 01.04.2025.
- Séance des sociétés du Music Festival Promo – 02.04.2025.
- Fête des Jonquilles à Gérardmer – 05-06.04.2025.
- Cérémonie d'ouverture du Salon de l'Immobilier neuchâtelois – 23.04.2025.
- Visite du Salon Waches & Wonders – 07.04.2025.
- Forum du logement – 23.04.2025.
- Lancement officiel de la plateforme Need (BCN et CNCI) – 30.04.2025.
- Fête du 1^{er} mai – 01.05.2025.
- Forum du sport neuchâtelois – 13 mai 2025.
- GalaMax de Realsport en faveur du Sport neuchâtelois – 16.05.2025.
- Vernissage Fondation la Ferme du Grand-Cachot-de-Vent – 18.05.2025.
- Conférence suisse des secrétaires municipaux au Locle – 23.05.2025.
- Apéritif des autorités et sponsors du championnat cantonal de gymnastique aux agrès – 25.05.2025.
- Cérémonie à l'occasion de l'élection de M. Emile Blant à la présidence du Grand Conseil neuchâtelois – 27.05.2025.
- Apéritif officiel de la Fête Cantonale de Lutte Suisse – 01.06.2025.
- Assemblée des délégués de Caritas Neuchâtel – 04.06.2025.
- Rencontre SuisseEnergie en ligne pour les communes – 05.06.2025.
- Réunion quinquennale du Fonds Sandoz – 08.06.2025.
- Conférence sur les PFAS dans l'eau potable – 12.06.2025.
- Bastringue de l'Ancienne poste – 14.06.2025.
- Séance d'information sur le projet d'assainissement d'Hôtel-de-Ville 7 – 17.06.2025.
- Inauguration de la piscine des Mélèzes – 21.06.2025.
- Apéritif officiel des courses de motocross – 21.06.2025.
- Venue d'une délégation de Sidmouth pour le jumelage – 19-23.06.2025.
- Séance d'information sur le moustique tigre – 23.06.2025.
- Fête de la Jeunesse des Brenets – 28.06.2025.
- 70^{ème} anniversaire du FC Ticino – 28.06.2025.
- Vernissage à la Ferme du Grand-Cachot-de-Vent – 29.06.2025.
- Accueil d'une délégation de Gérardmer au Music Festival Promo – 05.07.2025.
- Festivités de la Fête Nationale du 14 juillet à Gérardmer – 13-14.07.2025.

- Fête nationale aux Brenets – 31.07.2025.
- Fête du 1^{er} Août du Locle – 01.08.2025.
- Plage des Six Pompes – 05.08.2025.
- Rencontre annuelle des producteurs – 26.08.2025.
- Célébration des 40 ans du Tennis club des Brenets (TCB) – 30.08.2025.
- Journée cosplay du refuge reptiles-reptilien – 30.08.2025.
- Messe anniversaire du 150^{ème} de la paroisse catholique-chrétienne – 31.08.2025.
- Séance d'information sur l'analyse climatique cantonale – 03.09.2025.
- Repas d'ouverture officiel de la Braderie-Horlofolies – 05.09.2025.
- Culte de consécration de MM. Quentin Beck et Micha Weiss – 07.09.2025.
- Midi CFF par la direction régionale Ouest de CFF SA – 08.09.2025.
- Vernissage d'Immersia box immersive de sensibilisation – 10.09.2025.
- Invitation de la Fondation Homme et Nature – 11.09.2025.
- Soirée officielle du 30^{ème} anniversaire de l'Association La Turlutaine – 12.09.2025.
- Inauguration de la piste d'entraînement PRESTA 2 – 12.09.2025.
- Journée de célébration des 70 ans des Soroptimist – 13.09.2025.
- Vernissage du Festival Alt+1000 – 13.09.2025.
- Cérémonie d'ouverture du Salon Technical Watchmaker – 16.09.2025.
- Soirée inaugurale de la Foire du Livre – 18.09.2025.
- 4^{ème} Forum du Cercle du Ô – 18.09.2025.
- Séance d'information dans le domaine des dangers naturels – 19.09.2025.
- Fête des Vendanges – 28.09.2025.
- Invitation séance d'information publique travaux contournement – 02.10.2025.
- Vernissage au Laténium – 03.10.2025.
- Vernissage des nouvelles expositions du MBAL – 10.10.2025.
- Invitation conférence conseillère fédérale Mme Elisabeth Baume-Schneider – 16.10.2025.
- Journée de découverte des autorités des communes de Bercher (VD) et de Rueyres (VD) – 18.10.2025.
- Invitation à la remise du Prix BCN Innovation – 23.10.2025.
- Journée d'échange dans le domaine des dangers naturels – 23.10.2025.
- Repas du tir des comités cantonaux romands – 25.10.2025.
- 100^{ème} anniversaire du Musée régional de La Sagne – 01.11.2025.
- Business lunch du Salon des Vins – 07.11.2025.
- Rencontre bisannuelle de la CPCN – 11.11.2025.
- 2^{ème} Forum des autorités politiques neuchâteloises – 13.11.2025.
- Séance du Conseil loclois pour le 3^{ème} âge – 19.11.2025.

- 60 ans de la Fondation Carrefour – 20.11.2025.
- Apéritif des soutiens du Blizzard Audio Club – 21.11.2025.
- 1^{er} grand rendez-vous d'automne de l'AUD – 25.11.2025.
- Rencontre des exécutifs des Montagnes neuchâtelaises – 27.11.2025.
- Commission des partenaires concernant les travaux de contournement du Locle – 04.12.2025.
- Fête de Noël du Club des Loisirs des Aînés du Locle – 13.12.2025.
- Départ des courses de la Trotteuse-Tissot – 13.12.2025.
- Diverses assemblées générales d'institutions et d'associations (32).
- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Diverses séances d'information organisées par le Canton ou des institutions régionales.
- Diverses soirées théâtrales, spectacles et concerts des sociétés locales.
- Diverses manifestations sportives des clubs locaux.
- Diverses formations.
- Diverses conférences.

UNION DES VILLES SUISSES

Le Conseil communal s'est fait représenter par Mme Catherine Jeanneret, MM. Anthony von Allmen, Philippe Rouault et Michaël Berly aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à Brigue-Glis les 28 et 29 août 2025 sur le thème « Bien vieillir en ville ».

AGRÉGATIONS – NATURALISATIONS

Le Conseil communal a accordé la naturalisation à la Commune du Locle à 48 personnes (1 de Serbie, 2 d'Algérie, 1 de Tunisie, 1 du Maroc, 3 du Togo, 7 d'Italie, 12 du Portugal, 3 de Bosnie, 1 d'Espagne, 11 de France, 2 du Chili, 1 de Somalie et 3 du Congo).

ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2025

Du 30 janvier

Octroi d'un crédit de Fr. 860'000.- pour l'étude de projet de rénovation de la piscine du Communal

Article premier.- Un crédit de Fr. 860'000.- HT est accordé au Conseil communal pour l'étude de projet de rénovation de la piscine du Communal.

Art. 2.- Le montant net figurant à l'article premier n'est pas à déduire de l'enveloppe des investissements, le vote de l'arrêté étant soumis à la majorité des trois cinquièmes des membres présents.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100920/52900.00.

- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 20 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 690'000.- pour la construction de la nouvelle route entre la rue de France et l'Avenue du Technicum

- Article premier.- Un crédit de Fr. 690'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la construction de la nouvelle route entre la rue de France et l'Avenue du Technicum.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 120'000.- de recettes au titre de la subvention du projet d'agglomération RUN PA1, portant ainsi à Fr. 570'000.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100889/50100.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 3 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 72'000.- pour la reprise du réseau de canalisations de la nouvelle route entre la rue de France et l'Avenue du Technicum

- Article premier.- Un crédit de Fr. 72'000.- HT est accordé au Conseil communal pour la reprise du réseau de canalisations de la nouvelle route entre la rue de France et l'Avenue du Technicum.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée aux comptes :
100908.50320.00 pour les eaux usées Fr. 30'500.- HT.
100909.50320.00 pour les eaux claires Fr. 41'500.- HT.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 4 % pour les eaux usées et de 3.5 % pour les eaux claires.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 27 mars

Adoption du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) de la Commune du Locle

Article premier.- Le plan général d'approvisionnement en eau (PGA) du Locle est adopté.

Art. 2.- Les dépenses d'investissement feront l'objet de crédits d'engagement spécifiques.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 29 avril

Classement et le maintien de motions et postulats

Article premier.- Les motions et postulats suivants sont classés :

1. Motions

- 1.1. Du 13.11.2019 :19-903 De M. Gaëtan Dubois et M. Alain Krebs (PLR-VL) Pour une zone 20 km/h sur le tronçon routier devant la gare du Locle
- 1.2. Du 28.09.2023 : 23-903 De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Le Locle-Les Brenets baptise une locomotive Re 460 »
- 1.3. Du 20.03.2024 : 24-902 De Mme Corinne Schaffner et Mme Evelyne Von Allmen, MM. William Buirette, Gaëtan Dubois, Alain Krebs, Michel Jequier, Gérard Pulfer, François Schaffner, Peter Spahr, Michel Rosselet, Philippe Zbinden (PLR) : Des espaces de liberté pour les chiens
- 1.4. Du 20.03.2024 : 24-905 De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hoesli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : Tire-fesses

2. Postulats

- 2.1. Du 03.10.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer : Pour une arborisation du côté nord de la rue de France
- 2.2. Du 12.12.2018, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2019, du groupe PLR-VL par M. Anthony Von Allmen et consorts : Chiffrons les prestations sociales communales
- 2.3. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe PS par M. Stéphane Reichen : Prise en compte du problème lié au parcage des apprentie:s et étudiante:s de l'Ecole Technique du Locle (CPNE TI)

- 2.4. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe POP par M. Michaël Berly : Prise de contact avec l'exécutif chaux-de-fonnier pour comprendre les améliorations effectuées dans leur règlement de stationnement
- 2.5. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Nicolas Aubert et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Gérard Pulfer, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Zurbuchen (PLR) : Demande d'étude de la pose d'une couverture sur l'eau de la piscine durant la nuit
- 2.6. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Mai-Une Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Demande d'étude de la fermeture complète de la Patinoire du Communal

Art. 2.- Le Conseil communal dispose d'un délai supplémentaire de deux ans pour apporter réponse aux motions et postulats suivants :

3. Motions

- 3.1. Du 20.10.2010, de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (VERTS) Promouvoir les déplacements à pied
- 3.2. Du 08.02.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général
- 3.3. Du 29.05.2013, de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers
- 3.4. Du 23.02.2017 : 17-901 de Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : Mise sur pied d'une commission de la santé intercommunale au niveau du district
- 3.5. Du 16.06.2017: 17-904 de Mme Conne Bolay Mercier et consorts (PS) : Personnes en situation de handicap mal barrées au Locle
- 3.6. Du 27.05.2020 : 20-904 De MM. Lobsang Blanchard et Jean-Marie Rotzer, POP : Redonner vie au marché
- 3.7. Du 24.02.2021 : 21-901 De Mme Céline Dupraz et consorts (POP) Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal
- 3.8. Du 28.04.2021 : 21-903 De M. Vivian Bologna et consorts (POP) : Pour le développement de l'offre extrascolaire en faveur de la Jeunesse des Brenets
- 3.9. Du 28.04.2021 : 21-905 De M. Stéphane Reichen et consorts (PS) : Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique
- 3.10. Du 31.03.2022 : 22-901 De Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : est grand temps pour les vélos
- 3.11. Du 25.05.2022 : 22-902 De M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général

- 3.12. Du 22.02.2023 : 23-901 intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne Von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen (PLR) : Médecins scolaires : Opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle
- 3.13. Du 26.04.2023 : 23-902 De M. Vivian Bologna et Mmes Anne-Lise Debets, Suzanne Zaslowski, Stéphanie Hügli, Céline Dupraz et MM. Lobsang Blanchard, Hans-Peter Renk, Cyprien Baba, Raphaël Resmini, Jean-Marie Rotzer, Théo de la Reussille (POP) : « Pour des places de jeux modernes »
- 3.14. Du 28.09.2023 : 23-904 De M. Vivian Bologna et M. Jean-Marie Rotzer (POP) « Pour une amélioration de l'offre des transports publics »
- 3.15. Du 28.09.2023 : 23-905 Interpartis (POP par M. Vivian Bologna, PS par M. Stéphane Reichen, Les Verts par M. Romain Vermot) : « Pour une vraie qualité de vie dans le Quartier-Neuf »
- 3.16. Du 26.10.2023 : 23-907 De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mmes Martine Sieber, Joëlle Eymann, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Pigeonnier »
- 3.17. Du 26.10.2023 : 23-908 De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : « Vous reprendrez bien un peu de sport ? »
- 3.18. Du 14.12.2023 : 23-909 De Mme Céline Dupraz et MM. Vivian Bologna, Jean-Marie Rotzer (POP) : Et si on valorisait davantage notre Ville jumelée Gérardmer ?
- 3.19. Du 20.03.2024 : 24-903 De Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : Piste cyclable et chemin de mobilité douce
- 3.20. Du 20.03.2024 : 24-904 De M. Vivian Bologna et MM. Hans-Peter Renk, Cyprien Baba (POP) : Pour une meilleure sécurité des piétons
- 3.21. Du 20.03.2024 : 24-901 De M. Alain Krebs et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen, Peter Spahr, Michel Jequier, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, François Chopard, Gérard Pulfer, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Pierre Surdez, Michel Rosselet, Nicolas Aubert (PLR) : Centrale solaire des Granges, utopie ou réel potentiel énergétique ?
- 3.22. Du 13.11.2019 : 19-902 De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Cabane pour grillade
- 3.23. Du 28.04.2021 : 21-904 De Mme Priscille Hösli et consorts (Les Verts) Petite route de campagne ou rallye de Corse ?

4. Postulats

- 4.1. Du 10.12.2013, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014, postulat du groupe PLR par M. Claude Dubois : Pour une redistribution des impôts des personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales
- 4.2. Du 28.03.2018, déposé dans le cadre de la discussion du rapport 18-4603 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 162'000.- pour la mise aux normes du restaurant de la piscine-patinoire, postulat du PS par M. Gérard Santschi Rénovation des WC du restaurant de la piscine-patinoire

- 4.3. Du 23.06.2021, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020, interpartis (PS par Mme Conne Bolay Mercier, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par M. Jean-Marie Rotzer) : Quelle place pour les femmes dans les activités sportives ?
- 4.4. Du 29.09.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la réglementation sur l'assainissement des eaux (22-4103), du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois : Etude de l'impact de la nouvelle réglementation sur l'assainissement des eaux sur l'attractivité résidentielle, les propriétaires et les entreprises
- 4.5. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Demande d'étude pour la création de nouveaux vestiaires à la Patinoire du Communal
- 4.6. Du 23.11.2023, déposé dans le cadre du rapport 23-4607 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'078'000.- pour le réaménagement de l'esplanade de la gare CFF et la réfection de la partie est de la rue de la Gare de Fr. 400'000.- pour la reprise du réseau de canalisations, de M Gaëtan Dubois et Mme Corinne Schaffner, MM. Philippe Zbinden, Gérard Pulfer, François Schaffner, Michel Jequier, François Chopard, Michel Zurbuchen, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier (PLR) : Pour des aménagements qui s'intègrent aux nouvelles évolutions futures
- 4.7. Du 14.12.2023, déposé dans le cadre du rapport 23-4103 relatif au statut du personnel, interpartis (PS par M. Gérard Santschi, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par Mme Céline Dupraz) : Mesure transitoire rétroactive de 3 à 5 ans à l'article 137
- 4.8. Du 10.12.20 14, déposé dans le cadre de la discussion du budget 2015, Postulat du PLR par M. Michel Zurbuchen : Malpieres supérieures et la suite...
- 4.9. Du 11.12.2024, déposé dans le cadre du rapport 24-304-305) relatif au budget 2025, de Mme Dominique Breguet et Mmes Bernadette Jaques, Karen Kinkel, Corinne Schaffner, Evelyne von Allmen, Martine-Eliane Donzé, MM. Nicolas Aubert, Alain Krebs, Vincenzo Trugli, François Schaffner, Gaëtan Dubois, Théo Dänzer, Pierre Surdez, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Jequier, Michel Rosselet, Alexandre Jacot, Nicolas Zaugg, Gabriel Gaffiot (PLR-VL) : Quel avenir pour le parc du Château des Monts ?
- 4.10. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec"
- 4.11. Du 20.02.2020, déposé dans le cadre du rapport de commission intercommunale occasionnelle chargée d'élaborer une convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets aux conseils généraux portant demande de ratification de la convention de fusion entre les communes des Brenets et du Locle, du groupe PLR-VL par M. Gaëtan Dubois et consorts : Pour l'allongement de la ligne NoctamRUN jusqu'aux Brenets

Octroi d'un crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

- Article premier.- Un crédit de Fr. 400'000.- (sans TVA) est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 80'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 320'000.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte :100970/50320.00
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 18 juin

Comptes et la gestion 2024

- Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2024, qui comprennent :
- a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :
- | | | |
|---|------------|-----------------------------|
| Charges d'exploitation | Fr. | 86'503'668.56 |
| Revenus d'exploitation | Fr. | <u>-83'298'369.89</u> |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | Fr. | 3'205'298.67 |
| Charges financières | Fr. | 3'345'196.33 |
| Produits financiers | Fr. | <u>-7'509'124.10</u> |
| Résultat provenant des financements (2) | Fr. | -4'163'927.77 |
| Résultat opérationnel (1+2) | Fr. | <u>-958'629.10</u> |
| Charges extraordinaires | Fr. | 2'286'160.00 |
| Revenus extraordinaires | Fr. | <u>-2'840'689.84</u> |
| Résultat extraordinaire (3) | Fr. | -554'529.84 |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3) | Fr. | <u>-1'513'158.94</u> |
- b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :
- | | | |
|-----------------------------|------------|----------------------------|
| Total des dépenses | Fr. | 7'583'956.70 |
| Total des recettes | Fr. | <u>-647'625.73</u> |
| Investissements nets | Fr. | <u>6'936'330.97</u> |
- c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr.	392'464.03
Total des recettes	Fr.	0.00
Investissements nets	Fr.	392'464.03

d) le bilan au 31 décembre 2024.

Art. 2.-

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2024 est approuvée.

Art. 3.-

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Désignation de l'organe de révision pour les comptes 2025, 2026 et 2027

Article premier.-

Le Conseil communal est autorisé à mandater la fiduciaire Leitenberg Associés SA, pour le contrôle des comptes 2025, 2026 et 2027 de la Commune du Locle qui doit être réalisé selon les modalités prévues dans la LFinEC et ses dispositions d'application avant leur présentation au Conseil général.

Art. 2.-

L'organe de révision procédera à un contrôle ordinaire au sens de l'article 728 du code des obligations, conformément à l'article 17 RFinEC.

Art. 3.-

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Alimentation de la réserve de préfinancement « PDPM »

Article premier.-

La réserve pour le préfinancement du coût des travaux du PDPM est alimentée d'un montant de Fr. 586'160.-.

Art. 2.-

¹Le montant sera imputé dans le compte de résultats 2024 au chapitre des attributions aux réserves sous le n° 5300.7900.38930.01 « Attribution réserve de préf. PDPM ». ²Il sera imputé en contrepartie au bilan sous le compte 29300.01 « Préfinancement PDPM ».

Art. 3.-

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Alimentation de la réserve de préfinancement « Réaménagement site du Communal »

Article premier.-

La réserve pour le préfinancement du coût des travaux de réaménagement du site du Communal est alimentée d'un montant de Fr. 1'700'000.-.

Art. 2.-

¹ Le montant sera imputé dans le compte de résultats 2024 au chapitre des attributions aux réserves sous le n° 5701.3410.38930.00 « Attribution réserve de préf. réam. site du Communal ».

²Il sera imputé en contrepartie au bilan sous le compte 29300.00 « Préfinancement réaménagement site du Communal ».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Prolongation de la zone réservée de la Ville du Locle

Article premier.- La zone réservée du Locle, sanctionnée par le conseil d'Etat le 19 août 2020, est prolongée pour une durée de 5 ans à compter de la date de son entrée en vigueur.

Art. 2.- ¹Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, le 26 mai 2025, adopté ce jour par le Conseil général est soumis au référendum facultatif.

²Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'État dans la Feuille officielle cantonale.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 300'000.- pour le crédit « halle Collège 1 – divers assainissements »

Article premier.- Un crédit complémentaire de Fr. 300'000.- est accordé au Conseil communal pour divers assainissements de la halle Collège 1 – divers assainissements.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100893/50400.00

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 24 septembre

Octroi d'un crédit de Fr. 136'100.- pour l'assainissement d'une partie du mur de soutènement et de la barrière séparant la voie CFF du chemin des Eroges

Article premier.- Un crédit de Fr. 136'100.- est accordé au Conseil communal pour l'assainissement d'une partie du mur de soutènement et de la barrière séparant la voie CFF du chemin des Eroges.

- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100918/50100.00
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 193'800.- pour le projet « révision du plan d'aménagement local (PAL) »

- Article premier.- Un crédit de Fr. 193'800.- est accordé au Conseil communal pour la finalisation de la révision du plan d'aménagement (PAL).
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100736/52900.00
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 20 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Dénominations de la rue reliant la rue de France à l'avenue du Technicum

- Article unique.- La rue reliant la rue de France à l'avenue du Technicum est désignée sous le nom de Voie des Horlogères.

Dénominations du chemin de mobilité douce le long du Bied

- Article unique.- Le chemin de mobilité douce le long du Bied est désigné sous le nom de Voie verte des Moulins.

Du 19 novembre

Octroi d'un crédit de Fr. 250'000.- pour le prolongement du Chemin des Rencontres dans le secteur « Marais des Billodes » et sécurisation de l'itinéraire cycliste

- Article premier.- Un crédit de Fr. 250'000. - TTC est accordé au Conseil communal pour la prolongation du Chemin des Rencontres dans le secteur « Marais des Billodes ».
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 50'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 200'000. - le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100974/50100. 00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 250'000. - pour une étude exhaustive des mesures d'accompagnement N20

- Article premier.- Un crédit de Fr. 250'000. - TTC est accordé au Conseil communal pour une étude exhaustive des mesures d'accompagnement N20.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article premier est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100990/52900. 00.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 20 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 11 décembre

Budget de l'exercice 2026

Article premier.- Est approuvé le budget de l'exercice 2026 qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	94'071'549.-
Revenus d'exploitation	Fr.	-89'131'222.-
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	<u>4'940'327.-</u>
Charges financières	Fr.	3'628'570.-
Produits financiers	Fr.	-4'356'590.-
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	<u>-728'020.-</u>

Résultat opérationnel (1+2)	Fr. 4'212'307.-
Charges extraordinaires	Fr. 0.-
Revenus extraordinaires	Fr. -2'841'160.-
Résultat extraordinaire (3)	Fr. -2'841'160.-
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	Fr. 1'371'147.-

b) le budget des investissements du patrimoine administratif se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. 1'554'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr. 19'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. 2'962'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr. 9'903'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. 2'259'000.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr. 16'697'000.-</u>
Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. -387'000.-
Recettes d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr. 0.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. -475'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr. -3'265'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. -341'800.-</u>
Total des recettes	<u>Fr. -4'468'800.-</u>
Total des investissements nets	Fr. 12'228'200.-

c) le montant net indiqué sous let. b est composé des éléments suivants :

Investissements du patrimoine administratif à voter (soumis au mécanisme de maîtrise des finances) :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. 1'554'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. 2'962'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général à demander</u>	<u>Fr. 9'903'000.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr. 14'419'000.-</u>
Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. -387'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. -475'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général à demander</u>	<u>Fr. -3'265'000.-</u>
Total des recettes	<u>Fr. -4'127'000.-</u>

Investissements du patrimoine administratif déjà votés (soumis au mécanisme de maîtrise des finances d'une année antérieure)

Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr. 19'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. 2'259'000.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr. 2'278'000.-</u>
<u>Recettes d'engagement du Conseil communal déjà votées</u>	<u>Fr. 0.-</u>
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. -341'800.-</u>

Total des recettes	<u>Fr. -341'800.-</u>
Total des investissements nets	<u>Fr. 12'228'200.-</u>

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, à l'office des communes et gestion fiduciaire (OCGF).

Octroi d'un crédit d'investissements pour l'exercice 2026

Article premier.- Un crédit d'investissements brut de Fr. 2'962'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2026.

Art. 2.- Le montant net soumis au mécanisme de maîtrise des finances est composé des éléments suivants :

<u>Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année</u>	<u>Fr. 2'962'000.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr. 2'962'000.-</u>
<u>Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année</u>	<u>Fr. -475'000.-</u>
Total des recettes	<u>Fr. -475'000.-</u>
Total des investissements nets	<u>Fr. 2'487'000.-</u>

Art. 3.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 4.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

► AFFAIRES JURIDIQUES

MISSION PRINCIPALE

Les principales missions des juristes de la chancellerie sont d'assister et de conseiller juridiquement le Conseil communal, les dicastères et les différents services de l'administration communale de la Ville du Locle. Ils préparent des avis de droits, des décisions, des projets de règlements ou arrêtés, des conventions et assistent aux séances de la commission législative. De plus, en cas de contentieux, les juristes représentent la Ville devant les instances administratives (Conseil d'État, Département, etc.) ou devant les autorités judiciaires administratives, civiles et pénales.

ORGANISATION

Le nombre de juristes à la chancellerie a varié entre 1 et 3 personnes correspondant en EPT entre 0.8 et 2.4 en raison d'un arrêt maladie de longue durée sur l'année 2025 et l'engagement d'une personne en contrat de durée maximale.

Ce n'est que depuis 2022 que des juristes travaillent à la chancellerie.

En effet, depuis de nombreuses années, la Ville du Locle confie des mandats à des avocat·es afin d'avoir des avis externes, dans le cadre de procédures complexes ou en cas de surcharge de travail.

ACTIVITÉS

Les activités des juristes se divisent en deux pôles : le soutien juridique et l'activité législative (règlements, arrêtés, conventions).

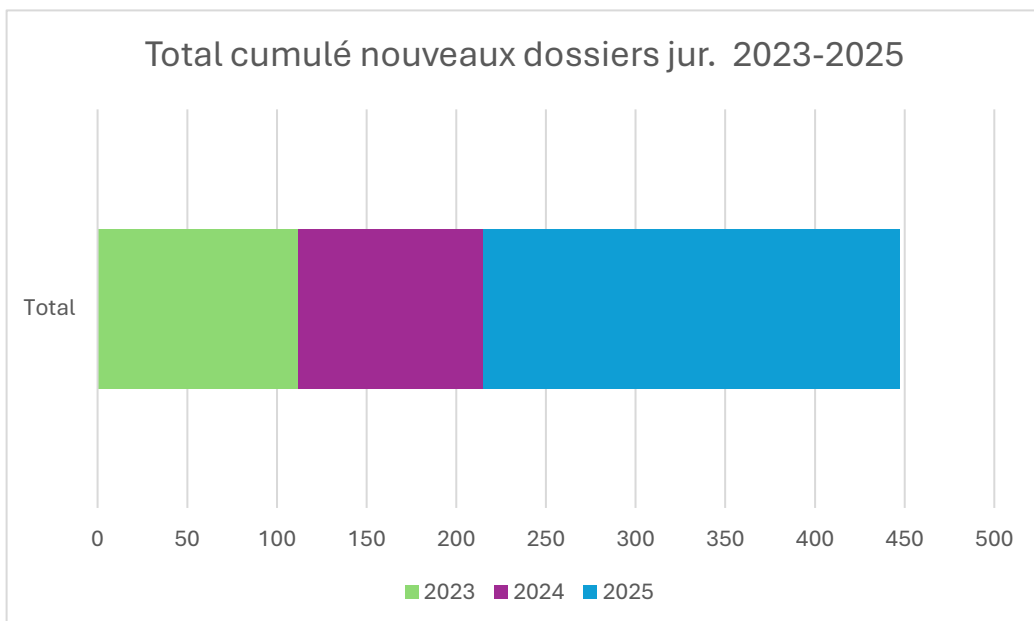
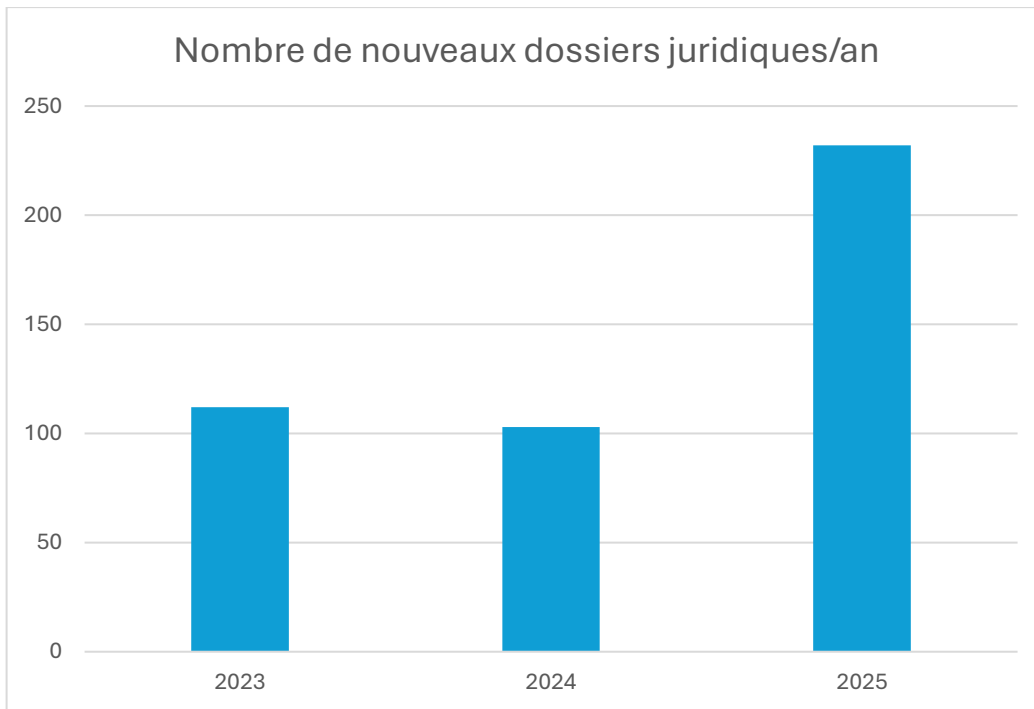
Les principaux domaines d'activité sont le soutien au service des ressources humaines, au service social ainsi qu'au service de l'urbanisme.

Le service a dû gérer, produire et suivre quatre faillites durant cette année. Concernant les procédures contentieuses, ces dernières se sont intensifiées, avec souvent une couverture médiatique très forte et clivante.

Les deux rencontres organisées chaque année entre les chancelleries et juristes de notre Ville et ceux de La Chaux-de-Fonds sont des moments de partage qui permettent de confronter les réalités des deux Villes.

STATISTIQUES ET INDICATEURS

En plus du nombre de dossiers ouverts, de nombreuses informations sont faites par téléphone ou directement par courriel et ne nécessitent pas l'ouverture d'un dossier.



► ARCHIVES DE LA VILLE DU LOCLE

RECHERCHE, COMMUNICATION ET VALORISATION

Durant l'année 2025, les Archives de la Ville ont répondu à une trentaine de demandes sur différents sujets parmi lesquels des recherches sur des bâtiments de la Ville, des entreprises, des monuments et des personnes ayant habités Le Locle.

Plusieurs chercheurs ont été accueillis pour consulter des dossiers d'archives liés notamment à l'horlogerie ou effectuer des recherches généalogiques sur leurs ancêtres.

Dans le cadre de l'exposition *André le Graveur*, des documents d'archives ont été prêtés aux Moulins souterrains.

VERSEMENTS ET DONNS

Plusieurs dons d'archives sont venus enrichir les fonds du Locle : des documents donnés par Jean-Pierre Franchon, des archives concernant les 150 ans du Collège des Brenets ou encore un lot d'archives venant compléter le fonds de l'Association Quartier-Neuf.

TRAITEMENT DES ARCHIVES ET RÉCOLEMENT

Un important projet de récolement des fonds a été mené afin de vérifier l'état des documents et d'enrichir les données d'inventaire : il s'agissait de vérifier la présence et la localisation de près de 10'000 dossiers et documents sur la base des inventaires existants et de mettre à jour les inventaires. Cet important travail a permis ensuite la publication en ligne des inventaires des archives du Locle et des Brenets sur le portail web docuteam webgate¹. Les inventaires sont désormais accessibles facilement au public et il est possible d'y faire des recherches simples et avancées, afin d'identifier des archives puis de les consulter après mise à disposition par les Archives de la Ville.

¹ <https://webgate.docuteam.cloud/fr>

► INTRODUCTION

Le service de la Promotion et de la Communication de la Ville du Locle a pour mission de valoriser l'image de la commune, de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir les activités locales. L'année 2025 a constitué une étape charnière avec une restructuration interne, une modernisation accélérée des outils et un renforcement de la présence digitale et événementielle sur le territoire. Dans un contexte de forte évolution des usages numériques, le service a repensé sa manière de communiquer afin de la rendre plus efficace, durable et proche de l'ensemble des habitant·e·s.

Les axes majeurs de l'action du service en 2025 ont été les suivants.

- Digitaliser pour simplifier l'accès à l'information et toucher de nouveaux publics.
- Collaborer avec les acteur·trices locaux·ales pour favoriser une communication unifiée et cohérente.
- Innover dans les événements afin de créer du lien, tout en réduisant les coûts et l'empreinte environnementale.

Le service tient à saluer l'engagement de l'ensemble de l'équipe ainsi que l'héritage transmis par l'ancien responsable, qui ont permis d'aborder cette année de transition dans de bonnes conditions.

► ORGANISATION ET RESSOURCES

En 2025, le service Promotion et Communication a connu une restructuration significative, marquée par l'arrivée de nouveaux collaborateurs ainsi que par le transfert du bureau de la digitalisation depuis le service des finances. Cette réorganisation a renforcé la cohérence des actions et amélioré la gestion des projets transversaux, notamment dans les domaines du sport, du numérique et de la communication institutionnelle.

La composition du service au 31.12.2025 est la suivante.

- Responsable du service : 100 %.
- Délégué aux sports : 60 % (intégré au 1er février 2025).
- Délégué au digital : 100 % (transfert du service des finances).
- Deux collaboratrices administratives : 70 % et 80 %.
- Chargée de communication : 40 %.

Un nouveau responsable de service est entré en fonction le 1er mars 2025, avec un mois de tuilage assuré avec l'ancien responsable, garantissant une transition fluide dans la conduite des projets et des dossiers en cours.

► BILAN DES ACTIONS 2025

GOUVERNANCE ET STRUCTURATION

En matière de gouvernance, l'année 2025 a été marquée par le changement de direction du service et la création formelle du bureau des sports, doté d'un·e délégué·e à 60 %. Le transfert du bureau de la digitalisation a permis de rapprocher les enjeux numériques et communicationnels, créant ainsi des synergies dans la gestion du site web, des outils en ligne et des réseaux sociaux.

DIGITALISATION ET MODERNISATION DE LA COMMUNICATION

La digitalisation de la communication a constitué un axe fort avec plusieurs réalisations concrètes.

- Lancement de la chaîne WhatsApp officielle de la Ville du Locle en juin 2025, offrant à la population un canal d'information en temps quasi réel sur les actualités locales, les travaux, les événements et les alertes.
- Renforcement et harmonisation de la présence sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn (réactivé en 2025) et WhatsApp, dans une logique de complémentarité des canaux.
- Refonte éditoriale du magazine communal « Le Trait d'Union », avec un accent accru sur les acteur·trice·s et services de la Ville.
- Refonte des pages immobilières du site web communal, facilitant la recherche de biens et d'informations pour les personnes et ménages intéressé·e·s à s'installer au Locle.
- Mise en place d'une recherche intelligente sur le site, améliorant l'expérience utilisateur·trice et l'accès aux informations pratiques.

Parallèlement, le service a amorcé la préparation d'une nouvelle identité visuelle pour la Ville, dont le logo sera diffusé début 2026, afin de moderniser l'image de la commune et de renforcer sa lisibilité sur l'ensemble des supports.

DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE ET GESTION DES COÛTS

L'année 2025 a également été marquée par un effort important en matière de durabilité et de maîtrise des coûts.

- Réduction des impressions de supports papier (agenda), dont le tirage est passé à environ 300 exemplaires, contre 7'900 auparavant, ce qui diminue l'empreinte environnementale et les coûts de production et de distribution.
- Transformation des vœux du Conseil communal sous la forme d'un événement festif tenu le 19 décembre (environ 200 participant·e·s), en remplacement des envois postaux traditionnels, générant des économies significatives tout en créant un moment de convivialité et de dialogue direct avec la population.

Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie globale visant à privilégier les supports numériques, à limiter le gaspillage de ressources et à promouvoir une communication publique plus responsable.

PRÉSENCE DIGITALE ET RÉSEAUX SOCIAUX

La présence de la Ville du Locle sur les réseaux sociaux s'est consolidée et professionnalisée en 2025. La Ville est active sur Facebook, Instagram, LinkedIn et, depuis juin 2025, sur une chaîne WhatsApp dédiée.

À titre indicatif, en début 2026 les comptes officiels de la Ville enregistrent les ordres de grandeur suivants.

- Facebook « Ville du Locle » : autour de 4'500 abonné·e·s et plusieurs centaines de personnes discutant régulièrement des contenus.
- Instagram « @villedulocle » : plus de 1'800 abonné·e·s.
- La chaîne WhatsApp (490 followers), lancée mi-juin 2025, a progressivement attiré un public varié, intéressé par des informations rapides, gratuites et directement accessibles sur smartphone.
- La réactivation du compte LinkedIn (246 abonné·e·s) a pour objectif de renforcer l'image institutionnelle de la Ville, de valoriser les projets stratégiques et de toucher des publics professionnels.

COLLABORATIONS CULTURELLES ET PARTENARIATS

Le service a poursuivi et approfondi ses collaborations avec les acteurs et actrices culturels et touristiques du territoire. Les liens ont été renforcés avec les musées communaux et l'Exomusée, notamment à travers un projet de supports de communication unifiés et la promotion d'événements phares tels que la Nuit des Musées.

En parallèle, le service a participé à l'intégration des séances canton-communes en collaboration avec le service de la culture du canton, contribuant à une meilleure coordination des actions et à une visibilité accrue des projets loclois à l'échelle régionale.

PROMOTION LOCALE, COHÉSION SOCIALE ET MANIFESTATIONS 2025

Le service a assuré la promotion de nombreuses manifestations culturelles, sportives et conviviales via l'agenda en ligne, l'affichage, les réseaux sociaux et les supports imprimés ciblés. La communication sur les projets urbains (mobilité, chantiers, aménagements) a été renforcée afin d'expliquer les enjeux et de limiter les incompréhensions.

Parmi les manifestations importantes de l'année 2025 auxquelles le service a contribué, on peut citer notamment :

- Fun on Ice, événement ludique et sportif sur glace, destiné à un large public et mobilisant de nombreux partenaires locaux.
- Soirée Caraïbes, organisée le 18 juillet 2025 à la piscine du Locle, proposant musique et animations dans un cadre estival.
- Inauguration de la Place du Village aux Brenets, temps fort symbolique pour la cohésion du territoire communal élargi.
- Vœux du Conseil communal à l'Hôtel de Ville le 19 décembre.

Au-delà de ces événements, le service a poursuivi la promotion des manifestations récurrentes et des rendez-vous culturels, en collaboration avec les associations, les sociétés locales et les services communaux concernés.

ENCOURAGEMENT À LA DOMICILIATION ET IMAGE DU TERRITOIRE

En 2025, le service a travaillé sur la campagne de promotion exogène visant à encourager la domiciliation au Locle à travers des capsules vidéo valorisant des profils diversifiés de résident·e·s, dont la diffusion est prévue en 2026. Le repositionnement du message autour de la qualité de vie, du patrimoine horloger inscrit à l'UNESCO et de la dynamique associative doit permettre d'améliorer l'attractivité de la Ville à l'échelle régionale et nationale.

Par ailleurs, le dispositif d'accueil des nouveaux arrivant·e·s a été repensé, en privilégiant de plus petits groupes reçus environ toutes les huit semaines, afin de favoriser les échanges, la personnalisation des informations et l'intégration au tissu local.

► PERSPECTIVES 2026

Dans la continuité de 2025, le service entend poursuivre la dynamique de modernisation, de proximité et de durabilité.

Les priorités 2026 sont notamment.

- Développement de nouveaux canaux digitaux, avec une présence renforcée sur YouTube pour la diffusion de vidéos explicatives, de portraits et de capsules événementielles.
- Intensification des partenariats avec les associations, les commerçant·e·s et les institutions locales, dans une logique de communication coordonnée et de mutualisation des moyens.
- Innovation dans les formats et supports de communication : vidéos, infographies, podcasts et contenus adaptés aux différents publics.

- Refonte du site web communal, avec un accent sur l'expérience utilisateur-trice, l'accessibilité et la mise en valeur des services à la population.
- Lancement d'une campagne de notoriété et de repositionnement de la Ville, articulée avec la nouvelle identité visuelle et les actions de promotion territoriale.

► CONCLUSION

L'année 2025 a marqué un tournant pour le service promotion et communication, avec une restructuration interne, une forte impulsion en matière de digitalisation et des efforts concrets pour réduire les coûts et l'impact environnemental, tout en renforçant le lien social. Les actions menées positionnent Le Locle comme une ville moderne, accessible et attentive à ses habitant·e·s, en phase avec les évolutions des pratiques de communication publique.

Le service s'inscrit durablement dans une démarche d'amélioration continue, d'écoute citoyenne et de co-construction avec les acteur-trice·s du territoire, afin de faire du Locle une commune toujours plus attractive, inclusive et connectée.

► INTRODUCTION

L'effectif du service des finances comprend 10 personnes occupées pour un total de 8,6 équivalent plein temps (EPT) au 31 décembre 2025. Ce total comprend deux collaboratrices en charge de la gérance des bâtiments. L'effectif est stable en 2025, mais suite à une réorganisation dans les dicastères, la digitalisation a été intégrée dans le service de la promotion et la gérance communale a été intégrée au service des finances en mars 2025.

De plus, une apprentie est accueillie dans le service des finances durant l'année.

PROCÉDURE BUDGÉTAIRE

En 2025, une nouvelle procédure budgétaire a été mise en place visant un examen systématique de tous les budgets. Elle a reposé sur des rencontres avec l'ensemble des services, permettant de passer en revue chaque budget de manière détaillée. Ces échanges ont réuni les chefs de dicastères et les chefs de service concernés, en collaboration avec le chef du dicastère des finances et le service des finances. Cette démarche a apporté une meilleure vision des budgets des services.

ASSURANCES

Dès le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble du portefeuille d'assurance de la Ville du Locle est suivi par un courtier en assurances dans l'optique de bénéficier d'une approche professionnelle dans un domaine toujours plus complexe, en particulier au chapitre des procédures des marchés publics. En corollaire, la gestion administrative des assurances est effectuée par le service des finances afin d'avoir une vision globale des couvertures d'assurance et garantir le lien avec le courtier.

En 2025, la police d'assurance choses, technique et machines a été mise en marché public. À l'issue de la procédure, notre assureur actuel, Axa, a remporté le marché. Toutefois, dans un contexte général de hausse des primes pour ce type d'assurance et de notre sinistralité récente assez importante, le montant de la prime annuelle a connu une augmentation significative, passant de Fr. 93'336.- à Fr. 117'080.-.

L'année 2025 comporte son lot de sinistres. Pour l'année concernée, les montants liés aux sinistres par branche sont résumés dans le tableau ci-dessous. Il ne tient pas compte des cas en cours qui ne sont pas encore clôturés.

Types d'assurances	Nb sinistres	Montants déclarés	Montants reconnus	Franchises payées	Couverture d'assurance nette	Sinistres en cours	Franchise à payer
RC	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0	0.00
Choses + bâtiments + machines	14	184 393.15	183 269.70	8 900.00	174 369.70	3	3 700.00
Flotte CascoPro	1	5 947.35	5 947.35	500.00	5 447.35	1	500.00
Flotte véhicules	6	12 761.85	12 761.85	2 500.00	10 261.85	3	1 500.00
Pers. Coll. Elèves	1	1 923.20	1 923.20	0.00	1 923.20	0	0.00
Art	1	403.00	403.00	0.00	403.00	0	0.00
TOTAL	23	205 428.55	204 305.10	11 900.00	192 405.10	7	5 700.00

Les indemnisations les plus importantes concernent l'assurance choses, bâtiments et machines, avec une indemnisation totale de Fr. 174'369.70 pour un total de quatorze sinistres. Un seul sinistre (accident avec une balayeuse) représente toutefois à lui seul un montant de Fr. 146'086.45.

Des sinistres antérieurs à 2025 ont été réglés en 2025 :

Types d'assurances	Nb sinistres	Montants déclarés	Montants reconnus	Franchises payées	Couverture d'assurance nette
RC	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Choses + bâtiments + machines	6	53 022.85	53 022.85	5 200.00	47 822.85
Flotte CascoPro	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Flotte véhicules	2	5 131.10	5 131.10	500.00	4 631.10
Art	2	44 094.15	44 094.15	500.00	43 594.15
TOTAL	10	102 248.10	102 248.10	6 200.00	96 048.10

Le montant au titre de la couverture « Art » concerne le règlement d'un sinistre au MHL suite à la tempête du 24 juillet 2023 (horloges extérieures). Le dédommagement perçu pour les « Choses, bâtiments et machines » concerne six sinistres.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Conformément à la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), un système de contrôle interne est en place et formalisé depuis 2016. Le SCI se présente sous la forme d'une matrice mettant en relation les tâches effectuées, les risques financiers associés et les contrôles instaurés pour diminuer le niveau de risque.

Le SCI fait l'objet d'une mise à jour régulière en fonction des remarques de notre réviseur lors de l'audit des comptes et aussi pour tenir compte des modifications dans les procédures de travail. En ce sens, la mise à jour du SCI est une tâche récurrente qui nécessite une réflexion chaque année avec, le cas échéant, l'apport de modifications dans la matrice SCI.

EVOLUTION DE LA DETTE

L'Etat de la dette au 1^{er} janvier 2025 était de Fr. 145'264'129.20.

En 2025, des emprunts pour un total de Fr. 29'369'649.20 ont été remboursés, hors opérations de court terme durant l'année.

En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer ces remboursements et de pourvoir aux besoins de trésorerie durant l'année en concluant notamment deux emprunts pour un total de 15 millions de francs :

- Fr. 10 millions le 20.03.25 – Fondation institution supplétive LPP – 3 ans à 0.99 %
- Fr. 5 millions le 30.06.25 – Fondation institution supplétive LPP – 2 ans à 0.51 %

Nous avons aussi eu recours à des emprunts à court terme, d'une durée de 1 à 3 mois durant l'année selon nos besoins de trésorerie. Ces emprunts à court terme ont été faits auprès de la BCN ou de prêteurs institutionnels. Au 31.12.2025, un montant de 15.5 millions de francs était accordé à ce titre.

Compte tenu de ces éléments, l'état de la dette au 31.12.2025 se monte à Fr. 146'394'480 (Fr. 145'264'129.20 – Fr. 29'369'649.20 + Fr. 15'000'000.- + Fr. 15'500'000.-) soit une augmentation de l'endettement brut de Fr. 1'130'350.80.

En tenant toutefois compte de l'augmentation des liquidités de Fr. 2'193'859.- entre le 31.12.2024 et le 31.12.2025, il y a une diminution de l'endettement net de Fr. 1'063'508.-. Le taux moyen de la dette en 2025, sans tenir compte des emprunts à court terme (<12 mois), se monte à 0.95 % (0.98 % en 2024, avec un plancher historique de 0.85 % en 2022). L'évolution des taux pratiqués en 2025 est relativement stable à un niveau toujours bas. Nous constatons plutôt une augmentation des marges pratiquées en raison des exigences accrues sur les fonds propres pour les prêteurs.

Comme l'année précédente, l'accès au marché des emprunts à long terme s'est révélé presque impossible, les prêteurs préférant s'engager à court terme avec des taux finalement comparables au moyen-long terme.

En 2025, la BNS a baissé son taux directeur, de 0.5 % en début d'année à 0 % depuis juin 2025. Pour 2026, la BNS prévoit un taux d'inflation de 0.3 % et de 0.6 % en 2027. Les spécialistes du domaine n'anticipent pas de baisse du taux directeur en territoire négatif puisque l'inflation est revenue à un niveau compatible avec la stabilité des prix.

► TÂCHES DE LA COMPTABILITÉ

GÉNÉRALITÉS

La comptabilité regroupe l'ensemble de l'activité comptable de l'administration communale. Les services sociaux possèdent une comptabilité décentralisée. Concernant la comptabilité de la gérance communale, celle-ci est intégrée depuis le mois de juillet 2017 à l'ERP Abacus via le module Abalmmo.

ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA COMPTABILITÉ

La comptabilité dépend administrativement et fonctionnellement du service des finances. Elle exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de gestion comptable.

- Tenue des comptes pour l'ensemble de la Ville et de comptabilités annexes ;
- Elaboration des travaux liés au bouclage des comptes et des budgets ;
- Elaboration des rapports des comptes et budgets ;
- Suivi des investissements ;
- Gestion et suivi des immobilisations ;
- Etudes, analyses et rapports financiers divers ;
- Gestion et saisie des fournisseurs pour l'ensemble de la Ville ;
- Calcul des prix de revient ;
- Suivi et formation des apprentis ;
- Etablissement de diverses demandes de subventions ;
- Suivi de la mise à jour du logiciel comptable.

ACTIVITÉS PRINCIPALES DU CONTRÔLE FINANCIER

Le contrôle financier dépend administrativement du service des finances. Il est fonctionnellement subordonné au Conseil communal. Il exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de révision comptable et d'examen du contrôle interne.

Le contrôle financier consiste à :

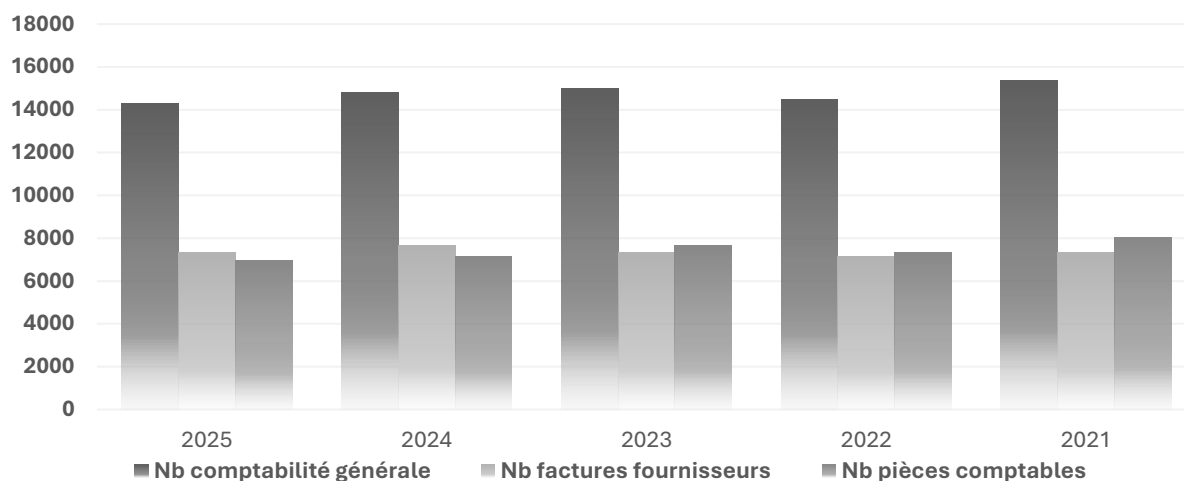
- Être l'organe de contrôle de la commune pour les domaines comptables et financiers ;
- Conseiller les services dans les domaines comptables et financiers ;
- Vérifier le respect des procédures mises en place par le Conseil communal pour les aspects financiers ;
- Assurer que les comptes respectent les lois et règlements en vigueur, ainsi que les principes comptables ;
- Contrôler et répertorier divers fonds et caisses appartenant à la commune ;
- Uniformiser les imputations comptables ;
- Etablir et distribuer des états financiers ;
- Assurer la mise en place et le suivi du système de contrôle interne (SCI) ;
- Collaborer avec l'organe de révision.

La comptabilité en chiffres – pièces comptables

Nombre de pièces comptables	2025	2024	2023	2022	2021
Comptabilité générale	14'283*	14'815	14'995	14'492	15'376
Dont des factures fournisseurs	7'337*	7'668	7'335	7'144	7'352

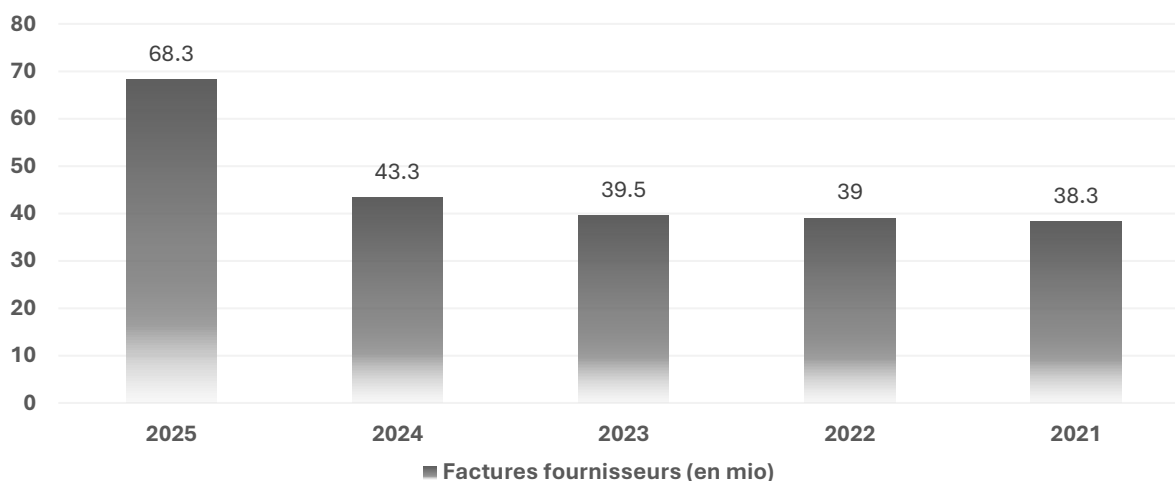
Dont des pièces comptables	6'946*	7'147	7'660	7'348	8'024
Evolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables en général	-3.60 %	-1.13 %	3.45 %	-5.7 %	+15.1 %

*chiffre arrêté le 20.01.2026



La comptabilité en chiffres – paiements fournisseurs

	2025	2024	2023	2022	2021
Factures fournisseurs (en mio)	68.3	43.3	39.5	39.0	38.3



Explication des évolutions

Le nombre de factures fournisseurs et de pièces comptables est en diminution de 532 unités comparé à 2024 soit une baisse de 3.60 %. Cette variation enregistrée dépend de l'activité des services communaux tout au long de l'année 2025. Avec cette légère variation, nous retrouvons une certaine stabilité comparable à 2022.

Les paiements fournisseurs augmentent de 25 millions en comparaison à 2024. La principale explication est qu'en fin d'année 2024, nous avons décidé d'inclure les paiements manuels dans nos factures fournisseurs comprenant notamment le remboursement des intérêts et des prêts liés à notre dette.

Le paiement des factures fournisseurs est hebdomadaire (le jeudi). Il comprend toutes les factures qui concernent tant les comptes de fonctionnement que le compte des investissements de quasi l'ensemble des services communaux. A noter que l'intégration des paiements fournisseurs de la gérance est effective depuis le 1^{er} juillet 2017 via le module Abalmmo mentionné dans l'introduction.

Contrôle de caisses décentralisées

En 2025, le contrôle financier a effectué la vérification des caisses décentralisées de manière inopinée suivantes :

- Ressources humaines ;
- Voirie.

Toutes les caisses décentralisées sont également contrôlées en collaboration des services pour le bouclage des comptes au 31 décembre de chaque année.

Conformément aux principes généraux reconnus en matière de règles comptables, le contrôle interne a procédé aux vérifications nécessaires par des sondages appropriés et efficaces. Les rapports de contrôle ne font apparaître aucune remarque comptable particulière mais recommande parfois l'adaptation uniforme de certaines pratiques. Par conséquent, la tenue de ces caisses répond parfaitement aux règles en la matière.

PROJETS DIVERS

Multibanking et cash management :

Le service des finances mis en place une nouvelle plateforme via la banque Raiffeisen : le Multibanking/Cash Management. Grâce à Raiffeisen Business Banking, nous pourrions gérer l'ensemble des trafics des paiements pour les différents comptes de la Ville (BCN, UBS, PostFinance y compris le CCP du service social, Raiffeisen) sur une seule plateforme permettant ainsi d'avoir qu'un seul login et une vue d'ensemble de tous les comptes de notre administration.

En résumé, cette plateforme sera dorénavant notre référence pour l'utilisation en fonction de nos tâches et nos droits d'utilisateur.

Comptabilité des immobilisations :

Depuis l'introduction de l'ERP Abacus, l'un des modules disponibles est celui des immobilisations. Dans ce contexte, le projet de développer celui-ci nous permettra d'automatiser la gestion des immobilisations de la Ville du Locle.

Ce projet d'informatiser les immobilisations a été initié depuis un certain temps puis reporté par choix de prioriser d'autres projets.

Depuis 2022, le projet a redémarré et la principale tâche est de saisir l'inventaire composant plus de 1'900 lignes ou objets.

A ce sujet, nous avons pu saisir environ 1'250 objets soit environ 65 %. Par conséquent, l'entrée en vigueur pourra se faire qu'après cette saisie.

CAISSE, FACTURATION ET CONTENTIEUX

La caisse communale exécute des travaux divers en relation avec les finances communales, principalement au niveau de la facturation et de son suivi (rappels, poursuites ou encore gestion des actes de défaut de biens).

Elle offre aussi une large gamme de renseignements qu'ils soient fiscaux, liés à la facturation ou encore d'ordre général sur la vie de la commune et ses règlements.

Les tâches les plus récurrentes sont :

1. Gestion de la facturation des services communaux ;
2. Gestion des débiteurs et du contentieux général ;
3. Encaissements et remboursements divers ;
4. Vente de billets de trains à prix réduit CFF ;
5. Gestion des comptes bancaires et postaux ;
6. Renseignements fiscaux en général ;
7. Depuis 2023, gestion du contentieux du GSR.

Ci-dessous nous vous donnons l'évolution des paiements par cartes de crédit et un aperçu des recettes réalisées, par service et par type de carte :

Service	Carte	Montant	Nb	Montant total	Nb total
Caisse communale	Maestro	50.00	1		
	MasterCard	21052.07	276		
	PostFinance Card	7672.40	106		
	Twint	2865.00	46		
	Visa	7894.20	111	39'533.67	540
Contrôle de l'habitant	Amex	10.00	1		
	Maestro	20.00	1		
	MasterCard	11322.00	419		
	PostFinance Card	5177.00	148		
	Twint	3355.00	123		
	Visa	5870.00	224	25'754.00	916
Etat civil	Maestro	105.00	2		
	MasterCard	32837.50	415		
	PostFinance Card	10305.00	116		
	Twint	18990.00	218		
	Visa	15997.00	164	78'234.50	915
Moulins souterrains	Amex	353.50	13		
	Maestro	634.90	22		
	MasterCard	38986.05	1204		
	PostFinance Card	10353.31	321		
	Twint	2595.65	92		
	Visa	34675.55	1108	87'598.76	2760
Musée d'horlogerie	Amex	340.00	15		
	Maestro	391.50	18		
	MasterCard	12234.30	386		
	PostFinance Card	2972.70	79		
	Twint	1048.50	42		
	UnionPay	80.00	1		
	Visa	15856.60	520	32'923.60	1061
Piscine-Patinoire	Maestro	105.00	8		
	MasterCard	68162.00	3056		
	PostFinance Card	12411.00	467		
	Twint	12555.00	654		
	Visa	33701.00	1526	126'934.00	5711
TOTAUX :				390'978.53	11'903
Frais liés aux transactions :	Etat civil (refacturé en partie)			745.48	
	Autres Services			4'468.88	

Cela représente un taux moyen pour les frais de 1.14 %.

VENTE DE BILLET CFF

958 transactions ont été effectuées au guichet de la caisse communale. L'achat annuel (payé par les utilisateur-trice-s) des billets se monte à Fr. 47'496.00. La commission en faveur de la Ville du Locle représente le montant de Fr. 2'374.30. Ce dernier a été directement déduit des factures à payer.

FACTURATION ET CONTENTIEUX

Au niveau de la facturation et du suivi, voici l'évolution sur les sept dernières années :

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de factures traitées	15'577	14'981	13'829	13'457	14'613	13'234	13'518
Variation en %	+3.98	+8.33	+2.76	-7.91	+10.42	-2.10	-0.21
Nombre de rappels	2'499	2'595	2'383	2'282	2'103	1'786	1'943
Nombre de poursuites engagées	961	761	716	726	518	254	702

Il est à noter qu'en 2022, l'Etat a repris la facturation de l'impôt foncier pour les personnes physiques d'où une diminution des factures annuelles.

Rappels et contentieux en 2025 :

Nous constatons une légère diminution du nombre de rappels en 2025 (96 unités). De plus en plus de personnes attendent, régulièrement, le rappel pour payer leurs factures ou prendre un arrangement.

Il est aussi préoccupant de voir que le nombre de poursuites engagées reste élevé. Afin de limiter les frais de procédure, nous regroupons certaines créances d'un débiteur pour effectuer une seule procédure. En 2025, le nombre de dossiers (débiteurs) envoyés aux différents Offices des poursuites se monte à 675.

Le nombre de factures transmises automatiquement dans le système se monte à 2'682 pour les structures pré et parascolaires et à 762 pour le centre d'orthophonie. Nous sommes toujours en charge de la suite de la gestion.

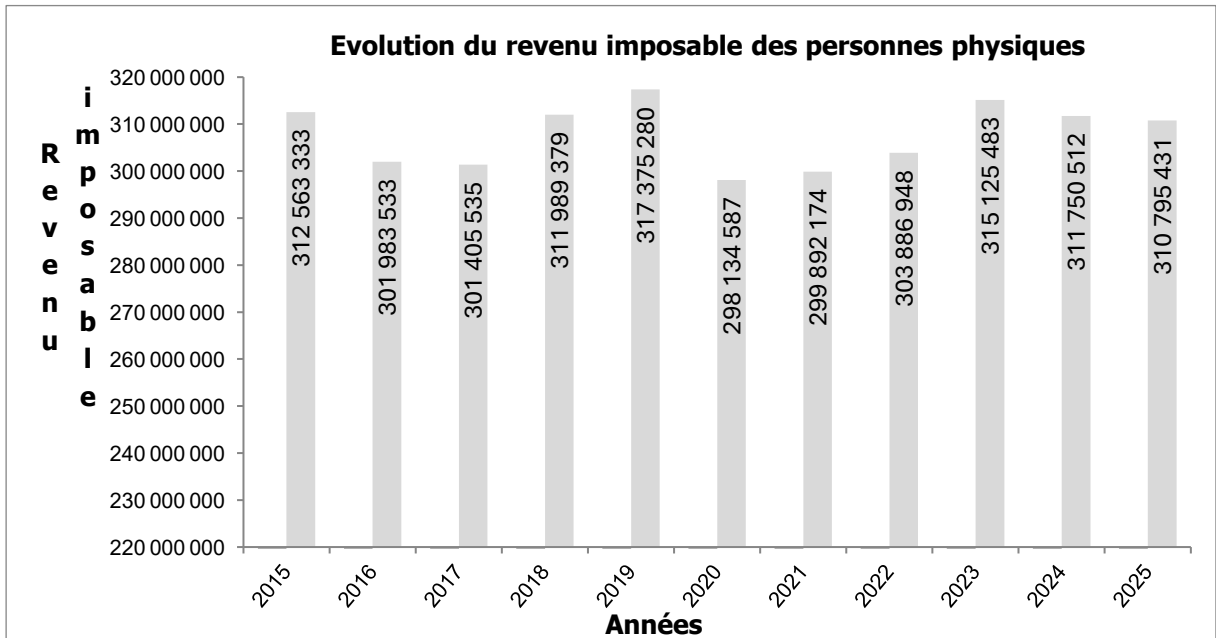
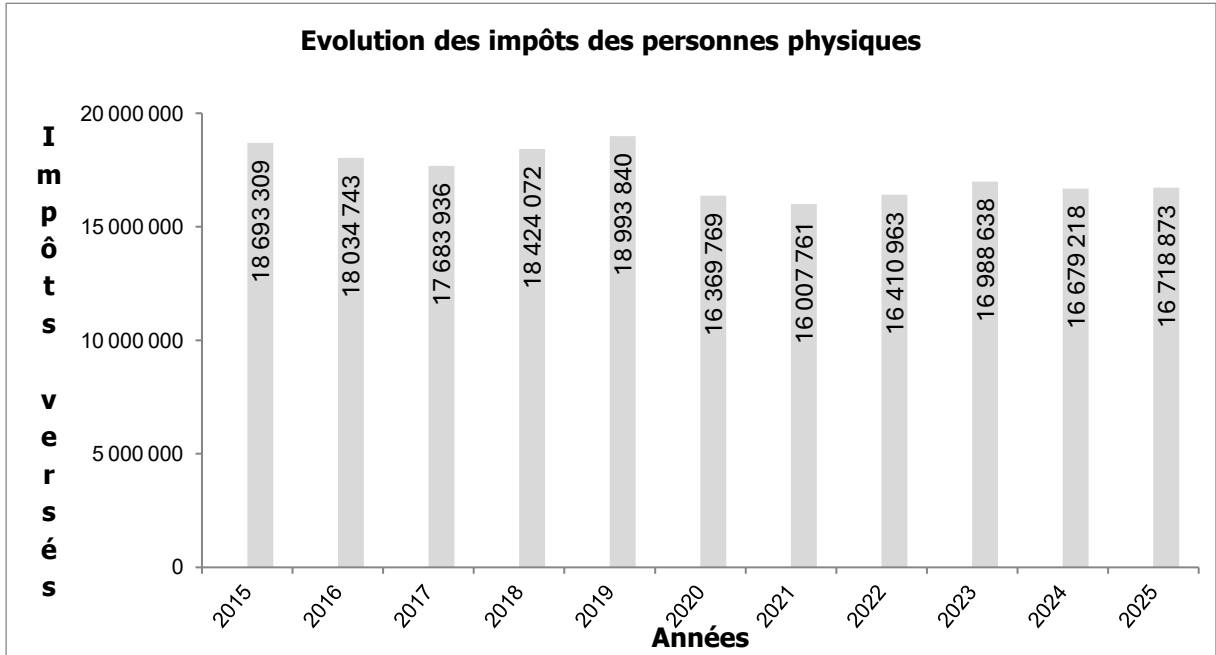
Les anciens actes de défaut de biens sont toujours, en partie, négociés par une entreprise spécialisée dans le recouvrement de ce type de dette ce qui, pour la commune, représente une recette de 60 % de chaque acte de défaut de biens qui a fait l'objet d'un recouvrement.

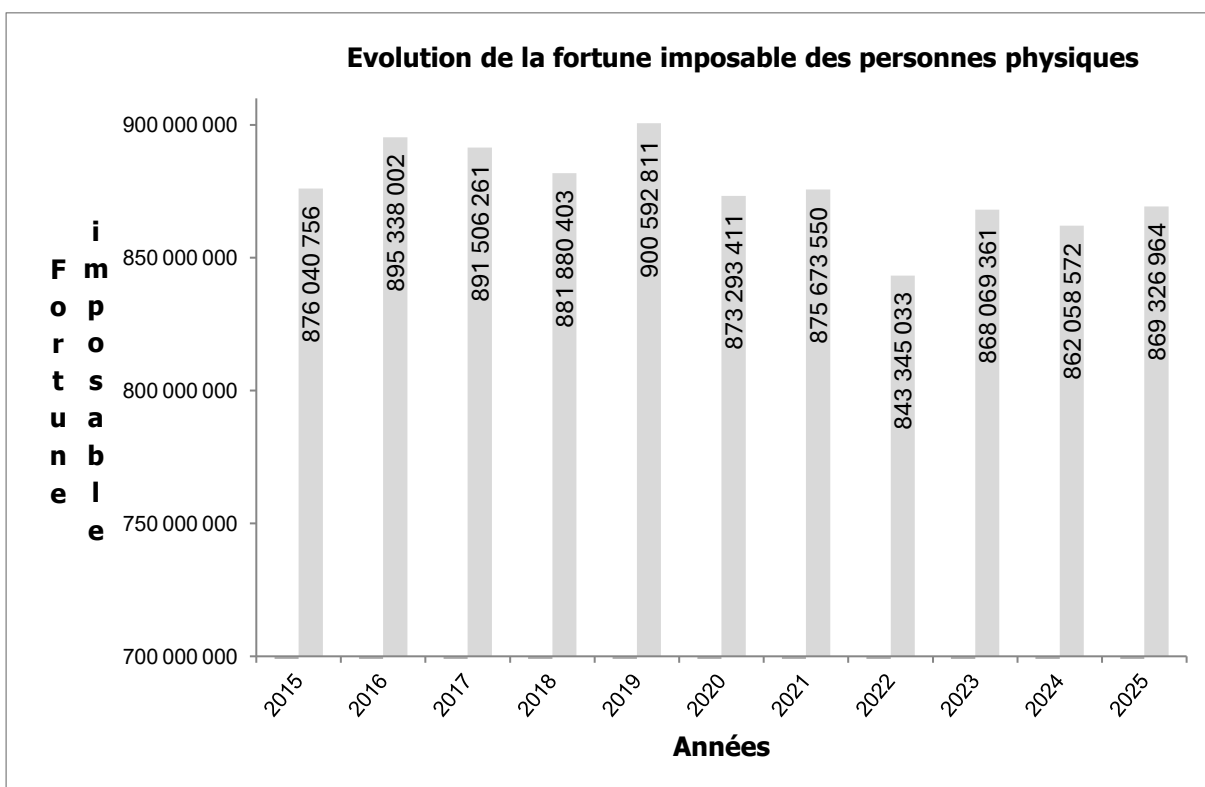
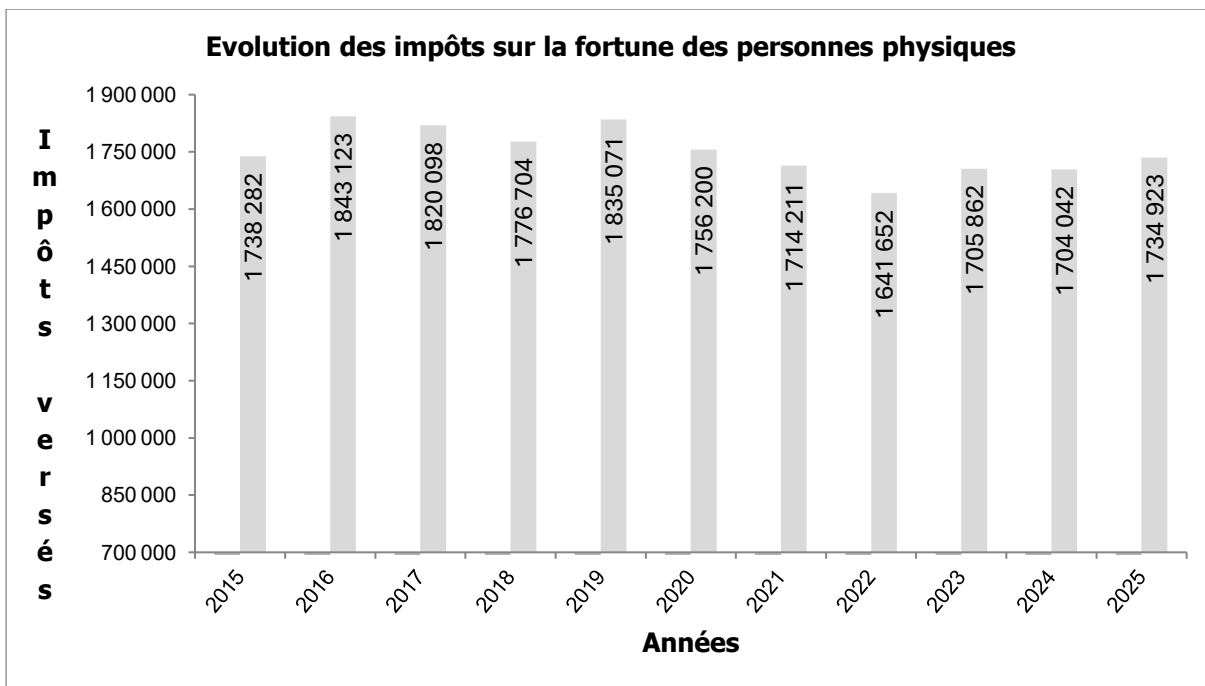
Considérations générales

Le nombre de contribuables réguliers se montait, à fin 2025, à 7'812. La proportion de contribuables taxés au bouclage de l'exercice 2024 est de 78.33 % (6'051). Il faut toutefois noter que dans ce chiffre sont incluses 198 taxations d'office (contribuables qui ne remplissent pas leur déclaration d'impôt). Les déclarations de l'exercice 2025 seront taxées durant l'année 2026. Les contribuables soumis à l'impôt à la source, se montent, à fin 2025, à 1'763 personnes et ne sont pas inclus dans le chiffre ci-dessus.

IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

Vous trouverez, ci-après, quelques graphiques et tableaux sur l'évolution des revenus et de la fortune imposable ainsi que celle de l'impôt payé pour ces deux catégories.





Quelques tableaux statistiques sur la fiscalité et les contribuables :

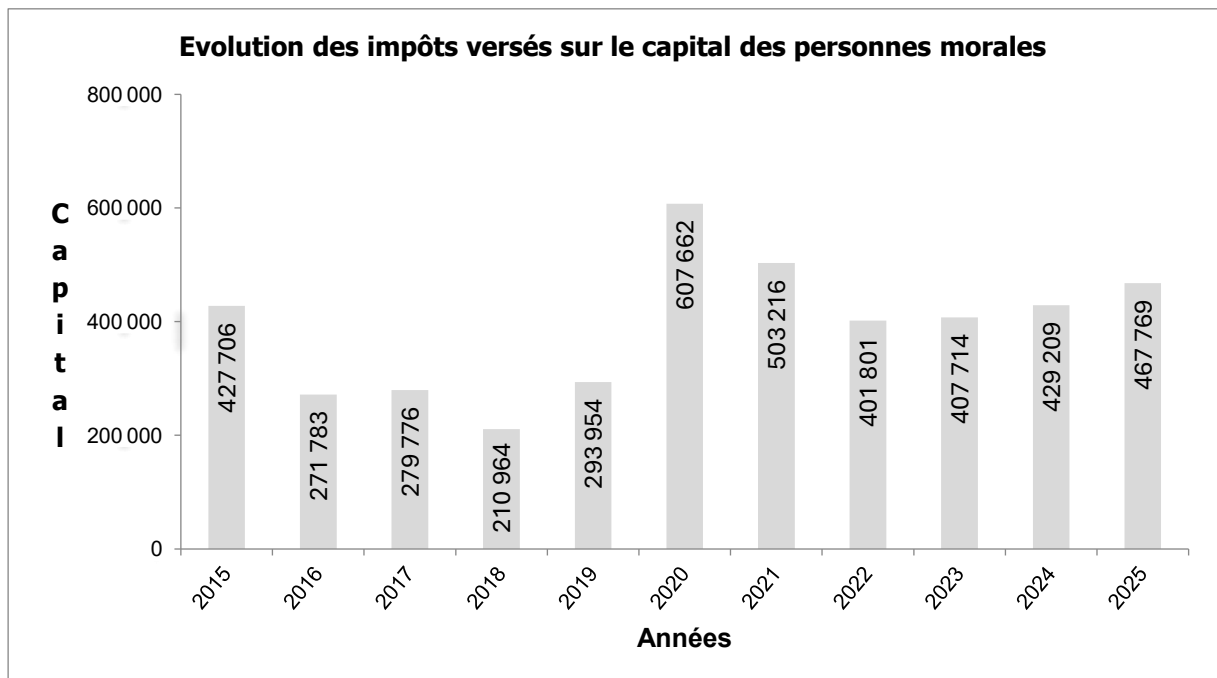
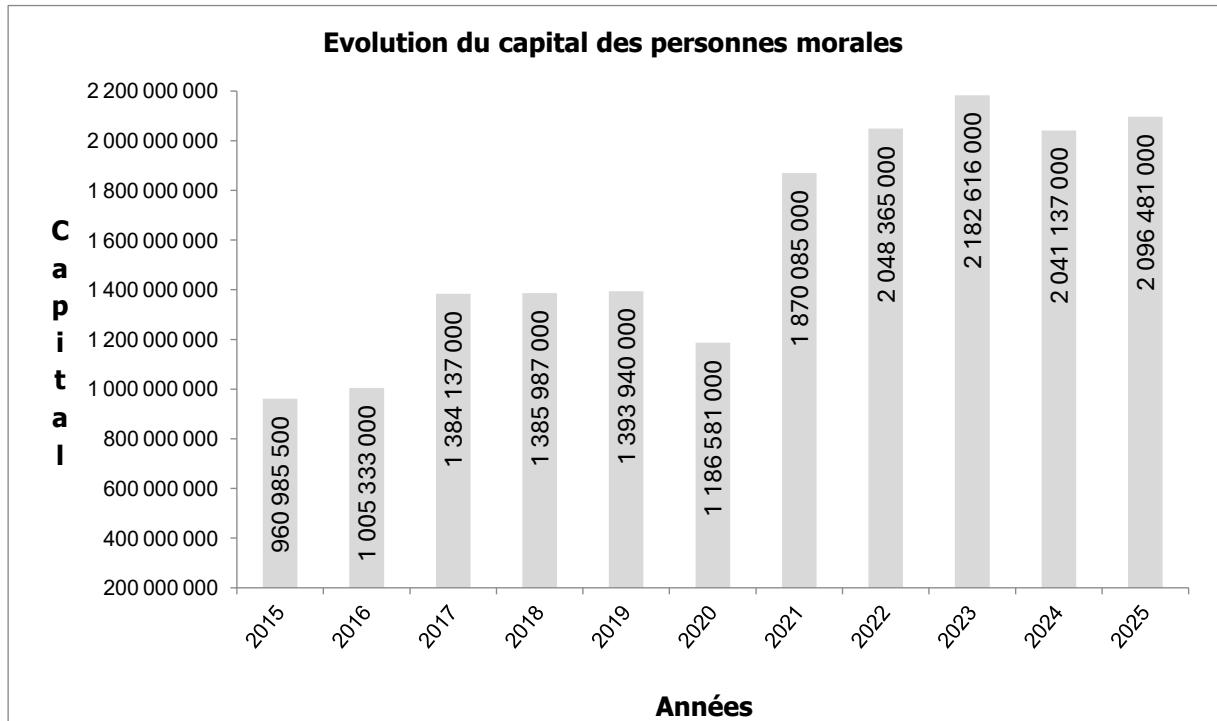
Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques - Taxation 2024

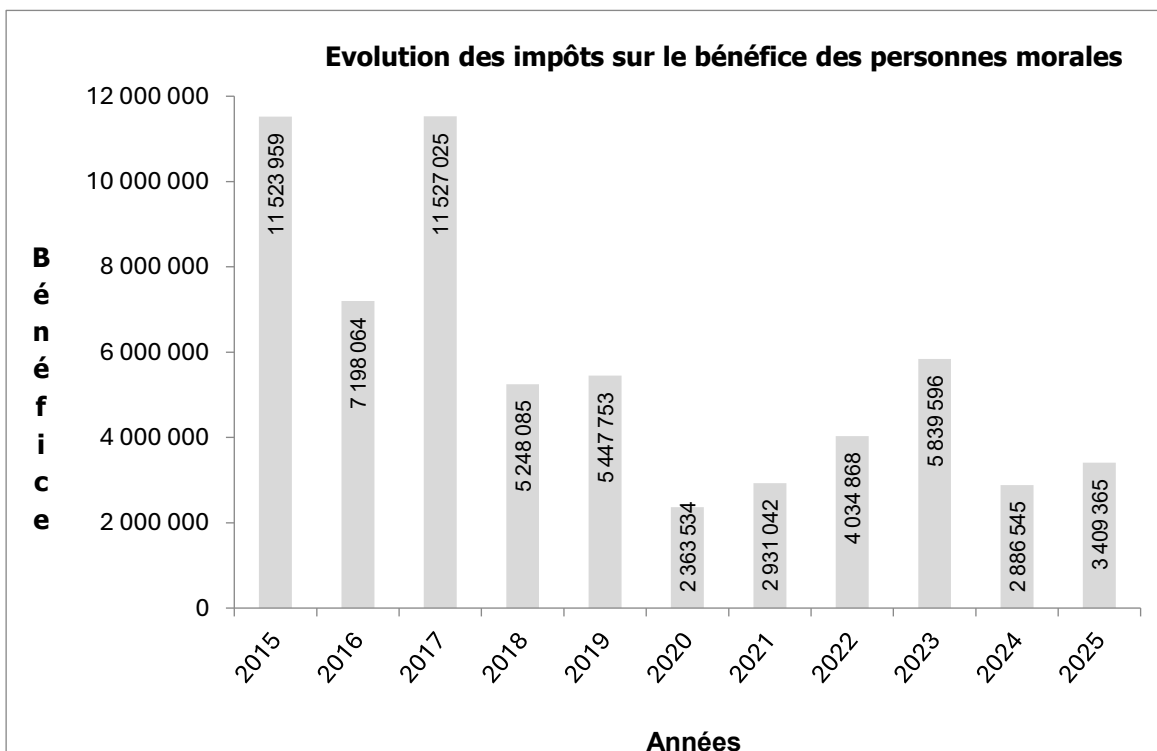
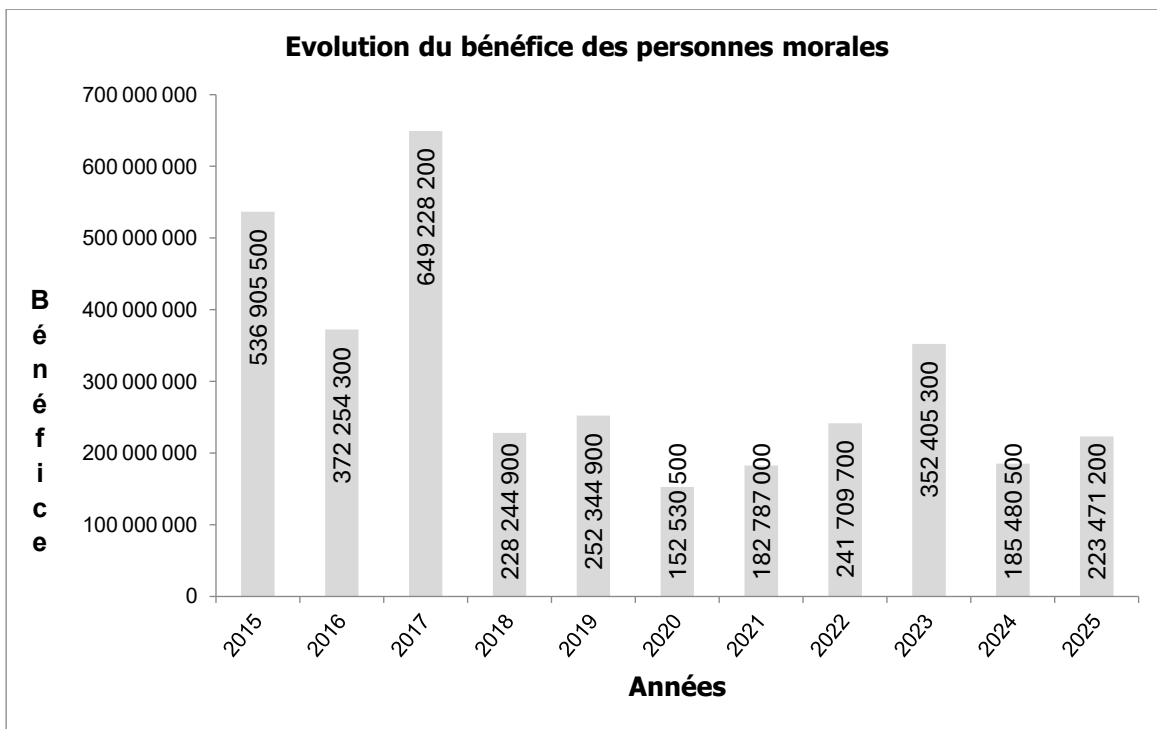
Libellé de la catégorie	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Revenu imposable total	Revenu imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû répartition
0 - 99	889	194	0	167	0.00	0.00
100 - 2000	161	65	168 463	68 390	2 381.30	3 397.45
2100 - 4000	128	42	392 334	130 375	6 763.10	5 956.45
4100 - 6000	142	30	713 886	153 850	9 778.90	7 616.55
6100 - 8000	118	33	829 639	230 173	7 641.40	9 959.75
8100 - 10000	123	27	1 115 302	244 219	14 183.05	9 744.55
10100 - 12000	92	12	1 017 320	129 068	15 444.55	6 717.40
12100 - 14000	124	13	1 617 993	167 680	24 426.15	8 313.80
14100 - 16000	157	19	2 362 808	287 603	36 448.35	14 233.80
16100 - 18000	169	19	2 889 019	326 893	51 366.70	15 129.40
18100 - 20000	144	20	2 749 883	376 786	56 356.20	20 212.60
20100 - 22000	152	12	3 197 068	251 497	72 825.10	11 513.55
22100 - 24000	144	12	3 325 420	274 507	92 364.60	15 054.70
24100 - 26000	153	11	3 824 495	275 110	112 825.05	14 307.50
26100 - 28000	139	11	3 754 092	298 845	122 768.30	19 674.10
28100 - 30000	152	8	4 413 742	232 352	145 798.85	12 905.40
30100 - 35000	370	11	12 055 285	361 818	428 674.35	21 352.65
35100 - 40000	406	21	15 273 920	777 329	589 107.55	46 578.80
40100 - 45000	385	12	16 373 237	501 871	711 078.15	31 349.70
45100 - 50000	390	8	18 578 943	375 889	924 646.85	23 403.00
50100 - 55000	382	4	20 040 750	209 000	1 039 547.60	13 987.60
55100 - 60000	304	4	17 498 917	229 553	945 222.10	15 367.70
60100 - 65000	251	3	15 692 700	189 417	858 992.70	13 922.05
65100 - 70000	232	1	15 674 180	66 150	871 383.00	3 605.80
70100 - 75000	190	3	13 791 150	215 900	768 646.35	15 658.05
75100 - 80000	143	1	11 092 400	76 500	634 254.50	6 691.35
80100 - 100000	463	4	41 379 384	375 375	2 452 217.90	26 712.85
100100 - 120000	280	3	30 427 500	334 633	1 908 337.65	26 999.40
120100 - 140000	112	2	14 459 100	260 325	963 567.25	20 793.60
140100 - 160000	49	1	7 233 700	154 307	506 319.40	12 253.75
160100 - 180000	29	1	4 877 200	162 600	356 839.45	11 869.45
180100 - 200000	16	1	3 052 800	198 200	234 876.55	16 402.85
200001 - 250000	19		4 086 100		326 482.90	
250001 - 300000	5	1	1 372 600	259 000	120 042.15	24 452.85
300001 - 400000	5		1 682 200		151 795.35	
400001 - 500000	2		934 100		86 045.75	
500001 - 600000	2		1 065 600		99 207.90	
600001 - 700000	1		613 000		56 424.25	
700001 et plus	4		3 928 900		367 998.75	
PreCapital	259		29 068 000		599 431.20	
TOTAUX :	7 286	609	332 623 130	8 195 382	16 772 511.20	506 138.45

Impôt direct communal sur la fortune des personnes physiques - Taxation 2024

Libellé de la catégorie	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Fortune imposable total	Fortune imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû total de répartition
0 - 999	2657	264	11 586	13 681	0.00	0.60
1000 - 20000	1469	139	11 156 436	1 184 850	883.20	826.90
21000 - 40000	539	54	15 914 894	1 553 669	2 309.80	1 413.90
41000 - 60000	342	26	16 960 075	1 258 025	4 473.40	1 726.20
61000 - 80000	240	22	16 880 969	1 590 736	9 982.00	2 379.35
81000 - 100000	196	14	17 676 847	1 248 000	12 024.15	2 317.60
100100 - 150000	342	20	42 171 031	2 601 681	45 905.85	5 716.00
151000 - 200000	253	16	44 045 886	2 903 400	60 914.30	6 357.10
201000 - 250000	168	16	38 053 567	3 654 556	61 826.50	7 882.35
251000 - 300000	146	15	40 026 147	4 227 000	68 936.00	9 584.20
301000 - 350000	116	5	37 424 647	1 576 000	66 976.95	3 914.70
351000 - 400000	77	5	28 684 750	1 848 000	56 129.60	4 418.95
401000 - 450000	73	1	30 919 061	436 000	64 341.30	1 083.00
451000 - 500000	58	2	27 567 622	970 000	57 609.80	2 409.45
501000 - 600000	81	4	43 881 500	2 197 739	99 107.20	5 459.20
601000 - 700000	63		40 563 633		91 201.85	
701000 - 800000	43	1	32 140 458	746 000	76 581.30	1 853.05
801000 - 900000	37	1	31 332 186	841 000	76 271.05	2 089.05
901000 - 1000000	16	1	15 151 000	917 000	37 364.25	2 277.85
1001000 - 1500000	57	2	69 072 939	2 275 000	171 577.10	5 651.10
1501000 - 2000000	18	1	31 206 000	1 516 000	77 515.55	3 765.75
2001000 - 2500000	10		21 994 000		54 633.15	
2501000 - 3000000	3		8 119 000		20 167.60	
3001000 - 4000000	8		27 551 000		68 436.75	
4001000 - 5000000	5		21 585 000		53 617.10	
5001000 et plus	10		118 410 000		294 130.45	
TOTAUX :	7027	609	828 500 234	33 558 337	1 632 916.20	71 126.30

IMPÔT DES PERSONNES MORALES





► TRANSITION VERS LE SIEN : UNE DIGITALISATION ACCÉLÉRÉE

Dès le 1er janvier 2025, la Ville du Locle a concrétisé sa collaboration stratégique avec le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN), marquant une étape clé dans sa modernisation numérique. Cette transition, préparée dès 2023 par la migration des serveurs applicatifs vers l'infrastructure cantonale, a permis de :

- Standardiser l'ensemble des postes de travail et des services informatiques, en alignement avec les normes cantonales et les bonnes pratiques de sécurité (PGSSI-NE).
- Centraliser la gestion des systèmes d'information, garantissant une infrastructure sécurisée, flexible et conforme aux exigences légales.
- Optimiser les coûts et les ressources, grâce à une mutualisation des compétences et des infrastructures avec le SIEN.

Cette collaboration s'inscrit dans une vision à long terme : rationaliser les dépenses, renforcer la cybersécurité, et offrir un support technique performant aux utilisateurs.

► CYBERSÉCURITÉ : UNE PRIORITÉ RENFORCÉE

En août 2025, la Ville a relancé sa campagne de sensibilisation à la cybersécurité, en partenariat avec le SIEN. Cette initiative, incluant des quiz, des simulations de phishing et des modules de formation, vise à :

- Renforcer la vigilance des collaborateurs face aux cybermenaces, dans un contexte de risques croissants.
- Intégrer les bonnes pratiques de sécurité dès la conception des projets (« security by design »).
- Répondre aux recommandations des organes officiels (GovCERT, NCSC), notamment pour la mitigation des risques élevés.

Cette campagne s'inscrit dans une stratégie globale de modernisation, motivée par le vieillissement des infrastructures et le besoin de spécialistes dédiés.

► PARC INFORMATIQUE, IMPRIMANTES ET RÉSEAU

POSTES DE TRAVAIL ET SERVEURS

- 208 postes de travail en service (115 fixes, 93 portables), avec une hausse continue des ordinateurs portables (47 % du parc en 2025, contre 35 % en 2024), reflétant une adaptation aux besoins de mobilité.
- Abandon total des serveurs physiques: tous les services sont désormais virtualisés et hébergés dans l'infrastructure cantonale, assurant une haute disponibilité et une continuité de service.

RENOUVELLEMENT DU PARC D'IMPRIMANTES

En 2025, la Ville a entièrement renouvelé son parc d'imprimantes, passant de Xerox à Konica-Minolta et Brother. Ce renouvellement a permis :

- Une réduction significative du nombre d'appareils (de 70 à 62 unités), optimisant les coûts et l'usage.
- Une meilleure adéquation entre les besoins des services et les fonctionnalités des équipements.
- Une gestion plus durable des ressources, avec des appareils plus économes en énergie et en consommables.

ÉVOLUTION DU PARC INFORMATIQUE (2024-2025)

Catégorie	2024	2025	Évolution
Postes de travail	194	208	+14
Ordinateurs portables	67	93	+26
Serveurs physiques	4	0	-4
Imprimantes	70	62	-8

RÉSEAU ET CONNECTIVITÉ

- 25 sites connectés au réseau cantonal, dont 23 via fibre optique et 2 via liaison cuivre. Les sites restants bénéficient d'un accès internet sécurisé.
- 24 points d'accès Wifi déployés dans les locaux administratifs, avec une extension des zones couvertes.

► PROJETS PHARES ET COLLABORATIONS

MISE EN PLACE DE LA COLLABORATION AVEC LE SIEN

- Intégration du technicien informatique de la Ville au SIEN (site de La Chaux-de-Fonds) dès janvier 2025.
- Migration des données des serveurs du Locle dans les infrastructures cantonales.
- Formation du technicien de site du SIEN pour le support aux utilisateurs de la Ville.
- Mise en place de la gestion des demandes aux SIEN par le portail Jira.

MIGRATION DU SYSTÈME DE GESTION DU TEMPS (SRH)

Basculement de la gestion de temps (timbrages, vacances, absences, ...) de Zeit à Abacus effectif au 1er janvier 2026, en collaboration avec le SIEN et le Service des Ressources Humaines.

ABANDON DE LA 3G

Plusieurs appareils mobiles et cartes SIM, dont les panneaux de signalisation des voies de bus, concernés par la fin du réseau 3G (décembre 2025) ont été progressivement remplacés.

► **PERSPECTIVES 2026**

- Comités de pilotage réguliers avec le SIEN pour arbitrer les priorités et suivre l'avancement des projets.
- Priorités 2026 :
 - Poursuite de la réduction de l'empreinte numérique (ex. : virtualisation accrue, optimisation des impressions).
 - Déploiement de solutions collaboratives (ex. : outils de travail à distance, partage de documents sécurisé).
 - Renforcement de la résilience face aux cybermenaces, avec des audits réguliers et des formations ciblées.
 - Améliorer l'efficacité de la collaboration avec le SIEN.

► INTRODUCTION

Le Service des affaires culturelles a connu plusieurs évolutions en 2025. Tout d'abord, le responsable du Bureau promotion et communication, a pris sa retraite. Son départ a été suivi de l'arrivée de son successeur en qualité de responsable et d'une réorganisation du service, laquelle s'est notamment traduite par un changement de dénomination, le service devenant le Service promotion et communication (culture, sport et tourisme). De plus, le secrétariat des affaires culturelles a vécu un changement avec une mutation d'un poste de secrétaire, au Bureau des sports.

En 2025, les liens avec le Canton et les communes neuchâteloises ont été renforcés. Pour la première fois, la Ville du Locle, par l'intermédiaire de son Service promotion et communication, a pris part aux séances 9D, rencontres consacrées à la culture et réunissant le Canton de Neuchâtel et plusieurs communes. La Ville se réjouit de ces échanges, organisés plusieurs fois par année, qui offrent l'occasion de présenter les projets communaux tout en abordant des enjeux d'envergure cantonale.

En 2025, deux séances du Conseil de la culture se sont tenues, dans la continuité de leur introduction en 2024. Celles-ci ont permis de renforcer les synergies entre les différentes institutions culturelles qui font vivre la Ville et de mener des réflexions autour d'enjeux communs. Plusieurs avancées concrètes en ont découlé : la création d'un flyer pour promouvoir les musées, la validation d'une solution à la problématique du manque de toilettes publiques, dont la mise en œuvre est prévue en 2026, ainsi que l'examen de la question de l'amélioration de la signalétique, aboutissant à la proposition de la création d'un groupe de travail pour 2026.

Cette année, les sociétés et acteurs et actrices du domaine culturel ci-après ont bénéficié d'un soutien financier, de la gratuité de prestations ou de salles :

► SOCIÉTÉS ET ÉVÈNEMENTS CULTURELS

LA BOITE À SWING

La subvention allouée est de Fr. 8'000.-.

La saison 2024-2025, 22ème du nom, aura a nouveau rencontré un très grand succès. Une moyenne de 150 personnes se sont enthousiasmées lors des 6 concerts agendés entre septembre 2024 et mars 2025.

Rock'n'Roll, Blues, Swing, Country, la musique des années 50-60 pour des concerts de légende.

A noter le dernier concert en mars 2025 qui accueillait pour la première fois Sebastien Ellis pour une soirée mémorable de Rock'n'Roll qui s'est terminée par une « standing ovation » bien méritée.

LE CINÉ CASINO

Le cinéma bénéficie d'un soutien annuel de Fr. 5'000.- et de la gratuité de la salle du Casino.

L'année 2025 aura été plus difficile que l'année record de 2024. Comme la moyenne des cinémas suisses qui enregistrent une baisse d'affluence de plus de 15 %, le Ciné Casino est également dans cette moyenne avec une baisse d'environ 13 %.

Cette évolution est avant tout liée aux films qui sortent et qui n'ont pas tous le même attrait. La météo joue également un grand rôle. Malgré tout, les retours enregistrés par les spectateurs sont excellents et montrent bien le plaisir qu'ont les gens de venir dans le cinéma de la Ville du Locle. Dans l'ensemble, nous pouvons dire que le Ciné Casino voit chaque semaine de nouveaux visages, et c'est réjouissant. Il n'y a pas à dire, un cinéma fait partie intégrante de la dynamique d'une ville.

Les Fêtes de fin d'année ont vu une très belle affluence et ont permis de remonter un peu la moyenne annuelle avec trois films qui ont très bien marché : Avatar 3, Zootopie 2 et Le Chant des Forêts.

La recherche de sponsors et de publicités fait partie d'un travail permanent mais est très importante pour le fonctionnement du Ciné Casino. Il n'est pas inutile de préciser que, à part les projectionnistes qui sont rétribués, tout le reste du travail nécessaire pour la bonne marche du Ciné Casino est effectué sous forme de bénévolat, ce qui représente bien un 50 %.

A noter que le 1^{er} septembre 2026, le Ciné Casino fêtera les 10 ans de son ouverture.

LE CINÉ-CLUB

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 3'800.- et de la gratuité de la salle du Casino.

Dix-sept films de douze pays différents ont été projetés (dont 13 films de fiction et 4 documentaires). Les projections ont attiré 80 spectateurs en moyenne.

L'organisation du Festival du film vert (ouvert à toutes et tous et proposant des séances gratuites avec chapeau à la sortie), en collaboration avec Pro Natura Neuchâtel et la commune du Locle, est restée possible grâce à la gratuité de la salle du Casino. En 2026 une séance pour les écoles sera également mise en place.

Le club a aussi organisé ses deux excursions habituelles à Pontarlier pour Ciné Open (Festival du cinéma d'animation et rencontre de Cinéma des Balkans).

Le Ciné-Club s'est aussi substitué au cinéma pour accueillir le cinéaste zurichois Samir qui nous a présenté son dernier documentaire, « La prodigieuse transformation de la classe ouvrière en étrangers », la discussion après le film s'est transportée à la Guesthouse avec laquelle le Ciné-Club collabore depuis plusieurs années en bonne intelligence. Cette séance avec vente de billets était hors subvention.

LA LANTERNE MAGIQUE

La Lanterne Magique bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 1'425.- et de la prise en charge de la location du Casino.

Le Club, dont le but est de permettre aux enfants de 6 à 12 ans de découvrir le cinéma, a connu une hausse de ses membres ces dernières saisons. Lors de cette nouvelle saison 25-26, le nombre d'enfants s'est stabilisé à plus de quarante membres. Avec l'accueil de deux groupes parascolaires, le club compte ainsi une soixantaine de membres réguliers. Bien que le comité se soit étoffé, il est toujours difficile de recruter des bénévoles pour encadrer les séances les mercredi après-midi, une fois par mois.

Le contexte de sponsoring est également tendu et décrocher de nouveaux soutiens est difficile. D'où l'importance du soutien fidèle et régulier de la Ville du Locle qui permet au club de se projeter sereinement dans l'avenir.

LUXOR FACTORY

En 2025, l'association Luxor Factory a bénéficié d'une subvention communale de Fr. 100'000.-. Cette somme correspond au montant annuel défini par la Convention établie entre la Ville et Luxor Factory. Le parcours d'art urbain s'est étoffé de six nouvelles œuvres en 2025. Chacune d'entre elles met en lumière l'histoire et les spécificités du Locle, selon le concept pointu qui caractérise l'exomusée, dont la collection totalise à présent quarante-huit œuvres réalisées par des artistes internationaux et d'après diverses techniques de street art.

De nouvelles offres de visites guidées ont été développées, incluant un parcours périphérique et une formule combinée, « Regards croisés », avec le Musée d'horlogerie du Locle. Environ 11'000 personnes ont visité l'exomusée, dont 1'065 dans le cadre de visites guidées, avec un public intergénérationnel et majoritairement francophone.

L'impact médiatique est resté important en Suisse et à l'étranger (44 articles, publications ou reportages) et le site internet a totalisé 619'502 visiteurs en 2025. L'association a par ailleurs renforcé ses collaborations locales (musées, écoles, manifestations culturelles) et a conceptualisé différents projets, notamment afin de positionner Le Locle en vue de « La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 ». De plus, une campagne commune « 4 musées au Locle » devrait être lancée en 2026 pour promouvoir l'offre muséale locale.

THÉÂTRES DU CASINO ET DE LA GRANGE DELUX

Les Théâtres du Casino et de La Grange Delux forment une seule entité portée par une association unique. Deux salles complémentaires, pensées pour accueillir une programmation variée, allant des spectacles d'envergure aux formats plus intimistes.

La subvention allouée pour le Théâtre du Casino a été de Fr. 210'000.- + la prise en charge du loyer.

Le Casino a accueilli 9 spectacles en 9 représentations. C'est un total de 3'337 spectateurs qui en ont profité.

La subvention allouée pour le théâtre La Grange Delux est de Fr. 33'250.- + la prise en charge du loyer.

La Grange Delux a accueilli 15 spectacles en 16 représentations, pour un total de 2'192 spectateurs.

La salle a également été utilisée en dehors des spectacles inscrits à la programmation. Elle a accueilli, tous les mardis matin, l'atelier de théâtre de la Fondation de la Jaluse et tous les mercredis matin la fondation des Perce-Neige. Par ailleurs, 26 locations ont été enregistrées, représentant 48 jours d'utilisation de la salle. En 2025, la salle a ainsi été le cadre d'une grande diversité d'événements : concerts, spectacles, assemblées générales, anniversaires, cérémonie funéraire, vernissage d'album, enregistrements, sorties d'entreprise, représentations d'écoles de danse, représentations scolaires, résidences d'artistes, tournages, répétitions et créations.

THÉÂTRE POPULAIRE ROMAND – CENTRE NEUCHÂTELOIS DES ARTS VIVANTS

La subvention du Théâtre populaire romand (TPR) a été abaissée dès 2025 à Fr. 5'000.- étant donné qu'il n'accorde à la Ville du Locle qu'une voix consultative et qu'il n'y a plus de spectacle programmé au Locle.

SOCIÉTÉS CULTURELLES

Les sociétés suivantes, qui ont participé à la vie culturelle de notre région tout au long de l'année 2025, ont également bénéficié d'un appui financier : Free'son, la Fondation de l'Ancienne Poste pour la Bastringue, la Foire du livre, le Land Art, le Festival Racinotes, les fanfares La Sociale et La Militaire, Les Amis des concerts d'orgue, le Corbak Festival, la Turlutaine, 1000 Jazz Festival, le Chœur mixte Caecilila, le Chœur Cantabile, le Music Festival Promo, l'ADL, l'ADN, Blizzard Audio, Les Murs du Son, l'Association Collectif de danse, l'Association l'intermède, Fondation Ferme du Grand-Cachot-de-Vent.

► POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE ET MANIFESTATIONS

Le point d'informations touristiques situé à l'Hôtel de Ville de la Ville du Locle assure une présence quotidienne, sept jours sur sept, au cœur du centre-ville. Ce service constitue le premier point de contact pour les visiteurs et visiteuses qui découvrent la cité horlogère inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2009.

Complémentaire au point d'information cofinancé par Tourisme neuchâtelois aux Moulins Souterrains du Col-des-Roches, le point de l'Hôtel de Ville remplit une fonction d'accueil, d'orientation et de renseignements généraux. Ces deux entités jouent des rôles complémentaires : le point central de l'Hôtel de Ville facilite l'accès aux institutions culturelles locales et sert de plateforme d'orientation pour les visiteurs en transit dans l'espace urbain.

La localisation stratégique du point d'informations au sein de l'Hôtel de Ville, édifice emblématique du patrimoine architectural loclois contribue à renforcer l'attractivité du lieu et à valoriser l'identité

touristique de la Ville. L'accessibilité continue de ce service (7 jours sur 7) participe activement à la qualité d'accueil et à la visibilité touristique du Locle.

▶ MANIFESTATIONS

Les périodes hivernale, printanière, estivale et automnale ont été marquées par de nombreuses manifestations extérieures. Parmi celles-ci, nous pouvons citer les événements suivants :

Fun On Ice
Saint Valentin, capitale
Marché de printemps
Bastringue de l'Ancienne Poste
Journées du patrimoine mondial
Fête de la Jeunesse des Brenets
Cortège des Promotions et Music Festival Promos
Soirée Caraïbes
1 Août
Torée des nouveaux arrivants
Plantation Douglas – nouveaux nés
Marché d'automne
Tournois de pétanque
Voyage culinaire
Foire du Livre
Saint-Nicolas
Rencontre citoyenne

► INTRODUCTION

La Ville du Locle entretient plusieurs relations de jumelage, notamment avec Gérardmer dans le département français des Vosges, avec Laroque dans l'Hérault, ainsi qu'avec Sidmouth, située dans le comté de Devon².

Ces jumelages sont nés de motivations diverses et ont connu, au fil des décennies, des degrés d'intensité variables. À l'heure où les moyens de communication se développent considérablement et où les voyages comme les loisirs se démocratisent, la nature même des jumelages évolue. Dans ce contexte, l'Association de Jumelage du Locle joue un rôle essentiel dans leur animation et leur continuité.

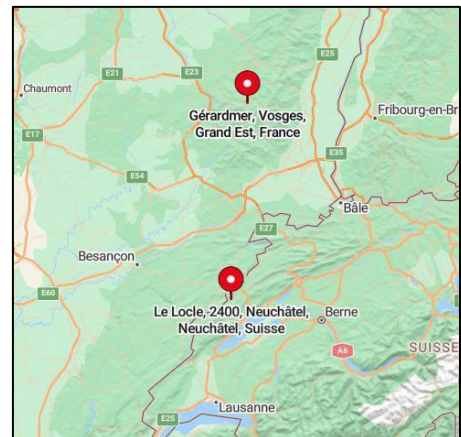
► GÉRARDMER

L'origine et la concrétisation du jumelage avec Gérardmer remontent à 1963. Celui-ci est essentiellement motivé par le tissu industriel propre aux deux cités. Située en altitude, la Ville française est tournée vers une économie forestière et de tisserands.

GÉRARDMER EN QUELQUES MOTS

À l'instar de la Mère commune, la première mention de Gérardmer remonte au Moyen-Âge classique, plus précisément en 1285. Érigée en paroisse en 1540, la présence d'un lac contribue à son développement démographique.

Ville industrielle, ville martyre, presque entièrement détruite sous la Seconde Guerre mondiale, la cité se reconstruira et prendra le tournant touristique durant la seconde moitié du 20^e siècle. Elle compte désormais 8'000 habitants environ, mais sa population quintuple lors des périodes touristiques. Gérardmer se situe à 114 km à vol d'oiseau du Locle et à environ 200 km par route.



² Notons qu'en 1962 la Ville du Locle a été la première commune de Suisse à se jumeler avec une Ville africaine, sous l'égide de la Fédération mondiale des Villes jumelées, à savoir celle de Kaolack au Sénégal. En 2007, ce jumelage prend officiellement fin en raison de détournement de fonds destinés initialement à la réalisation de puits. Toutefois, des collaborations ponctuelles perdurent avec les milieux associatifs, tant loclois et que sénégalais, notamment dans le cadre de la rénovation d'une école.

EMPLACEMENT

Dans la Mère commune, la rue de Gérardmer a été inaugurée dans les années 60, constituant un pôle économique et d'habitation de première importance à l'époque. La « perle » des Vosges bénéficie quant à elle d'un emplacement conséquent à proximité du lac, emblème de la Ville et lieu de multiples manifestations.

ACTIVITÉS 2025

Différents échanges ont eu lieu cette année avec la commune de Gerardmer. Ainsi, nous pouvons citer les événements suivants :

Les autorités vosgiennes ont participé, en juillet, aux festivités de la Fête des Promotions, en participant notamment au traditionnel cortège.

Les autorités locloises ont, pour leur part, été accueillies lors des célébrations du 14 juillet, fête nationale française commémorant la Révolution. Plusieurs animations ont rythmé la journée sur le quai portuaire du "Locle", notamment des concerts, un feu de la Saint-Jean et un spectacle pyrotechnique.



Le quai du Locle constitue un fleuron de la « perle des Vosges »

► **SIDMOUTH**

L'origine du jumelage avec Sidmouth remonte à 1983, à la suite d'un « appel d'offres » auprès de communes anglaises. Concrétisé en 1984, celui-ci est essentiellement motivé par des échanges linguistiques à une période

où l'anglais fait figure de langue internationale incontournable. Le but des autorités est également de renforcer la présence de la Mère commune à l'extérieur et de favoriser la « compréhension entre les peuples ».

SIDMOUTH EN QUELQUES MOTS

À l'origine village de pêcheur, Sidmouth se développe à partir du 19e siècle parallèlement à la mode des stations balnéaires.



Avec son économie tournée principalement vers le tourisme, elle compte aujourd'hui environ 14'400 habitants. Sidmouth se situe à 840 km à vol d'oiseau du Locle et à 1'150 km par route.

EMPLACEMENT

Dans la Mère commune, la place « Sidmouth square » est inaugurée en 2011 avec notamment l'installation d'une plaque commémorative et d'une cabine téléphonique londonienne. La commune balnéaire anglaise a dénommé quant à elle une rue du nom du Locle (« Le Locle close ») au nord de la Ville.

ACTIVITÉS 2025

Du 19 au 24 juin 2025, la Ville du Locle a eu le plaisir de recevoir une délégation de Sidmouth dans le cadre du jumelage. L'Association de Jumelage avait imaginé un programme particulièrement riche, mêlant visites, découvertes et moments de partage, le tout baigné par un soleil généreux. Le point d'orgue de cette rencontre fut la soirée officielle dans un restaurant local, ponctuée d'échanges de cadeaux et d'une ambiance chaleureuse.



Sidmouth, station balnéaire, possède une rue du Locle.

► LAROQUE

En 2009, à la suite de l'initiative d'un ancien habitant de Villers-le-Lac devenu laroquois, la commune de Laroque dans l'Hérault prenait contact avec les autorités des Brenets, afin de débiter la mise en place d'un jumelage entre les deux villages. Les autorités brenassières se rendirent cette année-là dans la commune française.

En 2010, la commune des Brenets acceptait, par le biais d'un arrêté du Conseil général, de formaliser cette union. Parmi ses objectifs, les échanges scolaires, les camps, l'accueil touristique, les invitations réciproques lors de manifestation, des échanges techniques et un soutien à l'entraide.

En 2011, différentes manifestations se déroulèrent aux Brenets et une association vit le jour : Association dite de « Jumelage Les Brenets ».



Les années suivantes furent marquées par différents échanges et visites. Ceux-ci se sont néanmoins interrompus en 2019.

LAROQUE EN QUELQUES MOTS

Place forte médiévale remontant au 10^e siècle, Laroque bénéficie notamment d'un patrimoine naturel remarquable (gorges, fleuve de l'Hérault) et d'un château inscrit aux monuments historiques. Son économie est principalement tournée vers le commerce et le tourisme. Laroque compte aujourd'hui environ 1'660 habitants et se situe à 420 km à vol d'oiseau du Locle et à 610 km par route.

ACTIVITÉS 2025

Il n'y a pas eu d'activité avec la Commune de Laroque en 2025. Des démarches ont été entreprises au début de l'année 2026 pour définir les pistes de collaboration susceptibles d'être développées à l'avenir.



Laroque est une charmante petite commune au patrimoine naturel et médiéval qualifié selon les autorités françaises de « remarquable ».

INTRODUCTION

En 2025, le service des ressources humaines (SRH) a poursuivi le renforcement de ses missions. Dans un contexte marqué par une tension persistante sur le marché de l'emploi, des exigences accrues en matière de management et de conformité réglementaire, ainsi que par la modernisation continue des outils de gestion, le SRH a confirmé son rôle de partenaire stratégique du Conseil communal et des services.

RECRUTEMENT ET SÉLECTION

L'année a été caractérisée par une activité de recrutement soutenue, avec 59 procédures coordonnées, incluant les apprentie·es et stagiaires. Ce volume, en hausse par rapport à l'exercice précédent, illustre les besoins importants en renouvellement et en consolidation des effectifs. Le SRH a veillé à garantir des processus fondés sur la transparence, l'équité et la non-discrimination, tout en accompagnant étroitement les responsables hiérarchiques dans leurs choix d'engagement.

Dans un marché de l'emploi concurrentiel, une attention particulière a également été portée au renforcement de la marque employeur. Des réflexions ont été menées afin d'élargir la visibilité de la collectivité et de toucher de nouveaux publics. En collaboration avec le service de la promotion et de la communication, les canaux de diffusion des offres ont été diversifiés et modernisés, notamment par une présence active sur les réseaux professionnels et sociaux tels que LinkedIn et Instagram. Ces démarches visent à accroître l'attractivité de la Ville, valoriser ses métiers et faciliter l'accès aux opportunités d'emploi pour un plus large bassin de candidat·es.

SYSTÈME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH)

La modernisation des outils RH s'est poursuivie de manière structurée dans le cadre du projet global de Système d'information des ressources humaines (SIRH). Le nouveau logiciel de gestion des salaires a été mis en service au 1er janvier 2025, permettant de sécuriser les processus, d'améliorer la fiabilité des données et de gagner en efficacité administrative. Parallèlement, le projet de nouveau logiciel de gestion du temps a été conduit durant l'année afin de préparer son déploiement, avec pour objectifs une simplification des pratiques, une meilleure traçabilité et une harmonisation des règles au sein des services.

Cette démarche s'inscrit dans une vision évolutive et modulaire du SIRH. D'autres fonctionnalités viendront progressivement compléter le dispositif au cours des prochaines années, notamment la gestion dématérialisée des notes de frais, le suivi des entretiens de développement, ainsi que divers processus administratifs aujourd'hui encore traités de manière partiellement manuelle. Un portail numérique destiné aux employé·es et aux cadres sera également déployé, offrant un accès simplifié et autonome aux informations personnelles, aux demandes administratives et aux outils de gestion du personnel. À terme, cette digitalisation contribuera à renforcer la qualité des données, à

fluidifier les échanges et à recentrer le SRH sur des missions à plus forte valeur ajoutée d'accompagnement et de conseil.

GESTION DES RÉMUNÉRATIONS

Sur le plan salarial, les décisions ont été prises conformément aux échanges menés avec le syndicat, la déflation n'a pas été reportée sur les salaires 2026 et l'indice des prix à la consommation (IPC) de mai 2025 n'a pas été appliqué, l'échelle des traitements demeurant basée sur l'IPC de mai 2024.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

Le développement des compétences a constitué un axe prioritaire. Le Conseil communal a décidé d'instaurer un programme de formation obligatoire pour les cadres, marquant une étape importante dans la professionnalisation du management. Une analyse externe des besoins par catégorie de cadres a été réalisée afin de définir un programme structuré et cohérent, qui fera l'objet d'un mandat attribué selon la procédure des marchés publics. Cette démarche vise à renforcer les compétences managériales, soutenir la prévention des risques psychosociaux et favoriser un climat de travail sain et performant.

POLITIQUE DU PERSONNEL

Le SRH a conduit un important travail d'actualisation du règlement d'application du statut du personnel. Les adaptations proposées clarifient notamment les procédures de recrutement, consolident les dispositifs de prévention et de gestion des conflits ainsi que la protection de la personnalité. De plus, elles précisent diverses règles relatives à l'organisation du travail (temps de travail, télétravail, pauses, absences, timbrage). Ces ajustements, ciblés et pragmatiques, renforcent la sécurité juridique et l'adéquation du cadre réglementaire aux réalités opérationnelles.

GESTION DES ABSENCES ET SUIVI DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

La gestion des absences et le suivi des incapacités de travail sont restés des axes importants de l'activité du SRH. Le service a poursuivi un accompagnement régulier et individualisé des collaboratrices et collaborateurs concernés, en assurant le suivi administratif, la coordination avec les supérieurs hiérarchiques ainsi qu'avec les assurances et partenaires externes. L'objectif est de favoriser, dans la mesure du possible, un maintien du lien avec l'activité professionnelle et de soutenir des reprises adaptées et durables.

Par ailleurs, le SRH a conduit en 2025 une procédure de renouvellement des contrats d'assurances de personnes, en vue de leur entrée en vigueur au 1er janvier 2026. Ce travail a impliqué l'analyse des besoins, la réévaluation des prestations et des conditions contractuelles ainsi que la mise en concurrence des prestataires, afin d'assurer des protections adaptées pour le personnel tout en veillant à la maîtrise des coûts pour la collectivité.

À travers l'ensemble de ces actions, le SRH contribue activement à garantir un environnement de travail fiable, moderne et équitable, condition indispensable à l'engagement des collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'à la continuité du service public.

► PERSONNEL FIXE

La présentation de la statistique permet une lecture par ventilation comptable. Comme plusieurs collaborateur-trice-s travaillent sur plusieurs sites/services, leur salaire est réparti dans plusieurs comptes. De ce fait, le nombre de personnes ne représente pas toujours un chiffre entier puisque globalement une seule et même personne compte pour une personne dans l'effectif total et son taux est réparti dans la colonne « EPT » (= Équivalent plein temps) selon sa répartition comptable.

Répartition du personnel fixe par genre :

56.17 % de genre féminin

43.83 % de genre masculin

La moyenne d'âge se situe à 42.22 ans (42.25 en 2024/42.82 en 2023/42.67 en 2022).

Sur l'année, la Ville a connu 21 départs, soit un turnover de 7.02 % (moyenne sur 5 ans : 7.50 %) :

- 11 démissions
- 3 départs pour raison de santé
- 1 licenciement
- 6 retraites, y.c. anticipées

15 personnes ont été engagées, par contrat de durée déterminée ou indéterminée, avec la collaboration de différents organismes (Services sociaux ou Office régional de placement) avec ou sans placement préalable. Parmi ces personnes, nous trouvons également des personnes avec peu ou pas d'expérience professionnelle :

- Personnes provenant du chômage : 10
- Personnes provenant de l'aide sociale : 0
- Personnes ayant interrompu leur activité professionnelle pour raisons familiales: 2
- Personnes en 1^{er} emploi : 3

À noter que la Ville accueille également deux personnes en réinsertion via l'office de l'assurance-invalidité (OAI). Ces mesures sont entièrement financées par l'OAI. Ces personnes ne font donc pas partie de l'effectif détaillé ci-après.

Chapitres comptables	Services	Nombre de personnes 31.12.2025	EPT 31.12.2025	Nombre de personnes 31.12.2024	EPT 31.12.2024
1002.0120	Conseil communal - exécutif	5.00	3.00	5.00	3.00
2001.0220	Chancellerie - services généraux, autres	7.00	6.40	6.00	5.60
2002.3290	Promotion de la ville (yc Office du travail)	3.50	2.70	3.50	2.70
3001.0210	Services des finances	8.00	6.60	8.00	6.60
3002.0220	Digitalisation	1.00	1.00	2.00	2.00
3003.0220	Ressources humaines	14.00	12.60	11.00	10.25
3004.0290	Pool de conciergerie	2.58	2.22	3.75	3.15
3100.3110	Secrétariat de la culture et du tourisme	0.00	0.00	0.50	0.10
3101.3110	Musée du Château des Monts	11.00	6.55	12.00	6.80
3102.3110	Musée des Beaux-Arts	8.50	4.99	8.50	4.39
3103.3120	Moulins Souterrains du Col-des-Roches	6.00	3.80	5.00	3.40
3201.3210	Bibliothèque de la ville	3.67	3.35	3.67	3.35
3202.3210	Bibliothèque des jeunes	5.67	3.13	4.67	2.83
3401.8200	Service forestier intercommunal	2.83	2.97	5.83	5.97
3501.3500	Cultes	1.00	1.00	1.00	1.00
4002.2170	Cercle scolaire - cycle 1 - bâtiments scolaires	3.34	2.71	3.78	2.67
4002.2190	Cercle scolaire - cycle 1 - administration des écoles	8.15	3.53	6.49	1.77
4003.2170	Cercle scolaire - cycle 2 - bâtiments scolaires	4.84	4.08	5.10	4.03
4003.2190	Cercle scolaire - cycle 2 - administration des écoles	3.65	2.88	2.99	2.63
4004.2170	Cercle scolaire - cycle 3 - bâtiments scolaires	3.90	3.85	4.04	3.85
4004.2190	Cercle scolaire - cycle 3 - administration des écoles	4.20	2.93	3.52	2.73
4006.2140	Musique scolaire	9.50	2.13	9.50	2.04
4100.2190	Secrétariat instruction publique	1.50	1.35	1.50	1.35
4101.4331	Clinique dentaire scolaire	4.74	3.41	4.73	3.41
4102.4330	Centre d'orthophonie	9.50	5.15	8.50	4.68
4103.4330	Service promotion de santé jeunesse	2.33	1.30	2.67	1.39
4104.5444	Service de la jeunesse	6.20	4.82	5.70	4.87
4104.5445	Alterconnexion - animation jeunesse	2.00	0.45	2.50	0.60
4105.2192	Service socio-éducatif cercle scolaire	3.00	1.70	3.00	1.70
4106.5451	Crèche l'Etoile	11.59	7.94	13.58	9.18
4106.5452	Crèche les Grenouilles	6.67	5.68	8.00	6.68
4107.5451	Parascolaire Tourbillon	6.78	6.20	6.78	6.40
4107.5452	Parascolaire Diapason	6.45	4.35	5.45	3.95
4107.5453	Parascolaire Spiral	7.28	5.60	6.29	5.00
4107.5454	Parascolaire Les Salamandres	7.33	5.41	6.00	3.81

Chapitres comptables	Services	Nombre de personnes 31.12.2025	EPT 31.12.2025	Nombre de personnes 31.12.2024	EPT 31.12.2024
4400.5796	Antenne ACCORD - guichets sociaux régionaux	2.00	1.70	1.50	1.50
4401.5720	Services sociaux	16.03	13.57	14.03	11.37
4403.5310	Agence AVS	1.50	1.40	2.00	1.40
4800.9950	Garage	7.50	6.85	6.50	5.85
4900.6150	Administration voirie	2.84	1.97	2.33	1.96
50	Voie (regroupements de tous les 50)	38.33	37.78	37.83	37.19
5200.7202	Exploitation de la Step	4.50	4.20	4.50	4.20
5300.7900	Urbanisme et environnement	7.00	6.75	8.00	7.55
5500.0220	Gérance des immeubles	2.00	2.00	2.00	2.00
5700.3410	Bureau des sports	1.50	0.80	0.00	0.00
5701.3410	Piscine et patinoire	6.00	4.23	5.00	3.81
5703.3410	Terrains de sports	0.50	0.75	0.50	0.75
5706.3410	Halle polyvalente	2.00	1.80	2.00	1.80
5708.3410	Halle de sport - Champ-Nauger	0.14	0.38	0.14	0.38
5801.3220	Casino - théâtre	1.33	0.92	1.33	0.92
5802.0290	Hôtel de Ville	2.00	1.20	2.00	1.20
5803.3110	Marie-Anne-Calame 6-10	0.50	0.71	0.50	0.71
5807.0290	Hôtel communal Rue du Lac 22	0.14	0.05	0.14	0.05
5808.3220	Salle de spectacle - Fontaine 7	0.14	0.12	0.14	0.12
5900.3500	Temple	0.31	0.31	0.31	0.31
6002.1400	Contrôle des habitants	4.00	2.92	4.00	2.92
6003.1406	Etat civil des montagnes neuchâteloises	4.00	3.50	4.00	3.80
6005.1110	Sécurité publique	7.20	6.50	7.20	6.50
6102.7710	Cimetière	2.50	1.78	2.00	1.28
7909.8500	Bureau d'observation	18.34	13.79	19.50	14.83
	TOTAUX	325.00	251.76	318.00	246.28
	TOTAL Apprentis/stagiaires	28.00	26.15	28.00	26.35
	TOTAUX sans apprentis/stagiaires	297.00	225.61	290.00	219.93

► FIDÉLITÉ

Durant l'année, 18 personnes ont fêté un jubilé :

- 1 personne 40 ans de service
- 1 personne 30 ans de service
- 10 personnes 20 ans de service
- 6 personnes 10 ans de service

► PERSONNEL AUXILIAIRE

À l'effectif du personnel fixe s'ajoutent 186 auxiliaires occupés tout ou partie de l'année dans les domaines répertoriés ci-dessous et cumulant un total de 17.40 postes « équivalent plein temps ».

Services	Nb. personnes 2025	EPT 2025 *	Nb. personnes 2024	EPT 2024 *
Bibliothèques	6	0.09	2	0.04
BO-COSC	30	4.04	31	4.12
Cercle scolaire	1	0.03	0	0
CLAAP yc Alter Connexion	32	1.56	14	1.17
MBAL	11	1.15	9	1.05
MHL	16	0.46	13	0.25
Moulins	10	1.55	11	1.38
Musée d'histoire naturelle	3	0.09	0	0
Musique scolaire	2	0.02	2	0.01
Patrouilleurs	12	2.95	12	2.65
Piscine	6	1.35	9	1.55
Pool remplacement structures	33	2.80	26	1.59
Promotion (accueil touristique)	6	0.35	6	0.32
Ressources humaines	1	0.03	0	0
Salle spectacles Brenets	1	0.03	0	0
Service forestier	1	0.37	0	0
Voirie	15	0.53	10	0.42
TOTAL	186	17.40	145	14.53

* EPT = équivalent plein temps

Répartition du personnel auxiliaire par genre :

- 64.39 % de genre féminin
- 35.61 % de genre masculin

► APPRENTISSAGES

Nous félicitons 4 apprentie·s pour la réussite de leur CFC dans les métiers suivants : assistant·e socio-éducatif·ve voie enfance et forestier·ère bûcheron·ne CFC

4 apprentie·s ont quitté l'Administration avant le terme de leur apprentissage.

Un grand merci aux formateurs dans les services concernés et aux collègues pour la qualité de la collaboration ainsi que pour leur engagement qui nous permet de continuer à proposer des places d'apprentissage. Nous avons ainsi pu engager 9 personnes dès août 2025 pour démarrer un apprentissage dans les métiers suivants : assistant·e dentaire, assistant·e socio-éducatif·ve voie enfance, employée de commerce, mécatronicien sur véhicules automobiles et forestier·ère bûcheron·ne.

La Commune du Locle compte, au 31 décembre 2024, 23 apprenti·e·s réparti·e·s comme suit :

- 1 apprenti « agent d'exploitation, voie voirie » ;
- 1 apprentie « agente en information documentaire » ;
- 1 apprentie « assistante dentaire » ;
- 10 apprenti·e·s « assistant·e socio-éducatif·ive, voie enfance » ;
- 1 apprentie « assistante socio-éducative, voie généraliste » ;
- 7 apprenti·e·s « employé·e de commerce » ;
- 1 apprenti « mécatronicien » ;
- 1 apprenti « mécanicien ».

► STAGE

La Ville du Locle a la chance de pouvoir proposer différentes places de stage chaque année sur des durées différentes selon les cas. En 2025, nous avons ainsi pu accueillir 7 personnes pour des stages relativement longs, en voici le détail :

- 2 places de stage au Musée des beaux-arts. Ceux-ci ont eu lieu durant l'année en principe sur 6 mois pour des étudiantes qui effectuent leur bachelor ou master en études muséales dans diverses universités;
- 1 place de stage au Centre d'Orthophonie durant 10 mois, pour des étudiantes en logopédie à l'Université de Neuchâtel ;
- 1 place stage au bureau des sports durant 3 mois, pour un étudiant en master en gestion des sports et des loisirs à l'Université de Lausanne ;
- 1 place de stage de préapprentissage en structure d'accueil parascolaire durant l'année pour la formation d'assistant socio-éducatif ;
- Diverses places de stage de pratique dans les structures d'accueil extrafamilial pour des élèves du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) pôle santé comme assistant·e socio-éducatif·ve ;
- Divers courts stages d'observation dans différents métiers (assistant·e socio-éducatif·ve, agent en information documentaire, agent d'exploitation en conciergerie, employé·e de commerce, architecte).

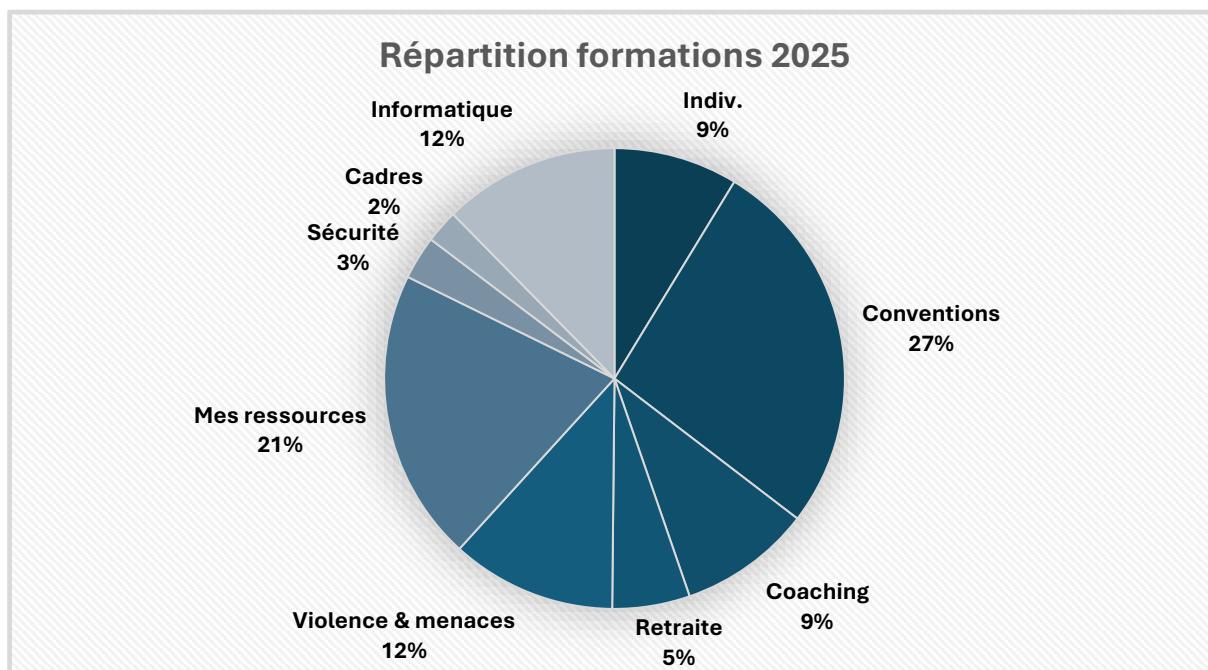
► FUTUR EN TOUS GENRES

La Ville du Locle a l'habitude, depuis plusieurs années, de participer à la journée « Futur en tous genres ». Cette journée a permis à 4 collaborateur·trice·s d'accueillir un jeune dans les différents services de la Commune.

► FORMATION CONTINUE

DÉPENSES

Le montant engagé pour la formation s'est élevé à Fr. 93'133.45. La répartition des coûts et les sujets de formation sont présentés ci-après :



CONVENTIONS

Diverses conventions ont été établies en vue d'obtenir différents diplômes :

- Le responsable de la station d'épuration a suivi la formation de « Brevet fédéral d'exploitant de station d'épuration » ;
- Deux conventions de formation ont été établies pour l'obtention du « Certificat de responsable de site d'une institution de l'enfance »
- Diverses autres formations suivent leur cours.

FORMATIONS INTERNES

- « Accueil de qualité en faisant face aux incivilités et aux menaces » 3 sessions ont été organisées plus particulièrement pour les services techniques, nombre de participants : 40 ;
- Séminaire « Préparer sa vie post-professionnelle, nombre de participants : 7 ;
- Formation « Les bases de l'intelligence artificielle » 4 sessions organisées, nombre de participants : 77 ;
- Formation « Incendie et extincteur » 3 sessions organisées, nombre de participants : 34.

ACTIVITÉ INTERNE PROPOSÉE AU PERSONNEL

- Ouverture spéciale de la patinoire pour le personnel et leur famille.

PROJET MES RESSOURCES

Le projet « Mes ressources » axé sur le bien-être des collaborateur-trice-s de la Ville afin de leur permettre de réaliser leur travail dans les meilleures conditions possibles, faire face aux défis actuels et diminuer l'absentéisme s'est poursuivi durant l'année.

Pour rappel voici les objectifs du projet :

- Faciliter au personnel l'accès à ses ressources personnelles, donner des pistes pour les développer et les mettre en action de manière positive et durable ;
- Renforcer certaines ressources ;
- Favoriser l'alignement corps-tête-cœur.

Formations proposées :

- « Gestion du stress et performance » ;
- « Priorités et organisation au quotidien : pour se ressourcer et s'accomplir » ;
- « La confiance en soi : entre estime de soi et affirmation de soi, des compétences sociales et personnelles pour son bien-être » ;
- « Gestion des émotions ».

PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ

Soutien aux activités sportives :

- 50 personnes pour Fr. 8'181.30 (Abonnements fitness : 70 %/Autres activités sportives : 24 %/Participations courses/tournois : 6 %)

Campagne « Protection anti-UV » :

- Transmission d'informations dans les services concernés pour diffusion auprès du personnel pour prise des mesures de protection adéquate.

Campagne « Chers cyclistes, gardez toujours un œil sur les voitures » / « Chers automobilistes, gardez toujours un œil sur les vélos » :

- Affiches visibles sur le thème dans l'ensemble des services ;
- Transmission d'une information pour bénéficier de tarifs préférentiels pour différentes prestations auprès de « Seven Sports » à La Chaux-de-Fonds.

Campagne « Être visible a du sens » :

- Affiche visible sur le thème dans l'ensemble des services ;
- Mise à disposition de sacs réfléchissants.

Campagne « Prévention sports d'hiver » :

- Affiche visible sur le thème dans l'ensemble des services ;
- Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour un service sur les skis et les snowboards chez « Brusa Sports ».

► INTRODUCTION

L'année 2025 a été riche en événements et en initiatives visant à renouveler l'attrait du musée et à élargir son audience. Le Musée d'horlogerie – Château des Monts a proposé une programmation diversifiée et captivante, destinée à tous les publics, des plus jeunes aux passionnés d'horlogerie.

Les expositions temporaires ont joué un rôle central, avec notamment une exposition dédiée à Pierre-Louis Guinand, opticien de génie, qui a mis en lumière un pan méconnu de l'histoire locale et son lien avec l'horlogerie de précision. L'année a également été ponctuée d'ateliers dédiés à la restauration en horlogerie ancienne, de rencontres avec des artisans horlogers, de visites guidées thématiques, de présentations « flash » axées sur les collections ou encore d'événements tels que les contes pour la Saint-Valentin, des démonstrations de dentelle, des rendez-vous avec les Amis du Musée, la Nuit et Journée des Musées ou la fête d'Halloween.

L'année 2025 a également été marquée par des efforts importants en matière de communication et de promotion, avec notamment la refonte de l'identité visuelle du musée, un nouveau logo, une charte graphique complète, un nouveau site internet et la diffusion de supports de communication modernisés.

Le présent rapport d'activité 2025 détaille et témoigne du dynamisme du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts et de l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, comme du comité qui œuvrent, au quotidien, à la valorisation du patrimoine horloger, tout en se tournant vers l'avenir avec ambition.

► COMITÉ ET BUREAU

Le Comité du Musée est un organe de surveillance qui contribue avec le conservateur à la bonne gestion du Musée. Ses membres sont nommés par le Conseil communal, actuellement 12 membres bénévoles auxquels se joignent le délégué du Conseil communal avec voix délibérative, ainsi que le conservateur et la représentante du personnel avec voix consultative. Les membres bénévoles du Comité mettent au service du Musée leurs compétences organisationnelles, juridiques, financières, techniques et horlogères.

Le Comité et son bureau se réunissent régulièrement pour assurer le suivi des activités du Musée lorsque le Comité est directement impliqué. En plus des questions financières, comptes, budget et engagements financiers, cette année il a porté particulièrement son attention à l'organisation de la future exposition Automates et Merveilles 2026 et au projet Chronorama, rénovation de l'ensemble des vitrines « Le Temps chronologique » au 2^e étage du musée. La générosité de plusieurs institutions et de la Commune du Locle – Les Brenets a permis d'assurer le financement de ce projet. Le Comité a mandaté un muséographe, un metteur en scène et un graphiste chargé de la réalisation de ce projet selon ses directives. Des membres du Comité et du personnel du musée ont effectué un travail

considérable de réflexion, de tri et préparation des pièces de collection et de leur mise en place dans les vitrines rénovées. Le projet a été conduit sous la responsabilité de Paul-André Hartmann, chef de projet.

Le GT « Choix des pièces de collection » et le Comité sont régulièrement consultés pour l'achat de nouvelles pièces.

Le comité s'est réuni 7 fois en cours d'année.

CONSTITUTION DU COMITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

Fonction	Nom
Président	Aubert François
Vice-président	Hartmann Paul-André
Caissier	Peguiron Nicolas
Présidence des Amis	Dubois Julien ad intérim
Secrétaire	Martin Pascale
Conseil juridique	Dubois Julien
Membre	Forsey Stephen
Membre	Landwerlin Pascal
Publicité - communication	Gasser Raphaël
Membre – projets techniques	Uccelli Danilo
Membre	Favre Gilles
Membre	Greub Gilles
Représentant du Conseil communal	Rouault Philippe

En fin d'année le Comité a pris connaissance avec regrets de la démission au 31 décembre 2025 de la représentante du personnel Nathalie Jacot (qui à ce jour n'est pas remplacée) et de la démission au 1er février 2026 de Estelle Nikles Van Osselt pour raison de changement de lieu de travail.

SORTIE DU COMITÉ ET DU PERSONNEL

Comme le projet d'une visite d'une entreprise horlogère n'a pas pu se réaliser, le 30 octobre les membres du Comité et leurs conjointes et conjoints ont été invités à un repas au restaurant « Chez Bichon » à Bémont.

► STAGIAIRE RESTAURATION HORLOGÈRE

L'atelier de restauration a accueilli une stagiaire du 18 août au 7 novembre 2025. Elle suit la formation de technicienne ES en Microtechniques orientation restauration et complications horlogères.

Durant son stage, elle a découvert principalement le poste d'horlogère restauratrice mais également les autres postes et missions nécessaires au bon fonctionnement d'une institution muséale.

Elle a réalisé plusieurs exercices types de restauration à l'établi puis en mécanique et un travail complet de restauration d'une pendule neuchâteloise de la fin du XIX^{ème} siècle. Elle a collaboré à la création de la nouvelle exposition du 2^{ème} étage inaugurée le 20 février 2025. Elle a participé à l'organisation d'événements tels que « au cœur de l'atelier » qui se déroule le week-end ainsi que « la sortie à pas conté » proposée par les amis du musée.

► ACCUEIL DES PUBLICS, EXPOSITIONS ET ÉVÉNEMENTS

Nous avons proposé d'explorer notre patrimoine et ses histoires au grès de rendez-vous aussi captivants qu'éclectiques. Les événements ont réuni **plus de 1800 personnes**, et les ateliers destinés au jeune public et activités de médiation, **plus de 1000 enfants et adultes**.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Dons et acquisitions 2024 - du 1^{er} janvier au 31 décembre

Une fois de plus, nous célébrons le patrimoine horloger sous un angle inédit. Pas de fil historique précis entre les œuvres ni d'unité de marque ou de thème, mais un point commun essentiel : ces trésors ont été offerts par des passionnés ou acquis par le musée afin de préserver des pièces hors du commun, souvent rares. Pendant 365 jours, ces objets prennent la pose au premier étage pour dévoiler leur histoire. Un show horloger unique à savourer avant qu'elles ne rejoignent les collections.

Pierre-Louis Guinand, opticien de génie – du 1^{er} janvier au 30 septembre

Le Château des Monts propose une exposition temporaire dédiée à Pierre-Louis Guinand (1748-1824), opticien de génie et Brenassier à l'histoire méconnue. Cabinotier des célèbres penduliers Jaquet-Droz, l'histoire raconte qu'il y découvre un très bel instrument astronomique anglais qui suscite sa curiosité. Pierre Jaquet-Droz l'autorise à l'examiner et lui remet un premier traité d'optique. La suite appartient à la légende. Pierre-Louis, en autodidacte, s'attelle à la fabrication du verre de type flint, alors utilisé pour les microscopes, lunettes et autres instruments optiques, et plus tard dans la construction des objectifs. Sa persévérance lui permet de percer un mystère parmi les plus convoités de l'optique au XVIII^e siècle, la réalisation de verre de grande taille exempt de défauts. Ceci lui vaut d'attirer l'attention du roi de France, de la Royal Society à Londres ou encore des ateliers en Bavière.

ACTIVITÉS JEUNE PUBLIC

Construis ton kaléidoscope – mercredis 16 et 23 avril

Initiation à la dentelle pour les enfants – mercredi 3 septembre

Atelier automate – mercredis 8 et 15 octobre

Meurtre au Château – vendredi 10 et 17 octobre

1,2,3 ..bébés au musée – jeudi 20 novembre

Halloween, contes à frissons – vendredi 31 octobre

EVÉNEMENTS TOUT PUBLIC

Contes de la Saint-Valentin - dimanche 9 février

Au cœur de l'atelier – samedi 8 et dimanche 9 mars

Au cœur de la gravure-ciselure, avec Michèle Rothen-Rebetez – samedi 5 et dimanche 6 avril

Pâques au Musée – dimanche 20 mars

Nuit et Journée des Musées – samedi 17 et dimanche 18 mai

Journée des familles – vendredi 1^{er} août

Au cœur de l'atelier ; l'organe de distribution – samedi 13 septembre

Histoire d'automates ; rencontre avec François Junod, automatier – samedi 25 octobre

Halloween : buffet horrifique et gastroflippant – vendredi 31 octobre

Démonstration des dentellières – 8 mars, 5 avril, 1^{er} août, 25 octobre

30 MIN CHRONO – visites flash

À l'origine de la chronométrie marine – jeudi 30 janvier

Les cultures de la précision au carrefour de l'horlogerie, de la science et de la politique – jeudi 20 février

La quête de la précision – jeudi 27 mars

Zénith ou la folle aventure des chronométriers – jeudi 6 novembre

La saga des Tissot dans le monde : les États-Unis et les expositions universelles – jeudi 13 novembre

Ulysse Nardin, 179 ans de savoir-faire – jeudi 27 novembre

► MÉDIATIONS

ÉCOLES

Semaine du patrimoine. Lundi 20 au vendredi 24 janvier

Nous avons accueilli les élèves de 9H du Cercle Scolaire du Locle - 7 classes - soit 149 élèves et 14 professeur-e-s qui ne participent pas au camp de ski. Cette année, nous leur avons proposé de faire le jeu « Meurtre au château » avec l'idée que les enseignants soient les meneurs de jeu.

Journées des écoles au Musée JEM. Les jeudi 10 et vendredi 11 avril

2 classes se sont inscrites au Château des Monts pour l'activité « dans la peau d'un horloger ». Les jeunes ont endossé la blouse de l'horloger et adopté ses gestes minutieux. Par groupes, ils ont enquêté sur l'histoire de quelques objets marquants de la collection du musée.

La JEM est une action de la commission pédagogique des Musées Neuchâtelois Comped, à destination des classes de 5H et 6H du canton de Neuchâtel.

Activités culturelles et sportives. Lundi 30 juin et mardi 1 juillet

A la demande de la direction du CSLL, nous avons proposé une activité au Château des Monts pour les élèves des 3H et 4H; un cahier d'activités, tout spécialement conçu pour ce jeune public. Une classe a répondu favorablement à notre invitation.

Médiation scolaire

2 classes ont fait l'une des **activités éducatives dédiées aux 3 cycles de la scolarité obligatoire**; cette documentation pédagogique remise aux enseignants avant leur visite, est en phase avec le Plan d'Étude Romand (PER) et les Moyens d'enseignements Romands (MER), et permet un travail en classe avant et après la visite du musée, et une activité autonome sur place.

Atelier Horloge murale

2 classes ont souhaité faire cet atelier au mois de mai lors de leur course d'école.

Visite « Boîtes à musique et oiseaux chanteurs »

Cette activité a eu un certain succès cette année. 4 classes sont venues pour cette visite, ce qui représente 71 élèves entre 5 et 15 ans. 2 autres groupes ont souhaité découvrir cette activité.

Une leçon d'allemand au Château.

« Ich und die Zeit ». Willkommen im UhrenMuseum le Locle. Entdecke das Schloss und die Geschichte der Zeit. Cahier d'activité en allemand, destiné aux élèves francophones du cycle 3 de l'école obligatoire, (12-15 ans); permet la découverte du Musée et de ses collections, tout en révisant son allemand et en s'amusant.

Visites guidées

Dans le cadre de sorties scolaires, 6 classes (117 personnes) ont demandé une visite guidée du musée.

LE COIN DES KIDS ET DE LEUR FAMILLE

Accueil des familles

En tout temps à la réception du musée, nous proposons un jeu « cherche et trouve » et un « cahier d'activités » qui permettent de découvrir le château en famille et de façon ludique tout en s'amusant. Une version allemande du « cahier d'activités » est également à disposition.

Ateliers ludiques et créatifs

- Boîtes à musique et oiseaux chanteurs / dès 4 ans
- Pendule neuchâteloise / dès 5 ans
- Réalise ton horloge murale / dès 5 ans
- Dans la peau d'une ou d'un horloger / dès 6 ans
- Montre-moi ta montre / dès 6 ans

Meurtre au château

Un jeu de société dérivé du Cluedo, créé avec la collaboration du CLAAP, Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste a eu de nouveau beaucoup de succès. Un jeu d'enquête dans lequel les joueurs se transforment en détectives et se déplacent au cœur des collections du château des Monts, pour résoudre des énigmes, récolter des indices, émettre des hypothèses et découvrir au final qui a commis le meurtre du gardien, et avec quelle arme !

Conseillé dès 10 ans. 6 équipes, conseillé entre 8 et 20 joueurs.

En 2024, le jeu a été réservé 21 fois et a rassemblé 315 joueurs (familles – écoles - Pasvac)

TAM TANDEM AU MUSÉE

Boîtes à musique & Oiseaux chanteurs.

Dans le cadre de TAM Tandem au Musée, nous avons proposé 2 ateliers à visée inclusive.

La première session s'est déroulée ce jeudi 18 septembre avec des résidentes et résidents du home la Sombaille et des Fritillaires, et leurs accompagnants.

La deuxième session s'est déroulée le mercredi 10 décembre avec le groupe des « experts » de la fondation des Perce-Neige.

L'atelier a débuté par une présentation des mécanismes des boîtes à musique et des oiseaux chanteurs. Les participantes et participants ont pu manipuler les objets, écouter différentes musiques et admirer les oiseaux chanteurs en mouvement : cela a réveillé des souvenirs, d'histoires vécues ou imaginaires, voire abracadabrantes.

► PROMOTION ET COMMUNICATION

En raison du changement d'activité professionnelle du membre du Comité responsable de la publicité et sa faible disponibilité, la promotion du musée assurée habituellement par le Comité a été transférée partiellement et provisoirement à Nathalie Jacot et à une entreprise externe qui a été mandatée pour un montant conforme au budget.

Cette dernière a établi un plan média pour 2025 comprenant

- Un partenariat avec Impact Medias (print Arcinfo et digital)
- Une campagne d'affichage à Neuchâtel en décembre 2025
- Avec Loisirs.ch., une Newsletter en juin & un coup de cœur sur plateforme en juillet

PROMOTION ET ACTIONS PUBLICITAIRES

Nos actions publicitaires habituelles et partenariats ont été renouvelés :

Auf Reisen : magazine des voyages scolaires et associatifs de Suisse allemande. Nous avons souscrit pour une annonce dans le magazine papier, et une rubrique sur le site aufreisen.ch.

Busgruppeninfo.de / Gruppenreiseinfo.de / bus1.de : 3 plateformes précitées, dédiées aux tours opérateurs, voyagistes de groupes, sociétés et associations en Allemagne

Educateur : revue destinée au corps enseignant romand de l'école obligatoire et post obligatoire. Promotion de notre musée dans le numéro hors-série « Sorties et découvertes » dédiée aux activités pour les courses d'écoles.

Foire du Livre du Locle : une page est consacrée à notre musée dans le programme de la manifestation

NLB : annonce dans la brochure Navigation lac des Brenets

Suisse Terroir : nous sommes visibles dans les pages d'activités liées au tourisme doux dans le canton de Neuchâtel

RCV : partenariat publicitaire avec RCV Radio à Villers-le-Lac, conjointement avec les Moulins souterrains et le Musée des Beaux-Arts du Locle.

Suisseromande.com : notre musée est référencé sous Art et culture / Musées / Le Locle ; petit descriptif et renvoi vers notre site web. En 2025 nous avons publié quatre de nos événements sur la plateforme.

TIS Touring Information Service : diffusion de nos brochures dans les musées et campings neuchâtelois.

Réseaux

Google My Business

Service d'annuaire qui permet de référencer son entreprise et de donner bon nombre d'informations utiles aux visiteurs.

Facebook

Page Château des Monts. Profil Samuel Dubois

Facebook est le média idéal pour atteindre une multitude d'internautes ce qui permet une promotion spécifique pour des groupes cibles, notamment pour la promotion des événements.

Instagram « chateaudesmonts »

Avec Instagram, nous pratiquons une communication basée sur l'image et la vidéo, et nous nous adressons à une communauté plus jeune, de même qu'aux professionnels du monde de l'horlogerie.

► LE PUBLIC DU MUSÉE D'HORLOGERIE

FRÉQUENTATION

La fréquentation pour l'année 2025 se chiffre à 9848 visiteurs.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Entrées payantes individuelles & familles	1943	1951	1520	1929	2233	1932	2198	2591
Entrées payantes groupes & accompagnants	754	701	97	371	656	752	988	858
NTC Neuchâtel Tourist Card	993	1364	1822	2466	1869	1556	1656	1099
Entrées liées à une autre offre touristique ou culturelle	699	677	698	844	1001	607	647	719
Entrées gratuites (inclus événements non MHL)	1257	743	595	535	1080	1056	958	1582
Entrées gratuites jeune public : écoles et parascolaires & enfants < 10 ans	609	618	496	744	474	661	634	745
Atelier jeune public		210	118	184	174	189	285	430
Evénements – manifestations Amis – conférences - vernissages	1834	2940	713	1447	1496	1284	1891	1824
Total	8089	9204	6059	8520	8982	8037	9257	9848

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2017 (7123), nous observons pour 2018 une augmentation de 966 entrées, soit 13.56 %

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2018 (8089), nous observons pour 2019 une augmentation de 1115 entrées, soit 13.78 %

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2019 (9204), nous observons pour 2020 une diminution de 3146 entrées, soit – 34.18 %

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2020 (6059), nous observons pour 2021 une augmentation de 2462 entrées, soit 40.64 %

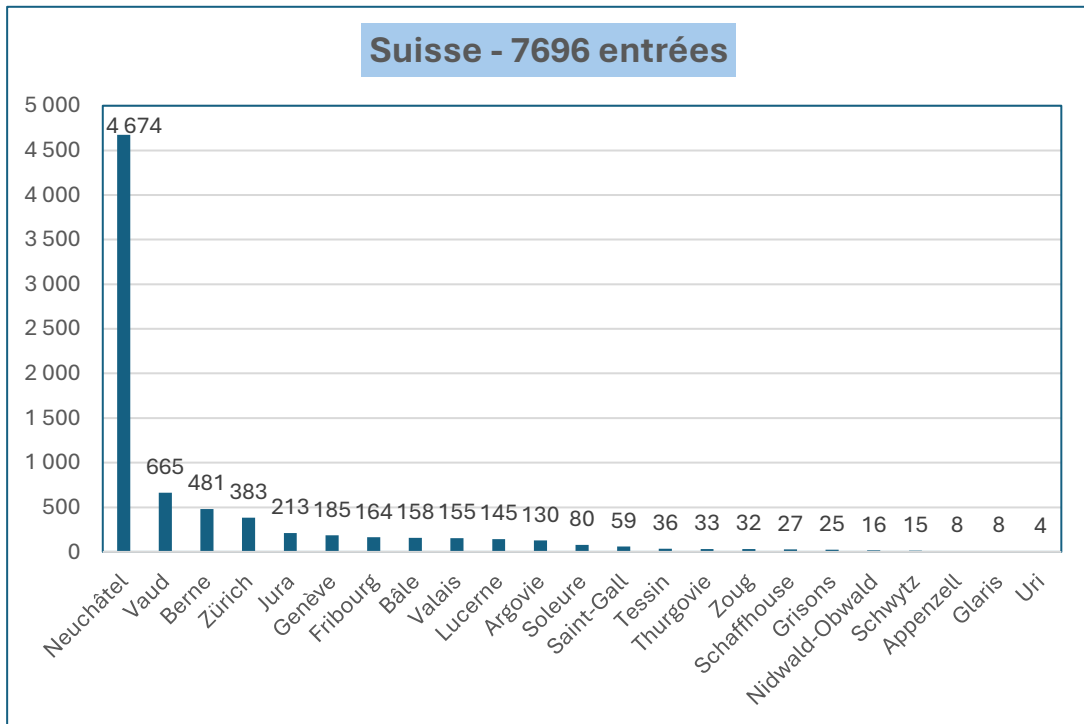
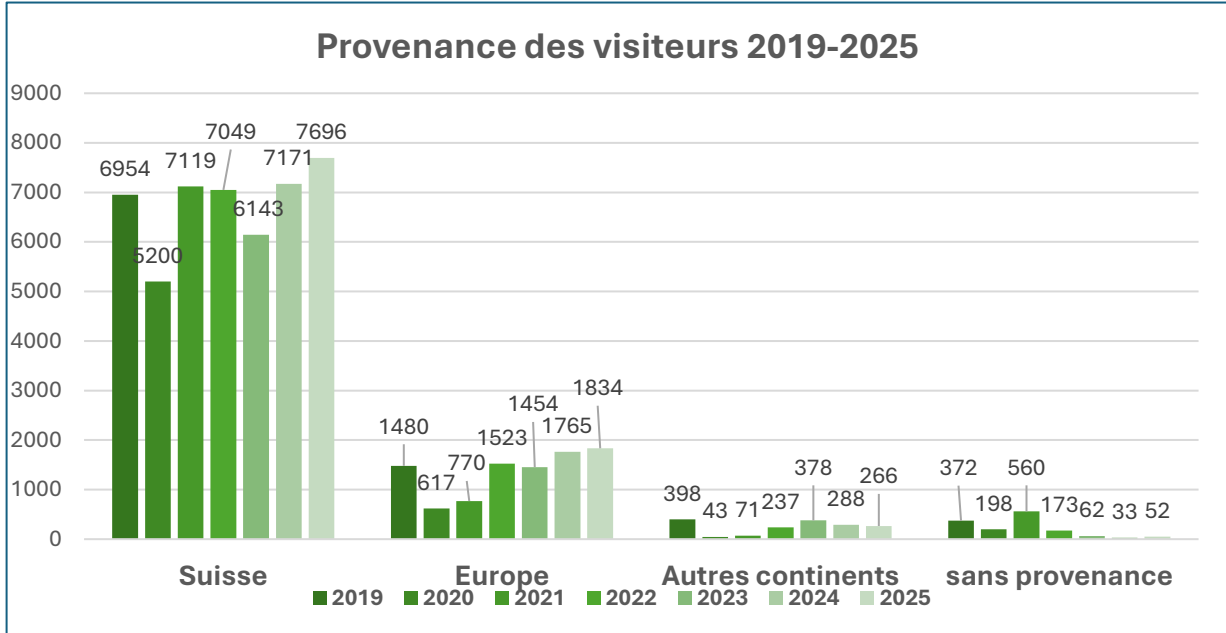
Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2021 (8520), nous observons pour 2022 une augmentation de 462 entrées, soit 5.42 %

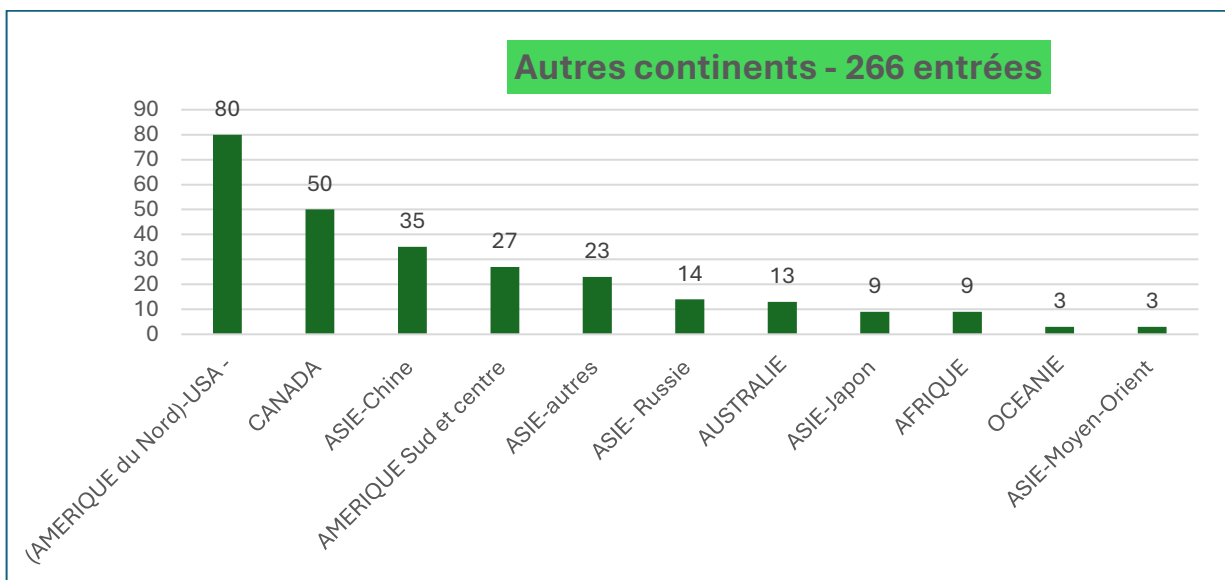
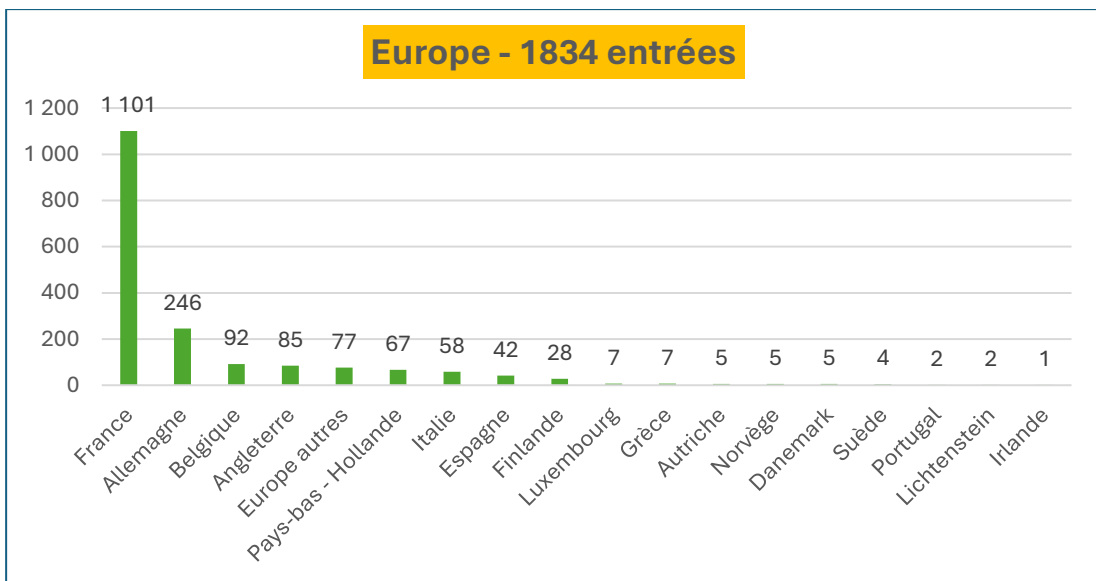
Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2022 (8982), nous observons pour 2023 une diminution de 945 entrées, soit 10.52 %

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2023 (8037), nous observons pour 2024 une augmentation de 1220 entrées, soit 15,18 %

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2024 (9257), nous observons pour 2025 une augmentation de 591 entrées, soit 6,38 %

PROVENANCE DE NOS VISITEURS





LE TEMPS DES GROUPES

92 visites guidées ont été organisées dans le courant de l'année 2025



Constatant que la fréquentation des groupes est en diminution, nous avons porté un effort particulier dès 2020 à la promotion du Musée d'horlogerie auprès de ce public, et à la création d'offres combinées.

- **« Quand le temps se fait tout Doubs »** : accueil café-croissants au Château des Monts suivi d'une visite commentée, croisière dans les bassins du Doubs et repas au restaurant du Saut du Doubs.
- **« Voyage au cœur des traditions »** : visite commentée du Château des Monts suivie d'une dégustation de vins neuchâtelois, repas du terroir aux Mines d'asphalte à Travers et visite des Mines.
- **« Le goût des traditions »**, comprenant la visite du Château des Monts, une dégustation de vins neuchâtelois, un repas du terroir aux Mines d'asphalte à Travers, et la visite de la Maison de l'Absinthe à Môtiers, avec dégustation.
- **« Regards croisés »**, accueil café-croissants au Château des Monts suivi d'une visite commentée, repas au restaurant de la Fleur De Lis, visite guidée de l'Exomusée.

► OFFRES TOURISTIQUES ET CULTURELLES

AG Culturel – Kultur GA: alors qu'il concernait les moins de 21 ans sous la forme « 20 ans 100 francs », il est désormais valable jusqu'à l'âge de 25 ans. Il donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs, musées et expositions.

Carte des Musées neuchâtelois : la carte des musées neuchâtelois permet de visiter librement toutes les expositions permanentes ou temporaires des musées affiliées au GMN - Groupement des Musées Neuchâtelois

Carte Vacances : pour les 6-17 ans. Un projet du service de la jeunesse, collaboration entre les Villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle. Cette carte permet aux jeunes de profiter de nombreuses offres culturelles et sportives dans le haut du canton. Valable du 6 juillet au 18 août 2025. Accès illimité à notre musée.

NTC-Neuchâtel Tourist Card : chaque voyageur séjournant au minimum une nuit dans un établissement hôtelier ou parahôtelier du canton de Neuchâtel se voit offrir la gratuité des transports publics et l'accès à une trentaine de prestations culturelles ou de loisirs.

L'Orlogeur : les chemins de la Contrebande Franco-Suisse. Petite randonnée touristique destinée à un public familial.

Passeport Musée Suisse : permet l'entrée dans tous les Musées partenaires de Suisse.

Raiffeisen : entrées financées par la Banque Raiffeisen pour les sociétaires Raiffeisen.

RTN Carte Sésame

Nous sommes dorénavant partenaire des cartes Sésames des radios l'arc Jurassien. Notre musée offre 1 entrée gratuite pour une entrée payante aux détenteurs et détentrices d'une telle carte.

La Route de la Mesure du Temps : réductions pour les 5 musées d'horlogerie situés sur la route entre Besançon et La Chaux-de-Fonds (Musée du Temps, Besançon - Musée d'horlogerie au Château Pertusier, Morteau - Musée de la montre, Villers-le-Lac - Musée d'horlogerie du Locle - Musée international d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds).

STS Swiss Travel System : titre de transport pour visiteurs étrangers. Comprend un accès aux Musées partenaires du Passeport Musées Suisses.

VMS/AMS-Association des Musées Suisses : notre musée est membre de cette association et offre la gratuité aux personnes détentrices de la carte de membre.

Collaboration avec le Musée international d'horlogerie MIH : Le partenariat entre les deux Musées, MIH-MHL, consiste à accorder une réduction dans le second, sur présentation du billet du 1^{er} musée visité.

PRÊTS DE PIÈCES DE LA COLLECTION

Musée international d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds : une montre-bracelet homme Girard-Perregaux, modèle « Constant Escapement », pour l'exposition temporaire *Innovation in movement – Christiaan Huygens & le 350e anniversaire du spiral*, 20.02.2025 – 22.06.2025

Musée des Moulins souterrains du Col-de-Roches : un tabouret d'horloger en bois dur massif, fin 19^e s., une bague or et platine avec topaze entourée de 84 brillants, vers 1824 et une montre-pendentif boîte or, aiguilles Breguet, fin 19^e s., pour l'exposition temporaire *André le Graveur de Louis Favre : Quand l'histoire se fait roman* (du 16.02.2025 – 16.11.2025)

► DONS ET ACHATS 2025

Le Musée est reconnaissant vis-à-vis de tous les donateurs et mécènes qui ont fait preuve de générosité par leur apport financier.

Les pièces de collection reçues de nos généreux donateurs ainsi que celles achetées grâce au soutien de l'Association des Amis du Musée d'horlogerie durant l'année 2025 ont été exposées à l'occasion de la Soirée de Noël des Amis en décembre. Elles resteront visibles durant l'année 2026.

DONS

Montre-pendentif fantaisie en forme de cœur. Mouvement mécanique, anonyme, Suisse, vers 1854. Boîtier de type savonnette or jaune 18K décoré de motifs végétaux gravés à la main, émail guilloché bleu, émail noir et diamants. Cuvette or gravée de motifs rococo et plaque frontale, gravée de motifs floraux.	M. Juan F. Déniz, Grande Canarie (Îles Canaries)
Mini cadre avec photo, portrait de Angélica Déniz Ojeda, la mère du donateur. Cadre en argent sterling de marque « Isabel Cabanillas », Espagne, années 1990.	M. Juan F. Déniz, Grande Canarie (Îles Canaries)
Montre de poche pendentif dame, boîte or, tour guilloché, initiales « C. H. » sur un médaillon. Avec deux clés (remontage et mise à l'heure), et petit écrin en bois, réhaussé de filets en laiton, médaillon en laiton portant les initiales « C. J. », intérieur soie et velours violet. La cuvette porte l'inscription « Caroline Jacot 20 mai 1871 ». La boîte porte le No 71718. Cadran émail index romain, aiguilles Breguet. <i>La propriétaire de cette montre, Caroline Huguenin, née Jacot, avait épousé l'un des fondateurs de Huguenin Frères & Cie (Huguenin Médailleurs). Elle était l'arrière-grand-mère du donateur.</i>	M. Jean-Louis Chabloz, Le Locle
- Montre-bracelet Swatch Sistem51 Blue, mouvement automatique "Sistem51", spiral en Nivachron, réserve de marche 90h, 2012. - Montre-bracelet Swatch Touch Black, mouvement quartz, affichage digital tactile LCD, heure (2 fuseaux t1 & t2), date, chronographe, alarme, minuterie et son, 2011.	M. Vincent Jatton, Rieux (VD)
Montre-bracelet connectée Apple Watch Series 6, commercialisée de 2020 à 2025. Multifonctions numériques dont boussole, altimètre, taux d'oxygène dans le sang, fréquence cardiaque, accéléromètre jusqu'à 32 g avec détection des chutes, gyroscope, luminosité ambiante, haut-parleur, micro, Apple Pay, GymKit. Connexion au smartphone Apple, capacité de 32 Go. Ecran OLED, boîtier aluminium et céramique gris sidéral, bracelet caoutchouc noir.	M. et Mme Jean-Paul et Isabelle Chételat, Montsevelier (JU)

<p>Montre-bracelet Tissot, quantième perpétuel avec indication de la date (quantième), du jour de la semaine et du mois, mouvement à quartz. Le Locle, 2023. <i>Un quantième perpétuel tient automatiquement compte du nombre variable de jours des différents mois et des années bissextiles.</i></p>	<p>M. François Aubert, Le Locle</p>
<p>Horloge mère de l'ancienne usine Aciera au Locle (rue de France 72). Horloge électrique de signalisation système « Inducta » type UWP3/sua fabriquée par Landis & Gyr. Ce type d'horloge mère commandaient des horloges secondaires, des horloges de façade et/ou des horloges de timbrage.</p> <p><i>Fondé au Locle en 1903, l'entreprise de machines-outils Aciera a été le plus grand fabricant suisse de fraiseuses et de perceuses. Aciera a fait faillite en 1992.</i></p> <p><i>Landis & Gyr a été fondée en 1896 à Zoug par Richard Theiler et Adelrich Gyr (institut électrotechnique Theiler & Co). L'entreprise produisait des compteurs d'électricité et des inductances téléphoniques et de phonographes. Les horloges mères Inducta ont probablement été produites dès les années 1920. En 1962, la ligne de produits INDUCTA est reprise par la fabrique d'horloge de tour d'Adolf Bär près de Thoun, pour devenir aujourd'hui Inducta AG.</i></p>	<p>Tudor, Le Locle (provenance ex-Aciera)</p>
<p>Sculpture, Edouard Thiébaud, « Pendule sans aiguilles pour personne sans heure fixe ». Bois, peinture multicolore, mouvement du balancier. Sans date. <i>Originaire des Ponts-de-Martel, Edouard Thiébaud (1923-2010) fait un apprentissage de bijoutier à l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds puis une maîtrise professionnelle de dessin. Il travaille en entreprise et comme bijoutier à son compte. Il devient ensuite maître de bijouterie-joaillerie à l'EAA. Depuis les années 1950, il a toujours créé des œuvres d'art.</i></p>	<p>Mme Dominique Zumbrennen (fille de l'artiste), Les Ponts-de-Martel</p>
<p>Montre-bracelet dame Zenith, Le Locle, mouvement mécanique tonneau Zenith, boîte plaquée or, fond acier, cadran métal doré, décor « écorce », signé Zenith, sans bracelet.</p>	<p>Don anonyme</p>
<p>Restauration, gracieusement offerte par la maison Patek Philippe, d'une horloge mère à mouvement électromécanique (mouvement mécanique à contact électrique), signée sur le cadran Patek Philippe – André Zibach, fabrication entre 1925-1945 environ.</p> <p><i>Cette pendule était une horloge mère utilisée dans un laboratoire de mesure chronométrique chez Patek Philippe.</i></p> <p><i>André Zibach, né en 1904 à La Chaux-de-Fonds, a travaillé chez Patek Philippe comme régleur. En 1956, il a été nommé vice-responsable technique, ce qui impliquait les responsabilités du laboratoire de recherches et du département des chronomètres chez Patek Philippe.</i></p>	<p>Patek Philippe, Genève</p> <p>Cette pendule est un don en 2019 de Mme Danielle Studer (Nyon) et M. Christian Studer (Tannay).</p>

ACHATS

<p>Montre d'école, de poche, grand format (6.8 cm), tourbillon minute volant à détente à ressort, basé sur le calibre de chronométrie réf. 24.99 de Longines, St-Imier, vers 1929.</p> <p>Ponts du mouvement dorés et traités « fin grainé », remontage au pendant, chaton en or, échappement à détente à ressort, spiral Breguet en acier bleui auto-compensateur, balancier Guillaume bimétallique avec vis de réglage en or, cage de tourbillon volant « polie miroir » avec pierre terminale en diamant, portant la seconde constante (secondes sur le cadran).</p> <p>Boîte en argent, cuvette gravée « Longines 7 grands Prix ». Cadran en émail blanc, aiguilles en acier bleui. Cadran, boîtier et mouvement signés.</p> <p><i>La montre Longines originale a été facturée à son agent de Budapest, Herpy Arnold, en juin 1925, et le calibre original 24.99 a été modifié par la suite en tourbillon volant, probablement par un élève ou un maître horloger d'une école d'horlogerie allemande. Le travail sur la cage du tourbillon rappelle l'école d'horlogerie de Glashütte.</i></p>	<p>Achat grâce aux Amis</p>
<p>Montre-bracelet connectée de fitness ("traceur d'activités"), Garmin Vivosmart3, 2107, avec cardio poignet et fonctions sportives, de santé et bien-être intégrées. Fonctions de mesure du nombre de pas et de suivi d'activités, et intégration de nouvelles technologies avec capteur de fréquence cardiaque optique (données inédites, à l'époque, de mesure du stress). Inclut nombreuses fonctions de fitness comme le calcul de la VO2 max. (mesure qui définit la condition physique cardiorespiratoire et la capacité de performance aérobie).</p> <p><i>Garmin est une marque américaine spécialisée dans les systèmes de navigation par GPS, et qui se démocratise dans les années 2000 avec des GPS portables au poignet, pour randonneurs. Garmin est une référence en matière de montres de sport avec des capteurs d'activités. Depuis 2010, la marque a son siège social à Schaffhouse.</i></p>	<p>Achat grâce aux Amis</p>
<p>Une montre-bracelet Longines « Heritage Classic 1832 », mouvement Longines automatique L 897.5, quantième annuel, cadran signé « Longines Automatic Annual Calendar », St-Imier, 2020</p>	<p>Achat grâce aux Amis</p>
<p>Une montre-bracelet Certina, boîte en or poli, bracelet milanais (tressé) en or, mouvement mécanique extra-plat de 1.75 mm d'épaisseur, calibre Certina 20-10 (Frederic Piguet 21), Granges, vers 1980.</p>	<p>Achat grâce aux Amis</p>

<p>Un mouvement chronomètre Nivarox No 429, emboîté en cercle, avec deux bulletins de marche de l'Observatoire astronomique et chronométrique de Neuchâtel, 1968 et 1969. Calibre de concours, mouvement 50 mm basé sur le calibre Longines 260, modifié par Nivarox SA à St-Imier, finition Côtes de Genève, mouvement haute fréquence de 36'000 alternance/heure, balancier au glucydur, spiral Nivarox. Boîte du chronomètre en acier, dans un boîtier d'essai d'origine pour les épreuves d'observatoire, en bois, vitré des deux côtés. Cadran grené argent, inscription « CHRONOMETRE ». Signature « NIVAROX 429 » sur le mouvement.</p>	<p>Achat grâce aux Amis</p>
--	-----------------------------

► ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE

L'Association des Amis du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts se compose à fin 2025 de 446 membres, dont 20 membres « Collectif » et 15 membres « Soutien ».

Son Assemblée générale a eu lieu le 16 avril 2025, avec la nomination d'un nouveau membre de son comité : M. Pierre Hirsig.

Pour le reste, la composition du Comité des Amis ne change pas : Julien Dubois, Président ; Nicolas Peguiron, Caissier ; Membres, Dora Huguenin, Micaela Fahrni et Micheline Uccelli.

Les cotisations de l'Association sont destinées principalement à l'achat de pièces et à leur mise en valeur.

Événements organisés au cours de l'année écoulée par le comité des Amis avec l'aide du personnel du Musée :

- 15 juin Journée des Amis : torrée en famille
- 30 août : à pas contés : Découverte de l'Exomusée au Locle
- 3 décembre, soirée des Amis

► CONCLUSION

L'année 2025 s'achève sur un bilan positif pour le Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts, témoignant d'une mobilisation constante de toutes ses parties prenantes au service du patrimoine horloger régional.

La fréquentation constitue l'un des indicateurs les plus significatifs de cette dynamique. Avec 9848 visiteurs enregistrés en 2025, le musée confirme sa progression engagée en 2024 et consolide une trajectoire ascendante notable. Pour rappel, la fréquentation s'élevait à 8037 visiteurs en 2023, puis à 9257 en 2024, soit une hausse de 15,18 % entre ces deux années. En 2025, la progression se poursuit avec 591 visiteurs supplémentaires par rapport à 2024, soit une augmentation de 6,38 %. Sur deux ans, le musée enregistre ainsi une croissance cumulée de près de 22 % par rapport à 2023, ce qui témoigne d'un regain d'attractivité solide et durable.

Cette évolution est d'autant plus significative qu'elle s'observe dans des catégories structurellement importantes. Les entrées payantes individuelles et familles progressent de manière soutenue, passant de 1932 en 2023 à 2198 en 2024, puis à 2591 en 2025, soit une hausse de 34 % sur deux ans. Les ateliers et activités de médiation jeune public confirment quant à eux un élan remarquable : de 189 participants en 2023, ce chiffre est passé à 285 en 2024, pour atteindre 430 en 2025 – plus du double en l'espace de deux années. Cette progression illustre l'efficacité des actions de médiation engagées en direction des scolaires, des familles et des groupes parascolaires, et la pertinence d'une offre éducative renouvelée, en phase avec les attentes du corps enseignant et des familles.

Les expositions temporaires, la richesse de la programmation événementielle, les efforts de communication et la modernisation de l'image du musée ont collectivement contribué à ces résultats. Le Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts peut ainsi aborder 2026 avec confiance, fort d'une dynamique positive et déterminé à poursuivre sa mission de préservation et de valorisation du patrimoine horloger au bénéfice d'un public toujours plus large.

► INTRODUCTION

Après une année 2024 mémorable – grâce à la collaboration avec la Fondazione Monte Verità pour l'exposition *la scia del monte*, qui a obtenu la plus grande couverture médiatique dans l'histoire du musée, ainsi qu'à la mise en ligne, pour la première fois, d'une trentaine d'œuvres de la collection sur le site du musée –, 2025 a confirmé avec force le positionnement du MBAL comme un musée-laboratoire, ancré dans son territoire tout en rayonnant bien au-delà de ses murs. Avec 32'292 personnes touchées par les activités du musée – dont plus de 27'000 à travers nos projets hors-les-murs et digitaux – l'année 2025 témoigne d'une évolution structurelle de notre modèle. Le MBAL n'est plus uniquement un lieu, mais une plateforme vivante, mobile, inclusive et transdisciplinaire.

L'année a débuté sous le signe du rayonnement national grâce au reportage « Le Musée des Beaux-Arts fait rayonner la Ville du Locle » que la RTS a produit pour son émission *Forum* le 1^{er} janvier 2025, ainsi qu'à notre première participation à la foire internationale Art Genève. Inviter un artiste contemporain international de renom comme le Belge Koenraad Dedobbeleer à dialoguer avec notre collection historique dans le contexte d'une foire internationale a constitué un geste fort : affirmer que la collection du MBAL est non seulement patrimoniale, mais active, contemporaine, capable de se réinventer dans d'autres cadres. Entre métiers de précision, révoltes latentes et prothèses scénographiques, l'artiste s'est réinventé artisan et a conçu une installation hybride et envoutante. Notre stand a fait la une de la *Tribune de Genève*.

Notre politique curatoriale – faire dialoguer les 5'000 œuvres de la collection avec la création actuelle – s'est poursuivie avec exigence et cohérence. Pour la **11e Triennale de l'art imprimé contemporain**, une tradition du musée depuis les années 1990, nous avons présenté l'exposition *PR³ : Prison, Protest, Print*, qui a affirmé le rôle du MBAL comme espace critique. En accueillant des artistes d'envergure internationale comme la visionnaire Paz Errázuriz, témoin engagée du Chili sous la dictature de Pinochet, présentée pour la première fois en Suisse, ou l'artiste suisse d'origine iranienne Laurence Rasti, qui a proposé une réflexion sur le système carcéral helvétique, mis en lumière une création contemporaine engagée, en cohérence avec notre démarche d'égalité de genre dans la programmation et dans la collection. La première rétrospective du Suisse Michael Günzburger, pionnier de l'art imprimé, auquel nous avons dédié l'édition annuelle, a été saluée par un soutien inédit de la Binding Stiftung. Rasti comme Günzburger ont accepté notre proposition de se plonger dans les collections afin de créer un dialogue avec une sélection d'œuvres. Cela nous a permis d'exposer, pour la première depuis des nombreuses années, la planche XIII de la série légendaire *Carceri d'invenzione* de Giovanni Battista Piranesi (1761), ainsi qu'une de nos œuvres les plus anciennes, la *Sainte Face* de Claude Mellan (1649).

L'exposition de Günzburger a également été l'occasion de poursuivre notre cycle de débats « Les États Généraux » avec « Les États Généraux de l'Art Imprimé – What Do We Print Next ? », consacrés à l'avenir de cette discipline, réunissant notamment Laurence Schmidlin, l'Atelier U-Zehn et Dirk Dobke

de la Dieter Roth Stiftung à Hambourg. Ce projet a abouti à la rédaction d'un manifeste inséré dans le livre *Follow the Crackling Sound*, troisième volume de la collection éditoriale du MBAL conçue avec le graphiste tessinois Nicolas Polli. Le musée a ensuite été invité à contribuer à la prestigieuse revue suisse alémanique *Xylon*. Ce cycle c'est conclu avec le finissage imaginé par l'artiste jurassien Augustin Rebetez : une journée de performances, lectures et projections intitulée *Blam Blam Blam*. Le Prix de la Relève a été attribué à la jeune artiste suisse Noemi Widmer, qui sera exposée lors de la Triennale 2027.

La collection – fierté patrimoniale locloise – a été plus que jamais au cœur de notre programmation. Pour le **cycle du printemps**, avec **Attention, Collection**, 140 œuvres ont été activées, restaurées, contextualisées. Première exposition d'envergure consacrée à la collection depuis la réouverture en 2014, elle a démontré que celle-ci n'est pas un dépôt silencieux, mais un organisme vivant. En dialogue avec des artistes invité·es – Plonk et Replonk-Bébert, Virginie Delannoy et Ufuoma Essi – l'exposition a proposé une lecture critique et contemporaine du patrimoine, tout en rendant accessibles des œuvres majeures d'Otto Tschumi, Léopold Robert, Félix Vallotton, Charles L'Eplattenier, mais aussi de Salvador Dalí, Pablo Picasso, Suzanne Valadon, Francisco Goya, Marc Chagall, Henri Matisse, Léonor Fini ou Miriam Cahn. Le partenariat international autour d'Ufuoma Essi, lauréate du prix Taurus 2023–2024, a illustré notre capacité à inscrire la collection dans des dynamiques transnationales, notamment avec le FRAC Corsica et Una Volta à Bastia, et à anticiper les tendances contemporaines vu que l'artiste a exposé au MoMA de New York après le MBAL.

S'inspirant des paysages neuchâtelois de son enfance et d'œuvres de la collection, l'artiste Suisse **Augusta Lardy Micheli** a proposé un projet invitant à contempler un univers où mémoire intime et enjeux écologiques se croisent. À l'issue d'une résidence au MBAL à l'automne 2024, l'artiste français **Jonathan Lense**, en collaboration avec le curateur chilien Sergio Valenzuela Escobedo, a présenté *Par le biais*, un hommage ludique à la Ville du Locle. À partir de ses archives et d'une commande du musée, il a composé un portrait singulier mêlant photographies, récits locaux et bustes de la collection. L'eau était le fil conducteur d'un parcours de 28 « fontaines », inspiré de celles du Locle et de Marcel Duchamp, invitant à un regard à la fois facétieux et irrévérencieux.

La médiation et l'ancrage local ont constitué un autre axe fort : la Salle Marie-Anne Calame, dédiée au jeune public, a accueilli un projet inédit avec les classes du **Cercle Scolaire du Locle** : pour la première fois, les créations d'élèves de 9^e à 11^e année ont été présentées au MBAL comme de véritables œuvres, en dialogue avec la collection. Les élèves ont collaboré avec l'équipe du musée à toutes les étapes de l'exposition, découvrant ainsi les métiers muséaux. L'initiative, relayée par la RTS (19h30), a suscité une forte motivation et un engagement remarquable, allant jusqu'à inspirer des demandes de stage.

Dans le cadre du **Printemps Culturel Neuchâtel**, une sélection de livres d'artistes coréens majeurs des dix dernières années a été présentée par An Mano, directeur artistique d'Ahn Graphics, et activée par une journée d'initiation au sabre coréen en collaboration avec l'Association Suisse Haidong Gumdo.

Le musée a également rendu sa collection de livres accessible au public en invitant l'artisan Marc Hulmann à concevoir une **bibliothèque** aux couleurs et logo du MBAL, accueillant une sélection d'ouvrages en lien avec les expositions en cours.

Au printemps, la **médiation culturelle** a proposé divers formats : atelier de sérigraphie avec Sophie Gagnebin, conversation entre Augusta Lardy Micheli et Lorraine de Thibault, atelier jeunesse *Je collectionne, tu collectionnes...*, performance *Delicate People* de Ruth Childs avec Cécile Bouffard, visite guidée suivie d'un apéritif, ainsi qu'un escape game conçu avec Exit Locus et l'Ancienne Poste. Une version *in fieri* de la performance **Monte Verdura** de Anna Chirescu, une commande du MBAL en écho à l'exposition *la scia del monte* et au livre *les voix magnétiques* (2024), tous deux centrés sur les femmes ayant marqué l'histoire de Monte Verità, a été présentée à la Villa Médicis à Rome le 3 juillet, contribuant au rayonnement international du musée. Le MBAL a aussi accueilli la table ronde *Les métamorphoses des collections* avec Ann Demeester, directrice du Kunsthaus Zürich, et David Lemaire, directeur du Musée des Beaux-Arts La Chaux de Fonds, une réflexion sur le potentiel métamorphique de la création contemporaine lorsqu'elle dialogue avec une collection permanente. Pour le finissage le duo électro-kitsch neuchâtelois Estelle Zamme a performé au musée.

Le **cycle d'automne** 2025–2026 a réuni des expositions monographiques d'envergure internationale, consacrées à **Urs Lüthi** (Pavillon Suisse Biennale Arte de Venise en 2001), **Agnès Geoffray et Vanessa Desclaux** (en partenariat avec le Festival Les Rencontres d'Arles et salué par Vogue et M le magazine du Monde), **Koenraad Dedobbeleer** et **Klodin Erb** (prix Meret Oppenheim 2022) en collaboration avec le Kunstmuseum Aarau. Le MBAL a aussi participé au catalogue de Geoffray et Desclaux avec la maison d'édition parisienne Textuel.

Parallèlement, le MBAL a poursuivi le développement de sa plateforme numérique **ORBIT_E** avec une quatrième capsule curatée par l'artiste brésilienne Kika Nicolela de la galerie Objkt de Zürich et un événement à Paris en partenariat avec le Centre Culturel Suisse et le centre Wallonie Bruxelles, dans le cadre d'une journée dédiée à l'art numérique organisée par le MBAL et la biennale Nemo du 104, confirmant son engagement envers la création digitale contemporaine. Dans un monde marqué par l'accélération technologique, il est essentiel que les institutions publiques accompagnent ces mutations avec responsabilité et ambition. Enfin, le nouvel espace bibliothèque a accueilli une présentation de serre-livres d'artiste proposée par **Théophile Callot**, directeur de la librairie Delpire à Paris.

Les externalités positives pour la Ville du Locle sont tangibles : collaborations avec les commerces locaux, partenariats institutionnels nationaux et internationaux, couverture médiatique soutenue, et une présence digitale en forte croissance. Le MBAL contribue activement au rayonnement culturel, touristique et symbolique de la Ville.

Je remercie chaleureusement les artistes qui nous inspirent constamment, la Loterie Romande, la Ville du Locle, nos partenaires, mécènes et institutions collaboratrices. Un merci particulier à l'équipe du MBAL, dont l'engagement et la créativité rendent possible cette programmation ambitieuse.

Dans un contexte budgétaire exigeant, maintenir un haut niveau d'exigence artistique tout en restant accessible à toutes et tous demeure un défi quotidien.

2025 démontre que ce défi peut être relevé avec rigueur, imagination et responsabilité.

Le MBAL continue d'évoluer.

Comme lieu d'art.

Comme espace civique.

Comme laboratoire d'idées.

Avec gratitude et conviction.

► LE MBAL EN QUELQUES CHIFFRES

env. **32'292** visiteur·euses accueilli·es (sur site **5'000** et hors-les-murs **27'292**) **14** expositions temporaires (12 sur site, 1 hors-les-murs et 1 capsule de notre plateforme virtuelle ORBIT_E) avec env.

51 artistes présentées, **140** œuvres de la collection exposées dans *Attention, collection*

60 événements **pour 2025 en termes de jours 35 jours avec un ou plusieurs évènements**

20 classes accueillies du Canton de Neuchâtel dont **15 classes** du Locle

2 classes de Lausanne

358 élèves accueilli·es

25 ateliers et **47** visites commentées des expositions

7 employé·es fixes, **10** employé·es temporaires, **4** stagiaires pour un total de **4 EPT** (emploi plein-temps) personnel fixe uniquement !

71 articles de presse et émissions TV/radio

642 mentions dont **94** mentions sur des post Instagram + **498** mentions sur des stories Instagram / **31** mentions sur des posts Facebook + / **19** mentions sur des post LinkedIn

+ **123'135 vues** sur Facebook

+ **296'802 vues** sur Instagram

Sur l'année 2025, le Musée a été ouvert **225** jours (contre 232 jours en 2024).

► SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS ET DU MUSÉE DU LOCLE

En 2025, la Société des Beaux-Arts et du Musée compte 180 membres, dont 76 membres duo. Le Comité de la SBAL et son nouveau bureau se sont réunis pour des séances ordinaires à 11 reprises.

COMITÉ

Présidente et secrétaire des verbaux Pascale Jeanneret (depuis le 22 mai 2025)

Christoph Künzi (jusqu'au 21 mai 2025)

Vice-présidente

Jacques-André Choffet

Trésorière

Sophie Mauch

Représentant du CC	Philippe Rouault
Membres	Anne Hasler Choffat
	Stéphanie Cattin
	Bernard Soguel
	Corinne Engel
	Odile Duvoisin
	Pascale Jeanneret
	Joël Desaules
	Pierre Vaucher
	Corine Bolay-Mercier
Représentante du Musée	Federica Chiocchetti

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 22 mai, 18h30

EDITION ANNUELLE 2025

Chaque année, la Société des Beaux-Arts et du Musée du Locle produit une édition signée et numérotée, destinée à la vente. Pour l'édition 2025, Michael Günzburger (*1974, Suisse) a créé 20 gravures intitulées *Vag ed Travers*. Cette série a été conçue à l'occasion de la performance *Tchin Tchin Print* du 23 novembre 2024, organisée dans le cadre de la onzième Triennale de l'art imprimé contemporain *Pr³ : Prison, Protest, Print* (12.10.2024 – 16.03.2025). Lors de cet événement unique, qui a transformé un apéritif en véritable performance, Günzburger a sélectionné 20 verres parmi ceux servis au public. Le fond de chacun d'eux, contenant les restes du cocktail *Vag ed Travers* à base d'absinthe locloise, spécialement conçu pour l'occasion par le barman neuchâtelois Elia Salemme, a été imprimé à l'aide d'une ancienne presse à taille-douce appartenant au musée. Il en est résulté 20 pièces uniques, rompant avec les codes classiques de l'impression. En effet, alors que cette dernière implique habituellement un contrôle total du processus comme du résultat final, l'artiste choisit, par son approche singulière, d'y renoncer en laissant les couleurs et les matériaux créer l'image. Il remet ainsi en question l'idée de la création comme l'acte d'un génie inspiré et solitaire, préférant en explorer les dimensions expérimentales, collaborative et performative.

Vag ed Travers, 2024

Encre lithographique et résidus d'un cocktail sur papier

40 x 30 cm

20 exemplaires uniques, numérotés et signés

Vendu au prix de Fr. 500 (non encadré)

► FRÉQUENTATION DU SITE

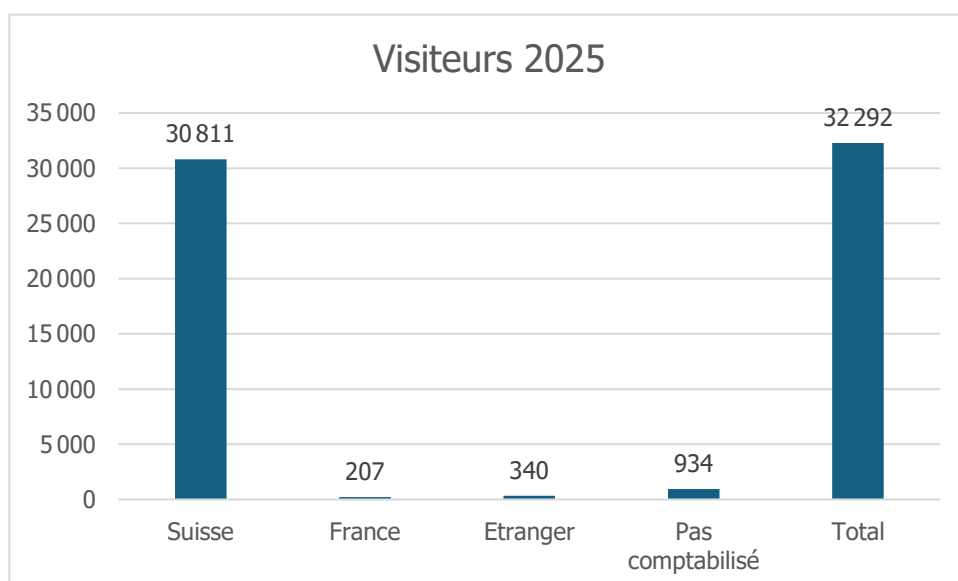
Selon les instructions de l'Office fédéral de la statistique concernant la statistique suisse des musées, les musées avec plusieurs sites indépendants ou projets hors-les-murs communiquent la somme du nombre de visiteur·euse·s de l'ensemble de leurs sites. Le MBAL, avec ses projets hors-les-murs et sa plateforme digitale en évolution continue, souvent présentés dans des sites originaux qui n'ont pas toujours un système précis de monitoring d'entrées, comme la performance Monte Verdura présentée à la Villa Medici à Rome, ou notre présence à Art Genève, n'est pas en mesure d'indiquer le nombre exact d'entrées. Pour cela, nous vous fournissons la meilleure estimation possible.

En 2025, les personnes touchées par les activités du musée ont été 32'300 (dont 5'000 visiteur·euse·s sur site et le reste hors-les-murs).

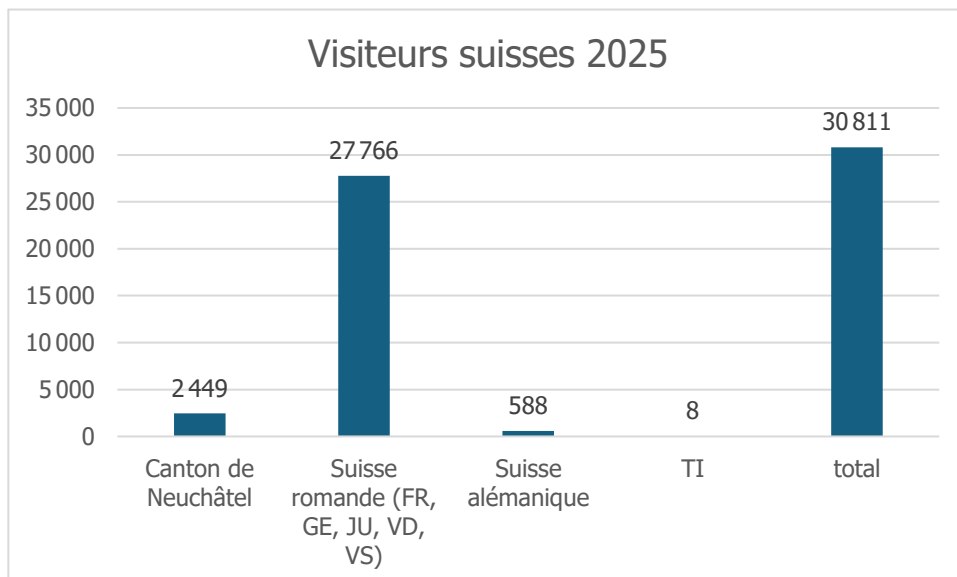
	2025
Entrées payantes	2'065
Entrées gratuites	30'227
Total	32'292

En 2025, la billetterie du MBAL a rapporté Fr. 11'570,50. Près de 494 enfants ont bénéficié de l'entrée libre au MBAL. Les premiers dimanches du mois avec entrée gratuite sont appréciés par notre public (332 personnes). Parmi les visiteur·euse·s ayant bénéficié de l'entrée libre, on compte 28'343 invité·e·s aux vernissages et autres événements du MBAL, mais également 254 touristes se présentant avec la Neuchâtel Tourist Card.

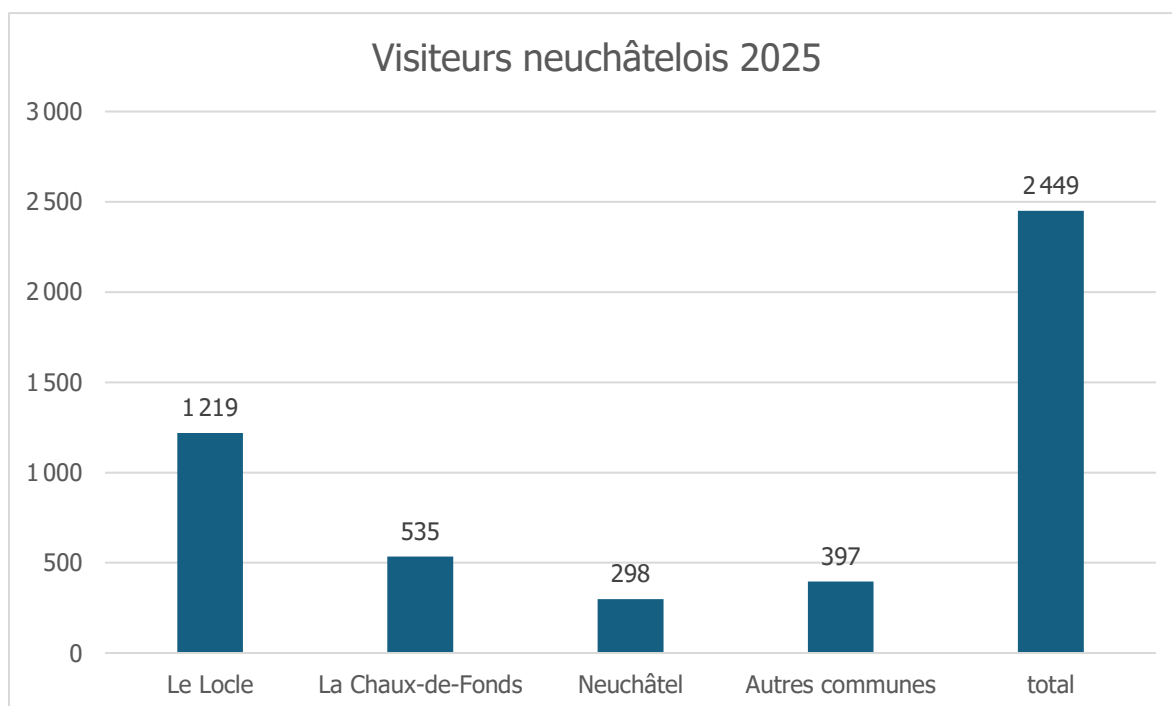
► PROVENANCE DES VISITEUR·EUSE·S



► **PROVENANCE DES VISITEUR-EUSE-S PAR CANTON**



► **PROVENANCE DES VISITEUR-EUSE-S DU CANTON DE NEUCHÂTEL PAR COMMUNE**



► EXPOSITIONS 2025

12 expositions temporaires in situ, 1 capsule virtuelle, 1 exposition hors-les-murs avec env. 51 artistes, 140 œuvres de la collection exposées dans *Attention, collection*

30.02 – 02.02. 2025 : HORS LES MURS : LE MBAL À ART GENÈVE

Pour la première participation du Musée des Beaux-Arts Le Locle au Salon de Art Genève, le MBAL a offert une carte blanche à l'artiste Koenraad Dedobbeleer qui a fait l'objet d'une exposition dans ses murs d'octobre 2025 à mars 2026. En puisant dans la généreuse collection du musée, l'artiste belge a proposé dans le stand du Salon un dialogue fertile entre trois œuvres de la collection et ses propres créations. Intrigué par l'univers de la manufacture et de l'industrie, au cœur de l'histoire locloise, l'artiste s'est réinventé artisan et a conçu une installation hybride et envoûtante, mêlant œuvres de la collection, tables d'atelier et prothèses en métal servant de supports aux œuvres.

12.10 – 16.03.2025 : PR3 : PRISON, PROTEST, PRINT 11ÈME TRIENNALE DE L'ART IMPRIMÉ CONTEMPORAIN

Le MBAL a accueilli à l'occasion de la onzième Triennale de l'art imprimé contemporain, *Pr³ : Prison, Protest, Print*, trois expositions monographiques de Laurence Rasti (CH), Paz Errázuriz (CHL) et Michael Günzburger (CH).

LAURENCE RASTI AVEC A., D., G., L., M., N., T., Z. – UN MUR COMME HORIZON

Lauréate de l'Enquête photographique neuchâteloise 2024 organisée par l'Association pour la promotion de la photographie dans le canton de Neuchâtel (APPCN), l'artiste suisse d'origine iranienne Laurence Rasti a proposé une réflexion sur le système carcéral suisse. Comptant parmi les rares artistes à avoir eu accès aux prisons neuchâteloises, elle a présenté une installation issue d'une collaboration avec des personnes détenues, ainsi qu'un espace documentaire qui explore les contradictions inhérentes au milieu.

PAZ ERRÁZURIZ – COLECCIONES FUNDACIÓN MAPFRE

La photographe Paz Errázuriz a dévoilé, pour la première fois en Suisse, les aspects les plus cachés de la vie quotidienne au Chili, son pays d'origine. Artiste engagée et visionnaire, son travail souligne la vulnérabilité et la fragilité de la condition humaine, mais aussi sa dignité et sa grandeur, particulièrement sous la dictature de Pinochet. Curatée par Carlos Gollonet de la Fundación MAPFRE, l'exposition a mis en avant les populations marginalisées et retrace la carrière de l'artiste à travers une sélection d'œuvres des années 1970 à nos jours.

MICHAEL GÜNZBURGER – FOLLOW THE CRACKLING SOUND

Le MBAL a présenté une rétrospective des onze dernières années du travail de l'artiste basé à Zurich Michael Günzburger. Bien que l'objectif traditionnel de l'impression soit la reproduction de multiples identiques, Günzburger vise, au contraire, à créer des œuvres uniques par l'expérimentation de ce

procédé. Si l'impression prévoit un contrôle total à la fois du processus et du sujet final, l'artiste choisit à travers son approche unique d'y renoncer, en laissant les couleurs et les matériaux créer l'image. Dès lors, il remet en question l'idée de la création comme étant l'acte d'un génie inspiré et solitaire, et préfère en explorer le côté expérimental, collaboratif et performatif.

12.04.2025 – 14.09.2025 : LE PRINTEMPS DU MBAL

Ce printemps, le MBAL a dévoilé les coulisses de sa collection et proposé un hommage sensible et pluriel aux paysages de la région neuchâteloise à travers les hymnes vivaces des artistes contemporains Augusta Lardy Micheli et Jonathan Lense et les créations des élèves du Cercle scolaire du Locle.

JONATHAN LLENSE – PAR LE BIAIS

Photographe au regard de sculpteur, Jonathan Lense a composé des images ludiques et inattendues à partir d'objets trouvés, transformés en compositions précaires qui ont pris tout leur sens dans l'instantané. Plutôt qu'une simple représentation du réel, il a créé des plaisanteries sérieuses où photographie et sculpture se sont confondues. Avec *Par le biais*, Lense a puisé dans ses archives et, à l'occasion d'une commande du musée, a composé un portrait original de la Ville du Locle, mêlant photographies, récits locaux et bustes de la collection. L'eau est devenue un fil conducteur, a structuré un parcours de 28 « fontaines ». Entre pureté et trouble, il a invité à un regard neuf, oscillant entre humour et absurde, a renoué avec un esprit libre et irrévérencieux. L'exposition a été réalisée sous le commissariat de Sergio Valenzuela-Escobedo.

CERCLE SOLAIRE DU LOCLE – BIEN VIVRE ENSEMBLE

La Commune du Locle a placé la qualité de vie au cœur de ses préoccupations. Dans le cadre d'un projet collaboratif entre plusieurs institutions locales, les élèves du Cercle scolaire ont réfléchi au « bien vivre ensemble » – une valeur essentielle pour apprendre, grandir et interagir en harmonie. Par classes et avec leurs enseignant·es, les enfants ont identifié des principes clés – le respect, la politesse, le fair-play... – et les ont illustrés dans des peintures, des affiches, des bricolages ou encore des pièces sonores.

Pour la première fois, les créations des élèves des classes de la 9^e à la 11^e année ont été exposées au MBAL dans la Salle Marie-Anne Calame et l'espace adjacent comme de véritables œuvres d'art, tout en entrant en dialogue avec une sélection d'œuvres de la collection du musée. Ce projet a été porté par le Service Promotion Santé Jeunesse et le Service Socio-Éducatif du CSLL, avec le soutien de la Direction de l'école.

AUGUSTA LARDY MICHELI – METAXU, LES RIVES OÙ VIVENT MES SONGES

Augusta Lardy Micheli nous a invités à la contemplation d'un univers à la fois intérieur et extérieur à travers la notion de *Metaxu* (du grec, ce qui est « dans l'intervalle »). Pour l'artiste : « Le Metaxu a été la peinture qui a lié l'âme et le corps, les paysages vus et les paysages connus. Les rives où ont vécu

mes songes ; ce ont été les berges du lac de Neuchâtel qui ont gorgé mon imaginaire depuis mon enfance. Quelles ont été ces créatures, ces arbres et ces glaciers, qui ne sont plus ? Quelle a été cette nuit d'été bien trop chaude qui est venue m'éveiller ? Ce sentiment d'angoisse a été intarissable et rien n'a empêché son expression vive à travers le Metaxu, qui a été l'acte de peindre. »

ATTENTION, COLLECTION !

Attirer l'attention sur la collection, en assurer la conservation et la relier à la contemporanéité : telle a été la mission du MBAL, sa fierté et son défi. Constituée en 1862 par des passionné·es, bien avant la création du musée, elle a réuni quelque 5000 œuvres d'artistes suisses et internationaux·ales du 17^e siècle à aujourd'hui. L'équipe du musée a dévoilé les coulisses de cette collection et sa gestion complexe à travers une large sélection d'objets, présentée selon des mots-clés inspirés d'un logiciel d'archivage imaginaire, avec toutes ses limites et ses mystères. Trois artistes contemporains – Plonk et Replonk-Bébert, Ufuoma Essi et Virginie Delannoy – ont contribué à créer des rencontres surprenantes entre les œuvres et à réfléchir aux histoires qui se sont écrites dans un dispositif muséal.

11.10.2025 – 01.03.2026 : L'AUTOMNE AU MBAL

Entre sculpture, peinture, photographie et design, quatre artistes et deux commissaires de renommée internationale envahissent joyeusement les salles du musée. Pour l'automne 2025, le MBAL a accueilli le dialogue entre les expérimentations techniques, les créations contemporaines, les réflexions et les œuvres de la collection du musée.

KOENRAAD DEDOBBELEER – DECORATIVE CHAOS DRESS, TO IMPRESS

Koenraad Dedobbeleer a mené une démarche artistique diversifiée qui a associé sculptures, objets, installations in situ et photographies. Après s'être immergé dans la collection du MBAL, l'artiste a été frappé par sa richesse, ainsi que par la présence de nombreuses œuvres dont les auteur·rices étaient anonymes. Dans le cadre de son exposition *Decorative Chaos Dress, to Impress*, il a alors choisi l'anonymat comme fil rouge. En transformant l'usage ou l'environnement des œuvres, il les a réinterprétées et les a recontextualisées pour leur offrir une nouvelle visibilité et en proposer une lecture résolument contemporaine. Ainsi, Dedobbeleer a brouillé les frontières entre usage et contemplation, quotidien et art, histoire et présent, construisant un réseau subtil de correspondances et de tensions.

KLODIN ERB – TOUTES LE SAVENT, MÊME LES ANGES

Avec *Toutes le savent, même les anges*, l'artiste suisse Klodin Erb, lauréate du Prix Meret Oppenheim en 2022, a dévoilé un univers pictural singulier, où se sont entremêlées expression, fantaisie et référence à la culture populaire et numérique. Avec une approche artistique ouverte et expérimentale, l'artiste a utilisé des techniques variées qui se sont transformées pour s'adapter au contenu.

L'exposition a été une réflexion en images qui a interrogé le fragile équilibre de notre monde entre des polarités essentielles comme le ciel et la terre, le savoir et la croyance, le jeu et la gravité. Inspirée par les horoscopes et les cartes astrologiques, Erb y a vu l'expression d'un désir profond de chercher quelque chose de plus grand que soi et qui a procuré un sentiment d'appartenance. Cette exposition a dialogué avec *Vorhang fällt Hund bellt*, présentée au Aargauer Kunsthaus à Aarau.

AGNÈS GEOFFRAY ET VANESSA DESCLAUX – ELLES OBLIQUENT ELLES OBSTINENT ELLES TEMPÊTENT

En co-production avec le festival des Rencontres d'Arles, l'artiste française Agnès Geoffray et la curatrice Vanessa Desclaux ont présenté *Elles obliquent elles obstinent elles tempêtent*. Ce projet a été élaboré à partir de fonds d'archives institutionnelles concernant les « écoles de préservation » de Cadillac, Doullens et Clermont de l'Oise, des institutions publiques de placement pour filles mineures en France de la fin du 19e au milieu du 20e siècle. L'exploration du parcours de jeunes filles qualifiées de « déviantes » ou d'« inéducables » et enfermées pendant plusieurs années a donné lieu à une installation qui a célébré les formes de leurs révoltes et de leurs aspirations à l'émancipation. À la fois poétique et politique, l'exposition a fait dialoguer les documents issus des différents fonds d'archives avec les photographies d'Agnès Geoffray à partir des motifs de la dissidence (elles obliquent), de la révolte (elles tempêtent) et de la fuite (elles fugitent).

URS LÜTHI – L'UNE OU L'AUTRE VÉRITÉ

Avec *L'une ou l'autre vérité*, Urs Lüthi a tissé un récit visuel autour de ses séries légendaires et a invité le public à se laisser porter par la contradiction intime et universelle des émotions humaines. L'exposition a traversé 55 ans de création, du tout premier autoportrait de l'artiste en pleine crise existentielle à Ibiza en 1969, à sa réflexion plus récente qui s'est articulée autour d'un mouvement constant d'effacement du soi, en passant par la multiplicité sensuelle et ironique dans *The Numbergirl Seen Through the Pink Glasses of Desire*, sa série mythique de 1973. En jouant sur les ambiguïtés des émotions, du corps et de l'image, l'artiste a mis en lumière la complexité de ce que l'on, ou la société, a considéré comme « vrai ». Il a déclaré de façon péremptoire : « Je ne crois absolument pas en l'objectivité ; le seul filtre entre le monde et moi, c'est ma vérité personnelle... ». Loin d'un autoportrait figé et autobiographique, Lüthi a déclaré que tout était éphémère et voué à disparaître. Il a incité le public à trouver une forme d'apaisement dans un monde traversé par l'inconfort.

THÉOPHILE CALOT – BOOKS AND BOOKENDS

Théophile Calot, directeur de la librairie Delpire & Co (Paris), a transformé le nouvel espace bibliothèque du musée avec l'exposition *Books and Bookends*, qui a rendu hommage à un objet fascinant : le serre-livre. À cette occasion, les artisan·e·s et designers Elvire Bonduelle, Dieudonné Cartier, Atelier Jonathan Cohen, Cléo Charuet, Nathalie Dewez, Atelier Laisser Passer, Louis Lefebvre, Jeanne Tresvaux Du Fraval et Laure Gremion ont révélé leurs créations originales en dialogue avec une sélection de livres de la collection MBAL.

Chacune de ces pièces a été unique ou produite en très petite série de manière artisanale avec des matériaux très différents : céramique, métal, pierre ou matériaux de réemploi. Elles ont fonctionné principalement par paires mais ont aussi pu vivre de manière autonome telles des sculptures.

▶ **PLATEFORME VIRTUELLE ORBIT_E**

Capsule #4 : **doomscrolling**>>> est une page web qui génère des collages numériques en temps réel de fichiers png, GIF, mp3, glb et d'images fixes, animées, en 3D et du son. Invité par la conservatrice brésilienne Kika Nicoleta, l'artiste mexicain Canek Zapata a réalisé un projet qui se trouve au cœur d'une base de données vivante et extensible regroupant les œuvres de 28 artistes du monde entier, relié·es par une communauté en ligne et un intérêt partagé pour les pratiques post-internet.

▶ **MÉDIATION CULTURELLE**

60 événements conviant le public dont **6** hors-les-murs

47 visites commentées des expositions

358 élèves **20** classes accueillies du Canton de Neuchâtel dont **15** du Locle **25** ateliers jeune public

85 intervenant·e·s (avec évènements hors les murs) lors de **60** événements

▶ **VERNISSAGE & FINISSAGE**

FINISSAGE > 7 INTERVENANT·E·S

16.03.2025, 14:00

La journée a débuté à 14h00 par une visite de l'exposition en compagnie des artistes Michael Günzburger et Laurence Rasti. Elle s'est poursuivie par la projection de vidéos avec Rebecca Moss à 15h00, un diaporama présenté par Augustin Rebetez à 15h30, puis une lecture de Dejan Gacond à 16h00. À 16h30, Stanislas Delarue a proposé une performance artistique, suivie à 17h00 d'une performance musicale de Rebecca Solari. La journée s'est clôturée à 17h30 par un apéritif et la remise du Prix de la Relève.

VERNISSAGE + DJ SET, PRINTEMPS DU MBAL

11.04.2025, 18:00

Au programme, ouverture des expositions en compagnie des artistes et des commissaires, visites, puis moment festif avec un apéritif dinatoire offert au public et DJ set proposé par Rylca – artiste émergent de la scène électronique de Neuchâtel.

FINISSAGE + CONVERSATION + CONCERT

14.09.2025, 15:00

Pour célébrer la fin des expositions et préparer le cycle d'octobre, le MBAL a accueilli l'artiste Jonathan Lense pour présenter son exposition *Par le biais*, offrant un portrait original de la Ville du Locle, aux côtés de Morgane Paillard, directrice du festival Alt+ 1000. La conversation a débuté à 15h. Dès 17h30, le groupe Estelle Zamme a proposé une soirée exceptionnelle : leur musique électronique, accompagnée de visuels inspirés par la nature et les paysages alpins, a transformé les murs du musée en expérience immersive.

VERNISSAGE + DJ SET + APÉRITIF

10.10.2025, 18:00

Le MBAL a célébré l'ouverture de cinq nouvelles expositions : *Decorative Chaos Dress, To Impress* de Koenraad Dedobbeleer, *Toutes le savent, même les anges* de Klodin Erb, *Elles obliquent elles obstinent elles tempêtent* d'Agnès Geoffroy & Vanessa Desclaux, *L'une ou l'autre vérité* d'Urs Lüthi, et *Books and Bookends* curatée par Théophile Calot. À cette occasion, le public a pu profiter d'un apéritif dinatoire et d'un DJ set proposé par Samantha Aquilino.

► RENCONTRE

MATIÈRES À MOTS > 2 INTERVENANTES

12.01.2025, 14:00

Conversation entre les artistes Orélie Fuchs et Caroline Bourrit.

Le travail d'Orélie Fuchs explore le pouvoir des mots et leur relation à la matière et au réel. À la croisée des arts plastiques et des arts vivants, sa pratique s'appuie sur les objets, l'espace et le corps. Le MBAL a organisé une conversation avec Orélie Fuchs et Caroline Bourrit autour de ces enjeux.

SÉANCE LE TREMPLIN DE LA COMBE-GIRARD

28.08.2025, 18:30

Le Tremplin de la Combe-Girard, monument historique du Locle, a été mis à l'honneur dans le cadre d'une initiative artistique participative avec l'association Les Nouveaux Commanditaires. Les citoyen·ne·s ont été invité·e·s à proposer des idées pour valoriser ce lieu délaissé. Le projet a poursuivi son développement avec une nouvelle séance le 28 août au MBAL, animée par Charlotte Laubard, cofondatrice et médiatrice du programme.

LES MÉTAMORPHOSES DES COLLECTIONS

11.09.2025, 17:30

Le MBAL a invité différents·es spécialistes pour un moment d'échange autour de la réactivation des collections dans les musées, afin d'explorer le potentiel métamorphique de la création contemporaine en dialogue avec une collection permanente. Parmi les intervenant·e·s figuraient Ann Demeester,

Directrice du Kunsthaus Zürich, David Lemaire, Directeur du Musée des Beaux-Arts La Chaux-de-Fonds, et Federica Chiocchetti, Directrice du Musée des Beaux-Arts Le Locle. La table ronde a été suivie d'un apéritif convivial.

CONVERSATION AVEC KLODIN ERB ET MARRIE SARRÉ

21.11.2025, 17:30

Le 21 novembre, le MBAL a accueilli l'artiste suisse Klodin Erb, lauréate du Prix Meret Oppenheim 2022, pour une conversation avec Marie Sarré, conservatrice adjointe au Centre Pompidou et co-curatrice de l'exposition sur le Surréalisme. Les participant·es ont pu plonger dans un univers pictural unique où l'expression spontanée dialoguait avec des références à la culture pop, numérique et artistique.

▶ **TABLE RONDE**

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ART IMPRIMÉ > 9 INTERVENANT·E·S

19.01.2025, 11:00

Le MBAL a poursuivi sa série des « États Généraux » avec *What do we print next ?*, qui interroge l'avenir de l'art imprimé et sa singularité par rapport aux autres formes d'art. Des spécialistes – artistes, historien·ne·s, imprimeur·euse·s, éditeur·trice·s, concepteur·trice·s et collectionneur·euse·s ont débattu de ces questions. L'objectif était de stimuler la réflexion collective sur cette discipline.

Le projet et la discussion se sont conclus par un manifeste, intégré au livre et publié pour l'exposition de Michael Günzburger début 2025.

LE RÔLE DE L'ÉDITION DANS LA PHOTOGRAPHIE CHILIENNE > 2 INTERVENANTS

01.03.2025, 15:00

Dans le cadre de l'exposition de la photographe chilienne Paz Errázuriz au musée, une conférence s'est tenue le 1er mars 2025 entre Sergio Valenzuela-Escobedo, artiste et curateur, et Luis Weinstein, photographe chilien et reconnu également pour son travail d'éditeur et de promoteur de la photographie. La discussion avait pour objectif d'interroger le rôle de l'édition dans la photographie chilienne.

TABLE RONDE AUTOUR DE L'EXPOSITION UN MUR COMME HORIZON > 4 INTERVENANT·E·S

02.03.2025, 14:30

Dans le cadre de l'exposition *Un mur comme horizon*, la conversation a exploré le rôle des institutions dans la transmission des récits et les enjeux de la co-création en milieu carcéral. Avec l'écrivain Luca Gnaedinger, l'autrice et curatrice Federica Martini, l'historien de l'art membre du jury de l'Enquête photographique neuchâteloise 2023-24 Sylvain Malfroy, ainsi que la direction de l'Établissement de détention La Promenade.

► HORS-LES-MURS

KOENRAAD DEDOBBELEER X MBAL : MÉTAMORPHOSE D'UNE COLLECTION > 2 INTERVENANT·E·S

À ART GENÈVE

01.02.2025, 16:00

Une conversation s'est tenue dans le cadre d'Art Genève (30.01 – 02.02.25) entre l'artiste Koenraad Dedobbeleer et Federica Chiocchetti, directrice du MBAL.

MONTE VERDURA

03.07.2025, 20:15

Une version *in fieri* de Monte Verdura d'Anna Chirescu, commandée par le MBAL, a été présentée à la Villa Médicis le 3 juillet. Le projet, chorale et végétarien, explorait l'héritage des pionnières de Monte Verità et notre lien à la nature. Cette étape a lancé une résidence d'un mois, préparant une future pièce de groupe mêlant performance, histoire et utopie.

LANCEMENT DU LIVRE FOLLOW THE CRACKLING SOUND

08.07.2025, 18:00

Le lancement du livre *Follow the Crackling Sound* a eu lieu le 8 juillet de 18h à 20h au kunst.buch.kiosk à Zürich, suivi d'un apéro. La publication était liée à l'exposition de Michael Günzburger présentée au MBAL du 12 octobre 2024 au 16 mars 2025, dans le cadre de la onzième Triennale de l'art imprimé contemporain.

IMMATERIAL ART IN A MATERIAL WORLD > 8 INTERVENANT·E·S

05.12.2025, 18:00

Conçue en collaboration avec la biennale NémO (CENTQUATRE-PARIS), le Centre culturel suisse, la plateforme virtuelle ORBIT_E du MBAL et la biennale NOVA_XX (CWB), la journée a proposé un programme de projections, rencontres d'artistes et performances pour esquisser des futurs plus désirables. Modéré par Tadeo Kohan, curateur du Centre culturel Suisse, Paris et avec: Marlene Wenger, curatrice de la Haus der Elektronischen Künste, H.E.K, Bâle, Suisse; Kika Nicolela, artiste et curatrice pour objkt.com et pour la capsule 2025 de l'ORBIT_E, MBAL, Suisse, doomscrolling>>>; Federica Chiocchetti, directrice du Musée des Beaux-Arts Le Locle, Suisse et Stéphanie Pécourt, directrice du Centre Wallonie-Bruxelles et fondatrice de la biennale NOVA_XX, Paris.

► VISITES COMMENTÉES + ATELIERS

Dimanches 2 février, 2 mars, 4 mai, 1 juin, 6 juillet, 3 août, 7 septembre, 7 décembre

Visites publiques (offertes avec le billet d'entrée)

Chaque 1^{er} dimanche du mois, une visite guidée thématique des expositions et un atelier ont été proposés.

Le premier atelier intitulé *Les vies extraordinaires des artistes anonymes* offrait une approche ludique et poétique au public de repenser une œuvre exposée en laissant libre cours à son imagination.

Le second atelier intitulé *Me, my selfie and I* invitait le public à explorer la représentation de soi de manière ludique et créative. Ouvert aux enfants comme aux adultes, cet atelier proposait de réinventer son image à travers l'exercice de l'autoportrait.

▶ AUTRES ÉVÉNEMENTS

YOGA AU MUSÉE

16.02.2025, 11:00

Une séance de yoga et de méditation a été proposée au public en compagnie de Johanne Faivre Kneubühler de l'Atelier Pleine Présence

NÉ POUR LIRE

21.02.2025, 09:00

Un moment de lecture pour les bébés et petits enfants. Cet événement a été organisé en collaboration avec la Bibliothèque des Jeunes du Locle au MBAL

DIMANCHE AU MBAL + BRUNCH

27.04.2025, 11:00

Le public a pu profiter d'un dimanche en famille au musée ! Pendant que les enfants de tout âge participaient à l'atelier « Je collectionne, tu collectionnes... », les adultes visitaient librement l'exposition. Dès 12h00, tout le monde s'est retrouvé pour partager un brunch collectif.

INITIATION AU SABRE CORÉEN (HAIDONG GUMDO)

10.05.2025, 14:00

Dans le cadre du Printemps Culturel Neuchâtel, le MBAL s'est associé à l'Association Suisse Haidong Gumdo pour proposer une initiation à la pratique du sabre coréen au sein du musée.

JOUR DES MUSÉES > 4 INTERVENANT·E·S

18.05.2025, 11:00

La journée a débuté à 11h00 par un atelier de sérigraphie animé par Sophie Gagnebin d'*Out of Gas*, au cours duquel le public a réalisé son propre tote bag aux couleurs du musée. À 13h00, une visite guidée de l'exposition *Metaxu* avec Augusta Lardy Micheli a été suivie d'une conversation approfondie autour de son travail avec Lorraine de Thibault. À 15h00, la performance *Delicate People* de Ruth

Childs et Cécile Bouffard a offert aux visiteur·euse·s un moment artistique captivant. La journée s'est clôturée à 17h00 par une visite guidée réservée aux ami·es du musée, suivie d'un apéritif convivial.

ESCAPE GAME AU MUSÉE

14.06.2025, 14:00

Le musée s'est à nouveau associé à l'Ancienne Poste dans le cadre de la 10^e édition de la Bastringue. Le week-end a offert au public l'occasion de percer les mystères de la collection du musée à travers un escape game imaginé par Exit Locus - centre d'escape game à la Chaux-de-Fonds - riche en rebondissements. L'événement s'est déroulé en collaboration avec l'Ancienne Poste.

PORTAITS COMPOSÉS AVEC L'ARTISTE VIRGINIE DELANNOY

28.06.2025, 14:00

Un moment créatif a été proposé autour d'un atelier pour adultes, animé par Virginie Delannoy. L'artiste a invité le public à s'approprier, le temps de l'atelier guidé, les œuvres du musée ou un portrait au choix, en utilisant sa technique unique consistant à reconstruire l'image à l'aide de morceaux de ruban adhésif, pour créer une composition contrastée et visuellement impactante.

MBAL X LE LOCLATHON

23.08.2025, 11:30

Le MBAL s'est associé au Loclathon pour une journée alliant tradition et découverte. La tournée des fontaines, sous forme de marathon d'absinthe organisée par Le Loclathon, a été ponctuée d'une pause pour visiter l'exposition *Par le biais* de Jonathan Lense, sous le commissariat de Sergio Valenzuela-Escobedo, inspirée par les fontaines du Locle. La journée s'est conclue au musée à 21h avec un DJ set.

YOGA AU MUSÉE

26.10.2025, 11:00

Le MBAL a transformé ses espaces en lieu de yoga, offrant au public l'occasion de bouger, respirer et ressentir autrement. Cette séance a constitué une parenthèse inattendue, entre art et pratique corporelle.

ATELIER DE DESSIN MANGA

29.10.2025, 14:00

À l'initiative de la Bibliothèque des Jeunes, le MBAL a accueilli un atelier de dessin de manga, accessible dès 10 ans et animé par Cordeb'art, pionniers du manga en Suisse depuis plus de 18 ans.

FÊTE D'HALLOWEEN AU MBAL

02.11.2025, 14:00

À l'occasion d'Halloween, le MBAL s'est transformé en lieu de fête frissonnant. La journée a débuté à 14h par une visite guidée de l'exposition, suivie à 15h d'un goûter horrifique. De 16h à 17h30, un atelier a permis au public d'explorer la peinture phosphorescente et de créer des créatures terrifiantes.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12.12.2025, 17:30

Le MBAL a accueilli le public pour la création de l'édition annuelle 2026 en compagnie de l'artiste Jeanne Jacob et de l'artiste musicienne julie b., suivie d'un moment festif de fin d'année. La performance a proposé une expérience sensorielle où musique et gravure à l'encre de Chine dialoguaient.

CONTES PLUS OU MOINS REBELLES AVEC CAROLINE CORTÈS SUIVIS D'UNE CONVERSATION AVEC SOPHIE MAUCH

14.12.2025, 14:00

Le MBAL a proposé des contes et histoires vraies, inspirés de l'exposition *Elles obliquent elles obstinent elles tempêtent*. La conteuse Caroline Cortès a présenté des portraits de femmes offrant des alternatives au rôle traditionnel de la princesse. La séance s'est poursuivie par une conversation autour d'une tasse de thé animée par Sophie Mauch, explorant les différentes représentations des filles et des femmes dans les contes traditionnels et contemporains.

► VISITE ET BRUNCH POUR LES AMI·E·S DU MUSÉE

22.11.2025, 11:00

Le MBAL a organisé une visite suivie d'un brunch, réservée aux ami·e·s du musée et à toute personne souhaitant le devenir.

► CAFÉ BOUTIQUE

À chaque cycle d'exposition, la boutique fait peau neuve et sélectionne des créations liées à la thématique du moment. En 2025, le public a pu découvrir une sélection de créations originales par 44 artisan·e·s de la région, dont les sacs uniques et upcyclés par Felixette avec la bâche de la façade du MBAL dans une démarche écologique du musée de recycler son matériel d'exposition, des livres d'artistes, des livres en lien avec les thématiques abordées, des cartes postales, des impressions et une multitude d'objets locaux fabriqués en Suisse.

En étudiant les chiffres de vente de la boutique, nous pouvons constater que le ticket moyen de Fr. 24.75 continue à augmenter (Fr. 22.02 en 2024 et Fr. 20.12 en 2023). Les produits ayant le plus grand succès auprès de nos visiteur·euses sont les livres, les affiches et les cartes postales en lien direct avec les expositions et la collection du musée. Si nous nous concentrons sur les livres vendus dans

notre boutique, nous constatons qu'en 2025 les visiteur-euses ont déboursé en moyenne Fr. 35.62 par livre (Fr. 34.88 en 2024).

Le café du musée est un lieu convivial où les visiteur-euses peuvent se régaler d'une part de tarte, d'un bricelet ou d'une branche de chocolat, des produits artisanaux provenant d'une boulangerie du Locle. Le MBAL propose des boissons chaudes (café, thé, cappuccino, chocolat chaud) ainsi que des sirops, jus de fruit bio de la marque « Opaline » produit en Valais, et des limonades artisanales.

En 2025, 3 brunchs ont été organisés, les dimanches 19 janvier, 27 avril, 22 novembre, de 11h00 à 14h00. À noter également que les apéritifs de vernissages ou d'autres événements sont donnés au sein du café. En étudiant les statistiques des ventes du café le ticket moyen en 2025 est de Fr. 7.26 (Fr. 6.63 en 2024).

► SCOLAIRES

En 2025, 304 élèves du Locle et du Canton de Neuchâtel ont visité les expositions et pris part aux ateliers créés pour elles et eux. Les enseignant-e-s souhaitent pouvoir continuer l'expérience, car les échanges avec les élèves sont très riches.

► BIBLIOTHÈQUE

Le fonds d'ouvrages continue à s'enrichir grâce aux différentes acquisitions réalisées par le musée, 14 pour l'année 2025, par le service d'échange de livres et de catalogues entre institutions (5) et par les donations faites par des artistes au musée (16)

Promotion et communication

	Abonné-es	Publications/envois
Instagram	9'910 (↑ 17.15 %)	147 (1041 avec stories)
Facebook	2'665 (-0.56 %)	121
Youtube	90 (↑ 18 %)	8 (2'000 vues)
Linkedin	875	20
Newsletter	7'006 (↑ 3.73 %)	34

	Publications de presse	%
Articles de presse et émissions	71	
Presse romande totale, dont :	18	24.32 %
- Radiotélévision Suisse / RTS	6	8.1 %
- Presse neuchâteloise	12	16.8 %
Restant de la Suisse	26	35.88 %
Presse étrangère	27	36.3 %

Chaque exposition est documentée par le photographe professionnel Luca Olivet. Ces images sont utilisées sur les réseaux sociaux et sont proposées aux médias afin d'illustrer les articles publiés dans la presse écrite et en ligne. Parmi les médias qui ont couvert les expositions du MBAL en 2025 se trouvent *Artpress*, *Forbes*, *Vogue*, *Il Giornale dell'Arte*, *ARTE*, *France Culture*, *Artribune*, *Kunstbulletin*, *Le Temps*, et *Vertigo* (RTS), etc. La télévision neuchâteloise *Canal Alpha*, la radio locale *RTN*, ainsi que le quotidien *ArcInfo* couvrent chaque exposition.

Des insertions publicitaires dans *Le Temps*, *Kunstbulletin*, *Mousse*, *Sortir Arcinfo*, *RTN* ainsi qu'au Ciné Casino du Locle et au Centre culturel *ABC* ont complété cette promotion. Une collaboration digitale avec l'agence *Projets Media* a été réalisée. Des campagnes d'affichage au Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Lausanne sont organisées toute l'année, notamment avec la *SGA* et *Zbinden*. Le MBAL communique également via différentes newsletters et réseaux sociaux y compris LinkedIn et l'account Instagram de la directrice (12'800 followers).

► LA PRESSE EN PARLE

PR³: PRISON, PROTEST, PRINT (12.10.2024 – 16.03.2025)

- « Au Locle, la leçon de résistance et d'humanité de la photographe chilienne Paz Errazuriz »
- **Le Temps** (Suisse), tirage env. 35'600 exemplaires, lectorat total env. 83000 personnes
- « Le Musée des Beaux-Arts fait rayonner la ville du Locle : interview de Federica Chiocchetti »
- **RTS, Forum** (Suisse), audience moyenne 80'000–100'000 téléspectateur-trice:s

ART GENEVE (30.01.2025-02.02.2025)

« Nous présentons notamment de nouvelles collaborations avec des acteurs de renom tels que le Kunst Museum Winterthur, le MASI Lugano [Museo d'arte della Svizzera italiana], le musée des Beaux-Arts Le Locle, la Fondation Opale [Lens], le Kunsthau Biel [Bienne] et la Fondation Gandur pour l'Art [Genève] »

- **Art Newspaper**, entretien avec Charlotte Diwan, le site internet compte 1.3 millions de visites par mois pour toutes éditions confondues

« Le MBAL présent pour la première fois avec des œuvres de Koenraad Dedobbeleer – bientôt exposé au Locle. Federica Chiocchetti souligne l'importance pour son institution « périphérique » d'être à Genève, pour élargir son public, et « présenter notre formule curatoriale qui met en dialogue la création contemporaine et les œuvres de notre collection ». »

- **Le Temps** (Suisse), tirage env. 35'600 exemplaires, lectorat total env. 83000 personnes

LE PRINTEMPS DU MBAL (12.04.2025-14.09.2025)

« Entre les montagnes du Jura, dans la petite ville suisse du Locle, le MBAL – Musée des Beaux-Arts du Locle déconstruit tous les stéréotypes liés à la périphérie culturelle. ... Le mérite revient à la directrice Federica Chiocchetti (et à la conservatrice adjointe Anna C. Bleuler) qui, en poste depuis

2022, a entrepris son mandat avec un objectif: faire du musée un espace de dialogue vivant entre passé et présent, entre local et global, et surtout sensible aux questions de genre. »

- **Artribune** (Italie), tirage env. 20'765 exemplaires

« Le MBAL dispose d'une collection permanente riche de 5000 pièces. Alors pourquoi ne pas proposer une exposition s'intéressant à ses pépites cachées ? »

- **La Tribune des Arts** (Suisse), tirage env. 20'765 exemplaires

« Tous ces enfants sont exposé·e·s au Musée des Beaux-Arts du Locle comme des véritables artistes »

- **RTS 19h30** (Suisse), audience entre 250'000 et 400'000 téléspectateur·trice·s en moyenne

« Au MBAL – Musée des Beaux-Arts du Locle, l'artiste français Llense transforme la petite ville suisse en une œuvre d'art pleine d'ironie. »

- **Il Giornale dell'Arte** (Italie), tirage env. 22'000 exemplaires

« Le MBAL, plus loclois que jamais »

- **Le Ô** (Suisse), tirage env. 28'000 exemplaires

« On chemine avec plaisir dans l'exposition permanente présentée par la directrice de l'établissement [...] l'accrochage est intelligent, ludique engagé notamment sur les questions de parité »

- **L'œil** (France), tirage env. 36'420 exemplaires, audience estimée 182'100 lecteurs

L'AUTOMNE AU MBAL (11.10.2025-01.03.2026)

« L'exposition [de Dedobbeleer] prend la forme d'un hommage aux figures oubliées, aux artistes invisibles qui ont glissé hors du récit dominant de l'histoire »

- **Forbes** (Belgique), le site internet compte env. 490'000 visites par mois

« Le MBAL accueille Urs Lüthi, Koenraad Dedobbeleer et Klodin Erb. Le musée présente aussi une coproduction avec Arles. Sa directrice déploie de grandes ambitions pour une petite ville »

- **Bilan** (Suisse), le site internet compte env. 114'000 visites par mois

« Convaincue depuis toujours par le rôle de premier plan qu'occupent les femmes dans le monde et sur la scène artistique, Federica Chiocchetti, curatrice et directrice du Musée des Beaux-Arts du Locle, accueille une exposition qui ne laisse personne indifférent. »

- **Accrochages** (Suisse)

« On October 11th, the Musée des Beaux-Arts Le Locle (MBAL) inaugurated its rich autumn program of exhibitions, on view until March 1st, 2026. »

- **PhotoVogue**, le site **vogue.com** compte 11.4 millions de visites par mois toutes sections confondues

« Coproduite par les Rencontres d'Arles et le Musée des Beaux-Arts Le Locle (MBAL), l'exposition présente un ensemble inédit d'œuvres photographiques et textuelles d'Agnès Geoffray conçues dans le contexte d'une recherche menée à partir des fonds d'archives institutionnelles concernant les

"écoles de préservation" de Cadillac, Doullens et Clermont de l'Oise, institutions publiques de placement pour filles mineures en France de la fin du XIXe siècle au milieu du XXe siècle. »

- **France Culture** (France), env. 2057000 auditeur·trice·s quotidien·ne·s

LE TREMLIN DE LA COMBE GIRARD

« Le tremplin de la Combe Girard revivra-t-il sa gloire d'antan ? C'est l'objectif de la conservatrice du musée des beaux-arts du Locle. Federica Chiocchetti va collaborer avec l'association "Les Nouveaux Commanditaires" pour valoriser le site à l'abandon depuis les années 1990. »

- **Canal alpha** (Suisse), audience moyenne 71'000 spectateur·trice·s

► SOUTIENS ET PARTENAIRES

Le Musée des Beaux-Arts repose sur un financement public octroyé par la Ville du Locle, ainsi que sur celui apporté par la Société des Beaux-Arts et du Musée du Locle (SBAL). En 2025, les expositions du MBAL ont reçu le soutien fondamental de la Loterie Romande, de la Fondation Binding, de Pro Helvetia, du Kanton Zürich – Fachstelle Kultur, de la Fondation Bonhôte, du Casino de Neuchâtel et de la Fondation Oertli.

Parmi les partenariats, le MBAL a pu compter sur le Cercle scolaire du Locle, la Fondation Taurus pour l'art et les sciences, le FRAC Corsica – Collectivité de Corse, Alt +1000 et le Printemps Culturel Neuchâtelois pour le cycle des expositions de printemps, ainsi que sur les Rencontres d'Arles pour l'exposition d'Agnès Geoffray et le Kunsthaus Aarau pour l'exposition de Klodin Erb dans le cycle d'automne.

► COLLECTION

En poursuivant le travail de restauration et de revalorisation de la collection du MBAL, onze

œuvres ont été restaurées en 2025 : William Aubert, *Sans titre*, 1895, huile sur toile ; Laure Bruni, *Nu*, 1939, huile sur toile, 81 x 116 cm, inv. 2021-0015 ; Charles Clément, *Le garçon aux poires*, sans date, huile sur toile ; Gustave Courbet, *Le Puits Noir*, sans date, huile sur toile ; Georges Dessoulavy, *Homme au coquillage*, 1952, gouache sur toile ; Martha Haffter, *Der Hochzeitszug*, sans date, pastel sur papier ; Charles-Auguste Humbert, *La statue mutilée*, sans date, huile sur toile ; François Poggi, *Lac d'Annecy*, 1896, huile sur toile ; Julien Renevier, *Florentine*, sans date, huile sur toile ; Marguerite Sandoz-Jeanerret, *Saut du Doubs*, sans date, huile sur toile ; Marcelle Vifian-Geiger, *Stilleben*, 1941, huile sur toile.

À l'occasion de l'exposition *Attention, collection* (avril 2025), 140 œuvres de la collection ont été exposées. Dans le cadre du cycle d'automne et plus particulièrement de l'exposition de Koenraad Dedobbeleer *Decorative Chaos Dress, To Impress*, quatorze autres œuvres de la collection ont été mises en lumière et une dans celle de Urs Lüthi, *Lune ou l'autre vérité*.

En complément de l'accent mis sur l'inventorisation des pièces et sa mise en ligne (de 2025-0001 à 2025-0107 (état au 19.12.2025)), une campagne de prises de vue et de numérisation des œuvres s'est poursuivie en 2025, notamment pour l'exposition *Attention, collection* qui a présenté une sélection significative de la collection du MBAL.

▶ ACHATS DE LA SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS ET DU MUSÉE

Augusta Lardy Micheli, *Vol de nuit (Nuages sur Estavayer)*, 2025, huile sur toile, 15 x 20 cm et 20 x 24 cm, inv. 2025-0059

▶ DONS

VIRGINIE REBETEZ (DON DE L'ARTISTE) :

- Virginie Rebetez, De la série *Le souffle d'Amida*, 2024, tirage pigmentaire, contre-collage aluminium, encadrement aluminium, 60 x 90 cm, inv. 2025-0112

VIRGINIE DELANNOY (DON DE L'ARTISTE) :

- Virginie Delannoy, *Portrait de Ferdinand Hodler*, 2025, collage de scotch sur bâche en PVC, 200 x 150 cm, inv. 2025-0030

CHRISTOPH KÜNZLI :

- Jean-Pierre Gyger, *Paysage*, 1979, huile sur toile, 66 x 82 cm, inv. 2025-0019
- Jean-Pierre Gyger, *Paysage*, 1977, huile sur toile, 74 x 55 cm, inv. 2025-0020
- Cuno Amiet, *Gustav Eisenmann*, 1946, huile sur toile, 78 x 68 cm (avec cadre), inv. 2025-0021
- 3 aquarelles sur papier, anonyme, sans titre, sans date, 50,5 x 50,5 cm, inv. 2025-0022, 2025-0023, 2025-0024

JONATHAN LLENSE (DON DE L'ARTISTE) :

- Jonathan Llense, *Finger (with building)*, 2024, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 46,5 x 31,5 cm, inv. 2025-0032
- Jonathan Llense, *Sans titre*, sans date, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 46,5 x 31,5 cm, inv. 2025-0033
- Jonathan Llense, *Sans titre*, sans date, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 46,5 x 31,5 cm, inv. 2025-0034
- Jonathan Llense, *Sans titre*, 2024, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 46,5 x 31,5 cm, inv. 2025-0035
- Jonathan Llense, *Sans titre*, 2024, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 46,5 x 31,5 cm, inv. 2025-0036

- Jonathan Llense, *Bottle (with trees)*, 2024, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 46,5 x 31,5 cm, inv. 2025-0037
- Jonathan Llense, *Clementine (with statue)*, 2024, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 46,5 x 31,5 cm, inv. 2025-0038
- Jonathan Llense, *Sans titre*, 2024, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 46,5 x 31,5 cm, inv. 2025-0039
- Jonathan Llense, *Sans titre*, 2024, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 46,5 x 31,5 cm, inv. 2025-0040
- Jonathan Llense, *Building (with statue)*, 2024, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 46,5 x 31,5 cm, inv. 2025-0041
- Jonathan Llense, *View (with wind)*, 2024, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 76,5 x 51,5 cm, inv. 2025-0042
- Jonathan Llense, *Sans titre*, 2024, tirage pigmentaire sur papier Hahnenmülhe, 76,5 x 51,5 cm, inv. 2025-0043

PHILIPPE ECKLIN :

- Jules Courvoisier, *Portrait du pasteur Charles Ecklin-Von Greyerz*, 1923, huile sur toile, 93 x 74 cm, inv. 2025-0095
- Jules Courvoisier, *Portrait d'Ida Ecklin-Von Greyerz (épouse du pasteur Charles Ecklin-Von Greyerz)*, 1923, huile sur toile, 93 x 74 cm, inv. 2025-0096
- J. Huguenin, *Portrait du pasteur Charles Ecklin*, sans date, plaque de bronze, 22 x 17 cm, inv. 2025-0094

► PRÊTS EXTÉRIEURS

- Edouard Jeanmaire, *Un enterrement à La Joux-Perret*, 1888, huile sur toile, 145,5 x 228 cm (avec cadre), inv. 1579

Du 15 février au 16 novembre 2025

Exposition

André le Graveur de Louis Favre : quand l'histoire se fait roman

Présentée aux Moulins souterrains du Col-des-Roches

- Edouard Vallet, *La Servante valaisanne*, 1911, huile sur toile, 196 x 98,5 cm, inv. 1654

Du 14 février au 25 avril 2025

Exposition

Hodler. Un modèle pour l'art suisse

Présentée au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel

► FONDATION LERMITE

Le Comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des Beaux-Arts Le Locle, s'est réuni à quatre reprises en 2025 : le 13 février, le 21 avril, le 18 septembre et le 20 novembre.

L'année 2025 a vu la réalisation de l'exposition-concours pour la commémoration du 200^e anniversaire de l'existence de la Commune de la Chaux-du-Milieu - l'un des lieux chers à Lermite et représenté dans sa production artistique - dont le vernissage a eu lieu le 27 septembre 2025 à 15h. Il s'agissait d'une exposition au restaurant du Vieux-Puits combinée à un concours pour adultes. Cet exposition-concours, organisée sous l'impulsion du vice-président de la Fondation, David Lienhard, avait pour objectif d'identifier les lieux qui ont inspiré l'artiste dans douze de ses œuvres et qui devaient être documentés en photographie de la manière la plus proche possible de l'œuvre de Lermite. L'événement a rencontré un vif enthousiasme, contribuant à raviver l'intérêt pour l'univers de l'artiste.

La Fondation a également participé au week-end portes ouvertes du Val-de-Travers, les 1er et 2 novembre 2025, dont l'organisation a été assurée par la présidente de la Fondation, Ingrid Wilson.

À la Chapelle de Couvet et au Temple de Saint-Sulpice, de 14h à 17h, à côté des vitraux réalisés par Lermite, des reproductions de lettres de l'artiste destinées à sa mère et à sa future épouse Nadine, des caricatures militaires ainsi que des cahiers d'école ont été exposés. L'exposition, et plus particulièrement les lettres, a conquis le public, ce qui a conduit à l'envoi, aux amis de la Fondation, d'une caricature en accompagnement de la lettre annuelle à l'occasion des fêtes de Noël 2025.

En 2027, le 50^e anniversaire de la mort de Lermite sera célébré au MBAL à travers une grande rétrospective qui occupera les trois étages supérieurs du musée (salles 3, 4, 5, 6 et 7). Pour l'organisation de cet événement, un comité scientifique a été créé, composé de Blaise Oesch, Anouchka Okhonin, Virginie von Gunten (membres externes), Ingrid Wilson, David Lienhard, Philippe Babando (les trois membres de la Fondation Lermite) et Sulliane Bressoud (MBAL), et présidé par Anna Bleuler (MBAL). Le dossier de présentation élaboré par Anouchka Okhonin constitue la base sur laquelle l'équipe travaille actuellement. L'idée d'une réédition du catalogue raisonné consacré à Lermite intitulé *Lermite 1920-1977. Catalogue raisonné de l'œuvre peint et de l'œuvre graphique* de 1987 édité par la Fondation Lermite au Locle et les Editions Gilles Attinger à Hauterive, Suisse a été évoquée ; toutefois, le Conseil a jugé plus pertinent, notamment d'un point de vue financier, de concevoir un nouveau catalogue spécifiquement dédié à la rétrospective de 2027.

À la suite du refus du soutien au projet, proposé par Philippe Babando, de la création d'un puzzle de grand format reproduisant une œuvre de Lermite dans le cadre de La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle 2027 (LCDF27), le Conseil a néanmoins décidé de conserver cette idée sous une autre forme. Il a ainsi été retenu de produire des boîtes de puzzles en petit format, déclinées en deux versions : une version en bois, plus onéreuse et produite en quantité limitée, et une version en carton,

destinée à la vente dans la boutique du musée pendant la rétrospective. L'équipe a également réfléchi à d'autres articles dérivés pour la boutique du musée en lien avec la rétrospective, tels que des chaussettes, des écharpes ou foulards en coton ou en soie ainsi que des tote-bags et des housses de coussins.

Dans les prochains mois, le Comité entamera les démarches de recherche de fonds auprès d'entités privées et locales, en parallèle des demandes qui seront déposées par la Société des Beaux-Arts et le Musée du Locle auprès de fondations et d'autres organismes consacrés au soutien de projets culturels. Par ailleurs, la sélection des œuvres sera affinée et les demandes de prêts seront engagées dans un second temps.

Présidente	Ingrid Wilson
Vice-président	David Lienhard
Trésorière	Henriette Rawyler
Représentant du CC	Philippe Rouault
Membres	Philippe Babando Elvira Christian André Escobar Carl-Yves Kessner Sylvie Humberstet
Représentantes du musée	Federica Chiocchetti Anna Caterina Bleuler

► ACQUISITIONS

La Fondation Lermite n'a pas acquis ni reçu en donation de nouvelles œuvres de Lermite au cours de l'année 2025, mais a reçu le dépôt permanent des œuvres suivantes de la part de la Commune du Val-de-Travers :

- Lermite, *Le Doubs en hiver*, 1949, peinture sur toile avec cadre en bois, 175 x 106 x 3 cm, inscription à l'arrière : « Le Doubs en hiver, 1949, Lermite » Signature Lermite, 49, provenant du Musée Commune de Val-de-travers
- Lermite, « Litographie représentant un paysage avec maisons du peintre Lermite », 1970, estampe sur papier, 75,5 x 56 cm, provenant du Musée Commune de Val-de-Travers

► EMPRUNTS

Les œuvres suivantes, en copropriété entre le MBAL et la Fondation Lermite,

- Lermite, *Nuit de printemps (étude)*, 1969, fusain sur papier Java marouflé, 125 x 250 cm, inv. MBAL/FL 117
- Lermite, *À Bois d'Amont / Vallée des Rousses*, 1957, fusain sur papier Java marouflé, 100 x 200 cm, inv. MBAL/FL 71

ont été prêtées au Kunstmuseum Solothurn dans le cadre de l'exposition *Jurabilder / Imaginaires du Jura*, du 19 janvier au 4 mai 2025.

Pour la même exposition, l'œuvre suivante, propriété exclusive de la Fondation Lermite, a également été prêtée :

- Lermite, *Midi bayardin*, ca. 1949, crayon sur papier, 9,5 x 27 cm, inv. FL 251

► FRÉQUENTATION DU SITE

NOMBRE DE VISITEURS

En 2025, les Moulins ont reçu 19'557 visiteurs.

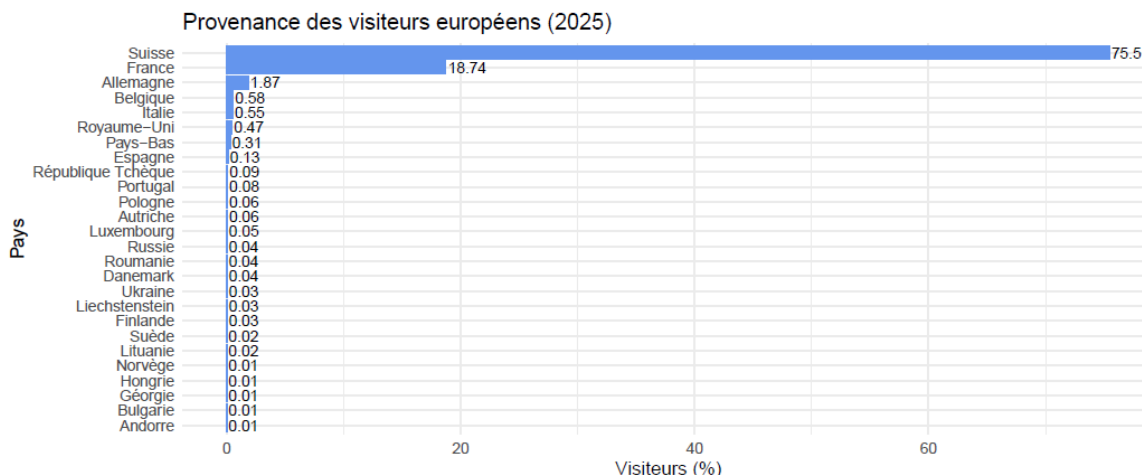
	2025	2024	2023
Plein tarif individuels	8'013	7'689	8'838
Plein tarif groupes	2'283	2'165	3'097
Tarifs réduits	8'463	8'528	8'695
Gratuits	798	856	1'103
Total	19'557	19'238	21'733

La fréquentation de cette année est légèrement supérieure à celle de l'année précédente. A nouveau, nous voulons espérer qu'elle démontre que le chantier routier n'impactera pas nos activités. On notera que les entrées plein tarif sont en hausse. En revanche, les entrées avec la Neuchâtel Tourist Card marquent une diminution (4'129 contre 4'982 en 2024). Le Coup de Cœur NLB est en augmentation (296 contre 168).

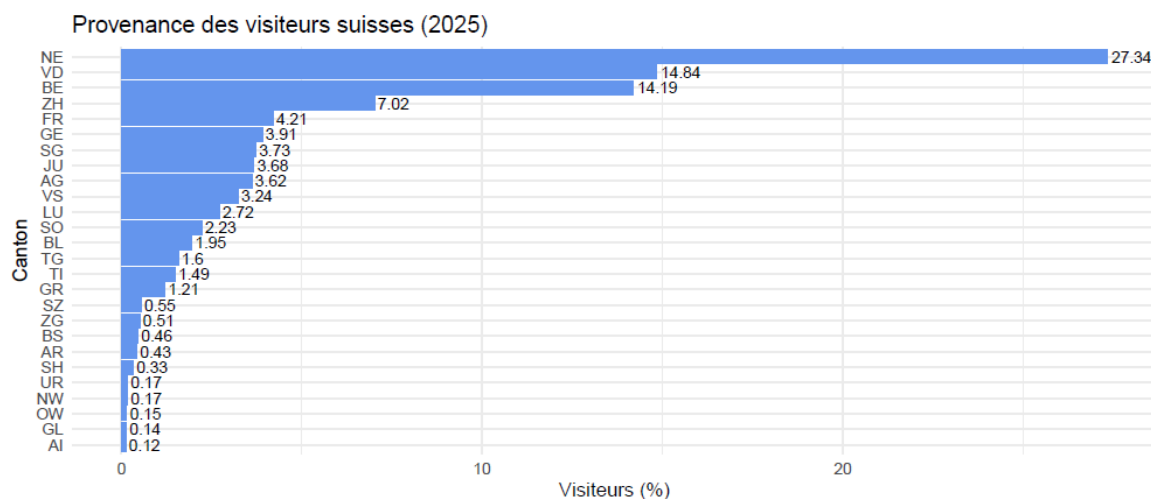
Dans les groupes venus visiter les Moulins nous mentionnerons, le 6 juin, la visite de la famille Sandoz.

PROVENANCE DES VISITEURS

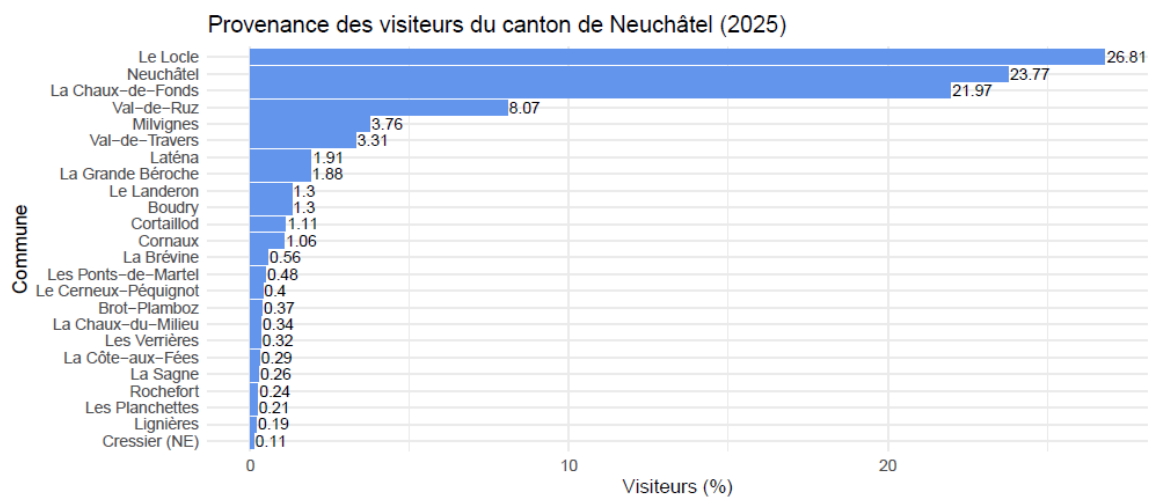
Comme toujours et sans surprise, l'Europe apporte près du 99 % de nos visiteurs, l'apport des autres continents se révélant très faible. On relève tout de même 84 visiteurs provenant de l'Amérique du Nord, 56 de l'Océanie, 46 de l'Asie, 19 de l'Amérique du Sud et 16 de l'Afrique.



Cette année plus du 75 % de nos visiteurs sont venus de Suisse (même chiffre en 2024). Les touristes venus de France sont en légère hausse (18.42 %). On constate par contre une baisse des allemands (2.46 en 2024). La majorité des visiteurs français provient des départements limitrophes ou proches (Doubs : 1113 ; Haut-Rhin : 204 ; Jura : 176).



La répartition des visiteurs par cantons suisses s'explique par la proximité (prééminence de Neuchâtel, Vaud, Berne, Fribourg et Genève). Cependant les Zurichois sont également nombreux.



La répartition des visiteurs au sein du canton montre également l'importance de la proximité. Comme l'année passée les Loclois sont en tête, suivis cette fois par Neuchâtel (Ville) en augmentation (19.3 en 2024) et par La Chaux-de-Fonds.

► EXPOSITIONS

EXPOSITION TEMPORAIRE

L'exposition temporaire *André le Graveur, quand l'histoire se fait roman* a été inaugurée le 15 février en présence d'environ 80 personnes. Au travers de cet attachant roman de Louis Favre, publié en 1874, elle retraçait l'histoire de la vie quotidienne dans les Montagnes neuchâteloises, pendant les années 1840. Des objets prêtés par le Musée d'horlogerie du Château des Monts, le Musée des beaux-arts du Locle, le Musée paysan et artisanal de La Chaux-de-Fonds, le Musée régional du Val-de-Travers, le Musée régional de La Sagne et le Musée de l'Areuse, ainsi que des livres et documents fournis par les Archives de la Ville du Locle, la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et la Bibliothèque du Locle ont permis d'illustrer le propos. Dans l'exposition passaient quotidiennement des extraits du roman, lus par les comédiens Didier Chiffelle et Christiane Margraitner, réalisés sous les auspices de 1000 mètres d'auteurs.

Des visites guidées publiques ont été proposées les 16 mars, 25 mai et 17 août et attiré chaque fois une vingtaine de personnes. Les groupes ont particulièrement apprécié cette exposition qui a été présentée au Club des Loisirs, à l'Avivo, à l'Association La Caravelle et aux Archives de la vie ordinaire.

► ANIMATIONS

Plusieurs animations ont accompagné l'exposition temporaire. En premier lieu, un atelier pour adultes intitulé *Art et berlingot : gravez votre paysage intérieur avec un Tetra Brik* a eu lieu le 6 avril. Le 2 octobre, Jenny Jucker, ergothérapeute, Swiss certified HT SSRM, spécialiste clinique main, a proposé une conférence sur la thématique *La main de l'écrivain, la main du graveur, voyage des circonvolutions cérébrales à la pulpe des doigts*.

La Turlutaine a créé un spectacle de marionnettes intitulé *André le Graveur, quand le roman se fait marionnettes*. Présenté les 25 et 26 octobre, il a chaque fois fait salle comble.

Le 26 octobre ont encore eu lieu des lectures d'extraits d'*André le graveur*, par les comédiennes Jeanne Matthey et Muriel Matile sous l'égide de 1000 mètres d'auteurs. Elles n'ont malheureusement attiré que peu de monde. L'horaire –17h00 – étant certainement peu judicieux.

Le 17 août, la Haute école de musique (HEM) a proposé un concert des Estivales, avec Johan Girardin au piano et Bertrand Perarnau au violon. Cette page musicale est venue clore agréablement la visite guidée de l'exposition proposée le même jour.

Le 24 octobre à 19h00, dans le cadre du festival Racinotes a eu lieu le concert *Raoul Traverse*, alliant la clarinette basse de Philippe Ehinger au bandonéon de Géraldine Schenkel. Ce spectacle aux harmonies surprenantes a cependant attiré moins de monde que les années précédentes.

AUTRES ANIMATIONS

Le 24 janvier, la conservatrice a donné une conférence sur T. Combe aux Dames de Morges, sur Samuel Girardet au Club jurassien du Locle, le 13 mars et à l'AVIVO La Chaux-de-Fonds-Le Locle, sur l'iconographie de La Chaux-de-Fonds, le 16 mai. Le 13 septembre, elle a proposé une visite de l'Hôtel de Ville pour l'anniversaire des Soroptimist. Elle a également été chargée par les *Archives pour demain* de l'interview de Nicole Bosshart, ancienne conservatrice-adjointe du MIH.

La « Décollectionneuse »

Sous l'impulsion de la Fondation des Moulins souterrains, un projet a pris naissance, afin de valoriser artistiquement des pièces métalliques qui ne font plus sens dans les collections. Cinq artistes ont élaboré un projet de sculpture mobile destinée à orner la cour des Moulins. La recherche du financement est en cours, mais s'avère très difficile.

Journée des Moulins

Elle a eu lieu cette fois un dimanche, le 26 octobre. En plus des spectacles déjà évoqués, cette journée proposait une brocante, une vente de livres, une dégustation de chocolat et une démonstration de bijoux, sans oublier soupe à la courge et vin chaud. Malgré une météo maussade, elle a attiré une centaine de personnes.

► PUBLICATIONS

Le roman *André le Graveur* a été réédité par la *Nouvelle Revue neuchâteloise*, avec une postface de Caroline Calame. Sur le Blog du Musée national suisse a paru un article sur les Moulins souterrains, intitulé « Moulins souterrains : la force de l'eau, le pouvoir de l'ambition ».

► COLLECTIONS

L'inventaire des collections sur MUSE avance toujours à un bon rythme. 7'500 objets et documents sont aujourd'hui inventoriés. La question des lieux de dépôts a trouvé une solution correcte avec le sous-sol du Nouveau collège.

PRÊTS

Plusieurs gravures ont été communiquées à la *Nouvelle Revue neuchâteloise* pour illustrer un cahier sur le voyage en Espagne de Pierre Jaquet-Droz et Abram-Louis Sandoz ; il paraîtra au début de 2026.

ACHATS

LES BRENETS / Avant l'incendie du 19 septembre 1848.	Gravure à l'eau-forte et au burin, vers 1840	50.--
VUE DE LA CHAUDIERE / Des Salines de Lons-le-Saulnier.	Gravure à l'eau-forte et au burin vers 1770	50.--
col-des-Roches (Locle)	Dessin au crayon, vers 1860	50.--
VUE D'UNE PARTIE DE LA VILLE DE LYON,	Gravure à l'eau-forte et au burin, vers 1770	200.--
PONT DU GARD / AMPHITHEATRE DE NISME. [sic]	Gravure à l'eau-forte et au burin, vers 1770	200.--
VUE DE LA VILLE DE PERPIGNAN, / du côté du Languedoc.	Gravure à l'eau-forte et au burin, vers 1770	200.--
IIe. VUE DE LA VILLE DE SALINS, / en Franche Comté, A.P.D.R. / Franche Comté. / N° 5.	Gravure à l'eau-forte et au burin, vers 1770	50.--
Deux matrices pour impression d'indienne	Bois, métal, 18 ^e ou 19 ^e siècle	100.--
Abraham Louis Ramel, <i>Système métrique, ou, Instruction abrégée sur les nouvelles mesures : avec des calculs qui leur sont relatifs, et des tables de comparaison</i> , Le Locle, Girardet frères et sœurs, 1808		250.--

DONS

Comme d'habitude, nous avons reçu de nombreux dons. On signalera particulièrement le don de quelque 300 appareils photographiques, dont certains anciens, par Madame Rovelli, en souvenir de son mari, Romeo Rovelli.

300 appareils photographiques	19 ^e -20 ^e siècle	Fonds Romeo Rovelli
Lot de photographies anciennes du Doubs et des Brenets	Carton, papier, début 20e siècle	Elio Perrucio
LE COL DES ROCHES (canton de Neuchâtel), d'après un dessin de M. J.-A.	Gravure sur bois de bout	Elio Perrucio
Album de photographies	Carton, papier, début 20 ^e siècle	Béatrice Aubert-Lecoultre
Deux cartes postales RÉSINOLINE LA CLAIRE	Deux cartes postales représentant La Claire	Claire Jambé et Nicolas Widmer
Facture Institut La Claire	Papier, encre	Claire Jambé et Nicolas Widmer
Matrice pour indienne	Bois, métal, 18 ^e ou 19 ^e siècle	Isabelle Strahm
Divers objets de la vie quotidienne	19-20 ^e siècle	Isabelle Strahm
Trente objets de la vie quotidienne	19-20 ^e siècle	Monique Jeanneret-Gris
Albums de photographies	Carton, papier, début 20 ^e siècle	Monique Jeanneret-Gris
Deux tableaux de Jeanneret-Gris	Huile sur toile, 20 ^e siècle	Monique Jeanneret-Gris
Documents concernant le Moulin de la Roche	19-20 ^e siècle	Nathalie Leuba

► AMIS DES MOULINS

À fin décembre 2025, les Amis des Moulins sont au nombre de 125 individuels (120 en 2024), et 21 entreprises (20)

► ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET FORMATIONS

La conservatrice a participé aux réunions de diverses associations :

- Comité de la Revue historique neuchâteloise (RHN)

- Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds / Le Locle
- Groupe de travail Journées du patrimoine horloger
- Comité de la Nouvelle Revue neuchâteloise
- Comité de l'Institut neuchâtelois
- Conseil de la Culture du Locle
- Congrès de l'AMS-ICOM sur l'IA (août 2025)

La chargée de communication a représenté les Moulins au Groupement des Musées neuchâtelois et à l'Assemblée générale de l'Office de Tourisme du Pays Horloger. Elle a suivi à l'École des Gobelins à Paris un stage en design graphique (17-21 février), ainsi que la formation CHATGPT donnée par la Ville du Locle (14 novembre 2025).

► PUBLICITÉ ET COMMUNICATION

Compte tenu de la diminution du budget publicitaire, certaines actions ont dû être abandonnées, tel le passage à l'émission *Vertigo* de la RTS. En revanche, nous avons souscrit à Canal alpha un « abonnement essentiel », qui nous fait bénéficier d'un bref film publicitaire passant à intervalles réguliers sur la chaîne. Les campagnes d'affichage F4 dans les villes suisses se sont poursuivies (Berne, Lucerne et Genève). Un publipostage a paru le 30 mars dans le supplément du *Matin*. Nous avons également acheté un espace publicitaire dans le hors-série « Votre été au fil de l'eau » de *Terre & Nature* (tirage : 20'000 exemplaires en français et 20'000 en allemand, disponible en kiosque et dans les offices du tourisme).

Outre Doubs, la collaboration avec l'Office du Tourisme du Pays Horloger se poursuit, ainsi que le partenariat publicitaire avec RCV radio à Villers-le-Lac. Un interview sur nos activités d'automne a encore été donné le 7 octobre : journaliste à Chérie FM.

Notre exposition temporaire a retenu l'attention des médias, notamment *Arcinfo*, *RTN* et *RCV radio*. Elle a également été présentée, ainsi que les Moulins souterrains, par la conservatrice sur Canal Alpha, lors de l'émission *La Boucle* (26 février).

Nous avons bénéficié d'une collaboration avec une TV privée, Swiss Explore TV, qui a réalisé un film sur les Moulins souterrains. Mis en ligne en octobre, il a, en fin d'année, totalisé près de 80'000 vues.

Un article sur les Moulins souterrains a paru le 3 avril dans *Coopération*. En juillet, *Arcinfo* a présenté les Moulins dans un article intitulé « Les endroits où se mettre au frais », 21 juillet, *Migros Magazine* faisait de même sous le titre « S'instruire au frais », ainsi que la RTS dans le téléjournal du 14 août. Les Moulins ont encore été évoqués dans l'émission d'été de la RTS1, *Les Energiques*.

En mai, la conservatrice a tourné avec la RTS l'émission *Mémoires du Locle*, qui a passé le 29 novembre à la télévision.

Les publications sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram) ont été l'occasion de diffuser les

nombreuses activités réalisées dans le cadre de notre exposition *André le Graveur, quand l'histoire se fait roman*. Les visuels étant la principale accroche sur les réseaux sociaux, un soin particulier est apporté à l'image. Ainsi, les photographies des coulisses du montage jusqu'au vernissage d'une exposition sont toujours appréciées.

Le rappel des ouvertures du site, de nos visites guidées, des offres pour les groupes ou d'anniversaires, la mise en avant des objets de nos collections contribuent à alimenter nos pages. Réseaux sociaux, newsletters et les divers référencements (dont les fiches d'établissement Google et nos partenariats avec Loisirs.ch notamment) consolident, année après année, notre présence en ligne.

Le site internet constitue une des vitrines de la diffusion de nos activités, de notre image ; une porte d'entrée pour le visiteur. Par les différentes mises à jour au fil des saisons, il permet un meilleur référencement sur les différents navigateurs. De plus, pour les personnes qui ne sont pas adeptes des réseaux sociaux, le site internet reste une source de renseignements fiable et pratique. Nos visiteurs restent aussi attachés à une communication plus classique par nos prospectus et affichages. Les renseignements sont également fréquemment pris par téléphone.

Il faut également souligner que par le bureau et l'antenne touristique, de très nombreuses informations sont données sur les Moulins souterrains, en plus des renseignements sur notre région et ses trésors.

► ANTENNE DE TOURISME NEUCHÂTELOIS

Le Bureau touristique a renseigné 2'700 visiteurs, marquant une légère décline (2'954 en 2024). 1'713 personnes ont été informées sur place (1'750), 882 par téléphone (750) et 105 par courriel (94). Comme chaque année, le personnel du musée répond également à de nombreuses demandes qui ne sont pas comptabilisées. Ces renseignements portent, pour l'essentiel, sur les hébergements, loisirs et randonnées. De son côté, la direction répond à de nombreuses sollicitations concernant des questions historiques.

► GROTTES, SITE ET ALENTOURS

A partir du mois de février, les barrières de la grotte ont été remises aux normes, soit rehaussées et/ou dotées de filets aux endroits où cela s'avérait nécessaire.

Le 25 septembre une pierre s'est détachée de la paroi de la grotte et a heurté un visiteur, heureusement sans gravité. Après consultation du géologue de l'entreprise Geotest, ainsi que de celui de l'ISSKA, il a été décidé de poser de nouveaux filets dans la grotte, travail qui a été effectué le 24 novembre. D'autres filets seront posés en début d'année prochaine. Selon le conseil des géologues, le port des casques est à l'étude.

Le travail du chantier routier se poursuit, sans trop de perturbation pour notre activité.

► CONCLUSION

La hausse, même légère, de la fréquentation est un signal encourageant. Mieux dotés en forces dans le secteur de la communication depuis le début de 2026, les Moulins vont travailler à consolider cette amélioration. Il s'agit de mieux communiquer nos activités, mais aussi d'en créer. La présentation d'animations de qualité, étroitement liées à la tâche muséale du site, constitue le plus sûr moyen de fidéliser nos visiteurs et d'en attirer de nouveaux.

Dans ce but, il serait opportun que les Moulins souterrains disposent d'un espace vaste et abrité, permettant de réunir un public relativement nombreux afin d'organiser des lectures, des spectacles ou des concerts. Le bâtiment Col 27, aujourd'hui utilisé par la Voirie serait idéal. Il est spacieux et facilement accessible, sans marche ni escalier, ce qui permettrait d'y accueillir des personnes à mobilité réduite. De plus cet immeuble fait partie de l'ensemble des anciens abattoirs et possède encore des éléments anciens (catelles, fenêtres), qui méritent d'être préservés.

Nous insisterons encore une fois sur la nécessité d'améliorer la desserte du site par les transports publics. De plus en plus, les amateurs de culture choisissent leurs buts en fonction de son accessibilité par mobilité douce. Certes, la création d'un « chemin vert » menant aux Moulins est un plus indiscutable. Mais il ne résout pas le problème pour les enfants en bas âge, les personnes âgées et les groupes aux activités nombreuses.

► ACTIVITÉ DES SERVICES

STAGES ET JOB D'ÉTÉ

Durant l'année 2025, la Bibliothèque a reçu sept écoliers et une adulte dont les périodes de stage variaient entre 1 jour et 1 mois. La visite de classe, leur venue à la Bibliothèque et le bouche à oreille constituent les principales raisons de leurs demandes. Malgré une activité, un agenda bien rempli et un personnel fort occupé, il nous tient à cœur d'offrir aux jeunes Loclois et Locloises une (première) expérience professionnelle. Cela leur permet de découvrir et de comprendre les usages et les codes du monde du travail. De plus, ils peuvent ainsi réaliser le fonctionnement complexe d'une bibliothèque. Ces stages se sont faits en parallèle du suivi de l'apprentie de 2^e-3^e années Madame Alizé Barzaghi et de la mise au concours d'une nouvelle place d'apprentissage aux Bibliothèques de la Ville et des Jeunes dès 2026.

Depuis quelques années des nettoyages approfondis des rayonnages des Bibliothèques de la Ville et des Jeunes étaient nécessaires. L'emploi du temps très chargé des concierges des sites ne pouvait satisfaire ce besoin. Sachant que le Conseil communal est sensible à la création de « jobs d'étudiants » 6 jeunes Loclois ont été engagés durant 4 jours pour ripoliner dans une ambiance conviviale et surtout efficace. Une initiative supplémentaire mis en place envers la jeunesse de la part de la Ville.

LECTURE PUBLIQUE

Prêts en 2025 : 31'528 documents (2024 : 28'290) (2023 : 27'262) (2022 : 25'200) (2021 : env. 24'000) (2020 : 24'581) (2019 : 26'206).

Le nombre de nouveaux lecteurs inscrits à la BVL en 2025 : 125 (2024 : 80) (2023 : 85) (2022 : 70) (2021 : inconnu) (2020 : 56) (2019 : 82).

Sur ses 31'528 prêts de documents en 2025 il est important de souligner que 243 prêts concernent le livre électronique. 143 sont en lien avec le prêt interbibliothécaire, et que 612 prêts de livre concerne les livres empruntés à la piscine. La création de la filmothèque a généré plus de 3'000 prêts de documents. Le nombre total de prêts, de nouveaux lecteurs et l'accroissement des documents pour 2025 confirment une croissance régulière et prometteuse de nos usagers et de l'intérêt de la population pour les collections de la Bibliothèque de la Ville.

Pour la cinquième année consécutive, la Bibliothèque de la Ville a maintenu ses services durant les fêtes de fin d'année. Nous constatons que les usagers continuent de répondre favorablement à cette initiative. Cette période est en effet favorable aux loisirs et donc à la lecture. Pour certaines personnes isolées la fréquentation de la Bibliothèque permet de sortir de leur solitude et d'avoir une interaction sociale.

Les romans, les bandes dessinées et les films demeurent le genre préféré de nos lecteurs

Le jeudi 23 janvier 2025 la Bibliothèque de la Ville a inauguré son nouvel espace « Oscar » se situant au deuxième étage. Une vingtaine d'usagers a répondu présent. Une curiosité certaine pointait. Dans ce lieu coexistait déjà un salon lecture, un espace de travail avec ordinateur, un espace jeux vidéo ainsi que diverses collections de livres pour adulte et jeunesse. Deux nouveaux espaces ont été créés.

En premier lieu est apparue une filmothèque. Un espace de consultation des documents a été imaginé. Il est constitué d'une télévision 4k, d'un lecteur 4k, de 2 casque audio Bluetooth, de deux confortables fauteuils entourés de rideaux qui ne laissent pas passer la lumière. A cela, disposé comme une un vidéo-club vintage, des centaines de nouveaux films sur support DVD, Blu-Ray et Blu-Ray 4k ont été acquis ces 5 dernières années. Il s'agit de classiques, de films cultes, de films actuels de qualité, de long-métrage introuvables et de films provenant de pays à l'industrie cinématographique peu connue. A cela s'ajoute une sélection de la collection existante ainsi que des dons. Les documents couvrent l'entière période du cinéma à savoir du muet à nos jours. L'objectif consiste à créer une véritable filmothèque, une collection de référence au niveau de la Suisse romande.

Les raisons de la réalisation de cette filmothèque sont multiples. Il s'agit premièrement de proposer d'une nouvelle offre cinématographique à nos usagers. Depuis la gratuité des DVD (avant 2018 la location se montait au prix de 3 francs) la Bibliothèque disposait de ressources financières très limitées (Fr. 1'000.- par année). Le montant alloué cette année est d'environ Fr. 3'900.- ce qui correspond à 10 % du budget global des documents ainsi qu'au 10 % du nombre de documents empruntés durant l'année 2025. La deuxième raison est de permettre à nos usagers d'avoir accès gratuitement à une offre cinématographique qui devient de plus en plus onéreuse avec le développement et l'augmentation des prix de plateformes de streaming. Cette filmothèque permet également d'offrir une alternative aux algorithmes des plateformes qui suggèrent de manière souvent arbitraire ce qui doit être vu ou retiré de leurs offres frustrant ainsi un grand nombre de passionnés du septième art. Il est à noter qu'avec la restauration ou l'édition de nouveaux films en haute définition la qualité du visionnage est au rendez-vous. Enfin l'acquisition sur le long terme de la très grande partie des films projetés au Ciné-Club du Locle durant ces cinquante dernières années permettra de garder une archive patrimoniale de qualité.

Le deuxième endroit créé au 2^e étage de la Bibliothèque se nomme l'espace jeunesse. Il est constitué des collections de romans jeunesse, de mangas, de jeux vidéos ainsi que des documentaires qu'ils soient ou non sous forme de BD. Cet espace d'environ 50 m² a été créé en prévision des premières visites de classe et surtout pour offrir un espace aux usagers entre 14 et 25 ans afin qu'ils puissent se retrouver, interagir et emprunter plus facilement des documents susceptibles de les intéresser. Pour cela, il a fallu déplacer les bureaux des bibliothécaires et trouver une nouvelle organisation susceptible à la fois de travailler dans la sérénité mais d'également d'être encore plus à l'écoute des besoins des lecteurs et lectrices. Après une année de fonctionnement le bilan est très satisfaisant. Quotidiennement des jeunes viennent utiliser les consoles, empruntent des jeux, lisent des mangas.

Cet espace remplit sa fonction de 3^e lieu et permet ainsi au deuxième étage de concilier études, animations, documentation, filmothèque et vidéothèque.

FONDS ANCIEN ET PATRIMONIAL

La Bibliothèque a collaboré avec diverses institutions. Elle a notamment prêté une dizaine d'ouvrages de Louis Favre au Musée des Moulins du Col-des-Roches dans le cadre de son exposition *André le Graveur : quand l'histoire se fait roman*. Le Musée Paysan de la Chaux-de-Fonds s'est approché de la Bibliothèque pour emprunter le premier tome du célèbre et important manuscrit : *Journal de Jacques Sandoz, perruquier-notaire (1693-1712)* afin de l'inclure dans sa nouvelle exposition *Météo du jour, météo toujours*.

Sur demande traditionnelle de la Chancellerie, nous avons préparé une copie de plusieurs dizaines d'exemplaires de *La Feuille d'Avis des Montagnes* pour l'anniversaire des personnes nonagénaires et centenaires.

Le Fonds T. Combe a été sollicité dans le cadre d'une recherche scientifique. Le chercheur a consulté le fonds afin d'affiner sa notice qui sera publiée dans un dictionnaire historique en ligne. Il a également sélectionné quelques pièces (photographies et lettres) afin de les publier en complément de sa notice.

Durant l'année, comme de coutume, 13 demandes de recherches patrimoniales provenant de la population locloise ont fait l'objet d'une recherche dans le fonds documentaires ou dans les fonds spéciaux. Il s'agit de demande d'information sur un bâtiment, un évènement, sur des photographies d'époque ou sur un sujet en lien avec le patrimoine loclois.

Enfin nous avons reçu en don une quarantaine de livre de la part de Loclois qui compléteront les réserves spéciales et le fonds anciens de la Bibliothèque de la Ville.

ACCROISSEMENT DES DOCUMENTS

2025 : achats 1'518

2024 : achats 1'503

2023 : achats 1'352

2022 : achats 1'280

2021 : achats 1'360 (estimation)

2020 : achats 1'320.

2019 : achats 1'118.

2018 : achats 1'318.

Cette augmentation régulière des collections a bénéficié encore une fois aux usagers et a permis d'apporter un soutien sans failles aux librairies et autres partenaires locaux.

► EXPOSITIONS ET ANIMATIONS

Le vendredi 14 février, la Bibliothèque de la Ville a organisé une animation autour de la Saint-Valentin. Le constat est le suivant, nous savons qu'une partie de nos usagers et usagères célibataires « souffrait » de la difficulté d'avoir des lieux propices à la rencontre amoureuse. Après réflexion nous avons décidé d'organiser une soirée de rencontre dans la Bibliothèque. Cela était une occasion de faire découvrir les lieux à des personnes qui ne fréquentaient pas notre institution. Nous avons donc préparé dans la Bibliothèque 6 espaces distincts. Le canapé rouge agrémenté de chocolat artisanaux et de livres mis à disposition, le bar, la piste de danse, le coin cinéma, l'espace jeux vidéo et le coin massage prodigué par deux personnes diplômées. Nous avons eu des inscriptions et des participants mais hélas il ne s'agissait que de femmes. Par conséquent nous avons animé la soirée sous le thème de l'amitié et les participantes ont pu bénéficier d'une grande partie de ce qui avait été préparé. Cette timidité de la part de la gent masculine nous oblige à repenser le concept pour la prochaine année. La Bibliothèque avait déjà pris conscience que plus que le sentiment amoureux, la possibilité de faire des rencontres motivent nos usagers à participer à ce genre d'animation.

Le 18 mars la Bibliothèque de la Ville a reçu pour la première fois dans ses locaux le comité et l'Assemblée générale de l'Association des Bibliothèques neuchâteloises. Une conférence de presse a été également organisée dans les mêmes lieux en prévision du Week-end des Bibliothèques à la fin du mois. Des journalistes mais également les principaux responsables des institutions neuchâteloises ont été reçues à la Bibliothèque. Cela a été une belle opportunité de communiquer avec notamment le quotidien Arcinfo mais également de faire découvrir l'évolution récente de la Bibliothèque à celles et ceux qui ne la connaissait pas encore. Les retours sur les nouveaux aménagements de la Bibliothèque ont été appréciés par les gens de la profession.

Du 28 au 29 mars a eu lieu à la Bibliothèque de la Ville des animations dans le cadre de l'évènement national le Biblioweekend dont le thème était « Les mots relient les mondes ».

Le vendredi 28 au soir le musicien loclois Patrick Morzier a plongé la Bibliothèque dans une belle et particulière atmosphère de concert son et image avec son synthétiseur. En introduction, il nous a présenté son parcours et les légendes du synthé qu'il a rencontrées avant de jouer les morceaux les plus connus notamment de Jean-Michel Jarre et Robert Miles et de son propre répertoire. Un moment chaleureux et de découverte dans lequel les notes se transforment en mots.

Le samedi matin, après un croissant et un jus d'orange accueillant, sous les caméras de Canal Alpha, a eu lieu la partie de Scrabble « Duplicate ». Cette version du jeu, dans laquelle la dizaine de participants ayant le même tirage tente de trouver le meilleur mot possible, à susciter des réactions et des retours enthousiastes. La compétition a en effet laissé place au plaisir de partager ensemble leur passion pour ce jeu.

En début d'après-midi la Bibliothèque a eu la grande joie de recevoir la journaliste indépendante et auteure Isabelle Alexandrine Bourgeois. Cette ancienne déléguée du CICR a entrepris un voyage à travers l'Europe, en camping-car, afin de rencontrer des personnes ordinaires qui ont une vie

extraordinaire. Durant ces rencontres, il est question entre autres questions de résilience face aux difficultés de l'existence. La trentaine de Loclois présents ont non seulement pu admirer le film tourné par Madame Bourgeois mais ils ont pu également s'entretenir avec elle. Un beau moment de partage culturel.

Le Biblioweekend au Locle s'est terminé avec la projection du film « Total Recall » une adaptation de la nouvelle de l'écrivain Philip K. Dick. Une dizaine de personnes ont pu découvrir ou revoir ce classique du film de science-fiction. On ne pouvait pas mieux conclure les événements autour du thème : les mots relient les mondes.

Le mardi 27 mai en collaboration avec l'Association des amis de la Bibliothèque de la Ville du Locle a eu lieu la deuxième édition du Cercle de lecture. 18 personnes se sont réunies afin de présenter en quelques minutes un ouvrage qui leur tient à cœur. Dans une ambiance d'écoute respectueuse des dialogues nourris se sont souvent engagés à la grande satisfaction des participants. Une nouvelle édition a été sollicitée par l'unanimité des protagonistes.

Du jeudi 11 au samedi 13 décembre la Bibliothèque s'est associée avec le Ciné-Club du Locle afin de réaliser une rétrospective des films du cinéaste suisse Richard Dindo. Le samedi 6 décembre le Ciné-Club a projeté au cinéma trois de ses films. La Bibliothèque de la Ville a fait appel quant à elle à la Locloise Regula Schiess, ancienne compagne du cinéaste, pour introduire et animer un débat après les projections à la Bibliothèque. Une septantaine de personnes ont répondu présent pour découvrir les œuvres : *Les rêveurs de Mars* (2009), *Aragon, le roman de Matisse* (2003), *Le cas Grüniger* (1997) et *Genet à Chatila* (1999). Ces œuvres qui ont participé à faire la renommée internationale de Richard Dindo ont questionné des valeurs établies et nous ont invités à (re)prendre conscience de nos actes passés et présents. Pour un meilleur avenir ?

Enfin pour bien terminer l'année, de courtes séances de massage assis, prodiguées par la masseuse Melody Feron, au milieu des livres, ont été offertes à nos usagers pour leur grande joie le lundi 15 décembre. De quoi se remettre de l'intense partie de scrabble duplicate organisée le samedi 13 décembre à la Bibliothèque avec croissant et jus d'orange.

► COLLABORATIONS AVEC LE CERCLE SCOLAIRE DU LOCLE

Probablement pour la première fois dans l'histoire de la Bibliothèque de la Ville des visites de classes ont eu lieu entre le lundi 27 et le vendredi 1 janvier 2025. En excellente collaboration avec la direction, le secrétariat et certains enseignants du Cercle scolaire du Locle, 6 classes de 10^e année se sont rendues en janvier, durant 1h 30 à la Bibliothèque.

Une introduction historique et patrimoniale de l'institution, une présentation de divers documents sur la base d'un questionnaire préalablement envoyé aux élèves et une sensibilisation au 3 lieux accueillant de la Bibliothèque ont nourri la première partie de la visite. Dans un second temps les élèves ont pu librement découvrir la Bibliothèque, s'inscrire dans le réseau des Bibliothèques RBNJ.

Le bilan est très positif. La très grande majorité des élèves a été très respectueusement durant la présentation. Elle a semblé sensible aux collections et aux lieux qui ont été pensés, créés et développés pour eux ces dernières années. Les élèves ont également compris que dans la Bibliothèque de la Ville ils pouvaient non seulement emprunter des documents, mais également étudier, jouer aux jeux vidéo, regarder des films ou tout simplement partager un moment de vie entre eux.

A la fin de l'année 2025 plus la bibliothèque a reçu environ 2'000 visites d'élèves soit environ 7 à 8 par jour en moyenne. Des élèves, des parents et certains enseignants nous ont fait part de leur ressenti positif. C'est encourageant surtout lorsque l'on pense qu'avant les visites de classes le nombre de visite d'écoliers se limitait à quelques dizaines par année.

► DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES

Durant le premier semestre 2025 le projet de réaménagement des bibliothèques a mis temporairement de côté ses différentes pistes pour répondre à la demande du service d'urbanisme lors d'une séance de travail commune avec les Bibliothèques. Il s'agit de faire revivre l'immeuble (anciennement Restaurant des Trois Rois, puis Restaurant de la place) se trouvant à la rue Daniel JeanRichard 28 en y plaçant les 2 Bibliothèques. Cette idée est à la base très séduisante. Situé au cœur de la Ville en face de la place du marché, chargé d'histoires et de rencontres, participant à une vision urbanistique future prometteuse, les Bibliothèques ont à nouveau, analyser, calculer et projeter leurs besoins présents et futurs dans ce bâtiment. Malheureusement les surfaces sont trop insuffisantes pour accueillir les collections et les autres besoins des Bibliothèques. Par conséquent, au vu des coûts d'assainissement et de reconstruction de la maison le projet a été abandonné. La priorité de la Bibliothèque dès lors reste dans un premier temps le déménagement de la Bibliothèque des Jeunes pour des raisons entre autres de sécurité et dans un second temps de trouver une solution viable pour la Bibliothèque de la Ville à défaut d'avoir un bâtiment capable d'accueillir les 2 bibliothèques. Cela fait déjà 20 ans que la recherche est en cours. Trois variantes sont analysées actuellement pour la BJ.

► CONCLUSION

Le travail de fonds fournit durant les cinq dernières années par tous les collaborateurs de la Bibliothèque de la Ville devient payant tant statistiquement que qualitativement. Le nombre de documents prêtés s'approche sereinement du nombre emprunté avant le début de l'ère de l'informatisation et de la digitalisation il y a plus de 20 ans, toujours avec le même effectif mais avec une charge de travail qui elle a augmentée. Le nombre de personnes fréquentant la Bibliothèque qu'elles soient jeunes ou moins jeunes augmentent. Les animations organisées souvent en collaboration avec d'autres institutions ou mettant en lumière la passion de certains Loclois sont appréciés. Les documents patrimoniaux continuent de susciter l'intérêt d'institutions, de chercheurs

ou de simples citoyens. La Bibliothèque non seulement fournit à ses lecteurs les lectures qu'ils désirent mais elle devient un lieu de plus en plus apprécié pour les installations que la Bibliothèque met à disposition. Cette réussite, tout en équilibre ne demande qu'à se consolider.

► PERSONNEL

L'année 2025 a également été marquée par l'absence prolongée, pour raison de santé, d'une collègue. Cette situation a mis en évidence la fragilité du service en matière d'effectifs. L'obtention d'un renfort à hauteur de 30 % a permis de résorber progressivement la charge de travail. Néanmoins, la question du sous-effectif demeure récurrente lors des périodes d'absence, de congés ou de maladie.

Cours de formation continue et rencontres professionnelles

- Découvrir et démystifier ChatGPT et la génération d'images : Usages professionnels et ateliers de sensibilisation, formation en ligne proposée par Biblioromandie.
- L'IA au service de la communication : utiliser ChatGPT et l'IA pour la génération d'images, pour créer des visuels et rédactionnels innovants, formation en présentielle proposée par Biblioromandie.
- Créer avec les fruits du désherbage, formation Biblioromandie.
- Formation IA, organisée par les RH de la commune du Locle.
- Colloque petite enfance à Neuchâtel, organisé par P.I.P (Prévention illettrisme en préscolaire).

COLLECTIONS

En 2025, une attention particulière a été portée au secteur des albums afin de renforcer la cohérence du classement, de répondre plus efficacement aux demandes des usagers et de faciliter le travail de l'équipe. Cette démarche s'est traduite par la mise en place de deux logiques de classement complémentaires.

- **Une organisation par thématiques**, regroupant 29 catégories (nature, mer, livres-jeux, terre, enfants d'ailleurs, etc.), signalées par des pictogrammes apposés sur les bacs et les étagères afin de faciliter l'orientation du public.
- **Un repérage alphabétique**, fondé sur l'initiale du nom de famille des illustrateur-trices.

Au total, **6'147 livres d'images** ont été traités.

L'accueil de ce nouveau classement a fait l'unanimité auprès de tous nos publics.

► ANIMATIONS

Durant toute l'année, dans le cadre de « Né pour lire », 7 animations se sont déroulées à la bibliothèque et deux collaborations externes avec le Musée des beaux-arts et le Musée d'horlogerie.

01 Février et 15 novembre : Contes pour les tout petits animé par Liane Berberat. Le public a participé avec enthousiasme et semblait ravi de ce premier pas dans l'univers des histoires.

05 Février et 29 octobre : Atelier de dessin de Manga au MBAL. Cet atelier animé par Cordébart, répond à une véritable demande de notre public, fan de manga.

19 Février : « Toujours plus » de la Turlutaine : des marionnettes de table en carton décortiquent, avec malice, notre insatisfaction chronique et cette petite voix qui en veut toujours davantage.

15 Mars et 06 septembre : Musique en livre, animé par Anouchka Lejeune. Les enfants écoutent, bougent, dansent au rythme de l'histoire contée. Un moment privilégié à partager avec son enfant.

19 Mars : Remise du prix RTS. Accompagnées d'une bibliothécaire, les participantes sont invitées au salon du livre de Genève pour assister à la remise du prix. L'occasion pour ces lectrices de rencontrer l'auteur du roman sélectionné et d'échanger avec lui. Un moment convivial qui clôt agréablement le club de lecture.

30 Mars : pour la première fois dans l'histoire de la bibliothèque, à l'occasion de Biblioweekend, nous avons accueilli un spectacle d'impro : deux comédiennes (extraterrestres amatrices d'histoires) atterrissent à la bibliothèque des jeunes du Locle. Un spectacle participatif drôle et émouvant.

9 avril : Visite guidée de l'Exomusée avec François Balmer. L'occasion pour les intéressés de découvrir « les fresques et graffitis internationaux, éclairant l'histoire de cette Ville UNESCO à travers l'art urbain ».

31 octobre : Soirée Halloween à la bibliothèque en collaboration avec le refuge reptiles reptiliens. Après une conterie horrifique et une séance de tatouage, cap sur le refuge pour une visite dans le noir des espèces rampantes. Une première collaboration réussie !

29 novembre : Contes « Hommage aux papilles » avec Caroline Cortès. Un spectacle exceptionnel pour clôturer l'année en beauté avec un goûter digne des rois.

► COLLABORATIONS

- Avec l'ensemble du Cercle scolaire du Locle.
- Avec les crèches du Locle et les groupes du Parascolaire.
- Avec la Fondation Sandoz par des emprunts de livres.
- Avec le Centre pédagogique des Billodes par des emprunts de livres.
- Avec les crèches du Locle et le « Tournelivres »
- Avec le Musée des Beaux-Arts par des animations ponctuelles et la préparation de documents en lien avec leurs expositions.
- Avec le Musée d'horlogerie pour l'animation « Né pour lire » et « 1,2,3 bébés au Musée ».
- Avec le Musée d'histoire naturelle pour des animations ponctuelles.
- Avec le Service Promotion Santé Jeunesse du Locle.
- Avec « le passeport vacances » pour la vente.

► STATISTIQUES

Années	2024	2025
Visites de classes	200	195
Documents prêtés	79'794 – 39'938 (prolongations) = 39'856	63'991* – 24'258 (prolongations) = 39'733
Nb. de lecteurs	906	919

*La durée de prêt des livres a été prolongée lors des visites de classes. Cela a une incidence sur le nombre de prolongations mais finalement pas sur le nombre total de documents empruntés.

Années	2024	2025
Nouvelles inscriptions	199	143
Documents achetés	1'811	1'527
Abonnements périodiques	24	24
Nombre de documents au 31.12.2022 (fond)	20'806	20'677

En 2025 nous avons accueilli 195 classes réparties comme suit : 31 visites de classes animées par les bibliothécaires, 142 classes en visite libre et 22 groupes des crèches du Locle et du Parascolaire.

Statistiques de prêts sur l'année

Albums ado	92
Albums	25'961
Bandes dessinées	14'186
Contes	849
D5	22
D6	13
D7	10
D9	12
Documentaires	4'667
DVD documentaires	72
DVD	1'172
JEU	7
Kamishibais	74
Livres audio	61
Livres CD	28
Livres en langue étrangère	535
Mangas	4'631
Périodiques	2'544
Premières lectures	179
Premiers documentaires	1'546
Premiers mangas	343

Premiers romans	3'576
Romans ados	1'084
Romans graphiques	3
Romans	2'169
Total	63'991

► CONCLUSION

Le nombre remarquable de prêts de documents, de lecteurs, de visites de classes restent stables. L'accélération du développement de la technologie numérique devrait avoir un impact négatif sur les statistiques présentées. Cela n'est pas le cas et cela s'explique selon nous par le besoin des parents, des enseignants et des enfants eux-mêmes de poursuivre avec les livres et autres documents papiers. Il en va de l'équilibre de l'enfant, de son épanouissement. Le travail de fourmi consciencieuse des bibliothécaires permet d'assurer une haute qualité dans le choix, la mise à disposition et l'explication des documents. Les collaborations avec les autres institutions et autres partenaires loclois sont des plus précieux. Mais cet équilibre reste fragile, et c'est pourquoi il est important de continuer à tout mettre en œuvre pour que la jeunesse locloise puisse continuer à acquérir, cultiver et s'approprier les connaissances dans les meilleures conditions.

► PERSONNEL

L'équipe forestière se compose d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales de La Chaux-de-Fonds et du Locle, ainsi que des forêts privées sur les territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds et de deux forestiers-bucheron avec CFC. Nous avons engagé un apprenti au mois d'août mais ce dernier a préféré mettre un terme à son contrat après quelques mois. Nous avons eu l'opportunité de pouvoir engager une stagiaire jusqu'en fin d'année afin de palier à cette absence.

► EXPLOITATION DES BOIS

Une année forestière presque normale, nous pouvons dire que la tempête a passé... Néanmoins, les récoltes forcées de bois chablis (arbre sec, bostryché, dépérissant, etc.) ont continué. Selon les massifs forestiers, ces exploitations forcées représentent entre 20 et 80 % des volumes, ce sera peut-être dorénavant la normalité. Nous devons redoubler de vigilance aux abords des infrastructures.

En 2025, pour certains massifs forestiers, nous n'avons pas pu récolter la possibilité en raison d'un sous-effectif lié au remplacement reporté du contremaître, parti à la retraite en 2024. Cependant les années 2023 et 2024 avaient largement dépassé les possibilités.

FORÊTS DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Exploitation de 368 arbres, pour 838.35 sylvés, soit 2,28 sylvés par arbre :

Bois de service résineux sains :	320.42 m ³
Bois de service résineux tarés et bostrychés :	42.33 m ³
Bois de service feuillus :	17.57 m ³
Bois énergie :	432.99 m ³
Total :	813.31 m³ soit 46 % de la possibilité

FORÊTS DE LA VILLE DU LOCLE

Exploitation de 1'327 arbres, pour 2'704.96 sylvés soit 2.04 sylvés par arbre :

Bois de service résineux sains :	1'620.69 m ³
Bois de service résineux tarés et bostrychés :	131.52 m ³
Bois de service feuillus :	35.49 m ³
Bois énergie :	453.08 m ³
Total :	2'240.78 m³ soit 122 % de la possibilité

MASSIF FORESTIER DES BRENETS

Exploitation de 286 arbres, pour 608.8 sylves soit 2.13 sylves par arbre :

Bois de service résineux sains :	393.77 m ³
Bois de service résineux tarés et bostrychés :	2.67 m ³
Bois de service feuillus :	12.31 m ³
Bois énergie :	103.47 m ³
Total :	512.22 m³ soit 67 % de la possibilité

► MARCHÉ DES BOIS

L'état sanitaire des résineux et de certains feuillus continue de se dégrader à cause du réchauffement climatique, ce qui occasionne de nombreux chablis dans toutes les régions de Suisse et d'Europe. Heureusement, la demande en bois continue d'être soutenue. La guerre à l'Est du Continent a conduit les scieries allemandes à intensifier leurs achats en Europe occidentale et centrale, d'où une augmentation du prix des bois de 5 à 15 % à l'automne, selon les assortiments.

BOIS DE SERVICE RÉSINEUX

La vente des bois résineux à l'exportation a représenté 63 % du volume exploité en 2025.

Ville de la Chaux-de-Fonds

Le bois de service résineux sain s'est vendu à un prix moyen de Fr. 95.85 par m³.

Ville du Locle et massif des Brenets

Le bois de service résineux sain s'est vendu à un prix moyen de Fr. 91.05 par m³.

BOIS DE SERVICE FEUILLUS

Les 65,37 m³ de feuillus ce sont vendu entre Fr. 80.- et Fr. 109.- par m³.

BOIS PRÉCIEUX ET DE RÉSONNANCE

Résultats de la vente des bois précieux organisée par ForêtNeuchâtel à Colombier :

Epicéa 4.32 m³ à Fr. 454.- le m³ soit Fr. 1'961.28

Sapin 2.56 m³ à Fr. 337.- le m³ soit Fr. 862.72

Frêne 1.68 m³ à Fr. 182.- le m³ soit Fr. 305.76

Hêtre 2.1 m³ à Fr. 120.- le m³ soit Fr. 252.-

Tous provenaient des forêts du Bois de Ville aux Planchettes.

Dans le massif forestier de La Vy au Loup (Varodes) un épicéa abattu à la bonne lune de 3.3 m³ a été vendu à un tavillonneur de la région pour Fr. 250.- le m³, soit Fr. 825.-

BOIS ÉNERGIE

Les derniers bois énergie de la tempête ont trouvé preneur dans des chaudières tant à l'intérieur du canton qu'à l'extérieur. Au vu de leur qualité et de leur volume, ils n'ont pas pu être absorbés dans la région.

Avec la mise en route du CAD bois au Collège de Beau-Site, ce seront environ 1000 m³ de plaquettes forestières (357 m³ plein) qui seront utilisées par cette installation qui fonctionne à satisfaction depuis le 27 novembre.

► LABELS

Les forêts communales sont labélisées FSC, PEFC et ont également le « Certificat d'origine bois Suisse ».

► PLANTATIONS

En forêt jardinée, le rajeunissement naturel est prioritaire. Cependant, pour la formation des apprentie:s, quelques plants sont ponctuellement mis en place.

Suite à la tempête et compte tenu de la situation, le Canton et la Confédération continuent de subventionner des îlots de régénération dans les pâturages boisés. En forêt, on va laisser la régénération naturelle reprendre ses droits, seules des graines de tilleul ont été semées ici ou là par opportunité afin de favoriser la diversité.

VILLE DU LOCLE

- 1 douglas haute tige a été planté dans la Joux-Pélichet LL10 pour fêter les naissances de la commune.
- 50 épicéas ont été plantés aux abords des lignes électriques à La Joux Pélichet et seront utilisés dans 10 ans comme sapins de Noël.
- 10 fruitiers HT, offerts dans le cadre de la tempête par Bio Neuchâtel, ont été plantés dans la division 44 du Locle à La Combe des Enfers.

► SOINS À LA JEUNE FORÊT

Les travaux de soins à la jeune forêt sont exécutés après chaque coupe de bois durant l'été. Le but des soins est, premièrement, de concentrer les forces de la nature (soleil, CO₂, eau et sels minéraux) sur les individus les plus prometteurs et, deuxièmement, de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés et riches en structure et microstructure. Ces travaux sont, en partie, financés par la Confédération et le Canton grâce à des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel. En ces temps de réchauffement climatique, ils prennent toute leur importance.

► FONCTIONS SOCIALES

L'équipe forestière entretient les sentiers pédestres, les refuges forestiers (Gros-Crêt, Roches-de-Moron et L'Adeu) et les sentiers didactiques, propriétés des collectivités publiques.

► INFRASTRUCTURES

DÉVESTITURES

Ville de La Chaux-de-Fonds

Réfection d'une piste à machine sur 50 m' au Chapeau Ràblé.

Ville du Locle

Réfection d'une piste à machine sur 150 m' aux Cernayes LL45.

► FORÊTS PRIVÉES

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées et une surveillance générale des massifs forestiers de l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Ces tâches sont financées par le Canton.

Résultats des martelages en forêts privées hors volume tempête en 2025 :

	Propriétaires de La Chaux-de-Fonds	Propriétaires du Locle
Nombre d'autorisations	37	19
Nombre d'arbres martelés	2'399	957
Volume en sylvies	4'811	2'386
Volume par arbre en sylvies	2	2.49

► AGENT DE LA NATURE ET DE LA FAUNE

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale, de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est en partie financée par le Canton.

► CONCLUSION

Nos belles forêts, soignées et entretenues avec passion par plusieurs générations de forestiers, bénéficient d'une sylviculture proche de la nature qui permet de préserver, autant que possible, leurs

fonctions de protection, de production, sociales et de biodiversité. Cela reste toutefois un défi majeur dans un contexte de réchauffement climatique avéré, qui fragilise nos peuplements forestiers. Les événements naturels, de plus en plus fréquents et variés, bouleversent notre quotidien et nos pratiques professionnelles. Les défis sont nombreux, permanents, et appellent sans cesse à l'adaptation et à la remise en question.

Enfin, entretenir des forêts multifonctionnelles, c'est également soutenir l'économie locale, valoriser une ressource renouvelable et garantir des emplois dans les régions décentralisées. Le service forestier remercie chaleureusement les autorités et la population pour la confiance et le soutien accordés tout au long de l'année.

► **SECRETARIAT**

Durant l'année, le personnel du secrétariat est resté stable.

Une grande partie du travail du personnel du secrétariat des institutions parascolaires et accueil extrafamilial consiste à effectuer le suivi, les calculs et la validation d'une moyenne de 465 capacités contributives. Ce chiffre de 465 au 31.12.2025 représente le nombre d'enfants loclois accueillis dans les différentes structures subventionnées du Canton. La capacité contributive représente le revenu net annuel du ou des parents et détermine la participation communale.

Depuis le début de l'année, le contrôle du casier judiciaire (extrait 2) dans les lieux d'accueil est soumis à la surveillance du Service de la Protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) en sa qualité d'autorité cantonale de surveillance au sens de l'OPE. Cette procédure est gratuite.

Concrètement, avant chaque engagement d'une personne en lien avec les structures d'accueil (yc le personnel en charge des nettoyages) une demande doit être faite à l'Unité de l'accueil extrafamilial de jour (UAEJ). Ce service est en charge de transmettre les informations requises sous forme informatique au Service cantonal de la population, lequel interroge la base de données du casier judiciaire informatique VOSTRA. L'UAEJ analyse ensuite les résultats reçus et informe l'autorité en charge de l'engagement.

Un contrôle annuel du casier de l'ensemble du personnel en lien avec les structures d'accueil se fera également de cette manière une fois par année.

Le personnel ne doit donc plus nous fournir son extrait de casier judiciaire.

Dès le 01.08.2025, afin de respecter la nouvelle Loi sur l'accueil des enfants LAE3), voici quelques changements qui ont été mis en place :

- adaptation du personnel afin de répondre aux nouveaux taux d'encadrement. À ce stade, aucun engagement supplémentaire n'a été nécessaire ; les renforts déjà en place ainsi que le pool de remplacement existant permettant de couvrir les besoins et d'assurer le respect des exigences légales.
- nos éducatrices référentes vont suivre, à tour de rôle, la formation de responsable de site d'une institution de l'enfance. Pour cette année 2025-2026, deux éducatrices référentes suivent déjà cette nouvelle formation, témoignant de notre volonté d'investir durablement dans les compétences et la professionnalisation du secteur.
- afin de répondre à l'article 16 du Règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE) et suite à l'art. 32 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, nous avons fait poser des baffles acoustiques dans les salles de vie de 3 structures. Les deux structures récentes des Brenets sont déjà équipées. À Tourbillon, la pose de panneaux acoustiques n'est pas possible en l'état, mais d'autres solutions seront étudiées durant l'année.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle LAE3, le subventionnement pour l'accueil des enfants en 7^{ème} et 8^{ème} HarmoS est maintenu. Cette décision confirme l'engagement des autorités à assurer un accès équitable aux structures d'accueil et à préserver un dispositif de soutien adapté aux réalités des familles.

► STRUCTURES PARASCOLAIRES

Comme expliqué dans les précédents rapports, chaque parascolaire dessert des collèges bien définis jusqu'à la 6^{ème} HarmoS. Le collège de Beau-Site, qui accueille tous les enfants pour la 7H et la 8H, n'est plus vraiment « lié » à un parascolaire.

Ainsi, à la rentrée 2025-2026, comme les demandes de placement étaient supérieures aux places disponibles à Tourbillon, nous avons à nouveau proposé aux parents de déplacer les enfants de 7H et 8H au parascolaire Diapason. Effectivement la structure Diapason nous permet un accueil un peu plus flexible les jours les plus sollicités, soit les lundis, mardis et jeudis car, par rapport au nombre de m² des locaux, nous pourrions accueillir jusqu'à 33 enfants par jour alors que l'autorisation délivrée par le Canton est de 25 places. Comme cette structure connaît une baisse de fréquentation les mercredis et vendredis, l'Unité de l'accueil extrafamilial de Jour (UAEJ) nous permet de faire un « lissage » de 125 places sur la semaine, correspondant à une moyenne de 25 places par jour.

Le déplacement des « plus grands » à Diapason nous a permis de pouvoir répondre à plus de demandes de placement prioritaires des « plus petits » à Tourbillon.

Pour cette rentrée, nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes dès le 1^{er} août. Une liste d'attente a été créée et à chaque changement d'horaire et/ou départ, les parents des enfants qui étaient en attente pour certains blocs horaires ont été contactés. Dès le 01.11.25, toutes les demandes de placement prioritaires ont pu être acceptées.

Comme expliqué également dans le rapport précédent, par rapport à la grandeur des locaux du parascolaire Les Salamandres, l'Unité de l'accueil extrafamilial de Jour (UAEJ) a aussi accepté un lissage de 110 places sur la semaine, correspondant à une moyenne de 22 places par jour. Ceci permet également à la structure d'accueillir un peu plus d'enfants durant les jours les plus sollicités.

Ci-dessous, nous vous communiquons quelques chiffres, situation au 31.12.2025

TOURBILLON

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 37 enfants, elle est située à la rue de France 40 au Locle. Au 31 décembre 2025, 57 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet et 632 factures ont été émises.

DIAPASON

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 25 enfants, elle est située à la rte des Monts 24a au Locle. Au 31 décembre 2025, 47 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet et 429

factures ont été émises. Depuis le 01.08.2025, l'équipe éducative accompagne deux enfants à besoins spécifiques (EBS)

SPIRAL

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 25 enfants, elle est située à la rue des Primevères 2a au Locle. Au 31 décembre 2025, 44 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet et 438 factures ont été émises.

LES SALAMANDRES

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 22 enfants, elle est située à la rue de la Gare 13 aux Brenets. Au 31 décembre 2025, 40 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet dont 3 enfants domiciliés sur le territoire loclois. 416 factures ont été émises. Depuis le 01.08.2025, l'équipe éducative accompagne deux enfants à besoins spécifiques (EBS).

Au niveau des activités, les équipes éducatives des quatre structures d'accueil en parascolaire organisent différentes sorties et animations, telles que : promenades en forêt, parcours vita, activités avec des animaux, activités cuisine et pâtisserie, activités sensorielles, sorties piscine, patinoire et bibliothèque. Des bricolages sont également confectionnés pour les différentes Fêtes et pour les décorations des structures en fonction des saisons et/ou des thèmes.

► STRUCTURES PRÉSCOLAIRES

L'ETOILE

Cette structure préscolaire a une capacité d'accueil de 30 enfants, elle est située à la rte des Monts 24a au Locle. Au 31.12.2025, 42 enfants de la commune étaient accueillis à temps partiel ou complet. La crèche accueillait également un enfant de La Chaux-du-Milieu, un enfant du Crêt-du-Locle, un enfant de Val-de-Ruz et un enfant de la Sagne. 506 factures ont été émises.

LES GRENOUILLES

Cette structure préscolaire a une capacité d'accueil de 19 enfants. Elle est située à la rue de la Gare 11 aux Brenets. Au 31.12.2025, 19 enfants du territoire des Brenets étaient accueillis à temps partiel ou complet. La crèche accueillait également deux enfants du Locle et un enfant de Val-de-Ruz. 261 factures ont été émises.

Au niveau des activités, les équipes éducatives des deux structures préscolaires organisent également différentes sorties et animations, telles que : activités sensorielles, musicales, de motricité, de lecture, de cuisine et de pâtisserie, des promenades, des pique-niques, des sorties dans les différents parcs et au Muzoo. Des bricolages sont également confectionnés pour les différentes Fêtes, pour "Les Promos" et pour les décorations des structures en fonction des saisons et/ou des thèmes.

Cette année, 21 élèves se sont inscrits au cours d'initiation.

Le week-end des 8 et 9 février a été consacré à des répétitions en vue du spectacle annuel, et une répétition générale a eu lieu le jeudi 13 février.

Le spectacle « CAFÉ INFERNAL » a connu un franc succès avec environ 1000 spectateurs pour cinq représentations du 14 au 16 février.

Les Amis de la Musique Scolaire ont tenu un stand lors de la Bastringue de l'Ancienne Poste au mois de juin, avec vente de pâtisseries et grillades, qui a connu un franc succès.

Le projet 2026 créé par 2 jeunes anciens musiciens de la musique scolaire promet, une fois de plus, un moment magique pour ceux qui auront la chance d'assister à l'une des représentations.

Le jeudi 3 juillet, le Jam's a joué lors de la cérémonie de clôture des joutes sportives. Le Jam's a également défilé lors du cortège des Promos, suivi d'un petit concert donné sur la place du marché.

Le traditionnel camp du Jam's a eu lieu du 6 au 10 octobre et le petit camp pour les G7 et G8 s'est déroulé les 29 et 30 novembre.

Les G7 et G8 ont donné une petite représentation pour leurs classes respectives le mardi 16 décembre durant les périodes TAE.

Le mardi 16 décembre, les élèves de G5 à G8 ont été conviés à 17h à l'Ancienne Poste pour regarder un film afin de marquer la fin de l'année et des bonhommes de pâte leur ont été distribués à la fin. Pour les G9 à G11 et hors école obligatoire, le « film » du camp de musique du mois d'octobre, créé par 2 jeunes musiciens, leur ont été projetés, également le 16 décembre, suivi d'un « apéro ».

► VISITES DE CLASSES

Toutes les classes du district ont été visitées durant l'année scolaire 2024-2025. Les classes du cycle 1 & 2 sont venues faire le dépistage dans les locaux du service dentaire scolaire, l'équipe s'est déplacée dans les communes du district et au collège Jehan-Droz pour les classes du cycle 3 pour le contrôle dentaire.

► DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE, IL A ÉTÉ EFFECTUÉ

POUR LES SOINS PRÉVENTIFS

- 343 radios dentaires et 106 OPT ;
- 257 x 5 min de détartrages – polissage (dont 82 x 5 min ont été réalisé par l'assistante en prophylaxie) ;
- 222 scellements de fissures (dont 120 scellements étendus).

POUR LES SOINS CONSERVATEURS

- 43 soins à l'aide du protoxyde d'azote (enfants anxieux/soins difficiles) ;
- 464 obturations (dont 7 provisoires) ;
- 63 traitements pulpaire sur dent de lait ;
- 2 traitements de racines sur dents permanentes.

URGENCES

- 25 consultations en urgence pour traumatisme et ou douleurs.

DIVERS

- 10 enfants préscolaires ont bénéficié d'une consultation avec le bon SNMD.

POUR L'ORTHODONTIE

- 43 premières analyses et consultations ont été effectuées en 2025 ;
- 20 nouveaux traitements orthodontique multi bagues et 24 traitements aligners.

L'équipe propose une méthode de traitement d'orthodontie plus moderne avec des aligners (gouttières transparentes, nouveau flux de travail avec des empreintes numériques).

▶ EXONÉRATIONS

8 demandes d'exonération ont été présentées au Conseil Communal pour des traitements orthodontiques et soins conservateurs, 7 ont été acceptées, 1 était en attente de décision au 31.12.2025.

▶ HÔPITAL NEUCHÂTELOIS

L'équipe de la clinique s'est déplacé à 3 reprises à L'hôpital neuchâtelois de Pourtalès pour des soins dentaires sous anesthésie générale de 5 patients.

▶ FORMATION CONTINUE ET PERFECTIONNEMENT

Les dentistes effectuent régulièrement des cours de perfectionnement en pédodontie et/ou en orthodontie en mettant l'accent sur les formations aligners.

► STAGIAIRE

Le centre d'orthophonie-logopédie a assuré l'encadrement et la formation d'un étudiant stagiaire d'août 2024 à mai 2025. Une convention tripartite établissant les modalités du stage a été conclue entre les trois parties : l'étudiant, le centre et l'Université de Neuchâtel.

Un second stagiaire a effectué un stage d'observation de 5 semaines toujours en collaboration avec l'Université de Neuchâtel.

► FORMATION CONTINUE

La formation cantonale de perfectionnement portant sur « l'entretien motivationnel » a dû être annulée en raison de l'indisponibilité du formateur pour motif de santé.

En 2025, l'équipe des logopédistes a participé à 5 séances de supervision collective (7h30 au total) animées par une orthophoniste. Ces supervisions, fondées sur une approche systémique, ont offert un espace d'échange autour de situations complexes et ont permis à l'équipe de développer de nouvelles perspectives d'analyse.

En octobre 2025, une courte formation de 3 heures a été organisée conjointement entre les centres d'orthophonie du Locle et de La Chaux-de-Fonds au sujet de la Communication Alternative et Améliorée.

► FONCTIONNEMENT DU CENTRE D'ORTHOPHONIE-LOGOPÉDIE

Dès le 1^{er} janvier 2025, les orthophonistes sont soumis au statut et au règlement communal. Ceci implique que les orthophonistes comptabilisent désormais toutes leurs heures de travail et non plus seulement les heures en présence des patients. Ils bénéficient désormais des mêmes droits que les employés de la Commune

► CENTRE D'ORTHOPHONIE-LOGOPÉDIE ET OFFICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le tarif horaire des prestations d'orthophonie a été revalorisé, passant de 120 à 130 francs. Cette augmentation résulte des négociations menées par l'ARLD NE auprès du Conseil d'État.

Le Colloque des Responsables de l'Orthophonie (CRO) s'est réuni à trois reprises durant l'année. Les principales thématiques abordées ont porté sur le transfert de la gestion des moyens auxiliaires de l'Al vers l'OES ainsi que sur le plan des mesures. Le fonctionnement du CRO évoluera en 2026 : les séances seront rallongées et recentrées sur les questions professionnelles, avec une participation limitée du chef de l'Office.

A la demande de la conseillère d'Etat en charge du département de la formation, un groupe de travail a été mis sur pied afin de réfléchir à l'adaptation des pratiques en orthophonie dans le canton. La responsable du centre d'orthophonie-logopédie du Locle participe à ce groupe de travail, tout comme les responsables des autres centres ainsi que deux représentantes de l'ARLD NE.

▶ ACTIONS DE PRÉVENTION MENÉES EN 2025

Au cours de l'année 2025, plusieurs actions de prévention ont été mises en œuvre au sein du centre d'orthophonie.

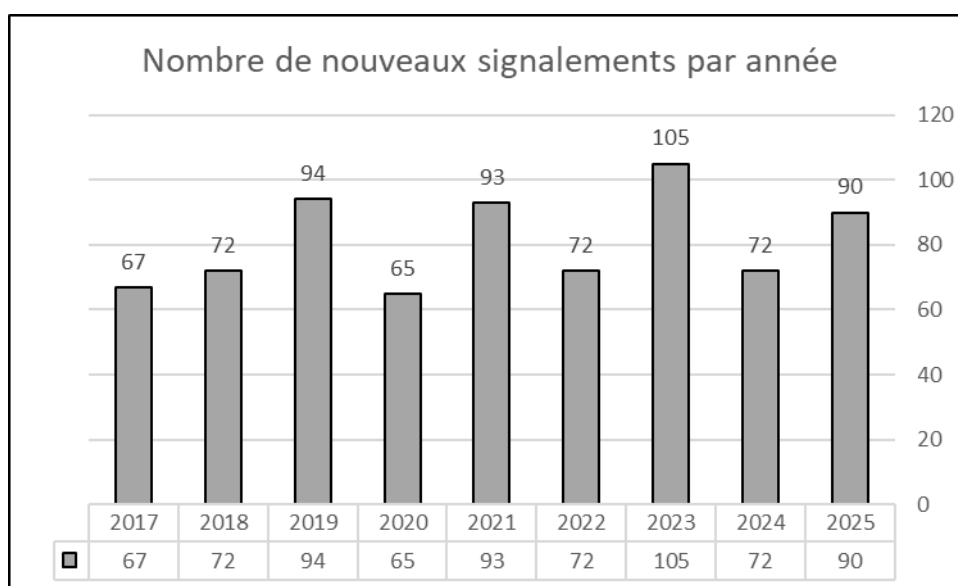
Celles-ci ont notamment porté sur l'élaboration de grilles d'observation destinées au personnel éducatif des structures d'accueil de la petite enfance (crèches), dans une perspective de repérage précoce des difficultés langagières. Par ailleurs, ces outils s'inscrivent dans un projet plus large comprenant la mise en place, courant 2026, d'actions de formation à destination des équipes éducatives des crèches, visant à renforcer leurs compétences en matière d'observation et de soutien au développement du langage.

Enfin, un document d'information à destination des familles a été conçu. Celui-ci a pour objectif d'être diffusé auprès des parents d'enfants entrant en première année scolaire, afin de leur fournir des repères clairs concernant les compétences langagières attendues à l'entrée à l'école.

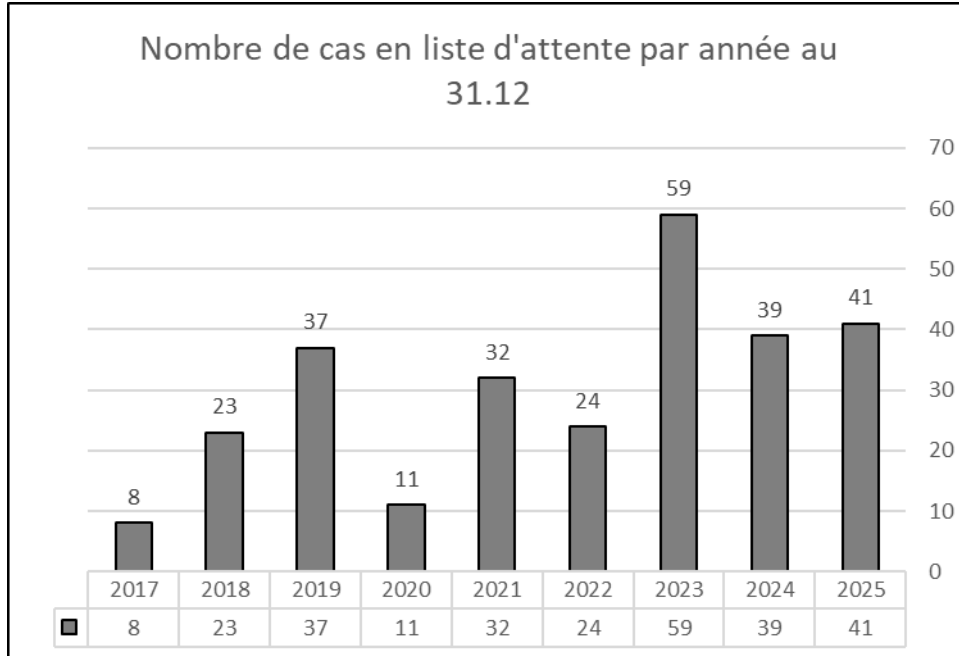
▶ DURANT L'ANNÉE 2025

Pour l'année 2025, nous comptabilisons 289,75 heures d'absences justifiées. Les absences justifiées ne sont pas facturables aux parents. Ces 289,75 heures représentent une perte de Fr. 37'667,5.

Le centre d'orthophonie logopédie a reçu 90 nouveaux signalements soit 18 de plus que l'année dernière.



Au 31 décembre 2025, 41 dossiers figuraient sur la liste d'attente.



► QUELQUES ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Le centre d'orthophonie-logopédie établit chaque année des statistiques basées sur l'année scolaire. Les données présentées ci-dessous concernent l'année scolaire 2024-2025. Le financement des prises en charge logopédiques est assuré soit par l'OESN, soit par les parents et la commune.

Concernant l'origine des demandes de bilan, l'école constitue la principale source de signalement avec 59,4 % des cas, suivie par les pédiatres qui représentent 21,9 %. Les interventions orthophoniques portent principalement sur les troubles du développement du langage oral (47 %) et les troubles d'apprentissage du langage écrit (31%).

Concernant la répartition par âge des enfants suivis : 11 % sont en âge préscolaire, 33 % fréquentent le cycle 1, 37 % le cycle 2 et 8 % le cycle 3.

► PRÉAMBULE

L'année 2025 s'inscrit dans une phase charnière pour le service de l'animation socioculturelle. Après plusieurs années de développement, de mise en place et d'ajustements, le service atteint aujourd'hui une forme de stabilité qui permet d'entrer dans une logique de consolidation et d'amélioration continue.

Cette évolution s'accompagne de transformations importantes du public. Une nouvelle génération arrive progressivement, avec des besoins, des attentes et des modes d'engagement différents. Les jeunes présents depuis plusieurs années quittent peu à peu les dispositifs, laissant place à d'autres profils qui nécessitent une adaptation des pratiques.

Dans ce contexte, le service poursuit son travail avec un double enjeu, celui de maintenir la qualité et la pertinence des prestations existantes tout en les réajustant pour répondre aux nouvelles réalités du terrain.

Par ailleurs, l'année 2025 a également été marquée par un travail de fond autour de l'identité du service. Ce processus, engagé sur la durée, a permis d'aboutir en 2026 à une clarification importante, en affirmant officiellement l'appellation « service de l'animation socioculturelle » en lieu et place d'une identification centrée uniquement sur le CLAAP. Ce travail ne sera pas développé davantage dans le présent rapport, mais fera l'objet d'un éclairage spécifique l'année prochaine. Pour ce rapport, le choix a toutefois été fait d'utiliser dès à présent cette nouvelle dénomination, afin de refléter plus fidèlement la réalité du service et de ses missions.

► LES RESSOURCES HUMAINES

Sur l'année 2025, une stabilisation progressive de l'équipe s'est opérée, après plusieurs périodes de changements et d'ajustements.

L'équipe est aujourd'hui composée d'une animatrice à 70 %, d'un animateur en CDD à 70 %, d'un adjoint à 60 %, d'une animatrice à 50 %, d'une responsable à 65 %, d'un aide-animateur en formation ES à 50 % et d'une apprentie à 100 %.

À cette équipe s'ajoute un dispositif de monitorat, composé de 9 moniteurs internes ainsi que d'une trentaine de moniteurs externes mobilisés sur l'année, en fonction des besoins.

Le service comprend également le dispositif Alter Connexion, qui sera détaillé dans son propre rapport. Celui-ci mobilise une coordinatrice à 30 %, une coordinatrice à 10 %, ainsi qu'une fonction de supervision assurée par la responsable du service à hauteur de 5 % de son temps de travail. Cela explique que son taux d'activité soit réparti entre 65 % pour le CLAAP et 5 % pour Alter Connexion. Le dispositif repose également sur un réseau de 10 mentors formés et accompagnés, qui assurent le suivi direct des jeunes.

L'arrivée de l'adjoint a permis de franchir une étape importante, notamment en matière de communication. Une véritable stratégie a pu être mise en place, tant à destination des jeunes que du grand public et des professionnels. Cet aspect, jusque-là peu structuré, constitue aujourd'hui un levier central du développement du service.

L'engagement d'un nouveau collaborateur a également permis de concrétiser le projet des Brenets. Sans ce renforcement de l'équipe, la mise en place de cette nouvelle offre n'aurait pas été possible.

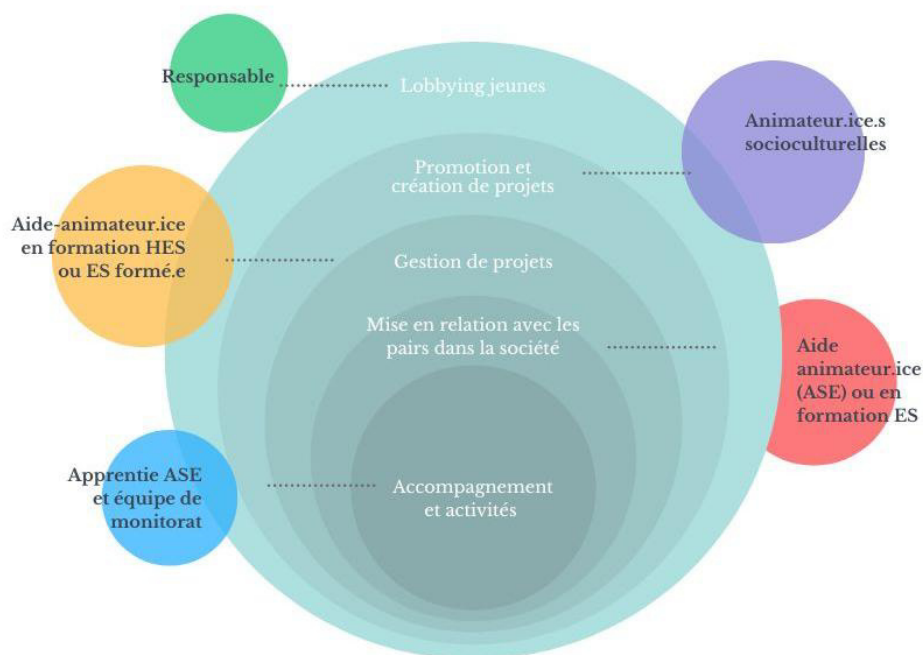
Par ailleurs, un travail de fond a été amorcé autour de la professionnalisation du monitorat. Cette démarche, nécessaire pour garantir la qualité de l'accompagnement, demande toutefois du temps et des ressources, et s'inscrit dans une perspective à moyen terme.

De manière générale, l'année 2025 se caractérise par un fonctionnement plus stable et une meilleure répartition des rôles, permettant à l'équipe de se projeter davantage et de travailler dans des conditions plus sereines.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

Le schéma ci-dessous illustre les limites de responsabilités selon le rôle de chaque membre de l'équipe. Il est important de préciser que cela ne signifie pas qu'un collaborateur ne puisse pas expérimenter ou assister dans des domaines en dehors de ses compétences définies. Tout comme les personnes ayant des responsabilités plus larges ne se limitent pas à l'accomplissement de leurs seules missions spécifiques, il est crucial qu'elles soient présentes à tous les niveaux d'intervention pour garantir un travail de qualité et une cohérence dans l'accompagnement des jeunes.

Limite de responsabilités



FORMATION DES PERSONNES

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de renforcement des compétences au sein de l'équipe.

Le service accueille des personnes en formation, notamment un aide-animateur en formation ES et une apprentie, et s'engage activement dans leur accompagnement. Ces temps de formation constituent un véritable investissement, tant en termes de temps que d'implication, mais participent pleinement à la mission du service en contribuant à la formation de futurs professionnels du domaine.

Dans ce contexte, l'arrivée de l'adjoint a permis de structurer davantage cette dimension. En plus de sa mission en matière de communication, il a également pour rôle la formation des moniteurs. Il s'agit d'une évolution importante, puisqu'il s'agit du premier poste dans le service dont le cahier des charges intègre de manière explicite cette mission.

Au-delà de cet encadrement, un travail de fond a été amorcé autour du monitorat. À l'origine, celui-ci était envisagé comme un engagement ponctuel, un job d'appoint. Dans les faits, la réalité du terrain a été toute autre. Les moniteurs se sont fidélisés, impliqués, investis, au point que cet engagement a progressivement pris la forme d'une véritable vocation.

Cette évolution ne peut être ignorée, car elle implique une responsabilité. Celle de reconnaître cet engagement, de le valoriser et de lui donner un cadre adapté. Il ne s'agit plus simplement de mobiliser des ressources ponctuelles, mais d'accompagner des parcours, de renforcer des compétences et de permettre à ces jeunes de trouver une place à travers leur engagement.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la mission du service. Les moniteurs sont, pour la plupart, des jeunes du Locle, et leur implication dépasse la simple participation aux activités. En les accompagnant, en les formant et en leur permettant de s'investir, le service agit également en faveur de leur insertion et de leur développement.

Ce processus reflète une réalité propre au terrain local, où les projets évoluent en fonction des personnes qui s'y engagent. Le monitorat en est un exemple concret. Ce qui était initialement pensé comme un engagement ponctuel s'est transformé, par la force de l'implication et du lien, en un espace d'engagement durable, nécessitant aujourd'hui une structuration et un accompagnement renforcé.

Dans cette même logique, l'équipe du service de l'animation socioculturelle échange régulièrement avec des jeunes ou des personnes intéressées par les métiers de l'animation socioculturelle, du travail social ou de la pédagogie, et ces échanges peuvent aboutir à des stages d'observation, offrant un premier aperçu du terrain et une meilleure compréhension des réalités du métier.

Par ailleurs, le service est mandaté par la HE-ARC pour accueillir des étudiant·es en soins infirmiers dans le cadre du module de santé communautaire. Ces étudiant·es sont amené·es à interagir avec les jeunes, à identifier des problématiques de santé publique et à co-construire des actions de prévention, permettant ainsi d'intégrer une dimension interdisciplinaire au travail mené.

De manière plus large, la formation s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, permettant au service d'adapter ses pratiques et de maintenir la qualité de ses interventions.

► BILAN DES OBJECTIFS 2025 ET OBJECTIFS 2026

2025

Dans la continuité des réorganisations engagées en 2024, trois objectifs principaux ont guidé l'année 2025 : renforcer la structuration du service par l'arrivée d'un adjoint pédagogique, adapter les ressources humaines à l'évolution des prestations, notamment avec le développement aux Brenets, et engager un travail de professionnalisation du monitorat.

Ces objectifs ont globalement été atteints et ont permis de consolider le fonctionnement du service.

L'arrivée de l'adjoint pédagogique a constitué un levier structurant. Elle a permis de clarifier l'organisation interne, de mieux répartir les responsabilités et de renforcer la cohérence des actions menées. Elle a également contribué à soulager la direction des tâches opérationnelles et à poser les bases d'un travail plus structuré en matière de communication et de suivi pédagogique.

Le renforcement de l'équipe d'animation a permis d'accompagner le développement des prestations, en particulier avec la mise en place des activités aux Brenets. Cette évolution a rendu possible une répartition plus équilibrée des charges et a soutenu le déploiement du CLAAB dans des conditions viables.

Enfin, le travail engagé autour de la professionnalisation du monitorat a été amorcé de manière concrète. Des premières bases ont été posées en matière d'encadrement, de formation et de montée en compétences. Ce chantier reste toutefois en développement et nécessitera d'être poursuivi afin de garantir une qualité d'accompagnement durable.

2026

L'année 2026 visera à consolider le fonctionnement du service et à garantir la qualité et la cohérence des prestations. Elle poursuivra ces objectifs :

- Structuration du service de l'animation socioculturelle

Affirmer le positionnement du service comme entité globale, au-delà du CLAAP, et structurer de manière cohérente ses différents secteurs d'intervention.

- Qualité et cohérence des prestations

Renforcer le suivi et l'évaluation des activités afin d'assurer des prestations adaptées aux besoins des jeunes et lisibles pour les partenaires.

- Stabilisation du CLAAB (Les Brenets)

Ancrer durablement les activités aux Brenets en veillant à leur cohérence avec l'offre du Locle et à leur appropriation par les jeunes et plus largement, par la population.

- Professionnalisation du monitorat

Poursuivre le développement du monitorat en structurant l'accompagnement, la formation et le cadre d'intervention.

- Communication et lisibilité de l'offre

Améliorer la visibilité des actions du service auprès des jeunes, des familles et des partenaires.

► PRESTATIONS

ORGANISATION DES PRESTATIONS

Les prestations du service sont construites autour de missions fondamentales : promotion de l'individu et de ses ressources, exercice de la citoyenneté, cohésion sociale, travail en réseau et mise en œuvre de la politique jeunesse.

L'action ne se limite pas aux jeunes. Elle implique également un travail avec leur environnement, les institutions et les acteurs du territoire. Il n'est pas possible d'agir uniquement auprès des jeunes pour répondre à leurs besoins.

Le service intervient ainsi à plusieurs niveaux : en créant du lien avec les jeunes, en leur proposant des espaces et des outils, mais également en agissant sur leur environnement, en sensibilisant les adultes et en portant les réalités du terrain dans les espaces de réflexion et de décision.

Le fonctionnement ne suit pas une logique linéaire. Il s'inscrit dans un processus cyclique, où chaque étape influence les autres. Selon les situations, le point de départ peut être la rencontre avec un jeune, qui amène à proposer une prestation, puis à alimenter des réflexions plus larges. À l'inverse, certaines réflexions politiques ou institutionnelles peuvent conduire à développer de nouveaux liens sur le terrain, puis à construire des prestations adaptées.

Dans tous les cas, les actions sont évaluées, ajustées et réinjectées dans les réflexions globales. Ce fonctionnement permet une adaptation constante aux besoins du terrain et garantit la cohérence entre les actions menées et les orientations du service.

Ce schéma illustre cette dynamique et les différentes étapes qui permettent de structurer et d'adapter nos prestations.

Processus de définition des prestations



LISTE DES PRESTATIONS

« Faire une place à la jeunesse » ; Réseau et partenariats

Comme expliqué en préambule, offrir un accompagnement et des prestations de qualité aux jeunes nécessite de positionner leurs besoins et de faire entendre leurs voix, aussi bien dans leur environnement proche qu'à une échelle plus large. De plus, l'animation socioculturelle repose sur un ancrage territorial fort, et le travail en réseau est indispensable pour agir de manière pertinente et cohérente. À ce titre, le service est engagé dans plusieurs réseaux et collaborations, chacun ayant un rôle spécifique en lien avec nos missions.

- Réseau Genre et Jeunesse

Un espace de réflexion et d'action visant à promouvoir l'égalité des genres notamment par le biais de l'animation socioculturelle et à sensibiliser les jeunes à ces enjeux. Ce réseau permet également d'échanger des pratiques et des outils pédagogiques entre professionnel·le·s.

- Commission cantonale de la jeunesse

Commission du Grand Conseil qui permet une concertation sur les actualités et les besoins des jeunes au niveau cantonal. La participation du service permet de défendre les intérêts spécifiques

des jeunes des Montagnes neuchâteloises, de promouvoir des projets innovants portés par notre service ou nos partenaires, et d'affirmer notre rôle d'acteur clé pour la jeunesse locale.

- Réseau Santé publique

Une collaboration avec divers partenaires communaux et cantonaux pour intégrer des actions de prévention et de promotion de la santé dans nos activités. Ce réseau nous permet d'adapter nos pratiques et d'offrir aux jeunes des espaces d'échange et d'accompagnement sur des thématiques comme la santé mentale, les addictions ou le bien-être.

- Rencontres terrain

Des échanges réguliers avec les acteurs locaux (travailleurs sociaux, associations, écoles, services communaux, etc.) pour garantir une approche concertée et cohérente des problématiques jeunesse spécifiques au Locle. Ces rencontres permettent d'identifier les besoins, d'ajuster nos actions et de renforcer notre présence ou nos prestations là où elles sont les plus nécessaires.

- She Moves (DOJ/AFAJ)

Le service participe au groupe de coordination national du programme « En mouvement avec les jeunes femmes », porté par le DOJ/AFAJ. Dans ce cadre, il apporte une expertise de terrain sur la faisabilité et la pertinence des projets, en lien avec les réalités rencontrées auprès du public cible.

- Réunions avec les acteurs locaux

Des temps d'échange et de coordination avec nos partenaires (associations, structures jeunesse, institutions) pour mutualiser les ressources, partager les bonnes pratiques et développer des synergies au service de la jeunesse.

- Commissions Fondation Carrefour

Commissions stratégiques et techniques liées aux activités de notre partenaire « La Fondation Carrefour » et notamment de son service « ASAP ». Réunissant plusieurs partenaires de terrain et institutionnels, ces espaces de concertation nous permettent de travailler en interdisciplinarité et d'affiner nos actions en fonction des enjeux identifiés.

- Subventions

Le service de l'animation socioculturelle apporte un soutien financier pour divers projets, notamment OpenSunday et Midnight Le Locle, l'Anpac06 (cf. projets partenaires ci-après). Il apporte également un soutien à la Fondation Carrefour incluant notamment le financement des locaux de l'AEMO au Locle. Enfin, le service coordonne et subventionne le dispositif annexe Alter Connexion Montagnes neuchâteloises (cf. rapport de gestion « Alter Connexion »).

- Prêt de salles et de matériel

Le service met à disposition des salles pour l'organisation d'anniversaires de jeunes loclois·e·s ainsi que pour des projets portés par des jeunes. Il propose également un prêt de salles et de matériel aux partenaires selon leurs besoins, dans une logique de soutien et de mutualisation des ressources. Par

ailleurs, des salles sont mises à disposition pour les ateliers santé organisés par les infirmières scolaires, permettant d'accueillir ces actions de prévention dans un cadre adapté.

« Acquisition d'outils » ; les activités

De manière hebdomadaire ou ponctuelle, à l'initiative de l'équipe ou dans un rôle de soutien, cela offre aux jeunes l'opportunité d'acquérir des compétences clés pour leur développement. Ces compétences peuvent être techniques, pratiques ou sociales.

- Ateliers

Des activités autour de thématiques spécifiques organisées les mercredis, ainsi que durant certaines périodes de vacances, permettant aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences, de s'exprimer et de développer leurs projets. La suppression des inscriptions obligatoires (hors ateliers nécessitant une autorisation parentale) a rendu ces ateliers plus accessibles, attirant ainsi un public plus large.

- Studio musique

Accessible les mercredis et jeudis ou sur rendez-vous exceptionnel, en autonomie ou accompagné, cet espace offre aux jeunes la possibilité de découvrir, pratiquer et enregistrer de la musique avec un accompagnement technique. Il constitue un lieu d'expression, de valorisation des talents et de cohésion sociale à travers la création artistique.

- Hors murs

Des animations de proximité organisées en extérieur, selon la météo, afin d'aller à la rencontre des jeunes en dehors des locaux. Ces interventions permettent d'élargir l'accès aux activités et de renforcer les liens avec les jeunes dans leur environnement quotidien.

- Parlement des jeunes

Le dispositif a été mis en pause en 2025 en raison d'un manque de disponibilité au sein de l'équipe pour en assurer le suivi. Sans accompagnement, les jeunes n'ont pas réussi à se mobiliser de manière autonome. Avec une équipe désormais stabilisée, une reprise du projet est envisagée.

- Skill / Fête des Jan's

Une collaboration avec l'ASAP a été mise en place afin de se partager le soutien à cette association et d'assurer un accompagnement cohérent.

- Semaine d'action contre le racisme

Un mouvement national organisé par le forum *Tous Différents, Tous Égaux*. Notre participation, à travers une présence accrue aux séances de préparation et des propositions d'activités, est essentielle. Elle nous permet d'offrir des espaces de réflexion et d'apprentissage autour des enjeux liés au racisme.

- CLAAP'IN - Promotion de la santé psychique

Un programme d'accompagnement destiné aux jeunes, proposé les mercredis ou vendredis et sur demande, pour aborder des thématiques liées au bien-être et à la santé mentale. Il s'agit d'un espace

confidentiel et bienveillant permettant d'échanger sur des problématiques telles que le stress, la confiance en soi ou les relations sociales.

« Espaces d'expérimentation » ; les accueils et événements

Des lieux variés, allant d'espaces intimistes pour de petits groupes à des événements rassemblant plusieurs milliers de personnes, où les jeunes peuvent être acteurs ou spectateurs. Le service met à disposition ou crée des espaces de rencontre et d'expérimentation, permettant à chacun de trouver un cadre correspondant à ses envies et à ses besoins.

- Accueil libre

Un espace ouvert les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, où les jeunes peuvent venir sans inscription pour se détendre, échanger et participer aux activités proposées. Ce cadre informel favorise la socialisation, l'autonomie et la mixité des publics. Il nous permet également de tisser du lien et de récolter les propositions des jeunes.

- Accueil du mardi midi

Un espace réservé aux enfants inscrits à la musique scolaire, leur offrant un cadre adapté pour leur pause de midi. Ce moment structuré leur permet de bénéficier d'un environnement calme et propice à la transition entre leur apprentissage musical et leur temps libre.

- Mini-camp

Les mini-camps n'ont pas pu être organisés en 2025.

- Bastringue

Fête du bâtiment de l'Ancienne Poste, à laquelle nous participons activement en proposant des activités adaptées aux familles, permettant ainsi de faire découvrir les actions et les missions du service à un large public.

- L'espace jeunesse aux Promos

Un espace entièrement conçu pour permettre aux jeunes et aux enfants de s'approprier pleinement cet événement phare de la Ville. Pensé avant tout comme un tremplin pour les talents locaux, il comprend une scène jeunesse mettant en avant les artistes de la région, qu'ils se produisent en solo ou dans le cadre d'un club ou d'une association locale.

Mais cet espace est également un lieu-refuge, pensé pour offrir un environnement sécurisé et adapté aux mineurs, où les jeunes peuvent se retrouver entre eux ou en famille. Il comprend des partenaires de prévention, une distribution gratuite de sirop, des espaces pour se poser, ainsi que des médiateurs pour les accompagner en cas de besoin, etc.

- La fête du CLAAP

La fête du CLAAP a été intégrée dans la dynamique des 10 ans du centre, renforçant son caractère fédérateur et sa portée.

► PROJETS D'ENVERGURE 2025

LES 10 ANS DU CLAAP

L'année 2025 a été marquée par la célébration des 10 ans du CLAAP, un moment fort pour le service, pensé à la fois comme un temps festif et comme une mise en perspective du travail réalisé depuis sa création.

Cet anniversaire a pris la forme d'un week-end d'événements ouvert à toutes et tous, réunissant jeunes, ancien·ne·s usager·ère·s, partenaires et habitants du Locle. Au-delà de la dimension festive, il s'agissait de rendre visible le chemin parcouru et l'impact du CLAAP dans les parcours de vie.

Une exposition photographique a retracé l'évolution du lieu et des activités au fil des années. En parallèle, trois capsules vidéo ont été réalisées, donnant la parole à des jeunes présents depuis les débuts du CLAAP. Leurs témoignages montrent, de manière très concrète, la place qu'a occupée le centre dans leur construction personnelle.

Parmi eux, l'un est aujourd'hui membre de l'équipe. Ce parcours illustre particulièrement bien la manière dont le CLAAP peut s'inscrire dans la durée et participer à des trajectoires d'engagement.

Le week-end s'est conclu par une soirée festive, pensée comme un moment de rassemblement intergénérationnel, à l'image du travail mené au quotidien. La forte participation témoigne de l'attachement au lieu et de sa reconnaissance dans le tissu local.

Cet anniversaire n'a pas seulement permis de célébrer, il a aussi confirmé le rôle du CLAAP comme espace structurant, capable d'accompagner des jeunes sur le long terme et de s'inscrire durablement dans leur parcours.

DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE DE LOISIRS AUX BRENETS - LE CLAAB « CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION AUX BRENETS »



L'année 2025 a été fortement marquée par la concrétisation du projet de développement d'une offre de loisirs aux Brenets, devenu aujourd'hui le CLAAB « Centre de loisirs et d'animation aux Brenets », avec une identité propre et un logo dédié.

Ce projet s'inscrit directement dans une réflexion politique liée à la fusion des communes, avec un objectif clair d'équité entre les jeunes du Locle et ceux des Brenets. Il répond à un besoin identifié de structuration de l'offre pour les adolescent·e·s, dans un contexte où les possibilités existent mais restent limitées en termes de lieux dédiés et de cadre d'accompagnement.

L'année 2025 a été consacrée à un travail de fond important, notamment le vidage de l'ancien Hôtel de Ville et son aménagement afin de le rendre adapté à l'accueil des jeunes. Cette phase a demandé un investissement conséquent de la part du service et s'est révélée à la fois longue et exigeante.

L'ouverture effective a eu lieu en janvier 2026. Elle marque une étape importante dans le développement du service et dans l'élargissement de son action sur le territoire.

Le fonctionnement repose sur la présence d'un moniteur dédié aux Brenets, ainsi que sur l'implication de l'équipe d'animation du service, permettant d'assurer un cadre cohérent tout en tenant compte des spécificités locales.

Le CLAAB propose un accueil libre ainsi que des activités encadrées, avec une attention particulière portée à la création de lien avec les jeunes du territoire. La dynamique mise en place se veut progressive, afin de permettre une appropriation du lieu par les jeunes eux-mêmes.

Ce projet illustre concrètement la manière dont une réflexion politique peut se traduire en action de terrain, en passant par la création de lien, la construction d'une offre, puis son développement dans le temps.

► PROJETS PARTENAIRES

Les projets partenaires soutenus par le service de l'animation socioculturelle participent pleinement à la construction d'une offre globale, cohérente et accessible pour les jeunes et les familles du territoire. Ils permettent d'élargir les formes d'intervention, de toucher des publics différents et d'occuper des temporalités que le service ne peut pas toujours investir directement.

Ils ne viennent pas en complément au sens d'un « plus », mais bien comme une réponse nécessaire à des besoins identifiés. Ces projets s'inscrivent là où le service n'a pas la capacité d'agir seul, tout en restant en cohérence avec ses missions. Ils permettent de renforcer le maillage du territoire, d'assurer une continuité dans les parcours des jeunes et de proposer des espaces adaptés à des réalités diverses.

Leur présence contribue à une offre riche, diversifiée et ancrée localement. Elle permet de répondre de manière concrète aux enjeux de socialisation, de prévention et d'égalité d'accès, en proposant des cadres structurés, accessibles et porteurs de sens. Dans cette logique, ces partenariats ne relèvent

pas d'une logique opportuniste, mais bien d'un choix assumé, visant à garantir une réponse globale et pertinente aux besoins de la population.

« L'EXPLORATOIRE », UN PROJET DE L'ANPAC 0-6

L'association ANPAC 0-6, Association Neuchâteloise de la Promotion Artistique et Culturelle pour les enfants de 0 à 6 ans, a été créée en 2023 par un comité entièrement bénévole composé de Véronique Saucy, Sophie Liechti, Élodie Javet et Évodie Zürcher, toutes les quatre spécialistes de la petite enfance. Extrêmement motivées, elles s'engagent à mettre tout en œuvre pour développer et pérenniser leur projet « L'Exploratoire », un laboratoire de la créativité visant à promouvoir l'exploration libre dans le canton de Neuchâtel. Inspiré de la Maison de la Créativité de Genève, cet espace est ouvert au Locle tous les dimanches après-midi depuis le 10 novembre 2024.

L'Exploratoire rencontre un vif succès, tant auprès du grand public que des milieux professionnels. Cet engouement confirme qu'il répond à un besoin réel sur le territoire et que l'offre proposée est de qualité.

Le projet a également suscité l'intérêt des médias (Arcinfo, RTS, RTN, Journal du Ô).

Le service de l'animation socioculturelle soutient l'association en mettant à disposition une de ses salles dans le bâtiment de l'Ancienne Poste et attribue une enveloppe budgétaire pour financer une partie du projet.

FONDATION IDÉESPORT

Rapports complets consultables sur le site internet de la Fondation : <https://www.ideesport.ch/fr>

Le partenariat avec la Fondation IdéeSport permet à la Ville du Locle de disposer de deux offres complémentaires, structurées et reconnues, qui viennent renforcer de manière concrète le travail mené par le service d'animation socioculturelle. Là où le service agit au quotidien dans une logique de lien, de prévention, d'accompagnement et de cohésion sociale, IdéeSport apporte des dispositifs cadrés, réguliers, pensés autour du mouvement, de la rencontre et de l'implication des jeunes. Cette complémentarité est précieuse. Elle permet de diversifier les portes d'entrée vers les publics, d'occuper des temporalités spécifiques, notamment le dimanche après-midi et le samedi soir, et d'offrir des espaces encadrés à des enfants et des adolescent·e·s qui ne fréquentent pas forcément les autres prestations du service.

Ce partenariat présente également un intérêt particulier parce qu'il ne se limite pas à mettre à disposition une activité. Les deux projets reposent sur l'engagement progressif de jeunes coaches, accompagné·e·s par des professionnel·le·s, ce qui leur permet de prendre des responsabilités, de développer des compétences et de vivre une première expérience valorisante dans un cadre exigeant mais soutenant. Cette dimension éducative et participative renforce fortement la pertinence du partenariat. Elle permet de proposer non seulement une offre de loisirs, mais aussi un véritable terrain d'apprentissage et d'implication pour des jeunes de la région. Les résultats observés au cours de

l'année écoulée confirment que cette collaboration répond à des besoins réels, avec des publics présents, fidèles, et un ancrage local fort dans les deux projets.

OpenSunday Le Locle

Le projet OpenSunday Le Locle confirme, pour la saison 2024–2025, sa place dans le paysage local. Il a accueilli en moyenne près de 32 enfants chaque dimanche, avec une fréquentation globalement stable sur trois saisons, ce qui montre que l'offre est installée, identifiée et attendue par les familles. Le projet touche bien son public cible, principalement des enfants de la 3H à la 7H, et répond à un besoin clair en matière d'espace gratuit, accessible, encadré et sans inscription préalable, favorisant à la fois le mouvement, le plaisir d'être ensemble et l'égalité des chances.

Au-delà de la pratique physique, OpenSunday constitue un véritable espace de socialisation et d'apprentissage. Les enfants y évoluent dans un cadre contenant, sécurisant et participatif. Le projet montre aussi une belle fidélisation, avec plus de 87 % des enfants qui reviennent plus d'une fois au cours de la saison, ce qui démontre qu'il ne s'agit pas d'une fréquentation ponctuelle mais bien d'une offre qui fait sens pour eux. Il est également à relever que le projet se distingue par une forte participation féminine, supérieure à la moyenne nationale, ce qui est loin d'être anodin dans ce type d'offre et souligne sa capacité à rejoindre un public large et diversifié. Son ancrage local est fort, avec environ 90 % des participant·es provenant du Locle, ce qui confirme son utilité directe pour la population concernée.

Le projet présente enfin un intérêt important dans sa continuité avec les autres prestations du territoire. Il permet une première expérience positive du collectif, du mouvement et de la participation, avant un relais naturel vers d'autres offres, notamment Midnight pour les plus grands. Dans cette perspective, OpenSunday ne doit pas être vu comme une animation annexe, mais comme un maillon cohérent d'une chaîne plus large de prévention, de socialisation et d'accompagnement.

Midnight Le Locle

Le projet Midnight Le Locle a connu une saison 2024–2025 particulièrement positive. La fréquentation est en hausse, avec une moyenne de 35 jeunes par soirée contre 27 l'année précédente, un pic à 49 participant·es, et un nombre total de visites en nette progression. Ces chiffres sont importants, non seulement parce qu'ils montrent que le projet fonctionne, mais surtout parce qu'ils témoignent d'un besoin bien réel. Midnight répond à une attente forte des adolescent·es en proposant un espace de rencontre structuré le samedi soir, moment où les alternatives encadrées sont peu nombreuses.

Le projet ne se limite pas à une salle de sport ouverte. Il constitue un lieu de rencontre, de mouvement, de socialisation et de repères. L'évaluation nationale du programme rappelle d'ailleurs que la première motivation des jeunes participant·es reste la rencontre avec les pairs, ce qui confirme que ces espaces jouent un rôle essentiel bien au-delà de l'activité physique seule. La fidélisation observée est forte, avec près de 90 % des adolescent·es qui reviennent plus d'une fois dans la saison, et une part

importante de jeunes présents de manière constante, ce qui montre que Midnight s'inscrit réellement dans leur quotidien et leur organisation du temps libre.

Là encore, la dimension éducative du projet est centrale. Le programme de coaches permet à des jeunes locaux de s'impliquer concrètement dans l'organisation, de prendre des responsabilités et de développer des compétences psychosociales et professionnelles dans un cadre encadré. Cette implication renforce l'ancrage local du projet et lui donne une valeur ajoutée qui dépasse largement l'événementiel. Midnight agit à la fois comme une offre de loisirs, comme un outil de prévention, et comme un espace où des jeunes peuvent s'engager de manière constructive.

Dans un contexte où les enjeux liés aux regroupements informels, à l'occupation du temps libre et au maintien du lien avec les adolescent·e·s sont bien réels, le projet Midnight représente une réponse pertinente, complémentaire et éprouvée. Sa progression, sa stabilité et la fidélité de son public montrent qu'il a pleinement sa place dans l'écosystème local.

► ANALYSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES 2026

L'année 2025 confirme la place du service de l'animation socioculturelle dans le paysage local, avec une activité stable et une reconnaissance qui s'est consolidée. Cette stabilité permet aujourd'hui de sortir d'une logique de fonctionnement en réaction pour entrer davantage dans une phase d'ajustement, de consolidation et de développement.

L'évolution du public, avec l'arrivée progressive d'une nouvelle génération, amène toutefois de nouveaux enjeux. Les attentes changent, les formes d'engagement évoluent, et certaines prestations devront être adaptées afin de rester en adéquation avec les réalités du terrain. Cette capacité d'adaptation reste au cœur du travail du service.

Le développement du CLAAB marque également une étape importante. Il vient renforcer la présence territoriale du service et pose la question de la cohérence globale entre les différents lieux d'intervention, tout en tenant compte des spécificités locales.

En parallèle, le travail engagé autour de la professionnalisation des moniteurs met en évidence une évolution du fonctionnement interne. Ce qui relevait initialement d'un engagement ponctuel s'inscrit désormais dans des parcours plus durables, nécessitant un accompagnement structuré et une reconnaissance adaptée.

Un enjeu central reste celui de la lisibilité. Le service est encore souvent réduit à un lieu, alors qu'il recouvre une réalité bien plus large. Le service d'animation socioculturelle ne se limite pas à un espace d'accueil, il agit sur des questions de jeunesse, mais aussi de vivre-ensemble, de cohésion sociale, de participation et de dynamique territoriale.

Dans cette perspective, l'année 2026 devra permettre de travailler à une meilleure structuration et à une clarification du service dans son ensemble. Cet enjeu est essentiel. Il s'agit de sortir d'une représentation partielle pour affirmer une identité plus juste et plus complète.

Ce travail de clarification doit permettre de légitimer pleinement des actions déjà menées auprès de publics variés. Même si l'entrée se fait souvent par la jeunesse, il n'est pas possible d'agir uniquement auprès des jeunes pour répondre aux enjeux qui les concernent. Le travail s'inscrit nécessairement dans une approche plus large.

À terme, cette structuration doit également permettre de libérer du temps aujourd'hui consacré à expliquer, justifier et rendre lisible l'action du service. Ce temps pourra alors être réinvesti directement au bénéfice des missions, du terrain et des publics.

L'année 2025 marque ainsi une étape charnière, entre consolidation et ouverture, avec une base suffisamment solide pour envisager les évolutions à venir avec clarté et ambition.

► PRÉAMBULE

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité du développement du dispositif Alter Connexion Montagnes, dont la mission est de soutenir des jeunes et jeunes adultes confrontés à des situations de transition ou de rupture dans leurs parcours scolaires, professionnels, sociaux ou personnels. Ancré dans le territoire des Montagnes neuchâteloises, le projet repose sur une approche de proximité mobilisant des mentore·s engagé·es dans leurs communautés et reconnus comme des figures de confiance et de repères pour les jeunes.

Dans un contexte social marqué par la complexification des trajectoires de vie, la multiplication des facteurs de vulnérabilité et une certaine défiance vis-à-vis des institutions, l'action des mentore·s constitue un levier essentiel de prévention et d'accompagnement. Leur présence sur le terrain permet de maintenir un lien de confiance avec des jeunes qui, pour certain·e·s, s'éloignent des dispositifs d'aide traditionnels ou peinent à y accéder. En s'appuyant sur leurs réseaux sociaux, culturels, associatifs ou sportifs, les mentore·s contribuent à renforcer l'intégration sociale et professionnelle, à soutenir les parcours de formation et à prévenir les ruptures.

La mission d'Alter Connexion Montagnes s'adresse en priorité à des jeunes confrontés à des difficultés multiples, notamment dans les domaines de la santé mentale, de la scolarité, de l'insertion professionnelle, de l'autonomie administrative ou encore de l'intégration sociale et culturelle. L'approche du projet repose sur la complémentarité entre l'expertise de terrain des mentore·s et l'accompagnement professionnel assuré par la coordination, composée d'une psychologue et d'une travailleuse sociale.

En 2025, l'activité du dispositif a confirmé l'importance de ce modèle d'intervention de proximité. Les mentore·s ont poursuivi leur engagement auprès des jeunes tout en développant des actions collectives et des initiatives de prévention au sein de leurs réseaux. Cette dynamique témoigne à la fois de la pertinence du projet dans le contexte local et de la nécessité de poursuivre son renforcement afin de répondre aux besoins croissants observés sur le terrain.

► RESSOURCES HUMAINES : LA COORDINATION

En 2025, le dispositif atteint une configuration stabilisée, tant en termes de ressources humaines que de fonctionnement, avec une coordination composée de deux personnes pour un taux global de 40 %, avec, en complément, 5 % de supervision assurée par la responsable du service de l'animation socioculturelle de la Ville du Locle. Cette évolution, marquée par une réduction du nombre de personnes impliquées dans la coordination, a permis de renforcer l'efficacité organisationnelle, en favorisant une meilleure lisibilité des rôles, une prise de décision plus fluide et une gestion optimisée des processus, malgré des ressources limitées.

Cette configuration s'inscrit dans la continuité des évolutions de 2024, marquées par une phase de réorganisation et une diminution progressive de la capacité de coordination en fin d'année, passant de 55 % à 40 %. Le maintien de ce taux en 2025 a nécessité un engagement soutenu de la part de la coordination, incluant la mobilisation d'heures supplémentaires afin d'assurer le suivi des mentore-s, la gestion des situations complexes et le développement du dispositif. Cette réalité souligne à la fois la capacité d'adaptation de l'équipe et les limites structurelles liées aux ressources disponibles.

Dans ce contexte, le projet a été piloté de manière proactive, avec une attention constante portée aux besoins émergents du terrain. Cette capacité d'adaptation s'est traduite par des ajustements conceptuels et opérationnels ciblés, garantissant une gestion à la fois fonctionnelle, flexible et stable, en cohérence avec les valeurs et le cadre d'Alter Connexion Montagnes. Cette orientation stratégique a contribué à consolider la structure du projet et à clarifier le positionnement de la coordination dans la gestion du dispositif, des mentore-s et des instances de soutien.

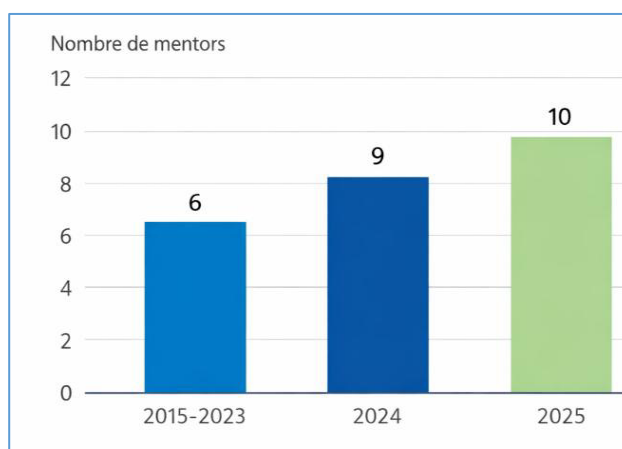
► ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2025

OBJECTIF 1 : STABILISER LA MISSION ALTER CONNEXION MONTAGNES

En 2025, la stabilisation du dispositif se confirme à travers plusieurs indicateurs structurels et opérationnels :

Le renforcement de l'équipe de mentore-s constitue un premier élément central. Le nombre de mentore-s est passé de 6 entre 2015 et 2023 à 9 en 2024, puis à 10 en 2025, traduisant une consolidation progressive des ressources humaines du projet. En 2024, l'équipe a été renforcée par l'intégration de trois nouvelles personnes, portant le total à neuf mentore-s. En 2025, une nouvelle recrue est venue compléter l'équipe, consolidant ainsi la capacité d'intervention et la diversité des profils. L'année 2025 confirme ainsi la stabilité du dispositif, avec une équipe composée de 10 mentore-s active-s et engagé-e-s sur le terrain.

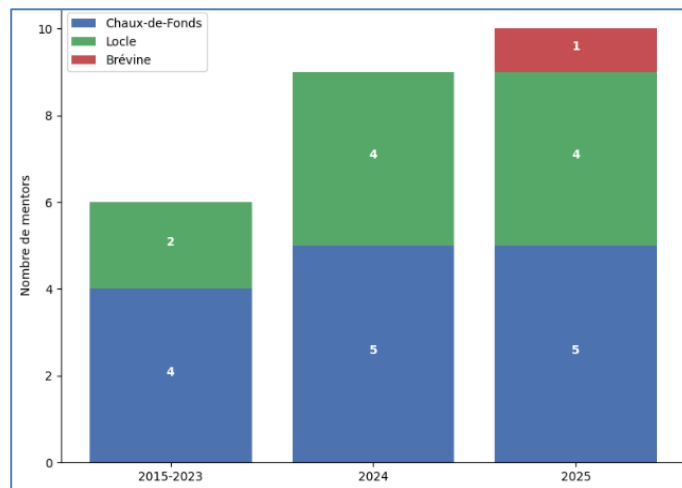
Evolution de l'équipe de mentore-s 2015 – 2025



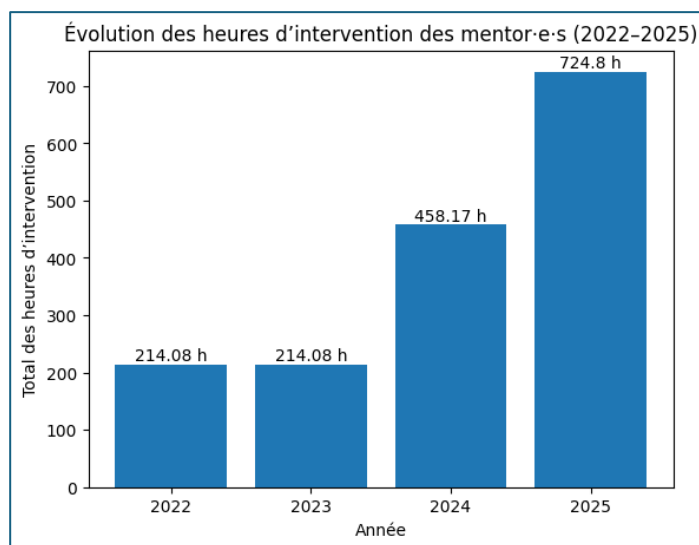
La dimension géographique constitue un élément central du dispositif et s'inscrit dans une dynamique d'évolution progressive. Entre 2015 et 2023, quatre mentore-s étaient basés à La Chaux-de-Fonds et deux au Locle. L'extension de l'équipe en 2024 a permis un meilleur équilibre territorial, avec une participation renforcée au Locle et la mobilisation de cinq mentore-s à La Chaux-de-Fonds.

En 2025, cette évolution se poursuit avec l'intégration d'une nouvelle personne originaire de La Brévine, désormais active sur le terrain. La répartition géographique des mentore-s atteint ainsi 50 % à La Chaux-de-Fonds, 40 % au Locle et 10 % à La Brévine, traduisant une première étape concrète dans l'extension du dispositif à l'ensemble des Montagnes neuchâteloises, conformément à un objectif que la coordination s'était fixée en 2024. Cette évolution reflète à la fois la stabilité de l'équipe et l'élargissement progressif de la couverture territoriale, deux éléments essentiels pour garantir un accompagnement de proximité, renforcer la qualité des interventions et soutenir l'impact du mentorat sur l'ensemble du territoire.

Répartition géographique des mentore-s 2015 – 2025



L'évolution des heures d'intervention constitue un indicateur quantitatif particulièrement probant de la stabilisation et du développement du dispositif. Le volume horaire est resté stable en 2022 et 2023 (214,08 heures), avant de connaître une progression marquée en 2024, atteignant 458,17 heures, soit une augmentation de 114 %. En 2025, les heures d'intervention s'élèvent à 724,80 heures, représentant une hausse de 58 % par rapport à 2024 et de 239 % par rapport à 2023.



Cette croissance continue traduit, pour la première fois dans l'histoire du dispositif, une activité d'accompagnement pleinement structurée et inscrite dans la durée. Elle reflète à la fois l'augmentation du nombre de mentor-e-s actives sur le terrain, la consolidation de l'organisation de la coordination, ainsi que la capacité du projet à répondre de manière concrète, réactive et qualitative aux besoins croissants du terrain.

Au-delà de l'intensification du volume d'activité, cette évolution témoigne également d'une plus grande régularité et d'un approfondissement des relations d'accompagnement. Elle met par ailleurs en évidence une demande croissante émanant du terrain, soulignant le besoin de ce type de figure d'accompagnement et de ce modèle d'intervention dans un contexte particulièrement marqué par des difficultés sociales. Ces éléments sont essentiels pour soutenir des jeunes en situation de fragilité, de transition ou de rupture.

Optimisation des outils de suivi et de gestion : La stabilisation de la mission se confirme également par la création, l'adaptation et l'intégration d'outils répondant aux besoins de gestion et de suivi de la coordination, des mentor-e-s et des mentoré-e-s.

En 2025, le logiciel IOLOGO, destiné à soutenir l'acquisition et le renforcement des compétences linguistiques en français, a été pleinement opérationnel et intégré dans les pratiques de mentorat, offrant un appui concret dans l'accompagnement des bénéficiaires.

Parallèlement, un outil interactif de suivi et de transmission des heures mensuelles a été mis en place, permettant une saisie directe et une traçabilité renforcée des temps d'intervention des mentor-e-s sur le terrain. Dans une logique de structuration du suivi des accompagnements, une « grille d'analyse intégrale des problématiques rencontrées » a également été élaborée et mise à disposition par la coordinatrice, psychologue clinicienne, sur la base de ses compétences spécialisées. Cet outil permet de tracer les évolutions observées, de thématiser les problématiques rencontrées, d'objectiver les soutiens et orientations apportés, ainsi que d'identifier les besoins de formation éventuels.

Cet instrument s'est révélé central pour une gestion à la fois pragmatique et structurée du dispositif, renforçant la capacité du projet à suivre les accompagnements, à identifier les enjeux du terrain et à adapter les réponses aux besoins des personnes suivies.

OBJECTIF 2 : OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ AUX MENTORE-S POUR FACILITER LEURS ACTIONS AUPRÈS DE LA JEUNESSE

En 2025, le renforcement de l'accompagnement des mentore-s s'est appuyé sur une combinaison de suivi individualisé, de formations et d'interventions.

Renforcement du suivi individualisé et soutien spécialisé aux mentore-s

Une des forces majeures du projet en 2025 réside dans le renforcement du suivi individuel assuré par la coordination, permettant d'apporter un soutien spécialisé et interdisciplinaire aux mentore-s. Les mentore-s ont pu bénéficier de l'accompagnement direct d'une psychologue clinicienne, experte en migration, populations vulnérables, psychotrauma et droits de l'homme, ainsi que d'une travailleuse sociale spécialisée en animation socioculturelle, diplômée en coaching professionnel et d'un CAS en praticienne formatrice. Cette expertise interne a permis d'offrir un appui psychologique pour la gestion de situations complexes, ainsi que des conseils psycho-éducatifs et sociaux pour l'orientation, le suivi et la gestion des cas en cours. Chaque mentore a été suivi individuellement par la coordination à travers des rendez-vous structurés, complétés par des bilans annuels de suivi et de développement. Cette organisation a favorisé une approche proactive, sécurisante et adaptée aux besoins spécifiques des mentore-s, consolidant ainsi la qualité et l'efficacité de l'accompagnement proposé par le dispositif.

Modèle de formation consolidé

Le modèle de formation adopté par la coordination depuis le deuxième semestre 2024 constitue l'une des principales forces du projet en 2025. Le choix d'organiser deux journées complètes de formation par année, en blocs semestriels, a été unanimement apprécié par l'ensemble des mentore-s. Ceux-ci ont clairement exprimé leur préférence pour ce format, jugé plus pertinent et plus efficace que l'organisation précédente en quatre demi-journées annuelles.

Ce format favorise une meilleure disponibilité des participant-e-s et une immersion plus approfondie dans les thématiques abordées. La coordination constate ainsi que la grande majorité des mentore-s a participé à l'intégralité des formations proposées, tant en novembre 2024 qu'en 2025. Les rares absences constatées s'expliquent uniquement par des empêchements exceptionnels, tels que des raisons de santé ou des contraintes professionnelles imprévues, malgré une motivation clairement exprimée.

De manière générale, les mentore-s se sont montrés très satisfaits et fortement engagés dans les formations suivies. Les contenus proposés, la pertinence des thématiques ainsi que la dynamique pédagogique ont répondu de manière cohérente aux besoins du terrain et aux attentes exprimées par l'ensemble des participant-e-s

Afin d'optimiser encore davantage la participation et l'impact des formations, la coordination a confirmé en 2025 le choix d'un format d'une journée complète par semestre, permettant de limiter les absences liées aux contraintes d'agenda et de renforcer la qualité des apprentissages.

Formations réalisées en 2025

Formation 1

Cette journée de formation a été structurée autour de deux axes thématiques complémentaires.

D'abord, le développement de compétences d'accompagnement en faveur de l'intégration linguistique de personnes allophones : dans le contexte de l'acquisition par Alter Connexion Montagnes d'un logiciel dédié à l'apprentissage du français langue étrangère, l'ensemble des mentore·s a bénéficié d'une formation en présentiel dispensée par des logopédistes spécialisés, dont M. Julien Laurent. Cette formation a permis une appropriation concrète de l'outil et de ses usages dans l'accompagnement des bénéficiaires.

En complément, la gestion des conflits et communication non violente : la deuxième partie de la journée a été animée par Swissnova, avec l'intervention de M. Régis Gobe, expert en développement institutionnel. Cette séance constituait la seconde phase du module en gestion des conflits, faisant suite à la formation de novembre 2024. L'ensemble du module a été largement salué par les mentore·s, tant pour la pertinence des contenus abordés que pour la qualité des échanges et les liens professionnels établis avec le formateur.

Formation 2

Cette journée a débuté par une formation interne dédiée au nouvel outil d'enregistrement des heures, facilitant le suivi et la gestion des activités des mentore·s. La suite de la journée a été consacrée aux thématiques suivantes :

- Bilan de compétences, outils et méthodes de résolution de problèmes et de prise de décision, formation dispensée par le Dr Pierre-Alain Lüthi, membre d'Educ.ch.
- Développement de compétences en gestion administrative, prévention et gestion des dettes, formation animée par deux collaboratrices spécialisées du Secteur Dettes de Caritas Neuchâtel.

Ces formations ont répondu de manière directe aux besoins identifiés sur le terrain. Les mentore·s ont exprimé un fort intérêt pour le renforcement continu de ces domaines de compétences, jugés essentiels dans leur pratique quotidienne.

Au-delà des apprentissages individuels, ces journées ont également contribué de manière significative au renforcement des liens interinstitutionnels. La mission d'Alter Connexion Montagnes a notamment été présentée au Directeur de Caritas Neuchâtel ainsi qu'au Secteur Dettes, ouvrant de nouvelles perspectives de collaboration. À la suite de cette formation, l'ensemble des mentore·s dispose désormais de la possibilité de solliciter directement les collaboratrices spécialisées de

Caritas en cas de besoin de conseil ou d'orientation, ce qui constitue un atout majeur pour la qualité de l'accompagnement proposé.

Les interventions : espace de soutien, de partage d'expériences et de professionnalisation

Les séances d'intervision de 2025 ont été conçues comme des espaces de réflexion collective et d'analyse des pratiques, visant à renforcer la posture professionnelle des mentor·es face à des situations de plus en plus complexes. Elles ont permis d'identifier des thématiques récurrentes (gestion des limites, prévention de la dépendance, posture dans l'accompagnement, et besoins d'outils en lien avec l'insertion professionnelle) et de faire émerger des besoins de formation ciblés. Ces échanges ont confirmé la pertinence de l'intervision comme dispositif central de soutien, favorisant la co-construction de stratégies d'intervention et l'adaptation continue du projet aux réalités du terrain.

En 2025, malgré les contraintes de disponibilité des mentor·es, deux séances d'intervision ont pu être organisées :

La première s'est tenue le 19 juin 2025 dans les locaux de l'ASAP à La Chaux-de-Fonds, de 18h45 à 20h30, avec la participation de sept mentor·es et un membre du comité de pilotage (COPIL).

Les thèmes abordés ont porté sur la manière de poser ses limites avec les personnes suivies, comment prévenir la dépendance de certains mentoré·es à leur mentor·e et les aider à prendre des décisions, ainsi que sur le maintien d'une distance professionnelle pour se protéger face à des partages lourds. Les échanges ont été ouverts et collaboratifs, chaque mentor·e ayant pu partager son expérience.

Les besoins identifiés concernent principalement l'accompagnement des mentoré·es dans la prise de décisions dans des situations complexes. Les orientations données : la coordination prévoit de réfléchir à la mise en place d'une formation pour fournir aux mentor·es des outils adaptés.

La deuxième séance d'intervision a eu lieu le 21 octobre 2025 dans les locaux du Job Service à La Chaux-de-Fonds, de 18h15 à 20h30. Sept mentor·es sur dix ont participé, accompagnés de deux membres du comité de pilotage (COPIL).

Le but de la séance était d'identifier les besoins des mentor·es en matière de recherche d'emploi afin que Job Service puisse créer une formation sur mesure. Les thèmes abordés ont été les codes de la recherche d'emploi et la posture professionnelle, les difficultés des jeunes et les limites des mentor·es, les problématiques récurrentes telles que la confiance en soi, les refus, la valorisation du parcours et les trajectoires complexes, l'utilisation de l'IA par les jeunes et la manière d'accompagner ces pratiques, ainsi que la manière d'accompagner les jeunes dans le choix de leur métier et de leur voie et de valoriser leurs compétences dans leur CV.

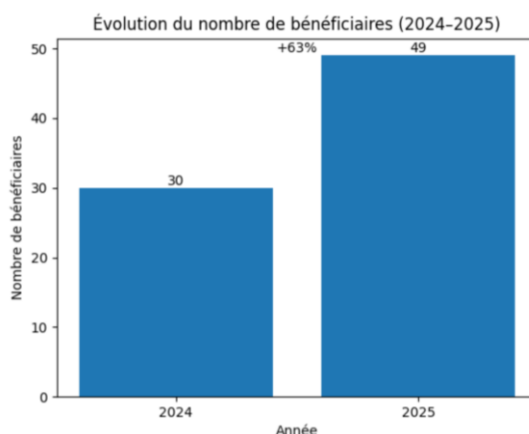
La dynamique a été ouverte et collaborative, favorisant le partage d'expériences et des besoins communs. Les besoins identifiés portent sur le gros flou concernant les nouveaux codes en matière

de recherche d'emploi. Les orientations données : la coordination prévoit de réfléchir à la mise en place d'une formation pour fournir aux mentore-s des outils adaptés.

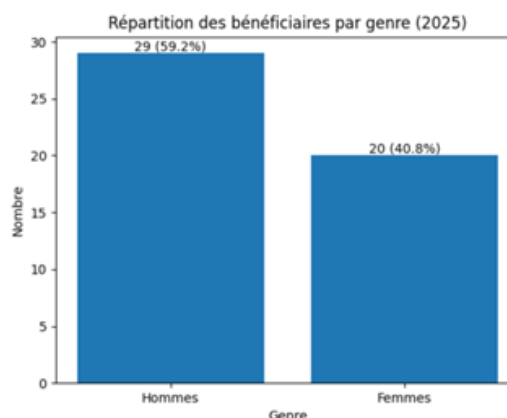
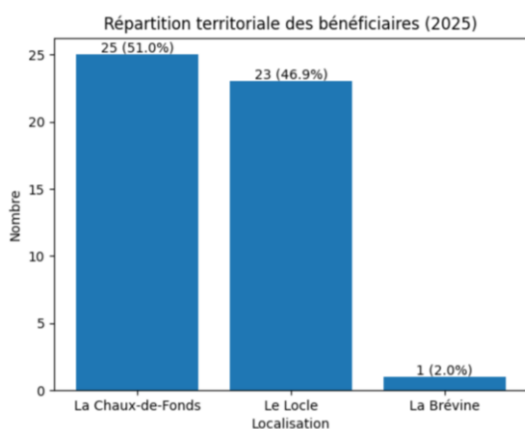
Dans l'ensemble, ces dispositifs ont permis de renforcer les compétences des mentore-s, de soutenir leur engagement et d'améliorer la qualité des accompagnements proposés

► BILAN DU MENTORAT

En 2025, les mentore-s d'Alter Connexion Montagnes ont accompagné 49 personnes, contre 30 en 2024, soit une augmentation de 63 % du nombre de bénéficiaires suivis. Cette évolution reflète une intensification de l'activité d'accompagnement, rendue possible par le renforcement progressif de l'équipe de mentorat, composée de 10 mentore-s actives en 2025.



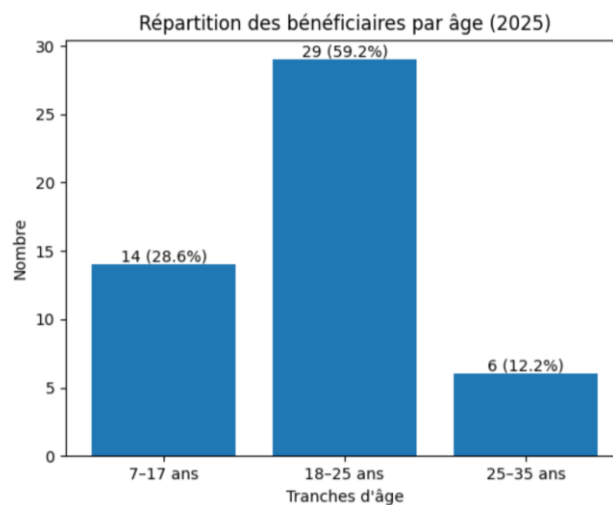
La répartition par genre se compose de 29 hommes et 20 femmes, indiquant une légère prédominance masculine dans les situations accompagnées. Cette distribution suggère que, tout en restant transversaux, certains besoins d'accompagnement peuvent être plus fortement exprimés ou orientés vers le dispositif par des publics masculins, notamment dans des contextes de transition ou de vulnérabilité.



Du point de vue territorial, les accompagnements se concentrent principalement à la Chaux-de-Fonds avec 25 bénéficiaires à La Chaux-de-Fonds et 23 au Locle, auxquels s'ajoute 1 personne à La Brévine. Cette répartition confirme l'ancrage territorial du dispositif sur les deux principaux pôles urbains, tout en mettant en évidence sa capacité à intervenir, de manière encore émergente, dans des zones plus périphériques.

La répartition par âge met en évidence une prédominance des jeunes adultes. 29 personnes ont entre 18 et 25 ans, correspondant à une période de transitions importantes (fin de la scolarité obligatoire, entrée en formation, accès à l'emploi, démarches administratives liées à l'autonomie). Le mentorat intervient ici comme un soutien structurant dans ces étapes clés du parcours.

Par ailleurs, 14 bénéficiaires âgé·e·s de 7 à 17 ans ont été accompagné·e·s. Cette donnée confirme la présence du dispositif auprès de mineur·e·s, renvoyant à des besoins d'orientation, de repérage précoce de difficultés ou de soutien dans des situations de fragilité avant l'entrée dans la vie adulte. Dans ce cadre, l'accompagnement implique fréquemment un soutien aux dynamiques familiales, notamment en lien avec la parentalité. Enfin, 6 personnes âgées de 25 à 35 ans ont bénéficié d'un accompagnement. Ce groupe correspond généralement à des parcours marqués par des ruptures ou des difficultés d'insertion, nécessitant un appui individualisé et soutenu.



Dans l'ensemble, ces données confirment que l'activité de mentorat en 2025 s'inscrit dans un contexte de hausse du nombre de situations suivies, avec un public majoritairement composé de jeunes adultes, tout en intégrant également des mineur·e·s et des adultes plus âgés. Le profil des bénéficiaires, tant du point de vue de l'âge que de la répartition territoriale, confirme la pertinence d'un accompagnement de proximité, individualisé et complémentaire aux dispositifs institutionnels existants.

En conclusion, au-delà des 49 personnes accompagnées de manière directe et individualisée en 2025, l'impact du dispositif Alter Connexion Montagnes dépasse ce chiffre. Les mentore·s occupent en effet un rôle reconnu de leadership communautaire et certains d'entre eux articulent leur

accompagnement individuel avec des actions collectives, informelles ou structurées, menées au sein de communautés culturelles, sportives, associatives ou religieuses.

Ces interventions, bien que non systématiquement quantifiées à ce stade, contribuent à la prévention, à la sensibilisation et à l'orientation de publics plus larges confrontés à des problématiques similaires à celles identifiées dans les accompagnements individuels.

Il est ainsi raisonnable de considérer que le projet génère un impact indirect sur un nombre significativement plus élevé de personnes que celles formellement suivies. En 2025, avec le soutien du COSM, un processus a été engagé afin de mieux reconnaître et structurer ces champs d'intervention collective, dans une logique de cohérence avec la mission du mentorat. Cette dynamique vise à renforcer et valoriser ces actions dès 2026, tout en poursuivant le perfectionnement des outils de suivi, afin de qualifier et quantifier plus finement l'ampleur réelle des effets du dispositif, tant sur le plan de la prévention que de l'intervention précoce.

En 2025, les outils de suivi ont été perfectionnés afin de mieux analyser les besoins, les défis et les réalités du terrain, tout en soutenant les mentore-s dans le développement de leurs compétences. Dans ce cadre, un outil élaboré par la coordinatrice psychologue permet de catégoriser et d'objectiver les problématiques rencontrées dans les accompagnements, en lien direct avec les situations observées sur le terrain. Sur cette base, onze catégories d'analyse prioritaires ont été définies et analysées de manière intégrale :

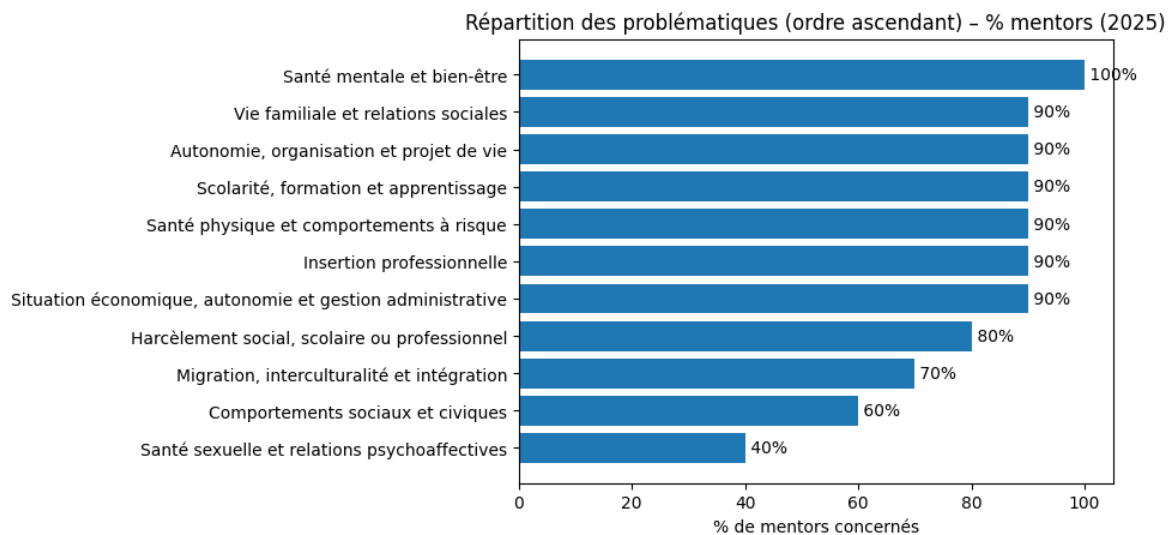
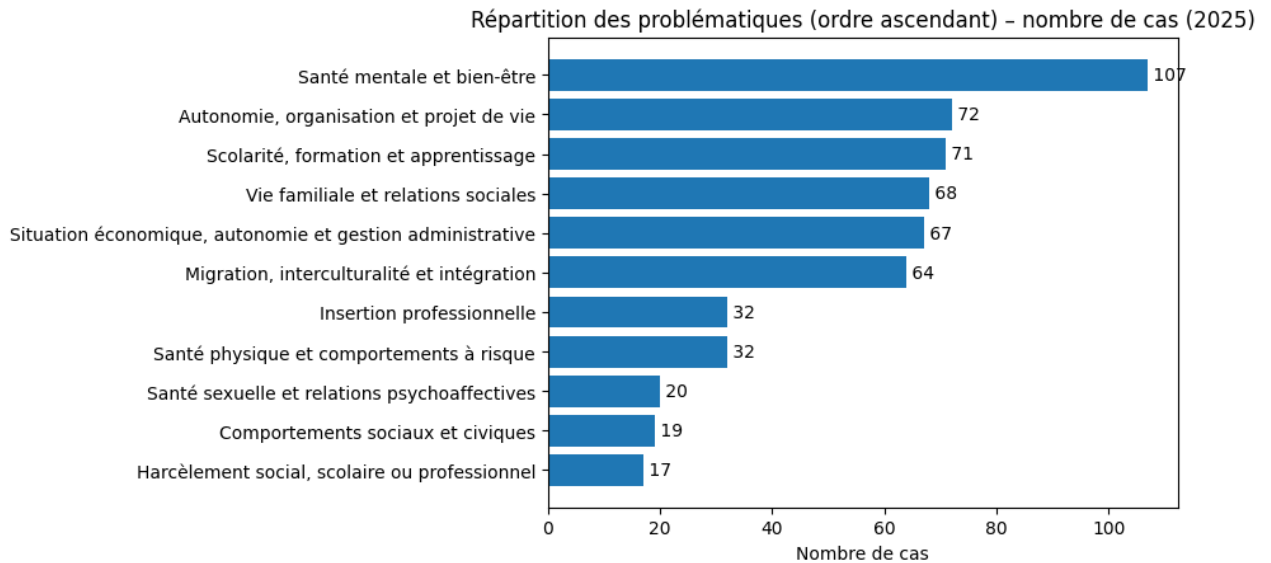
1. Santé mentale et bien-être ;
2. Santé physique et comportement à risque ;
3. Santé sexuelle et relations psychoaffectives ;
4. Harcèlement social, scolaire ou professionnel ;
5. Scolarité, formation et apprentissage ;
6. Domaine de l'insertion professionnelle ;
7. Situation économique, autonomie et gestion administrative ;
8. Vie familiale et relations sociales ;
9. Comportements sociaux et civiques ;
10. Migration, interculturalité, intégration, adaptation ;
11. Autonomie, organisation et projet de vie.

L'analyse réalisée visait à mieux comprendre la nature et la complexité des problématiques rencontrées, ainsi que les liens entre les différents facteurs individuels, sociaux et contextuels.

Les résultats montrent que la majorité des catégories concernent une grande partie de l'équipe de mentorat. Plusieurs domaines mobilisent 9 mentore-s sur 10, et la santé mentale concerne l'ensemble

des mentore.s. Cette forte transversalité confirme que les situations rencontrées ne sont pas isolées, mais s'inscrivent dans des parcours complexes, où plusieurs difficultés se cumulent et interagissent entre elles.

Les graphiques ci-dessous permettent d'illustrer à la fois la fréquence des problématiques et leur répartition au sein de l'équipe de mentorat.



L'analyse des différentes catégories de problématiques a mis en évidence la complexité et l'interdépendance des situations accompagnées. Les difficultés observées ne se présentent pas de manière isolée, mais s'inscrivent dans des parcours où plusieurs dimensions personnelles, sociales, familiales et institutionnelles se croisent et se renforcent mutuellement.

Dans ce contexte, le rôle des mentore·s s'inscrit principalement dans une logique de prévention, d'accompagnement et d'orientation. Les interventions réalisées en 2025 ont reposé sur un travail de proximité visant à repérer les situations de vulnérabilité, à intervenir de manière précoce et à soutenir les personnes dans leurs démarches et leurs parcours. Les mentore·s ont ainsi contribué à prévenir l'aggravation de certaines situations, à renforcer les capacités des personnes accompagnées à faire face à leurs difficultés, et à faciliter leur orientation vers des ressources adaptées lorsque cela était nécessaire. Cette approche permet d'agir à la fois sur les situations individuelles, et également sur les dynamiques plus larges, en soutenant les processus d'autonomie, de stabilisation et d'intégration.

► LIMITES ET AXES D'AMÉLIORATION

Malgré les avancées significatives observées en 2025, plusieurs limites structurelles et opérationnelles subsistent et influencent le développement du dispositif.

Les ressources de coordination demeurent limitées au regard des besoins du terrain. Le taux actuel ne permet pas d'assurer pleinement le suivi individualisé des mentore·s ni d'accompagner l'intégration de nouveaux profils, pourtant identifiés dans les zones les plus vulnérables. Cette situation limite la capacité d'expansion du dispositif là où la demande est la plus forte.

Par ailleurs, les besoins en formation des mentore·s restent élevés. Si des formations ont pu être mises en place, les contraintes budgétaires et organisationnelles (notamment les disponibilités en dehors des horaires professionnels) limitent encore le développement et la consolidation des compétences, pourtant essentielles à la qualité des interventions.

Enfin, la couverture territoriale demeure inégale. Certaines zones des Montagnes neuchâteloises ne bénéficient pas encore d'une présence du dispositif, ce qui pose la question de l'équité d'accès aux accompagnements proposés.

Ces éléments constituent des axes d'amélioration identifiés, dans une logique de consolidation et de développement du dispositif.

► PERSPECTIVES ET DÉVELOPPEMENT POUR 2026

Dans la continuité du travail réalisé en 2025, plusieurs axes de développement ont été identifiés afin de renforcer la qualité, la portée et la durabilité du dispositif.

Le renforcement de la coordination constitue un enjeu central, afin d'assurer un suivi plus régulier des mentore·s, de soutenir leur activité sur le terrain et de permettre l'intégration progressive de nouveaux profils, notamment dans les zones prioritaires.

Par ailleurs, une adaptation des ressources budgétaires apparaît nécessaire pour accompagner l'augmentation de l'activité. L'évolution du nombre d'heures d'intervention et des situations suivies en 2025 met en évidence une demande croissante, nécessitant une capacité d'intervention renforcée.

Le développement des formations constitue également un levier important. L'objectif est de consolider les compétences des mentore·s en lien avec les problématiques rencontrées sur le terrain, tout en maintenant des formats compatibles avec leurs disponibilités.

En parallèle, la structuration des pôles d'expertise internes représente une perspective de développement significative. La mise en réseau des compétences spécifiques des mentore·s permettra de renforcer les dynamiques de collaboration, de soutien mutuel et de partage de connaissances.

Enfin, la poursuite du développement des outils de suivi et d'évaluation vise à affiner la compréhension des situations accompagnées, à mieux qualifier les actions menées et à renforcer la capacité d'analyse du dispositif.

► CONCLUSION GÉNÉRALE

L'année 2025 marque une étape importante dans le développement du dispositif Alter Connexion Montagnes, caractérisée par une consolidation de son organisation, une intensification des accompagnements et une meilleure structuration des pratiques.

L'analyse des données met en évidence la complexité des situations rencontrées, ainsi que la nécessité d'un accompagnement global, combinant prévention, soutien individualisé et orientation vers les ressources existantes. Le rôle des mentore·s s'inscrit ainsi dans une logique de proximité, permettant d'intervenir de manière précoce et adaptée auprès de personnes en situation de transition ou de vulnérabilité.

L'année 2025 se distingue également par un développement significatif de la capacité d'analyse des données issues du terrain, permettant une lecture plus fine des problématiques et des besoins. En parallèle, un renforcement important du soutien, du suivi et de l'accompagnement des mentore·s a été assuré par la coordination, contribuant à une meilleure structuration des pratiques et à une consolidation du dispositif. Cette évolution s'inscrit dans la continuité du projet et dans une dynamique d'amélioration progressive.

Les résultats observés confirment la pertinence du dispositif, tant dans sa capacité à répondre aux besoins du terrain que dans son inscription au sein du réseau institutionnel et associatif.

Dans une perspective de continuité, les axes de développement identifiés pour 2026 visent à renforcer la coordination, à élargir la couverture territoriale, à consolider les compétences des mentore·s et à améliorer les outils de suivi et d'évaluation. Ces éléments permettront de poursuivre le développement du dispositif, tout en garantissant la qualité et la cohérence des interventions proposées.

► **CONSTAT 2025**

En 2025, aucune activité n'a pu être menée dans le cadre du Parlement des Jeunes, faute de jeunes souhaitant s'y engager. Cette difficulté de mobilisation ne date pas de cette année, mais s'inscrit dans une tendance observée depuis plusieurs années.

► **ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION**

Cette situation amène plusieurs éléments de réflexion. Le dispositif nécessite un investissement régulier et soutenu pour exister dans la durée. En 2025, le temps et l'énergie nécessaires à son accompagnement n'ont pas pu être mobilisés par le service de l'animation socioculturelle comme cela avait été le cas au démarrage. Sans un accompagnement par des animateurs, la dynamique ne se maintient pas de manière autonome et il reste difficile pour les jeunes de se mobiliser sans l'appui d'une structure et de professionnel·le·s.

► **PERSPECTIVES 2026**

Face à ce constat, du temps a été dégagé dans les priorités du service de l'animation socioculturelle afin de remettre l'accent sur cet accompagnement. Une nouvelle équipe est en train de se reconstituer. Des jeunes ont été remobilisé·e·s et ont déjà commencé à se réunir. Un animateur est à nouveau en charge d'un suivi régulier et approfondi, afin de soutenir la relance du Parlement des Jeunes.

► **GSR : AIDE SOCIALE**

En 2025, le Service social régional des Montagnes neuchâteloise (SSR MN) a traité pour la Commune du Locle - Les Brenets 557 dossiers d'aide sociale contre 514 en 2024 soit une augmentation de 43 dossiers.

Les dépenses d'aide matérielle pour notre commune se montent à Fr. 7'099'735.50 contre Fr. 7'015'675.98 en 2024 soit une augmentation de Fr. 84'059.52 (1.20 %).

Le coût moyen par dossier est en baisse : Fr. 12'304.56 contre Fr. 13'649.17.

Le montant d'aide par habitant est en légère hausse : Fr. 651.05 contre Fr. 643.05

Causes d'indigence/sortie de l'aide sociale :

A elles seules, les causes économiques représentent plus de 50 % des causes d'indigence :

- Absence de revenu : 37.1 %
- Droit indemnité chômage épuisé : 14.9 %
- Complément au revenu : 6.9 %
- Motifs principaux de sortie de l'aide sociale :
- Transferts de dossiers d'autres communes (17.27 %)
- Rente AI (6.36 %)
- Rente AVS (5.45 %)
- Indemnités de chômage (3.64 %)

Les statistiques sont les suivantes (année de référence 2024, données 2025 pas encore disponibles) :

- Taux d'aide sociale suisse en 2024 : 2.9 %.
- Taux aide sociale canton de Neuchâtel : 5.7 %.
- Taux aide sociale Le Locle : 6.9 %, ce qui représente 755 personnes.

Nombre de dossiers par assistant social : 95 dossiers au 31.1.2026 par 100 % de poste d'assistant social (dossiers pris en compte pour Le Locle-Les Brenets et les autres communes du SSR MN).

Dépenses et recettes : Les dépenses brutes ont augmenté : Fr. 10'123'624.79 contre Fr. 9'809'630.24 en 2024. Les recettes ont augmenté : Fr. 3'023'889.29 contre Fr. 2'793'954.26.

Il faut rappeler que le montant de l'aide attribuée par dossier dépend à la fois de la durée du dossier et de sa structure (famille ou personne seule et de l'existence ou non d'un revenu).

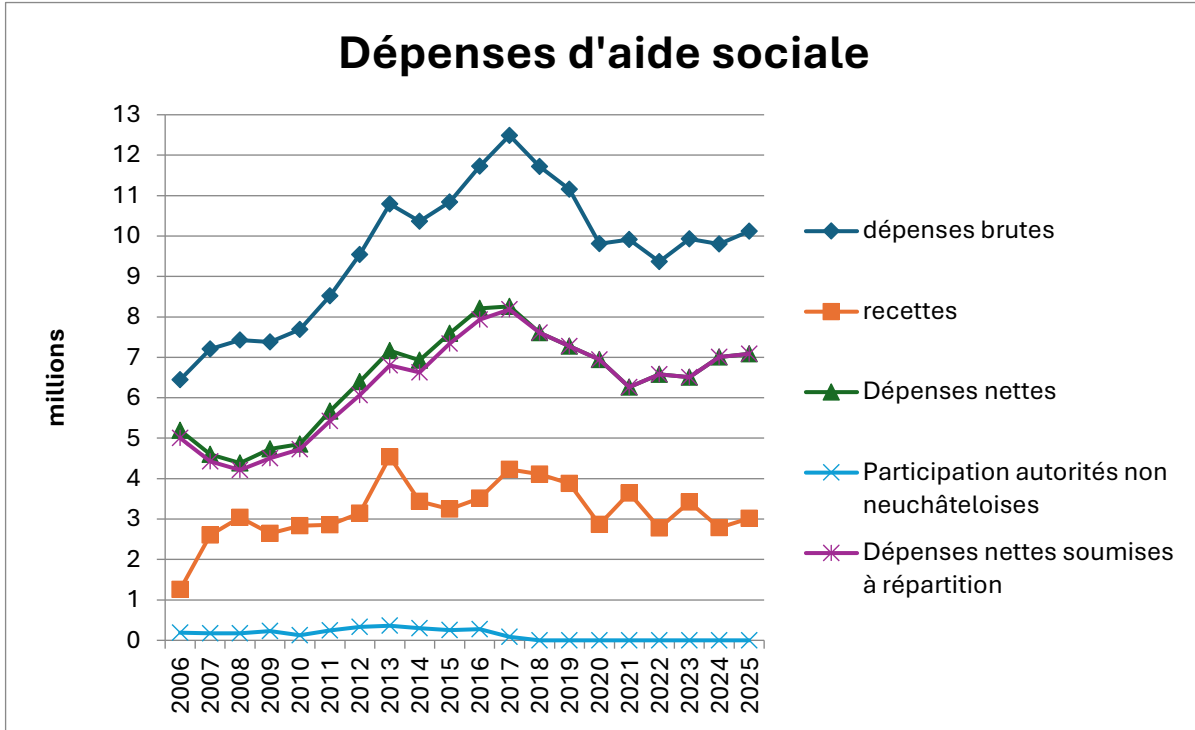
En résumé, le nombre de dossiers d'aide sociale et le montant des dépenses d'aide matérielle ont augmenté.

EVOLUTION DES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE ET DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE

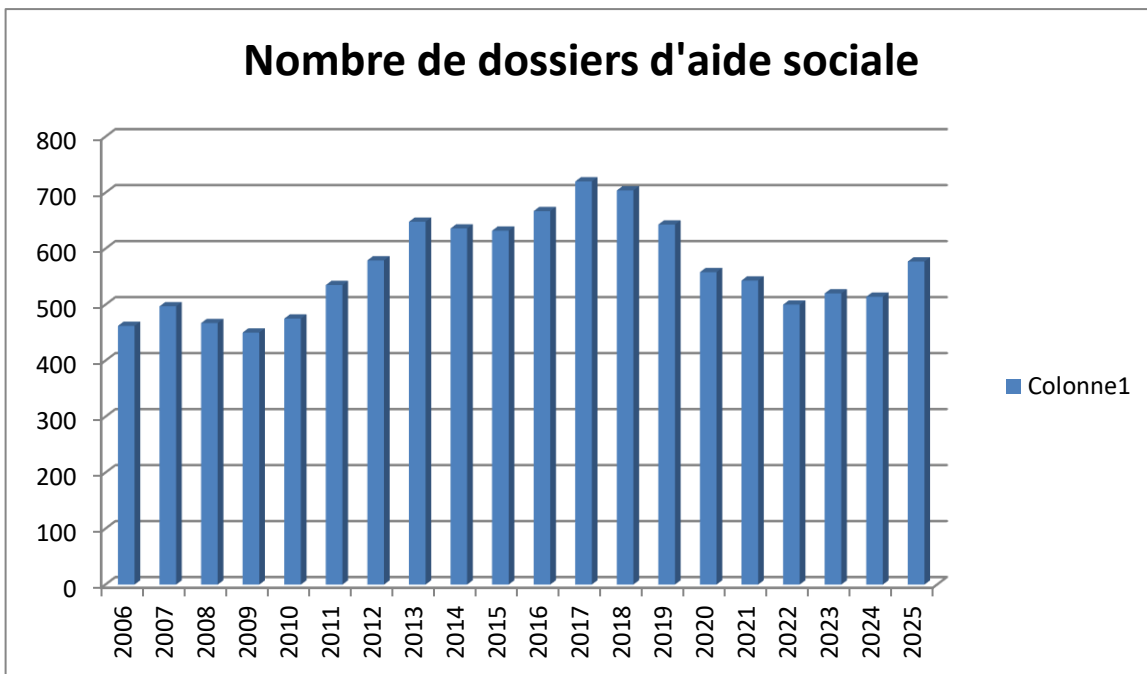
Le Locle	Nb de dossiers	Dépenses d'aide sociale	Coût moyen par dossier
2006	462	5'190'261.06	11'234.33
2007	497	4'601'983.00	9'259.52
2008	467	4'385'254.55	9'390.27
2009	450	4'732'329.01	10'516.29
2010	475	4'850'466.36	10'211.50
2011	535	5'666'186.65	10'591.00
2012	579	6'398'403.22	11'050.78
2013	648	7'167'245.83	11'060.56
2014	636	6'929'396.60	10'895.27
2015	632	7'592'830.47	12'013.98
2016	667	8'210'571.07	12'309.70
2017	720	8'269'305.05	11'485.15
2018	704	7'611'619.43	10'811.95
2019	643	7'280'858.22	11'323.26
2020	558	6'942'743.14	12'442.19
2021	543	6'264'058.36	11'536.00
2022	500	6'586'531.96	13'173.00
2023	520	6'510'442.54	12'520.00
2024	514	7'015'675.98	13'649.17
2025	577	7'099'735.50	12'304.56

2021 : fusion commune Le Locle-Les Brenets

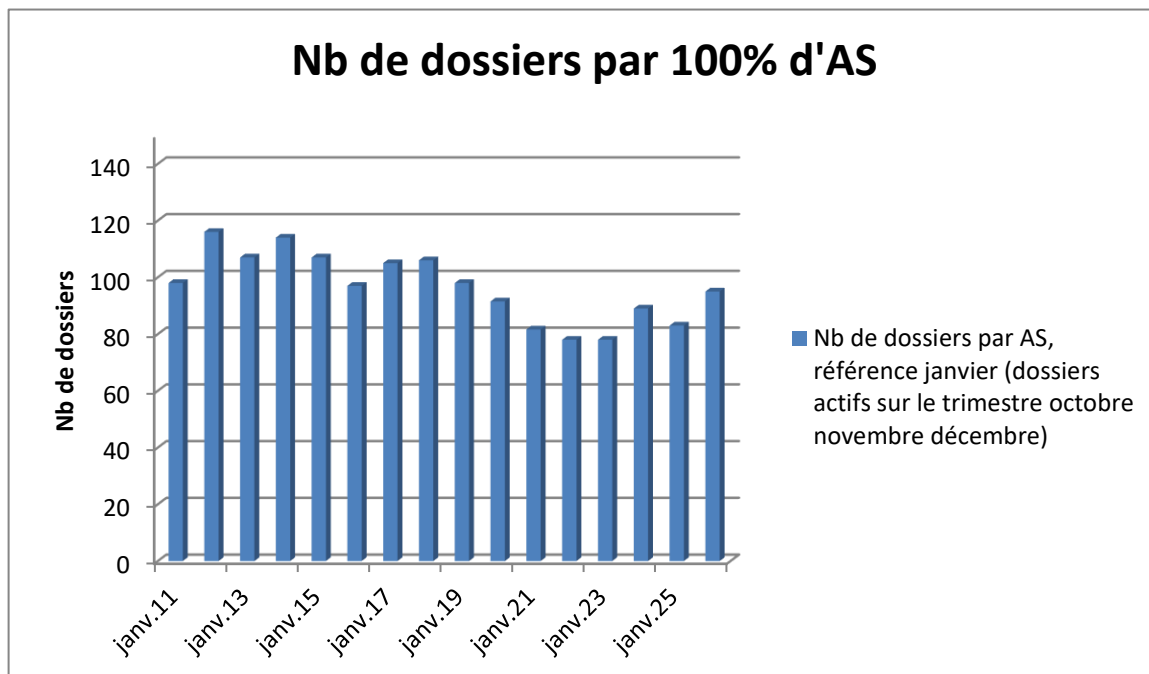
EVOLUTION DES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE



EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS D'AIDE SOCIALE



EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS PAR AS



Rappel : règles fixées par l'Etat : 100 dossiers pour un poste d'assistant social (AS) à 100 % avec une tolérance de +/- 20 %. 75 % de postes administratifs pour un 100 % de poste d'AS. La Commune du Locle s'est fixée une limite maximum de 105 dossiers par AS à 100 %.

► **MESURES D'INSERTION PROFESIONNELLE**

Depuis de nombreuses années, la Ville du Locle s'est munie de différents leviers d'intervention en matière d'insertion socioprofessionnelle.

POLITIQUE DITE DES « TROIS CERCLES »

La politique dite des « trois cercles » consiste à rechercher des collaborateurs tout d'abord au sein de l'aide sociale, puis du chômage et enfin, si nécessaire, sur le marché ouvert du travail. Nous avons ainsi poursuivi les mesures d'insertion professionnelle décidées par le Conseil communal en 2008 pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locloise. Ces mesures concernent les postes de travail ainsi que les places d'apprentissage. Les postes sont présentés en priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale.

BUREAU DE L'INSERTION

69 Dossiers ont été suivies

92 Personnes ont été en contrat d'insertion professionnelle ISP. Ces contrats ont été interrompu dans les situations suivantes :

Trois démarrages d'apprentissage, 2 demandes AI en cours, un engagement dans le cadre d'un contrat d'entreprise sociale (NESO) à la buanderie d'Alfaset, 2 retraites anticipées, une incarcération, deux transferts sur le service social de La Chaux-de-Fonds, une fermeture de dossier pour raison de concubinage stable, un engagement à la Voirie de La Chaux-de-Fonds, un engagement à La Résidence.

Onze personnes ont été engagées en entreprise en 2025 dont un contrat qui a été interrompu.

VILLAGE D'ARTISANS (VA)

Projet des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec l'association Job Service, le « Village d'artisans du Haut » continue son activité. Le village est constitué d'un groupe d'entreprises qui prend notamment en stage des jeunes soutenus par l'aide sociale en bénéficiant de l'encadrement de Job service. Cela doit permettre aux jeunes adultes de trouver leur voie et d'emmagasiner des expériences dans le monde professionnel afin de construire un projet professionnel ou de formation.

Un même village existe à Neuchâtel.

11 jeunes ont été suivis dans le cadre du Village d'artisans. 15 stages ont été organisés avec des entreprises du Locle.

Voir à ce sujet le rapport d'activité de Job service.

JARDINS COOPÉRATIFS DU LOCLE

Débuté en 2011, le projet mené en collaboration avec Job Service, le service de l'aide sociale et celui de l'urbanisme, vise en premier lieu à redonner du sens à des personnes principalement hors du marché de l'emploi par la possibilité d'être producteur-trice d'aliments essentiels au travers du travail de la terre dans un collectif encadré.

L'activité s'inscrit dans un quartier populaire au sein d'autres jardins et en relation avec le reste de la population.

Le collectif composé d'une douzaine de jardiniers s'occupe de :

- cultiver des parcelles personnelles et collectives
- participer et organiser toutes les activités hebdomadaires (ateliers de transformation de la nourriture, conserves, etc.)
- organiser les événements de l'année : fête des jardins, participation à diverses animations, soupe à la courge.
- assurer la maintenance des alentours des jardins : entretien des espaces verts, réfection du cabanon, travaux pour la gérance communale, éradication d'espèces invasives.
- réaliser la mise en place de boîtes à graines favorisant l'accès aux semences.

Les activités diffèrent au cours des saisons avec des ateliers en intérieur pendant l'hiver. Elles s'intègrent parfaitement dans le respect de l'environnement.

Les jardins jouent également le rôle de médiation avec les habitants des immeubles voisins et constituent un lieu de santé communautaire.

Dès 2022, nous avons entamé une nouvelle collaboration avec les jardins afin de développer le travail social de groupe. Divers ateliers ont été organisés.

Voir à ce sujet le rapport d'activité de Job service.



► GUICHET SOCIAL REGIONAL, ANTENNE ACCORD

Les antennes ACCORD réparties dans 7 régions du canton au sein des Guichets sociaux régionaux sont la porte d'entrée pour les personnes pouvant bénéficier de prestations sociales sous conditions de ressources (avances sur contribution d'entretien, bourses, subsides caisse-maladie, aide sociale).

823 demandes de prestations sociales (DPS).

- 556 ont été orientées sur l'Office cantonal de l'assurance-maladie pour l'octroi d'un subside
- 98 sur l'Office cantonal des bourses
- 218 sur le service social
- 16 sur l'ORACE (Office de recouvrement et d'avance sur les contributions d'entretien)
- 211 n'ont été orientées sur aucun des secteurs.

A noter qu'une DPS peut être orientée sur plusieurs secteurs.

ACCORD 2.0 : Une réflexion a débuté en 2025 en collaboration avec le service cantonal de l'action et les différents GSR pour évaluer le dispositif ACCORD depuis sa mise en place en 2014 et y apporter des adaptations concrètes pour s'adapter à l'évolution des besoins et du travail.

► AGENCE AVS AI

L'Agence AVSI AI régionalisée recouvre Le Locle, commune siège et les communes partenaires suivantes : La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et les Planchettes.

Les attributions de l'Agence AVS AI sont :

- Le contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante ;

- L'assujettissement à l'AVS des personnes sans activité lucrative ;
- L'inscription et le contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mises au bénéfice de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- Les renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles ;
- Le contrôle et le traitement des demandes de remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers soins non remboursés par les caisses-maladie.

Pour effectuer ce travail, la Commune du Locle a reçu de la caisse cantonale de compensation une indemnité de gérance de Fr. 25'035.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS ET AI POUR LA COMMUNE DU LOCLE, SITUATION AU 31 DÉCEMBRE.

Nombre bénéficiaires PC	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PC AVS	326	338	384	401	413	477	524	575	569
PC AI	211	203	218	217	245	273	250	276	269
Total	527	541	602	618	658	750	774	851	838

Nombre de dossiers PC	2022	2023	2024	2025
PC AVS	430	472	525	505
PC AI	219	212	227	227
Total	649	684	752	732

NB : un dossier peut comporter 1 ou plusieurs personnes.

On constate une légère diminution des demandes. Le nombre de bénéficiaires a baissé de 1.52 % et le nombre de dossiers de 2.65 %.

En juin 2025, le traitement des frais médicaux a été rapatrié à la Caisse cantonale de compensation.

Différents ateliers d'information sur les prestations complémentaires ont été organisés pour la population en 2025.

Allocation complémentaire communale : En application de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 2011, les bénéficiaires PC et PCI résidant chez eux reçoivent une allocation trimestrielle régulièrement indexée au coût de la vie.

Personne seule : Fr. 198.-

Couple : Fr. 249.-

Enfant : Fr. 132.-

Allocations de Noël : Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général a décidé de verser une allocation de Noël aux bénéficiaires des PC, PCI et de l'aide sociale. A préciser que seuls les bénéficiaires de l'aide sociale ayant des enfants et qui ont été toute l'année à l'aide sociale peuvent bénéficier de cette allocation.

Personne seule : Fr. 225.-

Couple : Fr. 350.-

Enfant : Fr. 135.-

Allocations spécifiques à la Ville du Locle :

	2018	2019	2020	2021
Allocation complémentaire communale (montant en francs)	396 725.00	429 628.00	421 967.70	435 118.80
Allocation annuelles de Noël (montant en francs)	152 220.00	151 180.00	150 995.00	159 455.00
Total	548 945.00	580 808.00	572 962.70	594 573.80

	2022	2023	2024	2025
Allocation complémentaire communale (montant en francs)	454 112.00	438 644.25	452 249.45	472 252.15
Allocation annuelle de Noël (montant en francs)	160 705.00	166 643.00	164 368.00	164 840.00
Total	614 817.00	605 287.25	616 617.45	637 092.15

► AU NIVEAU CANTONAL

DÉMARRAGE DU SUIVI DIFFÉRENCIÉ HARMONISÉ (SDH):

L'objectif poursuivi est que chaque groupe de métier (assistants/es sociaux/ales et personnel administratif) se concentre sur son domaine spécifique de compétences. 3 différents types de suivi peuvent être mis en place :

- Suivi financier
- Suivi social
- Conseil social

Les bénéficiaires les plus autonomes sont suivis par des collaborateurs socio-administratifs et leur aide versée sur la base d'un questionnaire mensuel. Le temps dégagé pour les assistants sociaux doit

ainsi être investi dans un suivi des bénéficiaires plus intense et de meilleure qualité, dans un suivi temporaire de personnes n'ayant pas droit à l'aide sociale et dans la tenue de modules collectifs sur différentes thématiques.

Le démarrage a eu lieu le 1^{er} janvier avec la mise en place du suivi financier et le suivi social. Le conseil social ainsi que la tenue des modules collectifs ont été reportés à 2026. Une évaluation du projet et de sa mise en place est en cours par la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne.

ETUDE SUR L'AIDE SOCIALE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL :

Une étude de grande envergure sur l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel menée par la Haute école de travail social de Genève a démarré en 2025. Le GSR du Locle est un des GSR choisis comme champ d'investigation.

Les objectifs de l'étude sont :

1. Mettre en évidence les acquis communs en matière de normes et de pratiques professionnelles des différents services d'aide sociale ; des expertises partagées sur lesquelles la politique visant à développer un suivi social harmonisé pourrait s'appuyer ;
2. Comprendre la manière dont l'accompagnement social est vécu par les usagers ; comment cela varie en fonction notamment des trajectoires de vie des usagers et de leurs attentes vis-à-vis du service social ;
3. Identifier les facteurs permettant de prévenir le non-recours au sein des pratiques professionnelles mais aussi au travers des expériences des usagers ; le cas échéant, ce travail pourrait permettre d'identifier d'éventuelles améliorations du dispositif ;
4. Contribuer à la littérature scientifique sur le rôle des travailleurs sociaux dans la lutte contre le non-recours.

Pour conclure et comme chaque année, nous remercions toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du GSR pour leur engagement ainsi que leur participation aux groupes de travail cantonaux ou internes au service pendant toute cette année et l'important travail fourni.

SERVICES SOCIAUX

A) Exercice 2024

La charge nette résultant de l'exercice 2024 est comptabilisée en 2025.

Elle était prévue au budget à Fr. 2'482'946.00

Aux comptes, elle s'élève à Fr. 2'426'605.16

En effet, pour 2024, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à Fr. 100'008'234.00

Attention, inversion du pourcentage entre Etat et Communes depuis 2015

La part de l'Etat de Neuchâtel, 60 % à Fr. 60'004'941.00

a) la part des **27 communes, 40 % à Fr. 40'003'294.00**

b) la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. A savoir :

Détermination du coefficient par habitant :

Part des communes 40 % Fr. 40'003'294.00 = Fr. 222.90

Nb d'habitants au 31.12.2024 179'449

Quote-part de notre Commune : 10'910 habitants x Fr. 222.90 Fr. 2'431'839.00

B) Exercice 2025

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2026

Les dépenses des Services sociaux ont atteint au total Fr. 10'123'624.79

(contre Fr. 9'809'630.24 en 2024)

Les recettes se sont élevées à Fr. - 3'023'889.29

(contre Fr. 2'793'954.26 en 2024)

En conséquence, la charge nette est de Fr. 7'099'735.50

(contre Fr. 7'015'675.98 en 2024)

Dépenses nettes pour 2025 Fr. 7'099'735.50

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2025 se monte à 557.

► **EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2025**

1 chef de garage, 1 contremaître, 2 mécaniciens, 1 laveur-graisseur, 1 apprenti mécanicien, 1 apprenti mécatronicien.

► **RÉCAPITULATIF GARAGE**

Au 1er janvier 2025, l'effectif du garage se composait d'un chef de garage, d'un contremaître, de deux mécaniciens, d'un laveur-graisseur ainsi que d'un apprenti mécanicien. Un deuxième apprenti mécatronicien a rejoint l'équipe au début du mois d'août. Cet engagement supplémentaire a permis de renforcer le rôle formateur du garage.

Le personnel a poursuivi sa formation continue en matière de sécurité.

Cette année, deux colonnes du lift ont été remplacées.

Les prix des pièces détachées est resté stable, tout comme les réparations des véhicules communaux.

Plusieurs travaux pour des tiers ont été également réalisés au cours de cette année (Viteos).

▶ EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2025

1 chef de voirie, 2 adjoints au chef de voirie, 7 chefs d'équipe, 1 menuisier à temps partiel, 1 serrurier, 17 cantonniers (dont 3 à temps partiel), 9 chauffeurs (dont 1 à temps partiel et 1 en contrat à durée déterminée), 1 assistante de direction à temps partiel, 1 employée de commerce à temps partiel, 1 apprenti agent d'exploitation et 1 auxiliaire pour le point de collecte surveillé des Brenets.

▶ RÉCAPITULATIF VOIRIE

Dans la continuité de l'année précédente, les délais de livraison demeurent particulièrement longs et les prix des matériaux ainsi que des énergies restent élevés. Cette situation engendre inévitablement un ralentissement dans l'exécution de certains travaux et complique la planification des chantiers.

Durant la saison estivale, les températures clémentes combinées à des précipitations régulières ont généré une charge de travail accrue, notamment pour l'entretien des routes et de leurs abords, ainsi que pour les travaux d'élagage.

En ce qui concerne les bâtiments, une nouvelle porte coulissante a été installée sur la façade ouest, et le garage a été équipé d'un nouveau lift, améliorant ainsi les conditions sécuritaires et l'efficacité de travail.

Comme l'an dernier, les investissements réalisés ont permis de poursuivre le renouvellement progressif du parc de véhicules. Ont notamment été acquis une nouvelle camionnette destinée au service de balisage, un malaxeur à béton avec son véhicule porteur (opportunité saisie suite à la cessation d'activité de l'entreprise Fatton), ainsi que la commande d'un nouveau camion trois essieux équipé d'une grue.

▶ STATISTIQUE DES RUES ET TROTTOIRS SUR LA COMMUNE DU LOCLE EN 2025

Chaussées en ville

Longueur 56 Km

Trottoirs

Longueur 62 Km

Routes des environs

Longueur 72 km

► BALISAGE

À l'instar de l'année précédente, les conditions météorologiques défavorables ont prolongé la période consacrée aux travaux de marquage. Malgré ces contraintes, l'ensemble des interventions a pu être réalisé par l'équipe dédiée à ce travail.

► ENTRETIEN DES VOIES DE COMMUNICATION

En 2025, d'importants travaux de réfection de trottoirs ainsi qu'une campagne de surfacage ont été réalisés au Locle et aux Brenets. Au total, environ 15'000 m² de gravillonnage ont été exécutés, ainsi qu'un traitement de surface de type enduit superficiel (ECF) sur près de 4'600 m².

Aux Brenets, les travaux conduits par l'État et achevés durant l'été (juillet–août) nous ont amenés à limiter nos propres interventions sur les trottoirs et les routes, afin d'éviter des nuisances sonores supplémentaires et de réduire les désagréments pour les habitantes et habitants. À l'issue de ces aménagements, l'État nous a mandatés pour réaliser le balisage des places de parc.

Par ailleurs, les accotements de la route des Monts, jusqu'au chemin Sandoz, ont de nouveau été remis en état sur le territoire communal. Une réparation des trous sur la route a également été effectuée sur cet axe de liaison ainsi que sur les routes de la commune.

► ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Cette année encore, l'hiver s'est montré relativement clément. Une dizaine d'interventions avec les chasse-neiges ont été effectuées. En revanche, près de 100 sorties de salage ont été nécessaires, avec une consommation d'environ 184,8 tonnes de sel. Pour le gravillonnage, quelque 47,55 tonnes de matériaux ont été répandus.

La consommation de sel demeure globalement stable ces dernières années, ce qui confirme l'efficacité des nouvelles saleuses et l'optimisation des réglages pour l'épandage des fondants. Si les interventions de déneigement ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, les sorties liées au salage tendent, quant à elles, à croître de manière continue, probablement en raison des effets du changement climatique.

La mise en place de réflecteurs sur les jalons à neige est en cours dans les zones d'altitude, ceci afin de permettre une meilleure visibilité et davantage de sécurité en cas de brouillard ou de précipitations neigeuses.

► JALONS - INFORMATION

Suite à diverses demandes, et notamment à celle de la commission des Travaux publics, des bandes réfléchissantes ont commencé d'être installées sur les jalons situés dans les hauteurs de la commune.

Cette mesure vise à améliorer la visibilité et renforcer la sécurité, en particulier durant la nuit ou par conditions météorologiques défavorables.

Nous remercions les personnes et instances ayant contribué à cette amélioration.

► CANAUX-EGOUTS

Comme l'année passée, l'arrivée plus tardive de l'hiver nous a permis de mener à terme le programme annuel de nettoyage des canalisations.

Par ailleurs, une tablette numérique a été installée dans le camion d'intervention afin d'optimiser le suivi et le traçage des réseaux de canaux et d'égouts, améliorant ainsi l'efficacité et la précision des interventions.

► JARDINS, ZONES VERTES

Les précipitations régulières et des températures modérées ont, une fois encore, entraîné une augmentation des travaux de tonte et de désherbage au cours de l'année.

Comme à l'accoutumée, la vente de géraniums a rencontré un vif succès auprès de la population. Suite à l'arrêt, fin 2024, des prestations de l'entreprise Frey SA pour les plantations communales, cette mission a été reprise en interne. Une équipe principalement dédiée aux espaces verts a ainsi été constituée.

Les améliorations apportées dans l'organisation et la qualité des aménagements ont été largement remarquées et saluées, tant par la population que par les autorités.

► PARC À CHIENS – MISE EN PLACE

Suite à une exigence cantonale, la commune a procédé à la création d'un parc à chiens afin de répondre aux prescriptions en vigueur et d'offrir un espace adapté aux détenteurs de chiens. L'emplacement a pu être trouvé grâce à l'étroite collaboration avec le Service des forêts, que nous remercions pour son engagement et son soutien dans la réalisation de ce projet. Ce nouvel espace permet aux propriétaires de chiens de bénéficier d'un lieu sécurisé et approprié, tout en respectant l'environnement et la réglementation en vigueur.

► DÉCORATION, FOIRE, MARCHÉ

Les illuminations et décorations de Noël ont été installées comme chaque année, représentant un coût de Fr. 40'500.–.

Pour la première fois, la Place du Casino, devant l'Hôtel-de-Ville, a accueilli la Bourse aux vélos. Selon les organisateurs, cette édition a rencontré un succès record et constitue la meilleure à ce jour.

Les marchés de printemps et d'automne se sont également tenus comme l'année précédente, confirmant leur ancrage dans la vie locale.

▶ TRAVAUX DE TIERS

Cette année encore, de nombreuses manifestations ont été organisées, nécessitant l'engagement et le soutien actif de nos équipes.

Les travaux usuels en faveur de la Gérance communale ont été réalisés conformément aux besoins récurrents.

Diverses interventions ont également été effectuées pour les autres services de la Commune, illustrant la collaboration transversale entre les secteurs.

▶ DÉCHETS DES MÉNAGES

Comme chaque année, le volume des déchets reste fluctuant. Les incivilités sont en augmentation, entraînant un impact direct sur les coûts de gestion. Les mesures nécessaires seront mises en place dès 2026 avec le soutien du service du domaine public.

En 2025, la collecte des encombrants en porte-à-porte a concerné 1'085 postes, pour un coût total de Fr. 250'000.–.

Les aménagements effectués au point de collecte des Brenets, tels que la séparation de l'alu et de la ferraille, l'installation de deux nouveaux molok, un pour le verre et un autre pour le papier, ainsi qu'une grande benne installée deux fois par année et destinée au compost, continuent de produire des résultats positifs. Seuls quelques dépôts non conformes sont observés de manière ponctuelle.

Concernant le recyclage de la ferraille et du papier, la solution mise en place avec l'entreprise Calame SA s'avère pleinement satisfaisante. Les activités précédemment assurées par l'entreprise Fatton ont été partiellement reprises par Calame SA, garantissant ainsi la continuité et la qualité du service

Nous avons récupéré en 2025 :

- Ordures ménagères, sacs taxés (ménages)	1'373'444	kg
- Déchets des entreprises	925'233	kg
- Objets encombrants	164'450	kg
- Piles	1'011	kg
- Huiles minérales et végétales	6'200	kg
- Verre	327'892	kg
- Ferraille	29'120	kg
- Boîtes de conserve et aluminium	22'690	kg
- Compost	617'860	kg
- Papier / carton	362'720	kg

- Résidus de balayages de routes 167'680 kg

On note ainsi une baisse globale des déchets d'environ 2,38 %

► LOISIRS ET ANIMATIONS

Comme l'année précédente, de nombreuses manifestations ont été organisées cette année : Les Promos, la fête du 1er août, la Foire du Livre, la fête de Saint-Nicolas, entre autres. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir une étape du BCN Tour ainsi que le départ de la Trotteuse-Tissot.

À titre indicatif, le coût annuel global des prestations fournies par le service de la Voirie (y compris le Service du Domaine public) dans le cadre des manifestations s'élève à Fr. 335'284.85. Ce montant est pris en charge par la Ville. Les recettes issues des forfaits fixés par le Conseil communal et facturés aux organisateurs s'élèvent à Fr. 2'802.-.

► CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Notre service s'engage quotidiennement à améliorer et à faciliter la vie des habitantes et habitants de la commune. La priorité demeure l'entière satisfaction de la population ainsi que des autorités, et cette exigence guide chacune de nos actions. Dans cette perspective d'amélioration continue, plusieurs évolutions organisationnelles sont actuellement en cours afin de renforcer l'efficacité et la qualité de nos prestations.

La Voirie est régulièrement confrontée à diverses contraintes et défis, qu'ils soient liés aux conditions climatiques, aux infrastructures ou aux exigences opérationnelles. Néanmoins, notre équipe s'efforce constamment de perfectionner ses interventions et de proposer des services toujours plus fiables et performants. Dans le même temps, nous cherchons à maîtriser et à optimiser les coûts de fonctionnement, notamment par la rationalisation des dépenses et le recours maximal aux ressources internes des différents services de la Commune.

Nous tenons une fois de plus à adresser nos plus sincères remerciements aux autorités et à la population pour la confiance et la considération dont notre service bénéficie. Leur soutien constitue une motivation essentielle et nous encourage à poursuivre nos efforts pour offrir un service public de qualité, adapté aux besoins et aux attentes de tous.

► INTRODUCTION

Le Bureau des sports de la Ville du Locle a été créé au 1er février 2025. Il est composé d'un délégué aux sports et d'une collaboratrice administrative, tous deux engagés à temps partiel, ainsi que du personnel d'exploitation de la piscine-patinoire.

Sa création s'inscrit dans une volonté de mieux structurer, coordonner et valoriser la pratique sportive sur le territoire communal, tant au niveau de la gestion des infrastructures que du soutien aux sociétés sportives et de l'organisation de manifestations.

Le Bureau des sports œuvre au développement et à la valorisation de la pratique sportive, qu'il s'agisse de sport de loisir, de sport de compétition ou d'activités sportives scolaires. Il poursuit l'objectif de promouvoir une pratique accessible, inclusive et favorable au bien-être de la population.

À ce titre, il assure notamment :

- la gestion et la coordination des locations des installations sportives communales ;
- le développement et l'amélioration des conditions d'utilisation des équipements mis à disposition ;
- le soutien et l'accompagnement des sociétés sportives locales ;
- la coordination et l'organisation de manifestations sportives, en collaboration avec les associations et les partenaires institutionnels.

Il agit également comme interlocuteur central et facilitateur entre les différents acteurs du sport (clubs, écoles, services communaux et cantonaux), afin d'assurer un cadre cohérent et lisible pour la pratique sportive, qu'elle soit régulière ou ponctuelle.

Depuis sa création, il assure la gestion des réservations et de l'utilisation des infrastructures sportives communales, avec une organisation adaptée selon le type d'installation.

Pour les halles de sport, il est responsable de la gestion des réservations, de la coordination des utilisateurs et du suivi de l'occupation des salles.

Il assure par ailleurs la gestion globale des terrains de sport communaux ainsi que du complexe piscine-patinoire, incluant la coordination des réservations, le suivi de l'exploitation et l'entretien de ces infrastructures.

La gestion administrative et la coordination des plannings sont principalement prises en charge par la secrétaire au Bureau des sports, en lien avec les différents utilisateurs (sociétés sportives, écoles, manifestations et public).

Concernant les terrains de football, un suivi spécifique est assuré durant la période du printemps à l'automne, couvrant les installations du Communal, des Jeanneret, des Marais et des Brenets.

► DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SPORTIVE ET PROJETS 2025

En parallèle de ses missions de gestion et de coordination, le Bureau des sports a engagé en 2025 plusieurs actions de développement visant à renforcer l'offre sportive et à structurer ses outils de travail.

Durant les deux premières semaines des vacances scolaires d'été 2025, le programme Sport Vacances a été mis en place comme projet pilote. Il a permis de proposer des initiations variées en collaboration avec les sociétés locales et de poser les bases organisationnelles des futures éditions.

Dans une logique d'amélioration de l'information à la population, le Bureau des sports a également développé en interne une carte interactive recensant les infrastructures sportives communales, les sociétés sportives locales ainsi que les places de jeux. Cet outil vise à faciliter l'accès à l'information et à améliorer la visibilité de l'offre existante. La carte est disponible sur le site internet de la Ville du Locle, dans la section dédiée aux sports, et est appelée à être mise à jour régulièrement.



Suite à la création de ce nouveau poste, le délégué aux sports a pris part à deux séances de travail pluripartites réunissant les responsables du sport des différentes communes du canton de Neuchâtel. Organisées à l'initiative du Service cantonal des sports, ces rencontres avaient pour objectifs de renforcer les échanges intercommunaux, de partager les expériences et projets en cours, ainsi que de prendre connaissance de la stratégie cantonale et des développements en cours au niveau cantonal. À cette occasion, le chef du Service cantonal des sports a salué la création d'un poste dédié au sport pour la Ville du Locle, soulignant l'importance du sport comme vecteur de santé publique, de cohésion sociale et de qualité de vie.

Le Bureau des sports a également participé à la présentation et au développement de l'application Apptitude, un outil destiné à la gestion des manifestations sportives. Cette application vise à centraliser les demandes d'autorisation, à faciliter la coordination entre organisateurs, communes et

services cantonaux, et à améliorer le suivi administratif, logistique et sécuritaire des événements. L'année 2025 a été consacrée aux tests, ajustements et échanges interservices, en vue d'une mise en service prévue courant 2026.

Enfin, du 1er avril à fin juin 2025, le Bureau des sports a accueilli un stagiaire pour une durée de trois mois. Ce stage a apporté un soutien important durant la phase de lancement du nouveau bureau, notamment en matière de gestion et d'inventaire des infrastructures sportives, de soutien administratif, d'appui à l'organisation de projets et manifestations, ainsi que de structuration de certains processus internes. Cette collaboration a permis de renforcer temporairement les ressources du Bureau des sports durant une période clé de mise en place.

PISCINE-PATINOIRE DU COMMUNAL

Organisation et gestion

Suite à la création du Bureau des sports, la gestion de la piscine-patinoire a été reprise par ce dernier. Cette reprise concerne notamment la coordination générale, le suivi administratif, la gestion des prestations proposées au public ainsi que la relation avec les différents utilisateurs de l'infrastructure.

Les périodes d'ouverture et de fermeture de la piscine et de la patinoire ont été maintenues identiques à celles de 2024, assurant ainsi une continuité de service pour les usagers.

Exploitation, sécurité et prestations au public

Concernant l'exploitation de la piscine, le système de filtration de l'eau a nécessité un apport d'eau régulier afin de garantir le respect des normes sanitaires. Lors de périodes de forte affluence combinées à des conditions météorologiques estivales, une surveillance renforcée de la qualité de l'eau a été mise en place. Ces situations ont toutefois pu être gérées tout au long de l'année, sans devoir procéder à une fermeture de l'infrastructure.

En matière de sécurité et de tranquillité des usagers, et suite à un incident survenu à la mi-juillet 2025, le Bureau des sports a mandaté une entreprise de sécurité. Des patrouilles sont assurées lors des périodes de forte affluence, avec pour objectifs de prévenir les comportements inappropriés, de limiter les accès non autorisés et de renforcer le sentiment de sécurité.

Depuis le mois d'octobre 2025, la caisse de la piscine-patinoire propose également la vente de titres de transport, incluant des billets individuels et des cartes multicourses TransN pour la zone urbaine. Cette prestation vise à simplifier l'accès aux prestations et à améliorer l'accueil du public.

Projets et développement

L'année 2025 a marqué une étape importante dans le projet de rénovation de la piscine du Communal, suite à l'octroi du crédit d'étude. Durant l'exercice, les appels d'offres ont été lancés et un groupement de projet a été constitué, réunissant la Ville du Locle en tant que maître d'ouvrage, le bureau

d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) ainsi qu'un groupement de planificateurs. Les travaux liés à la phase d'avant-projet ont ainsi pu être engagés.

Utilisation des infrastructures et fréquentation

Durant la saison de glace, la patinoire accueille principalement des clubs de hockey sur glace, qui y organisent leurs entraînements hebdomadaires ainsi que des matchs de championnat ou des rencontres amicales. La HCC Academy y effectue également ses entraînements, contribuant à la formation des jeunes joueurs. Le club des patineurs (CPLL) y exerce ses activités, de même que les établissements scolaires (Cercle scolaire du Locle, CPNE) et les structures parascolaires, qui utilisent l'infrastructure dans un cadre pédagogique et de découverte.

Hors saison hivernale, la patinoire est mise à disposition de sociétés sportives, d'associations locales et d'organismes externes pour des manifestations sportives, caritatives, scolaires ou événementielles, permettant une valorisation continue de l'infrastructure au-delà de sa fonction première.

La piscine du Communal est, quant à elle, utilisée de manière régulière par plusieurs clubs et partenaires spécialisés. Le club Le Locle Natation y assure ses cours et entraînements, ainsi que diverses manifestations complémentaires. Le club de plongée Subaqua loue ponctuellement les bassins, y compris en dehors des heures d'ouverture au public, pour des entraînements spécifiques et des actions de découverte. Des cours d'aquagym, d'aquafitness et de bébés-nageurs sont également proposés par Pro Senectute, des organisateurs privés et la société Charlotte Natation, notamment afin d'assurer une continuité de l'offre durant certaines périodes de fermeture d'autres infrastructures.

Les données de fréquentation, de ventes d'abonnements et d'entrées figurent dans les tableaux ci-après.

La patinoire a enregistré 19'800 passages au tourniquet, générant des produits d'entrées de Fr. 53'196.-. Ces chiffres témoignent d'une utilisation soutenue de l'infrastructure durant les périodes d'exploitation, tant par le public que par les clubs et les écoles. L'augmentation des entrées individuelles et des locations de patins par rapport aux années précédentes reflète un intérêt constant pour la pratique du patinage, ainsi qu'une fréquentation régulière des activités proposées.

Durant la saison estivale 2025 (mai à septembre), la piscine du Communal a, quant à elle, comptabilisé 74'000 passages au tourniquet, pour des produits issus des entrées s'élevant à Fr. 169'566.-. Ces résultats confirment le rôle central de la piscine comme équipement de loisir et de sport durant la période estivale, tant pour la population locale que pour les activités encadrées proposées par les clubs et partenaires.

À ces montants s'ajoutent les facturations annuelles aux clubs et aux sociétés, liées à la location de la glace, de la surface hors saison, ainsi qu'à la mise à disposition de lignes d'eau et de bassins.

L'ensemble de ces recettes contribue au financement de l'exploitation des infrastructures, tout en garantissant une offre diversifiée et accessible à la population.

Ventes d'abonnements et d'entrées – patinoire 2025 (du 1er janvier au 9 mars et du 4 octobre au 31 décembre)

	2025	2024	2023
Abonnements adultes saison	11	14	10
Abonnements enfants saison	28	28	14
Abonnements étudiants, AVS, AI, chômeurs, saison	12	13	8
Abonnements famille saison	3	1	3
Billets d'entrée adultes	2469	2072	2134
Billets d'entrée enfants	3011	2624	2497
Billets d'entrée étudiants, AVS, AI, chômeurs	544	444	375
Location de patins	4131	3546	3026

Ventes d'abonnements et d'entrées – piscine 2025 (du 17 mai au 14 septembre)

	2025	2024	2023
Abonnements adultes saison	585	370	507
Abonnements enfants saison	778	516	488
Abonnements étudiants, AVS, AI, chômeurs, saison	424	308	334
Abonnements famille saison	422	274	346
Billets d'entrée adultes	7225	8647	8070
Billets d'entrée enfants	4808	7266	6135
Billets d'entrée étudiants, AVS, AI, chômeurs	1642	1589	1819
Location de cabines	7	5	4
Abonnements adultes <i>Piscine-Patinoire</i>	2	4	4
Abonnements enfants <i>Piscine-Patinoire</i>	28	23	8
Abon. étudiants, AVS, AI, chômeurs, <i>Piscine-Patinoire</i>	12	7	9
Abonnements famille <i>Piscine-Patinoire</i>	27	9	13

HALLES DE SPORT

La halle polyvalente du Communal demeure très fortement sollicitée. Plus largement, l'ensemble des halles de sport du Locle présente en 2025 une occupation élevée, avec peu, voire aucun créneau de location disponible, tant pour les entraînements réguliers que pour les manifestations ponctuelles. Cette situation limite la capacité à répondre favorablement à l'ensemble des demandes, en particulier durant certaines périodes très prisées.

Plusieurs manifestations sportives et événements d'envergure se sont tenus dans les halles de sport du Communal, parmi lesquels :

- une compétition européenne de tchoukball ;
- une étape du BCN Tour ;

- un événement organisé par la FSG L'Ancienne de La Chaux-de-Fonds ;
- les activités du programme Sport Vacances durant deux semaines ;
- des activités Sport-Vacances ;
- des compétitions de kin-ball.

La halle polyvalente est également très sollicitée pour les fêtes de fin d'année d'entreprises. La forte demande ne permet toutefois pas de satisfaire l'ensemble des requêtes.

En journée, les halles de sport sont largement utilisées par les établissements scolaires. En soirée, elles sont mises à disposition de nombreuses sociétés sportives locales pour leurs entraînements et activités régulières. Plusieurs halles affichent complet sur l'ensemble de la semaine, et les périodes encore disponibles dans les autres installations restent limitées.

Les halles des Jeanneret accueillent, durant la période d'octobre à avril, les soirées Midnight Sports ainsi que les dimanches Open Sunday, organisés par la Fondation IdéeSport.

À la halle des Brenets, plusieurs événements ont également été organisés, notamment La Course du Doubs ainsi que la soirée du personnel de la Ville du Locle.

TÉLÉSKI LE LOCLE SOMMARTEL

Grâce aux chutes de neige survenues en fin d'année 2024, les deux petits téléskis ont pu ouvrir dès le 24 décembre 2024, suivis du grand télésiège dès le 25 décembre. L'exploitation s'est poursuivie jusqu'au 4 janvier 2025 inclus, représentant environ 6'000 remontées pour un total d'environ 110 heures d'exploitation.

Selon le chef d'exploitation, les installations sont en bon état général. Les rapports de contrôle confirment que l'ensemble des travaux et exigences techniques ont été réalisés et qu'aucune intervention majeure supplémentaire n'est à prévoir à ce stade.

Face au manque croissant d'enneigement observé dans la région, la Ville du Locle, par l'intermédiaire du Bureau des sports, a mené en 2025 une réflexion sur différentes solutions visant à augmenter les possibilités d'ouverture et à garantir une exploitation plus durable du télésiège.

Dans ce cadre, l'option de l'installation de tapis de ski synthétique a été étudiée comme alternative à l'enneigement naturel. Cette solution, bien que présentant un potentiel en termes de diversification de l'offre, a été jugée trop onéreuse au regard des coûts d'investissement et d'entretien, ainsi que de l'incertitude des bénéfices attendus.

Le Bureau des sports demeure néanmoins attentif à l'évolution de solutions alternatives, notamment en lien avec une diversification hivernale ou quatre saisons, afin d'envisager des perspectives d'évolution pour l'avenir du télésiège.

En raison de diverses réparations effectuées en 2025, un crédit supplémentaire de Fr. 10'461.- a été accordé durant l'exercice.

TERRAINS DE SPORT

Plusieurs mesures et réflexions ont été menées concernant les terrains de sport communaux, tant sur le plan de l'exploitation que du développement futur des infrastructures.

Sur le terrain des Jeanneret, des problématiques récurrentes liées à des accès non autorisés et à des nuisances sonores ont été constatées, donnant lieu à plusieurs plaintes de riverains. Afin d'y répondre, des mesures ciblées ont été mises en œuvre, comprenant notamment la mise à ban du terrain ainsi que le rehaussement des barrières, dans le but de mieux canaliser l'utilisation de l'infrastructure et de limiter les nuisances pour le voisinage.

Par ailleurs, l'année 2025 a été consacrée au développement du projet de rénovation des vestiaires de football du Communal, aujourd'hui vétustes et ne répondant plus pleinement aux besoins actuels. Les travaux préparatoires ont permis d'identifier la présence d'amiante dans certaines colles de carrelage, ce qui a nécessité la réalisation d'analyses complémentaires et l'adaptation du calendrier de planification. Le projet a poursuivi son développement de manière progressive et encadrée et se trouve actuellement en phase de développement.

Enfin, des réflexions ont été engagées concernant le réaménagement d'une nouvelle place multisport en centre-ville, intégrant un terrain multisport, une zone de street workout ainsi qu'un espace labellisé « Design actif ». Cette démarche s'inscrit dans une vision globale du développement des infrastructures sportives, visant à diversifier l'offre et à répondre aux besoins évolutifs de la population. Le projet a fait l'objet de premières analyses et sera affiné lors des étapes ultérieures.

PISTES DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTES

Les pistes de ski de fond et de raquettes ont été jalonnées et tracées par les équipes de la Voirie, conformément aux pratiques habituelles.

Les conditions d'enneigement limitées observées durant l'hiver n'ont toutefois pas permis une exploitation régulière et continue de ces itinéraires. Les fenêtres d'enneigement sont restées ponctuelles, ce qui a restreint les possibilités d'ouverture et, par conséquent, l'utilisation des pistes par la population.

Cette situation s'inscrit dans une tendance observée ces dernières années, en lien avec l'évolution des conditions climatiques dans la région.

CONCLUSION

L'année 2025 a marqué une étape importante avec la création et la mise en place du Bureau des sports. Dès sa prise de fonction, celui-ci a assuré la gestion et la coordination des infrastructures sportives communales, tout en accompagnant les sociétés sportives, les écoles et les organisateurs de manifestations.

Au-delà de la gestion courante, il a également été impliqué dans des projets de développement, des réflexions stratégiques et des actions transversales, notamment en lien avec l'évolution des infrastructures, la diversification de l'offre sportive et la coordination avec les partenaires communaux et cantonaux.

Ces actions ont permis de poser des bases organisationnelles solides, de renforcer la lisibilité des responsabilités et de préparer les développements futurs.

► **PERSONNEL**

Le personnel de la STEP comporte à nouveau quatre équivalent plein temps.

Une personne nous a quitté 2024 et une personne a été engagée en août 2025 comme adjoint au responsable de la STEP. S'en suit une formation aux spécificités des divers installations sur les différents sites.

Malgré plusieurs pannes nous avons pu maintenir et préserver le bon fonctionnement des STEP, le tout en limitant les interventions en heures supplémentaires.

► **SENSIBILISATION**

Cette année, 1 classe d'école et un groupe de retraités sont venus visiter la STEP.

► **COMPTE RENDU DE L'ANNÉE 2025**

Au cours de l'année 2025, les principaux travaux réalisés ont été :

POUR LA STEP DU LOCLE :

- 1) Débuter la formation du nouvel employé au fonctionnement de la STEP ainsi que la reprise de l'ensemble du travail de laboratoire (LL + LB).
- 2) Remplacer un variateur d'une pompe du Monobloc 2.
- 3) Remise en état du pompage des boues extraites.

POUR L'ACTIFLO :

- 1) Suite à de nombreuses interventions sur le dégrilleur/tamiseur de l'Actiflo, celui-ci a été démonté par l'entreprise Picatech Huber courant juin, pour effectuer les réparations à l'usine. Toujours pas de retour, il en découle que l'Actiflo reste hors-service actuellement. Installation prévue début 2026.
- 2) Entretien des cuves et du canal principal durant l'arrêt.

POUR LA STEP DES BRENETS :

- 1) Effectuer une réparation du dessableur
- 2) Remplacement des compresseurs d'extraction des boues
- 3) Mise à niveau de la panoplie de dosage du chlorure ferrique.

► **PROJET NOUVELLE STEP**

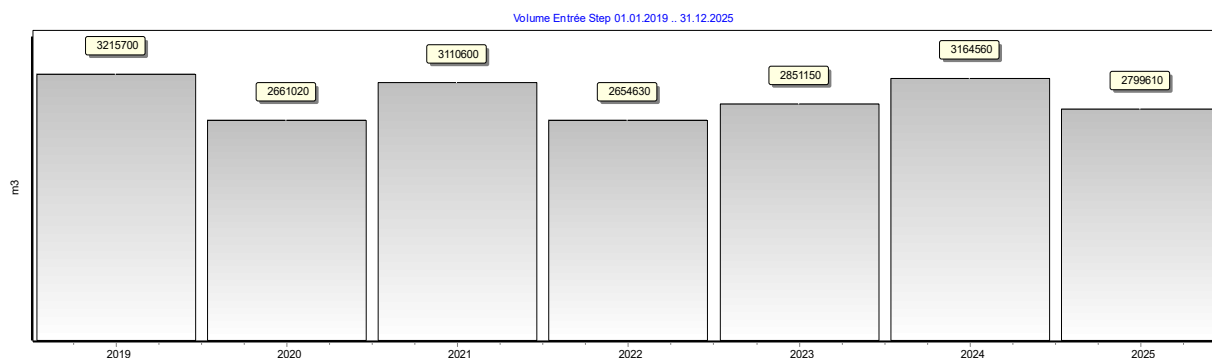
Le projet de construction de la nouvelle STEP avance.

▶ INTRANTS

EVOLUTION DU DÉBIT

Evolution des débits

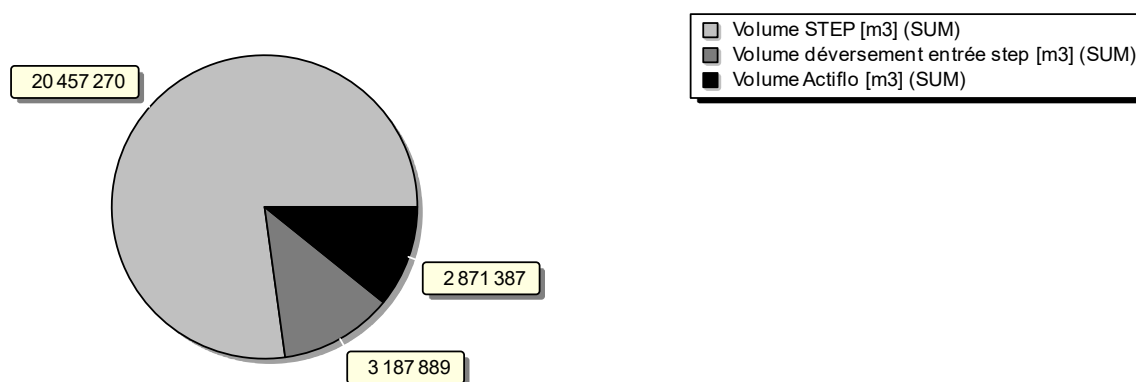
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume total du réseau d'assainissement [m ³]	4082490	3344233	4717232	3202929	3813936	3790136	3565590
Volume déversé amont des traitements [m ³]	263115	267757	896413	251622	409387	405848	693747
Volume traité par l'Actiflo [m ³]	603675	415456	710219	296677	553399	219728	72233
Volume traité par la STEP [m ³]	3215700	2661020	3110600	2654630	2851150	3164560	2799610
Débit journalier moyen STEP [m ³]	8810	7271	8522	7273	7811	8646	7670



Le débit journalier moyen traité en 2025 représente 7670 m³, ce qui démontre une stabilité de volume acheminé par le réseau. Pas d'évolution notable à signaler.

RÉPARTITION DES DÉBITS

Répartition des débits STEP / Actiflo 01.01.2019 .. 31.12.2025

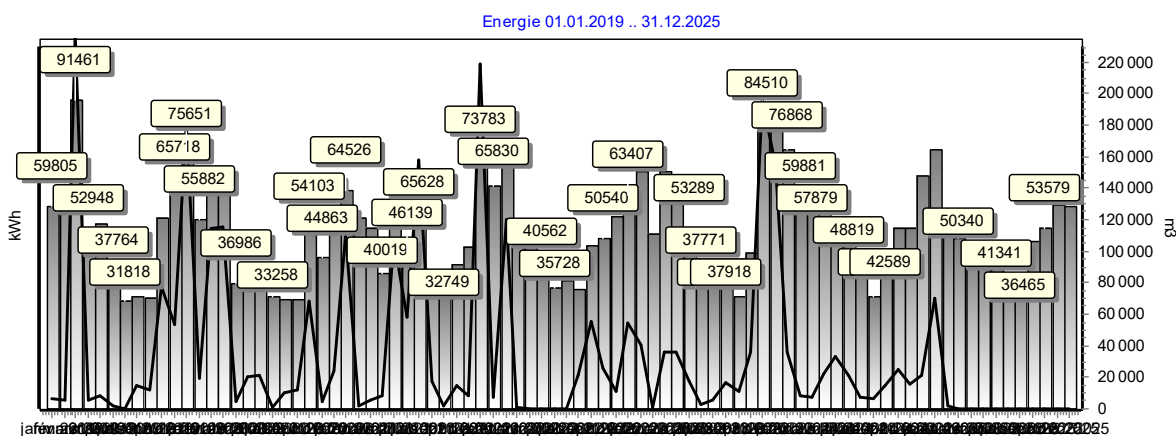


Malgré la panne de l'Actiflo la quasi-totalité du débit a pu être traité par la STEP

CONSOMMABLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Eau potable [m ³]	4890	4679	6961	4502	3779	3521	2315
Electricité [kwh]	658894	569919	622901	617488	675802	654136	612408
Trichlorure de fer (FeCl3) [t]	172	176	173	100	214	188	193
Floculant pour les boues [kg]	1500	750	750	0	750	750	750
Floculant STEP [kg]	1625	0	750	750	750	750	750
Floculant Actiflo [l]	0	1000	2000	1000	2000	1000	0
Sable de quartz pour l'Actiflo [t]	1.5	1.0	1.5	0.0	1.5	1.0	0.0

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE MENSUELLE STEP ET ACTIFLO



Ce graphique nous montre un impact minime de la consommation suite à l'arrêt de l'Actiflo.

RATIO

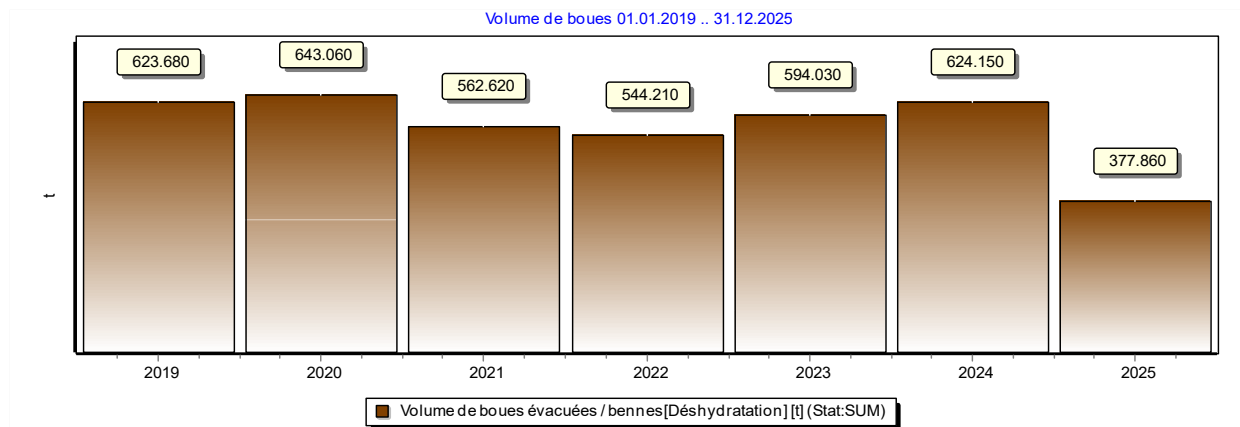
L'énergie électrique nécessaire au traitement des eaux usées pour la Ville du Locle a été de 213.2 Wh pour mille litres d'eau usée. La moyenne suisse étant de 160 Wh/m³.

Ces bons résultats sont essentiellement à mettre sur le compte de la modernisation de la station de pompage avec l'installation de pompes modernes dont le rendement énergétique avoisine 75 %.

► SORTANTS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Production de boues [t]	624	643	563	544	594	624	378
Siccité [%]	35.6	34.2	34.3	34.6	33.8	36.2	34.5
Matière sèche [t]	222	219	192	187	205	227	125
Sables et graviers [t]	4.6	9.2	6.7	8.1	9.2	8.2	8.5
Refus de grilles [t]	28.2	24.7	28.6	28.0	27.8	27.6	16.5

EVOLUTION DU VOLUME DE BOUES PRODUITES

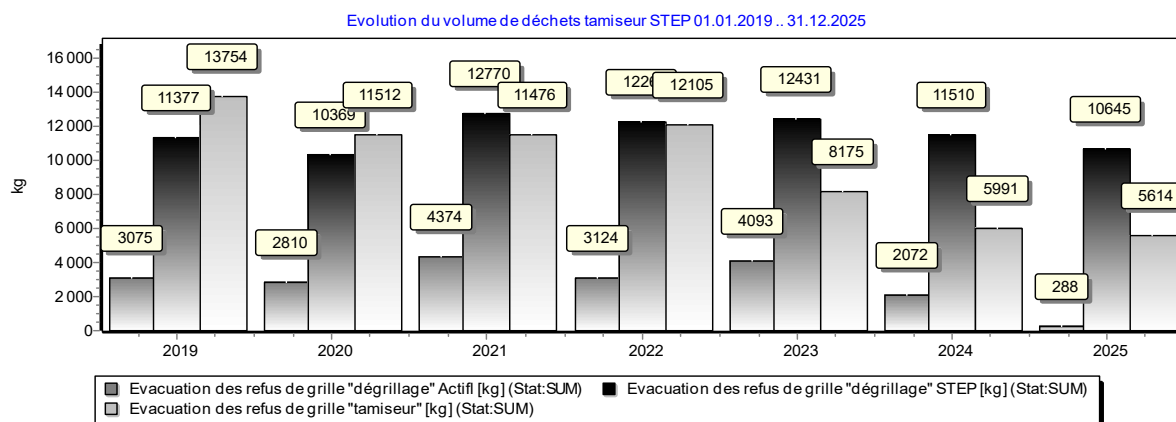


La production des boues a été de 378 tonnes à une siccité moyenne de 34.5 %. Le volume de boues est inférieur aux valeurs de 2024. Ceci peut s'expliquer par la panne prolongée de l'Actiflo.

Evacuation des sables et graviers : 8.5 tonnes, quantité stable.

Evacuation des refus de grille : 16.5 tonnes, la faible quantité produite découle de l'arrêt de l'Actiflo.

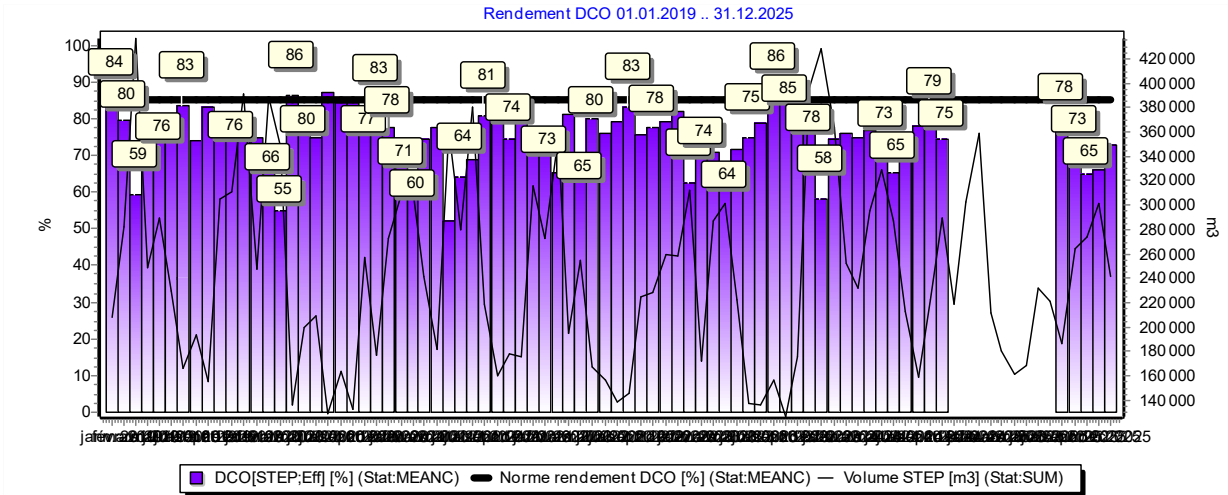
EVOLUTION DU VOLUME DE DÉCHETS TAMISAGE STEP



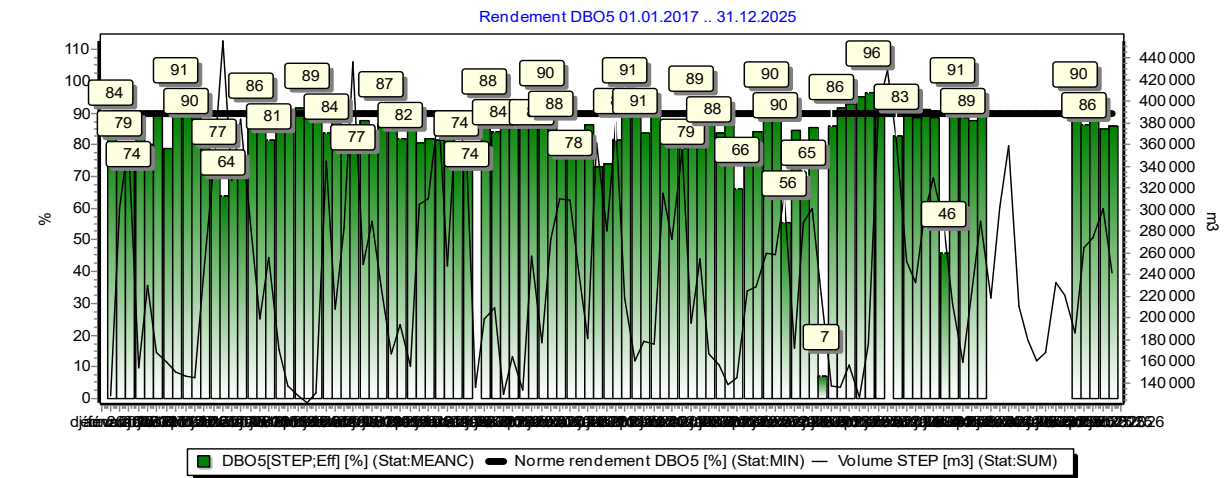
En plus de la réduction due à la panne de l'Actiflo, on constate une probable diminution des déchets dans les eaux usées.

► RÉSULTATS

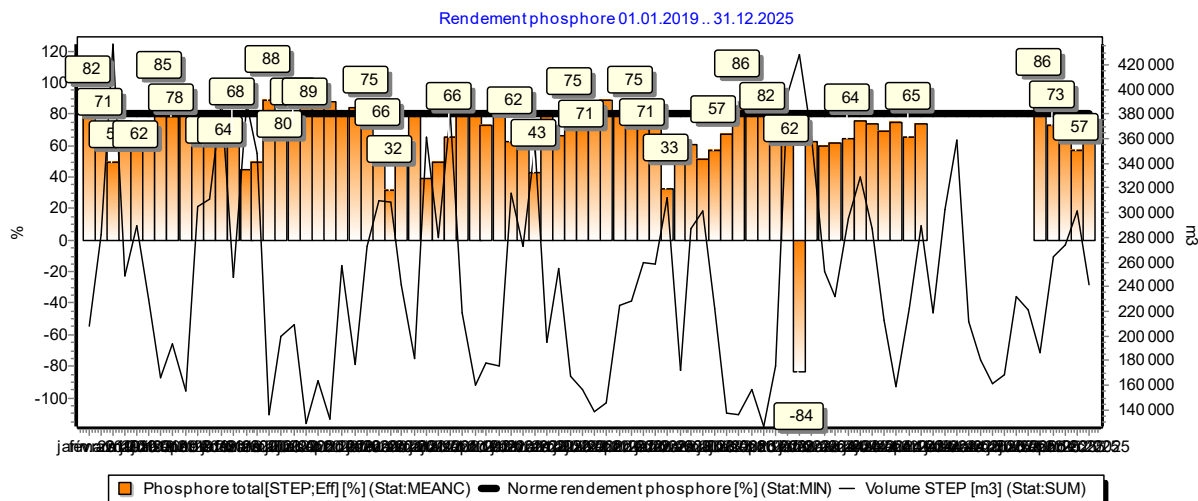
RENDEMENT DCO PÉRIODE 01.01.2019 AU 31.12.2025



RENDEMENT DBO5 PÉRIODE 01.01.2019 AU 31.12.2025



RENDEMENT PHOSPHORE PÉRIODE 01.01.2019 AU 31.12.2025



EXIGENCES LÉGALES

Paramètre	Unité	Exigence	Valeurs d'analyses		Nombre de dépassements		Satisfait	Satisfait		
			Min	Max	Max	Moyenne		Admissible	Effectif	
Concentration DBO5 [Sortie STEP]	mg/l	≤ 15	3	22	9	58	6	3	Oui	
Concentration DCO [Sortie STEP]	mg/l	≤ 45	13	45	27	60	6	1	Oui	
Concentration Phosphore total [Sortie STEP]	mg/l	≤ 0.80	0.17	0.63	0.31	60	6	0	Oui	
Concentration Matière en suspension [Sortie STEP]	mg/l	≤ 15	0	20	9	45	5	1	Oui	
Rendement DBO5 [STEP]	%	≥ 90	65	94	87	58	6	34	Non	
Rendement DCO [STEP]	%	≥ 85	10	86	71	60	6	58	Non	
Rendement Phosphore total [STEP]	%	≥ 80	-23	92	72	60	6	35	Non	

► STEP LES BRENETS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume moyen journalier [m ³]	0	352	273	144	230	194	186
Volume de boues produites [m ³]	330	540	370	405	160	310	260
Siccité moyenne des boues [%]	3.23	2.62	4.38	3.82	3.70	3.56	4.33
Volume de matière sèche [T]	10.5	14.5	16.8	15.3	5.9	12.1	11.3
Refus de grille [T]	0.0	0.0	3.7	3.7	3.8	3.2	3.1
Consommation énergie électrique [kwh]	0	0	62052	19437	89787	87714	84866
Consommation d'eau potable [m ³]	0.0	0.0	78.0	98.0	124.0	126.0	112.0
Consommation réactif de déphosphatation	0.0	0.0	12.0	5.0	13.2	9.9	14.5
Volume annuel eaux usées traitées [m ³]	0	128406	99546	52541	83791	70734	67903

Depuis la reprise de la STEP, nous avons constaté la diminution du débit traité grâce à la mise en séparatif du réseau en 2020-2021.

	2019	2020	2021	2022	2024	2025	Normes
Concentration moyenne en Demande Chimique en Oxygène		55	36	38	26	20	60
Concentration moyenne en Demande Biologique en Oxygène		17	9	11	6	9	20
Concentration moyenne en Phosphore total [mg/l]		133	0.38	0.27	0.4	0.14	0.80
Concentration moyenne en MES [mg/l]		13	15	13	8	10	20
Rendement moyen DCO [%]		91	89	94	82	84	80
Rendement moyen DBO5 [%]		96	95	97	91	90	90
Rendement moyen Ptot [%]		81	88	95	86	93	80

Les résultats de la STEP des Brenets sont conformes aux normes fédérales et cantonales.

Les rendements restent compliqués à atteindre.

► COMMENTAIRES / CONCLUSION

L'année n'a pas été facile :

- dû au manque de personnel, et de la formation du nouvel arrivant ;
- dû aux diverses pannes induites à la vétusté des installations ;
- dû aux difficultés survenues en lien avec l'Actiflo (pannes, défauts sur l'équipement et la résolution des problèmes par le fournisseur) ;
- dû aux stations de pompage (Pré-du-Lac et Saut-du-Doubs) vieillissantes et non pilotées depuis la supervision ; nécessitant des interventions à répétitions.

Malgré tout, l'ensemble du traitement a été assuré.

Il reste, toutefois, urgent de moderniser les installations de traitement en réalisant une nouvelle STEP.

► INTRODUCTION

L'année 2025 a été particulièrement intense en matière de préparation des deux projets majeurs relevant du Service de l'urbanisme, des infrastructures et de la mobilité (SUIM) : la réorganisation du centre-ville consécutive à l'ouverture du tunnel de contournement et la réalisation de la nouvelle station d'épuration (STEP).

► URBANISME

PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL)

Le 2^e préavis du Service cantonal de l'aménagement du territoire a été reçu le 21.05.2025. Celui-ci demande plusieurs compléments et modifications. En collaboration avec un bureau spécialisé, nous travaillons actuellement à l'élaboration des réponses nécessaires afin de pouvoir déposer la 3^e révision du PAL au cours du 2^e trimestre 2026.

Pour la commune du Locle, la révision du PAL intègre une part importante de dézonage (18 hectares). Cet exercice représente parfois un véritable casse-tête, notamment pour maintenir une flexibilité suffisante entre les zones d'habitation destinées à de futurs habitants, les zones naturelles et touristiques, ainsi que les zones prévues pour l'accueil d'entreprises et d'artisans.

Le PAL comprend également d'autres volets globaux, tels urbanisme, intégrant les plans de mobilité, nature et paysage et patrimoine bâti. Il s'agit d'un document stratégique et très complet, qui fixe les grandes orientations du développement territorial de la commune pour les 15 prochaines années, au minimum.

PROJET D'AGGLOMÉRATION

Le projet d'agglomération de 5^e génération a été déposé auprès de la Confédération courant 2025. À l'échelle cantonale, il apparaît que plusieurs projets issus des générations précédentes ont pris du retard, voire n'ont pas été réalisés. Force est de constater que la planification et la mise en œuvre des projets d'agglomération sont complexes et fortement dépendantes de facteurs externes, tels que la disponibilité des entreprises de travaux, les changements de priorités politiques ou encore les oppositions.

Pour la commune du Locle, un projet de mandats d'études parallèles (MEP) est mené simultanément aux projets d'agglomération, ce qui complique davantage la planification du calendrier des mesures. Afin d'éviter un double travail, il sera nécessaire d'attendre les recommandations issues des MEP, prévues pour 2028. Cette situation entraînera le report de certaines mesures du centre-ville prévues dans le cadre du projet d'agglomération. Il demeure toutefois essentiel de maintenir les mesures concernant les secteurs hors périmètre du centre-ville, telles que l'« aménagement d'un trottoir sur

la route du Soleil d'Or », le « réaménagement et la sécurisation de la route de Mi-Côte » ou encore l'« agrandissement de la gare des bus et le déplacement des taxis ».

MANDATS D'ÉTUDES PARALLÈLES (MEP)

Dans le but de développer une vision globale permettant de repenser le cœur du Locle après l'ouverture du contournement, tout en favorisant les modes de déplacement doux, la création d'espaces piétons ainsi que le développement de lieux de convivialité et de détente, un projet de mandats d'études parallèles (MEP) a été lancé. Celui-ci regroupe plusieurs études pluridisciplinaires.

Le cahier des charges des MEP intégrera une démarche participative visant à donner la parole aux habitants du Locle, ainsi qu'une étude socio-économique destinée à identifier les besoins locaux et à anticiper les enjeux sociaux.

La durée des MEP est estimée à environ quatre ans, incluant une phase d'avant-projet.

HDV7 – PÔLE D'HORLOGERIE & MICROTECHNIQUE

L'ancienne école d'ingénieurs fait peau neuve. Le bâtiment HDV7 (Avenue de l'Hôtel-de-Ville 7), qui fera l'objet d'une rénovation complète, accueillera à terme un pôle d'innovation et de formation.

L'implantation du centre MTTA « Les Métiers du Temps – Time Arts » au cœur de la cité horlogère a pour objectif de pérenniser les savoir-faire horlogers et microtechniques, de soutenir l'innovation et de renforcer la compétitivité des PME locales. À ce titre, le MTTA est reconnu par la Confédération comme une infrastructure de recherche d'importance nationale.

Du côté de la formation, les filières Medtech et ingénierie des surfaces de la HE-Arc Ingénierie déménageront sur ce site, venant ainsi consolider la filière horlogère déjà présente.

Le permis de construire relatif au projet HDV7 a été délivré au mois de décembre 2025.

STABILISATION CENTRE-VILLE

Une étude est actuellement en cours et comprend différentes prises de mesures. Elle aboutira à l'élaboration d'une brochure vulgarisée destinée aux gérances et aux propriétaires. Cette brochure permettra de mieux comprendre les spécificités et les problématiques liées au sous-sol communal, tout en présentant les pistes possibles d'assainissement.

Les objectifs de cette étude englobent les axes stratégiques suivants :

- Synthèse géologique et hydrogéologique, ainsi que définition d'une auscultation future, en se concentrant principalement sur les 20 à 25 premiers mètres du sous-sol et sur les eaux présentes dans les premières couches de tourbe.
- Synthèse géomatique et auscultation future, avec une participation active des propriétaires des immeubles situés dans le périmètre concerné, notamment par le biais d'un sondage en ligne permettant un transfert direct des données.

- Synthèse des méthodes de renforcement des fondations, reposant sur une analyse de l'éventail des solutions possibles pour l'assainissement du sous-sol.
- Mise en place d'un système d'information géographique (SIG) afin de valoriser les données existantes et futures.

Par ailleurs, des mesures piézométriques sont en cours d'acquisition depuis deux ans. Elles ont été complétées en 2025 par de nouveaux dispositifs permettant un suivi continu.

► MOBILITÉ

LA LIGNE 342

Le tracé de la ligne 342, dite « ligne du Corbusier », a été adapté afin d'assurer une desserte complète de la zone industrielle des Saignoles. Jusqu'alors, cette zone était desservie par la ligne 343, une ligne semi-privée dont les horaires étaient limités aux heures d'entrée et de sortie des entreprises.

MISE EN CONFORMITÉ DES ARRÊTS DE BUS

À la suite de l'étude portant sur la mise en conformité des arrêts de bus aux exigences de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), différentes solutions ont été examinées afin de tendre vers une mise aux normes de la quasi-totalité des arrêts de bus de la commune.

Cette analyse a toutefois mis en évidence plusieurs points bloquants, principalement liés à la propriété foncière. En effet, les surfaces nécessaires à la mise en conformité sont fréquemment situées sur des parcelles privées, ce qui complique la réalisation de certains aménagements.

Une analyse coût-efficacité a dès lors été menée au sein du service afin de définir les priorités pour l'année 2026. Celle-ci a permis d'identifier en priorité les arrêts les plus fréquentés, dont la mise en conformité peut être réalisée sans acquisition de terrain auprès de tiers.

Parallèlement, des démarches seront engagées auprès des propriétaires concernés afin de leur présenter la problématique et d'évaluer les possibilités de collaboration.

Pour rappel, la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) impose aux collectivités publiques de garantir un accès autonome, sûr et équitable aux transports publics. Elle prévoit notamment l'adaptation progressive des arrêts de bus, incluant l'accès de plain-pied, des cheminements adaptés et une accessibilité conforme aux besoins des personnes à mobilité réduite, malvoyantes ou présentant d'autres limitations fonctionnelles.

VÉLO EN LIBRE SERVICES

2025 a été une année de transition pour **LeLocleroule!** A la suite de difficultés techniques, le service a changé de prestataire au début de la saison. L'offre de vélos en libre-service a été confiée à l'entreprise suisse PubliBike. Le réseau est désormais commun à celui de La Chaux-de-Fonds, ce qui

facilite grandement les déplacements à deux roues entre nos deux villes et renforce leur complémentarité en matière de mobilité douce.

Ce changement a aussi été bénéfique pour l'entretien des vélos électriques, qui ont connu beaucoup moins de pannes que par le passé, ainsi que des délais de réparation beaucoup plus courts. Enfin, la nouvelle tarification a découragé les vandales, sans retenir les utilisatrices et utilisateurs.

À titre d'exemple, et pour illustrer concrètement son utilisation, le nouveau réseau a compté 651 trajets au départ d'une de ses onze stations (dont 9 au Locle et 2 aux Brenets) pendant son ouverture, entre les mois de mai et octobre. Les stations du 1^{er} Août et de l'Hôtel-de-Ville au Locle sont particulièrement prisées, et celles des Pargots et de la Gare aux Brenets ont également rencontré un joli succès.

► INFRASTRUCTURES

GÉNIE CIVIL

1. Enrobés à la suite des travaux du CAD (chauffage à distance)

Dans le contexte du développement du chauffage à distance au centre-ville du Locle, la Commune a participé à la remise en état de la quasi-totalité des trottoirs impactés par les travaux.

Nevia (Entretien des routes nationales N5 - N20), en charge de l'entretien des routes appartenant à la Confédération, a également contribué partiellement au financement de la remise en état de la chaussée.

2. Réaménagement du carrefour Corbusier / Chemin-Blanc

Afin de permettre la modification de l'itinéraire de la ligne actuelle n°342, il était impératif d'élargir le carrefour Corbusier / Chemin-Blanc pour assurer la giration d'un bus TransN.

Ces travaux ont également été l'occasion de sécuriser la sortie du bâtiment Chemin-Blanc 24 par la création d'un trottoir franchissable.

3. Suite et fin des travaux à la rue des Reçues

L'année 2025 a permis de finaliser la mise en séparatif du chemin des Reçues.

La couche de roulement a également été entièrement refaite à neuf.

4. Rue du Collège – Les Brenets

Ces travaux, liés à la réfection du centre du village des Brenets, visaient avant tout à offrir une meilleure lisibilité de la zone piétonne.

D'importants travaux ont été réalisés, notamment la construction de terrasses en béton armé ainsi que la pose d'un revêtement amortissant.



Figure x : Travaux souterrains sous La rue du Collège aux Brenets

5. Entretien des canalisations

Comme chaque année, le rapport relatif à l'entretien des réseaux d'eaux usées ainsi qu'au développement du réseau des eaux claires a été présenté.

Il convient de relever que le développement du CAD (chauffage à distance) complique la mise en œuvre du système séparatif, dans la mesure où il devient un concurrent important dans l'attribution des derniers espaces libres sous les chaussées, en particulier au centre-ville du Locle.

Des choix plus concertés et réfléchis concernant le développement futur de ces deux réseaux devront être opérés ces prochaines années.

6. Zone 30 km/h

Sous l'impulsion du service du Domaine public, notre service a participé aux études, aux échanges avec le Canton ainsi qu'à la réalisation de la zone 30 km/h dans les rues des Envers et de Montpugin.

7. Travaux de contournement de la Ville du Locle

Les travaux préparatoires de la N20 se poursuivent. Nous organisons trois réunions annuelles afin de faire le point sur l'avancement du chantier.

8.Divers

Nous avons répondu régulièrement aux questions des citoyens, des entreprises de construction et de nos divers partenaires (VITEOS, Swisscom, Ponts et Chaussées et OFROU) concernant les permis de construire et notre réseau d'assainissement.

TAXE DES EAUX PLUVIALES

La Ville du Locle fait œuvre de pionnière en matière de taxation des eaux. Elle a introduit au 1er janvier 2024 une contribution pour le traitement des eaux pluviales. Ce changement a pour objectif de couvrir les frais liés à la gestion des eaux au plus près de leur coût réel et dans le respect des exigences de transparence de Monsieur Prix.

En 2025, les 40 derniers dossiers restés en suspens ont pu être traités. Suite à l'envoi de la deuxième facturation en fin d'année, une dizaine de cas restaient encore à traiter au moment de la rédaction du présent rapport.



Figure x : la grenouille symbole de la taxe d'eaux claires ou pluviales

► **PATRIMOINE FINANCIER**

Le parc immobilier du patrimoine financier communal se décline comme suit :

	nombre	appartements	locaux divers	garages	places de parc	domaines
Bâtiments locatifs	13	127	11	8	33	-
Bâtiments HLM	11	258	2	14	99	-
Bâtiments divers	9	3	12	3	-	-
Bâtiments garages	7	-	-	92	81	-
Domaines	1				-	1
Totaux	41	388	25	117	213	1

Pour l'année 2025, aucun mouvement n'est à signaler pour le parc immobilier.

A noter néanmoins qu'un mandat a été confié à Hypoimmo SA pour la mise en vente de la maison La Raçonnière 146 aux Brenets (ancienne habitation du machiniste de l'usine électrique).

En effet, la chaudière à mazout est en panne et irréparable. Le bâtiment ne s'inscrit nullement dans le développement stratégique en termes de valorisation du patrimoine financier. Au vu du très faible loyer perçu (Fr. 130.- par mois – résidence secondaire) et en regard du coût important des travaux à engager, le Conseil communal a pris la décision de se séparer de ce bien.

Pour les autres biens, sur les 388 appartements que compte le parc immobilier de la Commune, 60 logements sont vacants au 31.12.2025. 12 logements sont proposés à la relocation immédiate. 48 logements doivent faire l'objet de travaux d'entretien ou de transformation plus ou moins lourds en fonction des cas.

En 2025, 4 appartements vacants ont fait l'objet d'une rénovation complète avec pose d'un agencement de cuisine et rénovation des sanitaires. Ils ont immédiatement trouvé preneur. Il en va de même pour certains logements qui ont subi un entretien léger (peinture et sols) mais dont la cuisine et les sanitaires avaient déjà été rénovés ces dernières années.

Des travaux d'entretien (peintures et sols) ont été menés dans plusieurs appartements loués, à la demande des locataires, pour environ Fr. 150'000.-.

A Midi 14, la création d'un logement de 3 pièces (réunion d'un studio et d'un 2 pièces) a été menée à bien et l'appartement a rapidement trouvé preneur.

Néanmoins, comme en 2024, certains appartements ayant été entièrement rénovés ne trouvent toujours pas preneur ou alors difficilement, en raison, principalement, de leur situation géographique en ville et de leur situation élevée en étage (3^{ème} et plus), sans ascenseur. Parfois, l'absence de balcon est également un frein à la location.

En outre, même dans un bon état d'entretien général, certains logements ne répondent plus forcément à la demande actuelle, notamment en fonction de leur disposition d'origine (salle de bains petite, pas

de w.-c. séparé, cuisine fermée) ou alors parce que la cuisine n'est pas agencée (uniquement meubles et évier, pas d'appareils ménagers) et ce même si leur loyer est en dessous des loyers usuels.

Selon les dernières statistiques émises par le Canton, au 1^{er} juin 2025, la Commune du Locle comptait 264 logements vacants (en état d'être loués), soit un taux de vacance de 3.91 %, (+0.23 % de plus par rapport à 2024).

Logements vacants, Neuchâtel	Parc de logements			Logements vacants			Taux de vacance		
	au 1 ^{er} janvier			au 1 ^{er} juin			au 1 ^{er} juin		
	2024	2025	Variation	2024	2025	Variation	2024	2025	Variation
Canton	99 323	100 319	+ 996	1 671	1 824	+ 153	1.68%	1.82%	+ 0.14
Région									
Littoral	52 522	53 171	+ 649	470	489	+ 19	0.89%	0.92%	+ 0.02
Montagnes	30 975	31 215	+ 240	1 010	1 109	+ 99	3.26%	3.55%	+ 0.29
Val-de-Ruz	8 632	8 695	+ 63	70	86	+ 16	0.81%	0.99%	+ 0.18
Val-de-Travers	7 194	7 238	+ 44	121	140	+ 19	1.68%	1.93%	+ 0.25
Commune de plus de 10'000 habitants									
Neuchâtel	25 761	26 191	+ 430	231	273	+ 42	0.90%	1.04%	+ 0.15
La Chaux-de-Fonds	21 902	22 080	+ 178	713	789	+ 76	3.26%	3.57%	+ 0.32
Le Locle	6 702	6 746	+ 44	247	264	+ 17	3.69%	3.91%	+ 0.23
Val-de-Ruz	8 632	8 695	+ 63	70	86	+ 16	0.81%	0.99%	+ 0.18
Val-de-Travers	6 399	6 443	+ 44	120	138	+ 18	1.88%	2.14%	+ 0.27

Compte tenu du marché que l'on peut qualifier de « détendu » en ville du Locle, il est primordial, dans le cadre des rénovations futures des immeubles et appartements communaux, de tenir compte des standards actuels décrits ci-dessus. Ce n'est qu'ainsi que le taux de vacance pourra être réduit même si cela induit inévitablement des coûts plus élevés lors des travaux.

Les aspects énergétiques sont également au cœur des enjeux et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Au niveau des problématiques rencontrées dans la gestion quotidienne, on relève toujours un nombre d'incivilité grandissant (dégradations volontaires, manque de soin, encombrement des locaux communs), ainsi que des problèmes de voisinage en augmentation (difficultés de cohabitation).

Enfin, comme dans tous les secteurs de la société, on peut constater que les demandes font l'objet d'attente de réponses toujours plus rapide, difficiles à satisfaire. L'agressivité des clients est également parfois difficile à gérer.

EXTRAIT DES COMPTES DU CHAPITRE IMMEUBLES 56

	Recettes		Dépenses	
	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2025	Budget 2025
Immeubles locatifs	2'672'889.50	2'680'000.-	1'812'312.26*	1'967'720.-
Domaines	34'691.--	34'600.-	7'679.48	19'920.-
Terrains	48'123.80	47'000.-	44'685.85	23'000.-
Rives-du-Doubs	92'592.05	82'000.-	58'233.66	52'340.-

*Hors réévaluation bâtiments PF

Entretien gros œuvre détail (budget Fr. 145'000.-)	Fr.	117'520.50
Divers immeubles locatifs – mise en conformité des installations électriques	Fr.	2'440.40
Divers immeubles locatifs – rénovation cuisines et salles de bains	Fr.	115'080.10

PATRIMOINE FINANCIER

Beau-Site 21	réfection partielle de la peinture d'un logement.
Billodes 75	Remise en état de la cheminée Remise en état du mur extérieur Ouest + pose garde-corps
Concorde 3-5	Remplacement du lave-linge
Crêt-Vaillant 28	Pose d'une barrière sur le muret au Nord du bâtiment pour sécuriser les lieux Intervention du service de la voirie pour faire l'entretien complet de la parcelle (fauchage, tailles des arbres, etc.)
Crêt-Vaillant 37	Réfection peintures et sols du logement du 2 ^{ème} étage Locaux orthophonie, réfection des peintures dans 4 bureaux (par étapes)
Foyer 14-16	Remplacement du brûleur de la chaudière à gaz
Garage Jehan-Droz	Remplacement du moteur de la ventilation
Garages Tertre/Corbusier	Réfection de l'étanchéité de la toiture des garages
Gérardmer 10-12	Rénovation complète d'un logement
Gérardmer 22-28	Réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds) Remise en état des marches d'escaliers extérieures Remplacement du dégazeur en chaufferie Marquage des places de parc extérieures
Hôtel-de-Ville 3	Raccordement au chauffage à distance (investissement)
Jambe-Ducommun 5-13	Rénovation complète de 2 logements Réfection d'une cuisine suite à un début d'incendie Réfection de peintures et sols dans divers appartements Remplacement de contacteur de l'ascenseur au no 5 Remplacement des courroies de suspension de l'ascenseur au no 7 Pose de mains courantes aux entrées des immeubles Marquage des places de parc extérieures
Jeanneret 31-33	Remplacement du séparateur de boues au no 11 et détartrage boiler Réfection peintures et sols dans un logement Remise en état du jardin par la voirie Réfection peintures et sols dans 2 logements
Jeanneret 35	Installation de l'eau chaude générale (investissement) Remise en état des marches du perron et remplacement des grilles Traitement contre des attagènes

Le Corbusier 18-18a M.-A. Calame 13-15	Remplacement du tube de flamme de la chaudière Remplacement de 3 fenêtres à la bibliothèque des jeunes Remplacement d'un radiateur de la cage d'escaliers Réfection de la peinture du laboratoire et du local stockage farine de la boulangerie (sur demande SCAV) Remplacement de ressorts défectueux sur une porte de garage
Midi 14	Réfection peintures et sols dans 3 appartements (partielle) Entretien de la chambre du dessableur
Primevères 1-3	Remplacement des revêtements de sols dans un appartement pour sa relocation
Terre 11-13 Les Rives du Doubs	Réfection de 2 salles de bains (suite dégât d'eau) Remplacement d'un bassin inox dans la cuisine de l'hôtel-restaurant, y compris divers travaux sanitaires et de maçonnerie (sur demande SCAV)
Terrains	Fauchage de terrains par service de voirie, abattage d'arbres cassés ou morts par le service des forêts

INVESTISSEMENTS

Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.

► PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Le patrimoine administratif comprend les immeubles qui abritent l'administration, les musées, les édifices publics, etc.).

Collèges Daniel-

Jeanrichard 9-11

Remise en état des joints des escaliers extérieurs et des bordures d'escaliers (9)

Ponçage et vitrification du parquet de la salle de classe no 24 (11)

Collège des Jeanneret

Réfection de la peinture de la cage d'escalier Ouest (du 1^{er} au rez)

Collège du Corbusier

Réfection sol et peinture de la salle de classe no 13

Traitement par un maçon de plusieurs points dégradés sur les préfabriqués

Installation d'un lave-linge pour le concierge

Remplacement de la pompe de circulation du chauffage

Collège de la Jaluse

Remplacement de 2 WC

Abaissement de 7 réservoirs de WC

Collège des Girardets

Réfection de la toiture et pose de panneaux photovoltaïques par Viteos (investissement)

Collège des Monts	Réfection de la peinture de la salle de classe no 13
Collège Jehan-Droz	Remplacement de 2 vélux défectueux en toiture Remplacement du filtre du système de particule fine de la ventilation Remplacement du capteur météo pour les stores Remplacement de plusieurs moteurs de stores défectueux Remplacement des luminaires dans la salle de classe « sciences » no 164a
Collège de Beau-Site	Remplacement des luminaires de la zone commune au 3 ^{ème} étage Remplacement de 40 détecteurs incendie Remplacement de la chaudière à gaz par 2 chaudières à copeaux de bois (investissement)
Collège des Brenets	Réfection du parquet de la salle de classe no 11 Remplacement de l'horloge mère pour la commande des sonneries Remplacement du revêtement de sol de la salle des travaux manuels
Ancienne halle Beau-Site	Entretien courant
Nouvelle halle Beau-Site	Entretien courant
Halle des Jeanneret	Remplacement de 2 systèmes de douches qui fuyaient (dégât d'eau)
Piscine-patinoire (restaurant)	Remplacement des filtres de la ventilation
Montpugin 4	Entretien courant
Stand de tir	Entretien courant
Halle polyvalente	Remplacement de 6 systèmes de douche (par étapes) Remplacement du moteur d'extraction des vestiaires Remise en état des cordes d'anneaux + des rideaux de séparation des 3 modules Nettoyage et ponçage des douilles pour la fixation des agrès Travaux pour homologation piste
Bâtiment camping	Entretien courant
Halle de sports – LB	Installation d'un lave-linge pour le pool conciergerie Remplacement des batteries des luminaires de secours Remplacement de plaques Eternit en façade Remplacement du glycol dans l'installation solaire
Daniel-Jeanrichard 38	Ajout d'un éclairage de secours dans l'ascenseur
Casino-Théâtre	Réfection de la marquise Nord-Est Remplacement batterie évier de cuisine Remplacement d'un appareil pour la sonorisation Débaras des affaires entreposées dans les locaux du restaurant après la faillite de la société locataire
Hôtel-de-Ville	Remplacement déshumidificateur pour le local d'archives

Musée des Beaux-Arts	Remplacement d'un radiateur percé Remplacement de coulisseaux et d'un câble de l'ascenseur
Château des Monts	Remplacement d'un store Pose de 2 nouveaux radiateurs dans les WC publics Réfection des peintures des WC dames Remplacement du vase d'expansion
Technicum 21	Remplacement du régulateur de la chaudière par un modèle d'occasion Remplacement de 6 fenêtres et de 3 stores Divers travaux de remise en état suite effraction du 06.03.2025
Grand-Rue 11-13	Remplacement de la téléalarme de l'ascenseur
Hôtel communal – LB	Entretien courant
Salle de spectacle – LB	Entretien courant
Temples	Réfection marquise entrée Temple Le Locle
Col-des-Roches 29-31	Entretien courant
Hangar A.-Piguet 11	Assainissement système de chauffage (CAD)
Edicules publics	Réparation du store du kiosque du 1 ^{er} -Août
Clos-aux-Vaux 2	Remplacement du lave-vaisselle
La Crête 92 – LB	Remplacement du compresseur Remplacement de l'échangeur thermique de la chaudière
Port de plaisance	Entretien courant

► PERSPECTIVES

Dans le cadre des objectifs climatiques cantonaux, la Commune s'inscrit dans une exigence de réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc d'augmentation du taux d'assainissement énergétique de son parc immobilier.

En outre, le parc immobilier locatif doit répondre au maximum aux attentes actuelles des locataires afin de parvenir à réduire le taux de vacance.

Dans ce contexte, le Conseil communal a décidé de s'appuyer sur une analyse globale du parc immobilier, mandat qui a été confié à un bureau spécialisé dans le conseil et l'aide à la décision en matière de rénovation des bâtiments, à savoir le bureau Epiqr Rénovation.

Ce dernier a développé, en collaboration avec le bureau Estia SA et le soutien de l'EPFL, une méthode de diagnostic et d'estimation des coûts de rénovation rapide, fiable et éprouvée sur plusieurs milliers de bâtiments.

Cette méthode est largement utilisée par des collectivités publiques, des fonds de pension et d'autres grands propriétaires institutionnels pour définir les priorités dans la gestion de leurs parcs immobiliers.

Cette analyse permet notamment :

- d'évaluer l'état de dégradation et l'obsolescence normative des différents éléments constitutifs de chaque bâtiment ;
- d'estimer les coûts de remise en état et de mise en conformité ;
- de soutenir l'établissement des budgets d'entretien lourd dans une perspective de conservation et de valorisation du patrimoine immobilier communal

Au dernier trimestre 2025, une phase préliminaire a été lancée et 7 immeubles du patrimoine financier ont été analysés ainsi que 6 biens du patrimoine financier.

Les analyses des immeubles se poursuivront en 2026. Leur réalisation nécessite toutefois un travail préparatoire conséquent, notamment pour la collecte et la transmission à Epiqr Rénovation des documents requis ainsi que pour l'organisation et l'accompagnement des visites des bâtiments et ceci **dans un contexte de ressources en personnel restreintes.**

L'accent sera porté prioritairement sur le patrimoine administratif en 2026. Dans la mesure du possible certains biens du patrimoine financier seront également encore analysés en 2026 ; à défaut, ce volet sera reporté en 2027.

► INTRODUCTION

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Chaque commune est légalement tenue d'avoir un service du contrôle des habitants (ci-après le service), avec à sa tête une personne responsable (Préposé), dont le rôle est de gérer le registre de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire, de statuer sur les contestations découlant de l'application de la LHRCH et d'assumer toutes les autres tâches qui lui sont dévolues par la législation. Ce service fournit notamment aux administrations publiques les renseignements relatifs à ses habitants dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le service enregistre, communique et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresse de domicile, ...) et tient à jour les autres données contenues dans son registre (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, ...). Depuis 2010, le registre communal des habitants gère également les liens habitant–bâtiment–logement et doit de ce fait pouvoir compter sur l'étroite collaboration des propriétaires et gérants tenus d'annoncer les mouvements de locataires ; pour cette tâche, le service collabore en outre étroitement avec le service communal en charge de l'Urbanisme qui doit tenir à jour le registre fédéral des bâtiments et logements (REGBL) qui constitue la source officielle permettant d'établir le lien entre un habitant et le logement qu'il occupe.

Le service assume ainsi un rôle essentiel dans le système de recensement fédéral de la population qui est basé sur le contenu et l'exactitude des registres des habitants.

Il faut continuer à bien distinguer le Contrôle des Habitants de l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, ...) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif des nouveaux arrivants au Locle et aux Brenets et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration notamment via la distribution d'informations communales, le service est en outre compétent pour diverses prestations, comme par exemple : les demandes de cartes d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; la transmission au canton des demandes d'octroi/prolongation/modification d'autorisations de séjour pour les étrangers domiciliés dans la commune et la remise des titres de séjour à leur titulaire; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, ...). Il est important de relever et de valoriser le rôle de « filtre » que le service remplit en renseignant et en orientant les administrés pour toutes sortes de questions « basiques » ce qui permet d'éviter d'innombrables contacts supplémentaires à d'autres services comme plus particulièrement le Service cantonal des Migrations dont la sollicitation s'en trouve ainsi allégée.

Lors des votations et élections, le service organise le scrutin en collaboration étroite avec la Chancellerie communale et la Chancellerie d'Etat. Le service gère le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes par correspondance et des votes du dimanche matin ; il est aussi appelé à vérifier la validité des signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

► L'ANNÉE 2025 DU CONTRÔLE DES HABITANTS

En ce qui concerne le personnel du service, la composition de l'équipe en place n'a pas changé durant l'année écoulée. Grâce à cette stabilité, le service a su et pu pleinement assurer ses missions à l'entière satisfaction de ses interlocuteurs.

Depuis le 11.2025, fin de l'implication du service dans la gestion des permis de travail "G" des frontaliers. Cette étape était attendue et totalement approuvée par le service. Pour tout le canton de Neuchâtel, ladite gestion a été centralisée au Service cantonal des Migrations (SMIG). A noter que le temps consacré à cette activité par notre service a été totalement réinvesti pour satisfaire aux obligations de tenue à jour du registre des habitants et pour faire face à des situations et questions toujours plus complexes et chronophages d'une partie de nos habitants.

Le service a dû intégrer diverses nouveautés dans ses processus de travail, notamment suite à l'évolution de l'outil de gestion destiné à la transmission des dossiers et l'échange des données relatives aux autorisations de séjour de la population étrangère résidente avec le Service cantonal des migrations (SMIG) et le registre fédéral des étrangers (SYMIC). D'autres évolutions informatiques ont nécessité des efforts d'adaptation de la part des collaborateurs comme par exemples des nouvelles versions de nos logiciels métier ETIC, Abacus Caisse, Windows 11, Office 2024 et la reprise de la gestion de l'informatique de la Ville du Locle par le Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise (SIEN) dès le 11.2025

Pour conclure ce bilan de l'année écoulée, il est à noter que le Service continue d'assurer année après année un rôle formateur en accueillant, selon un tournus généralement semestriel, un-e apprentie de commerce. Les formateurs ont été particulièrement sollicités encore cette année par la nouvelle réforme de l'apprentissage (ORFO2023).

► EMOLUMENTS ET TAXES ENCAISSÉS DU 01.01.2025 AU 31.12.2025

Délivrance d'attestations et mutations soumises à émolument	Fr.	19 618.45
Demandes de renseignements	Fr.	6 943.00
Autorisations de séjour pour étrangers, part communale sur les taxes <i>Remarques : la facturation directe des taxes par le Service cantonal des Migrations (SMIG) aux Administrés a été introduite en octobre 2023 et depuis lors seule la rétrocession par le SMIG de notre part communale apparaît dans nos comptes.</i>	Fr.	23 065.90
Cartes d'identité, encaissement total	Fr.	26 670.00
./. Cartes d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocédées	Fr.	-16 948.20
Photos d'identité numériques (exclusivement lors de commande de carte d'identité)	Fr.	1 870.00
Frais de rappels	Fr.	440.00
Total des recettes nettes	Fr.	61 659.15

► RECENSEMENT DE LA POPULATION LOCLOISE

Population résidente au 31.12.2024 selon le recensement cantonal : 10'910 habitants

Population résidente au 31.12.2025 selon le recensement cantonal : 10'905 habitants

Variation : - 5 habitants

Composition de la population résidente³ (Sources : Recensements cantonaux aux 31.12)

1. Origine/Type de papiers		<u>sexe masculin</u>	<u>sexe féminin</u>	Total
1.1. Neuchâtelois(es)				
		1 715	1 753	3 468
1.2. Confédéré(es)				
		1 864	1 996	3 860
Suisses/Suissesses (total)		3 579	3 749	7 328
1.3. Permis d'établissement (C)				
		1 146	1 042	2 188
1.4. Séjour annuel (B)				
		646	516	1 162
1.5. Personnes à protéger (S)				
		61	77	138
1.6. Admissions provisoires (F)				
		32	21	53
1.7. Demandeurs d'asile (N)				
		1	0	1
1.8. Séjours de courte durée (L)				
		22	13	35
Etrangers/Etrangères (total)		1 908	1 669	3 577
Population résidente totale		5 487	5 418	10 905

³ Uniquement les personnes dites établies donc enregistrées en domicile principal. Par opposition à la population dite « en séjour » ou autrement dit en domicile secondaire.

2. Etat civil	Total
2.1. Célibataire	4 929
2.2. Marié-e	3 980
2.3. Divorcé-e	1 316
2.4. Veuf/Veuve	668
2.5. Lié-e par un partenariat enregistré	9
2.6. Partenariat dissous	1
2.7. Inconnu	2
Population résidente totale	10 905

3. Religion	Total
3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)	2 394
3.2. Eglises catholiques romaines (code C)	3 657
3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)	51
3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)	178
3.5. Communauté de confession juive (code I)	2
3.6. Communautés islamiques (code M)	711
3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U)	236
3.8. Aucune appartenance (code S)	2 721
3.9. Sans indication (code X)	955
Population résidente totale	10 905

► EVOLUTION DU NOMBRE DE FRONTALIERS (ESTIMATION SELON 2 SOURCES STATISTIQUES)

Le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative sur le territoire de la commune du Locle, au 31.12.2025 était estimé à 4'043 (- 112 soit - 2.7 % par rapport au 31.12.2024) sur la base du nombre de permis frontaliers activés au 31.12.2025 communiqué par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Attention : il s'agit uniquement de permis de travail activés et non pas d'emplois en cours confirmés.

Les données disponibles les plus récentes selon une autre méthode de relevé, celle de l'Office Fédéral de la Statistique (statistique des frontaliers) sont une situation au 3^e trimestre 2025 qui estimait à 3'760 (- 77 soit - 2.0 % comparé au 4^e trimestre 2024) le nombre de travailleurs frontaliers employés sur le territoire communal du Locle.

► REGISTRE CIVIQUE

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés **4** fois aux urnes, à savoir :

VOTATION FÉDÉRALE 9 FÉVRIER 2025

Objet fédéral : Initiative populaire du 21.02.2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »

Participation au Locle : 30.55 % Participation dans l'ensemble du Canton : 33.3 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 38.05 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 62.83 %

Plan cantonal

Refusé à 58.0 %

Plan fédéral :

Refusé à 69.8 %

ELECTIONS CANTONALES 23 MARS 2025

Objet cantonal : Election au Conseil d'Etat

Participation au Locle : 27.22 % Participation dans l'ensemble du Canton : 31.89 %

Sont élus (dans l'ordre des résultats du 1er tour) :

- Mairy Frédéric (Gauche Unie)
- Nater Florence (Gauche Unie)
- Favre Laurent (Alliance neuchâteloise)
- Vara Céline (Gauche Unie)
- Graf Crystel (Alliance neuchâteloise)

Objet cantonal : Election au Grand Conseil

Participation au Locle : 27.28 % Participation dans l'ensemble du Canton : 31.61 %

Les 100 Députés élus pour la circonscription unique sont répartis comme suit :

- 30 Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)
- 27 Parti socialiste neuchâtelois (PSN)
- 15 Les Verts neuchâtelois
- 12 Union Démocratique du Centre Neuchâtel (UDC)
- 8 Parti Ouvrier et Populaire (POP)
- 5 Parti vert-libéral (PVL)
- 3 Le Centre

VOTATION FÉDÉRALE 28 SEPTEMBRE 2025

Objet fédéral : Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

Participation au Locle : 35.74 % Participation dans l'ensemble du Canton : 39.59 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 49.50 %

Résultat :

<u>Plan communal</u>	<u>Plan cantonal</u>	<u>Plan fédéral :</u>
Refusé à 60.48 %	Refusé à 61.57 %	Accepté à 57.73 %

Objet fédéral : Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)

Participation au Locle : 35.72 % Participation dans l'ensemble du Canton : 39.33 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 49.55 %

Résultat :

<u>Plan communal</u>	<u>Plan cantonal</u>	<u>Plan fédéral :</u>
Refusé à 56.14 %	Refusé à 52.48 %	Accepté à 50.39 %

VOTATION FÉDÉRALE 30 NOVEMBRE 2025

Objet fédéral : Initiative populaire « Pour une suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »

Participation au Locle : 32.01 % Participation dans l'ensemble du Canton : 36.38 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 42.94 %

Résultat :

<u>Plan communal</u>	<u>Plan cantonal</u>	<u>Plan fédéral :</u>
Refusé à 82.38 %	Refusé à 84.91 %	Refusé à 84.15 %

Objet fédéral : Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »

Participation au Locle : 31.95 % Participation dans l'ensemble du Canton : 36.32 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 42.95 %

Résultat :

<u>Plan communal</u>	<u>Plan cantonal</u>	<u>Plan fédéral :</u>
Refusé à 69.98 %	Refusé à 68.60 %	Refusé à 78.28 %

► INITIATIVES, RÉFÉRENDUMS, MOTIONS

Durant l'année écoulée, le service a vérifié des signatures sur les listes relatives aux objets suivants :

Sur le plan fédéral :

Initiative populaire fédérale 'Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts)'	Signatures valables : 178
--	---------------------------

Initiative populaire fédérale 'Pour la protection de la démocratie directe par rapport aux parcs éoliens (initiative pour la protection des communes)'	Signatures valables : 170
Initiative populaire fédérale 'Pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelables (initiative sur le solaire)'	Signatures valables : 108
Initiative populaire fédérale 'Stop aux abus de l'asile! (initiative pour la protection des frontières)'	Signatures valables : 18
Initiative populaire fédérale 'Pour la démocratie directe et la compétitivité de notre pays – Contre une Suisse membre passif de l'UE (initiative boussole)'	Signatures valables : 8
Référendum contre modification Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)	Signatures valables : 41
Référendum contre modification Loi fédérale sur l'imposition individuelle	Signatures valables : 18

Sur le plan cantonal :

Initiative Populaire Législative Cantonale "Moins d'Impôts dans le Canton de Neuchâtel"	Signatures valables : 399
Motion populaire "Quelle réponse adéquate à la prise en charge des enfants en âge préscolaire présentant des signes précoces ou un diagnostic de troubles neurodéveloppementaux (TND) "	Signatures valables : 78
Motion populaire "Promotion de la culture du châtaignier"	Signatures valables : 18

► INTRODUCTION

L'état civil est régi par le droit fédéral, notamment par la Constitution, le code civil et l'ordonnance sur l'état civil ainsi que les directives, circulaires, communications officielles et processus édictés par l'Office fédéral de l'état civil (OFEC). De manière plus indirecte, il dépend également en partie d'autres lois et ordonnances fédérales ainsi que du droit international. La Loi sur le droit international privé (LDIP) est d'ailleurs appliquée lorsqu'il y a un élément d'extranéité, ce qui est chose courante dans les dossiers traités par les offices de l'état civil.

Dans le Canton de Neuchâtel, les différents offices de l'état civil sont répartis en arrondissements. Chaque arrondissement regroupe une ou plusieurs communes. Ils sont soumis à la surveillance directe de l'autorité cantonale de surveillance selon l'Ordonnance sur l'état civil (OEC) (art. 1 et 1a). Cette ordonnance fédérale règle également les conditions cadres à remplir pour pratiquer le métier d'officier de l'état civil (art. 4). La nomination des officiers de l'état civil exerçant dans le Canton de Neuchâtel est ratifiée par le Conseil d'Etat.

Le Canton de Neuchâtel a également édicté un règlement sur l'état civil (REC), qui a pour but de définir les modalités d'application des dispositions fédérales en matière d'état civil, notamment concernant les différents arrondissements ainsi que la gestion de ceux-ci (art. 7-10).

L'office de l'état civil de l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises comprend les communes suivantes : La Chaux-de-Fonds NE, Les Planchettes NE, La Sagne NE, Le Locle NE, Les Ponts-de-Martel NE, Brot-Plamboz NE, La Chaux-du-Milieu NE, Le Cerneux-Péquignot NE et La Brévine NE.

Plus concrètement, un office est tenu d'enregistrer tous les événements d'état civil des personnes domiciliées dans une des communes de l'arrondissement ou originaires de l'une d'elles, de la naissance au décès, en passant par la reconnaissance d'enfant, le mariage, le changement de sexe, de nom, la naturalisation ou encore l'inscription du lieu de dépôt du mandat pour cause d'incapacité.

La notion de l'état civil comprend, à côté des faits d'état civil directement liés à une personne (tels que la naissance, le mariage, le décès, etc.), des données sur le statut personnel et familial de celle-ci (comme la majorité, la filiation, le lien avec le conjoint, les noms et la nationalité). Ces faits peuvent être prouvés par l'établissement de documents d'état civil. La forme, la compétence et les conditions de cette divulgation sont régies par l'OEC (art 44-61).

En Suisse, l'appartenance à une commune (droit de cité) est aussi considérée comme un élément de l'état civil.

Pour enregistrer toutes ces données et événements, les officiers de l'état civil ont accès à un registre de l'état civil électronique appelé Infostar. Celui-ci est effectif depuis 2005. Auparavant, tout était inscrit dans les registres papiers constitués des registres des familles (pour les ressortissants) et des

registres spéciaux (pour les événements qui se produisaient dans l'arrondissement tels que naissances, mariages, décès).

Le registre Infostar, à l'inverse du registre des familles, est un registre de personnes. En effet, les feuillets qui se trouvent dans le registre des familles étaient tous établis au nom du « chef de famille », au moment de son mariage et constitués de tous ses événements d'état civil ainsi que des membres de sa famille (épouse(s) et enfant(s)). De plus, ces feuillets étaient « ouverts » uniquement au nom des citoyens suisses et originaires des communes auxquelles lesdits registres appartenaient. Certaines exceptions pouvaient toutefois apparaître lorsqu'une femme de nationalité suisse épousait un homme de nationalité étrangère. Les personnes de nationalité étrangère, sans lien avec un indigène, ne pouvaient donc voir inscrits à l'état civil, que leurs événements d'état civil qui se produisaient au sein d'une commune suisse, ceci dans les registres d'événements. Aucun feuillet de famille n'était tenu pour des ressortissants d'autres pays qui ne possédaient aucun lien familial avec la Suisse.

Dans le registre Infostar, chaque personne est enregistrée séparément et possède son propre numéro d'identification. Lors de l'entrée en vigueur du registre Infostar, les individus figurant dans le registre des familles, ont été ressaisis par les offices des lieux d'origine des chefs de famille ou de leurs épouses. Les personnes de nationalité étrangères ont, elles, été saisies au fur et à mesure que des événements d'état civil les concernant se produisaient.

Le registre Infostar a donc remplacé les registres des familles et les registres spéciaux. Par contre, seule la survenance d'un événement d'état civil crée la saisie d'une personne ressortissante d'un autre Etat. De plus ces données ne peuvent être saisies que sur la base de documents prouvant chaque donnée. Les documents demandés dépendent des pays de provenance des gens et requièrent différentes recherches de la part des officiers d'état civil. Les conditions de la saisie des données d'état civil sont légiférées dans l'OEC (art. 15-16a). Il appartient aux responsables des différents offices de contrôler la validité et l'authenticité des documents étrangers remis par les administrés. En cas de doute ou lors de dépôt de documents qui ne peuvent être contrôlés directement par les outils accessibles (apostille, code de vérification, etc.), ces pièces doivent être envoyées à l'autorité cantonale de surveillance, qui doit les adresser à la Représentation suisse présente dans le pays d'émission afin qu'elles puissent être authentifiées par un notaire conseil connaissant l'intégralité des modalités d'émission du pays. Cela est principalement le cas pour les pays qui ne sont pas signataires de la Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (certains pays d'Afrique Subsaharienne ou d'Asie).

Il est important de retenir que les registres d'état civil font partie des titres publics et ont ainsi force probante, ils font foi des faits qu'ils constatent, selon l'art. 9 du Code civil suisse. Aussi, chaque inscription figurant dans ces registres (papiers et Infostar) doit être prouvée par une pièce justificative et ne peut être inscrite sur simple déclaration.

► CHANGEMENTS EN 2025

Après une fin d'année 2024 qui a vu naître la tant attendue entrée en vigueur de Infostar NG (nouvelle génération), cette année 2025 a été ponctuée d'essais, de réussites et de quelques échecs en lien avec l'utilisation du nouveau registre Infostar. En effet, le 11 novembre 2024, l'Office fédéral de la justice a introduit avec succès le registre électronique de l'état civil suisse modernisé. Après des années de travail et de collaboration avec les représentants cantonaux et les différents partenaires techniques, l'ancienne solution a pu être remplacée par une application métier plus conviviale et plus sûre.

Infostar New Generation, nommé ainsi par l'Office fédéral de l'état civil a déjà pu être mis à jour à plusieurs reprises durant l'année écoulée, ceci grâce aux différents tests qui sont encore effectués par des officiers d'état civil et experts à Berne. Cela est possible également grâce à l'implication des officiers de l'état civil qui sont sur le terrain, au sein des offices et qui font part des défauts et autres problèmes rencontrés lors de l'utilisation quotidienne.

Avec l'introduction d'Infostar New Generation, en plus de l'adaptation au nouvel environnement et aux modifications techniques d'enregistrement, les officiers de l'état civil doivent faire face également à une difficulté supplémentaire. Le nouveau registre donne en effet la possibilité d'y insérer tous les documents probants et de les joindre directement aux différents enregistrements. Ceci afin d'obtenir un classement électronique des pièces justificatives. Dès lors, il s'agit de scanner tous les documents et de les ajouter au registre lors de chaque inscription ou demande de correction. L'introduction de la conservation électronique des pièces dès le lancement d'Infostar NG a été, dans un premier temps, facultative. Cette pratique va pourtant être inscrite dans l'Ordonnance sur l'état civil et devenir, de facto, une obligation générale.

Dans les nouveautés, Infostar NG dispose d'un jeu de caractères élargi, de sorte que de nombreux caractères spéciaux étrangers sont désormais disponibles. Les personnes déjà saisies dans le registre précédemment et qui n'ont pas pu bénéficier de cela, peuvent déposer une demande auprès de l'office de l'état civil afin d'obtenir l'adaptation de la graphie du nom.

Un autre changement qui découle d'un long processus législatif et qui pointe le bout de son nez, est la révision du droit du nom.

Selon le droit en vigueur, depuis 2013, les fiancés ont deux possibilités lors de la célébration d'un mariage, ils peuvent conserver le nom qu'ils portaient jusqu'alors ou déclarer vouloir porter le nom de célibataire de l'un ou de l'autre comme nom de famille commun (art. 160 CC). Il n'est cependant plus possible de former un double nom officiel depuis le 1^{er} janvier 2013. Dans le premier cas, l'un des deux noms de célibataire devra être choisi pour les éventuels enfants. La deuxième possibilité ne donne pas de choix pour le nom des enfants et le port du nom commun s'applique d'office.

La future modification de ce droit actuellement en vigueur a pour origine le dépôt d'une initiative parlementaire, le 15 décembre 2017, par l'ancien conseiller national Luzi Stamm, dont la teneur est la

suyvante : « *La Loi doit être modifiée pour permettre aux personnes qui se marient de porter un double nom* ».

Le 14 janvier 2019, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) a procédé à l'examen préalable de l'initiative et décidé par 17 voix contre 7 d'y donner suite. Après diverses discussions et travaux sur ce sujet, au sein de la CAJ-N, celle-ci a adopté, le 17 novembre 2023, ce projet de révision du droit du nom et l'a transmis au Conseil fédéral pour avis. Le 24 janvier 2024, le Conseil fédéral a adopté sa prise de position sur la base des conclusions suivantes :

Selon différentes considérations, il n'existe aucune raison matérielle de restreindre juridiquement le choix du nom lors du mariage ou de la naissance d'un enfant si ce choix se limite aux noms existants. La volonté d'admettre également les doubles noms peut être mise en œuvre sans porter atteinte à l'intérêt public ni à des intérêts privés.

Dans les grandes lignes, il apparaît qu'un droit du nom moderne devrait suivre les principes suivants :

- Le point de départ est le principe de l'autodétermination de l'individu et son droit de choisir son propre nom, qui découle du droit de la personnalité.
- L'ordre public et les intérêts de tiers dignes de protection fixent les limites du droit du nom, quand bien même leur signification reste marginale aujourd'hui.
- Lors du mariage, chaque époux doit pouvoir choisir son futur nom librement. Il doit pouvoir conserver le nom qu'il portait jusqu'alors, prendre le nom de l'autre conjoint ou composer un nouveau nom à partir des noms des deux époux et ainsi exprimer le lien qui l'unit à l'autre.
- Les parents doivent pouvoir choisir le nom de l'enfant parmi leurs propres noms ou en formant un double nom à partir de ceux-là, afin d'exprimer le lien qui les unit à l'enfant.
- Le nom de l'enfant ne doit pas dépendre de l'état civil de ses parents. Autrement dit, les mêmes règles doivent valoir pour les enfants de parents non mariés ainsi que pour ceux de parents mariés. En particulier, l'enfant de parents non mariés doit pouvoir porter un double nom formé des noms de ses deux parents.
- Le changement de nom doit être possible et admis lorsque la personne qui en fait la demande expose pour cela des motifs objectivement justifiés (p. ex. des « motifs légitimes »).
- La législation doit être aussi simple et claire que possible.

Le Conseil national a délibéré le 06.06.2024 et le Conseil des Etats, le 23.09.2025. Des divergences subsistent. Il est prévu, après le vote final, une entrée en vigueur au 01.01.2027.

Une fois cette modification entrée en vigueur, une charge de travail conséquente s'ajoutera pour les offices. En effet, un nombre important de personnes formlent un regret de ne pouvoir porter ou donner le double nom à leurs enfants lors des préparations de mariages ou reconnaissances d'enfants notamment. Celles-ci vont certainement vouloir bénéficier du droit transitoire qui découlera de l'entrée en vigueur des changements prévus dans le Code civil suisse et viendront signer des déclarations de nom auprès des différents offices compétents.

► STATISTIQUES

Naissances : 4 (5 en 2024) naissances ont eu lieu à domicile. Ces événements ne voient que peu d'évolution au fil des ans. Ceci est dû au fait qu'il n'y a ni maison de naissance, ni maternité dans l'arrondissement et que les naissances à domicile demeurent des cas exceptionnels. Il faut relever également que les naissances à domicile sont, dans la plupart des cas, « accidentelles ». Elles étaient prévues à l'hôpital mais les circonstances ont fait que cela n'a pas été possible.

Reconnaisances : 171 (161 en 2024) déclarations de reconnaissances en paternité ont été dressées. Dont environ 90 % sont effectuées avant la naissance de l'enfant. Il est à noter que de plus en plus de couples se tournent vers l'état civil afin de prendre des renseignements relativement tôt dans la grossesse, ceci dans une volonté de privilégier l'intérêt de l'enfant en cas de problèmes et également dans le but de pouvoir choisir le nom de l'enfant avant la naissance.

Les parents ont toujours la possibilité de signer la déclaration d'autorité parentale conjointe et de choisir de donner le nom de célibataire de l'un ou de l'autre des deux parents à l'enfant, si celui-ci naît en étant de nationalité suisse (art. 270a CC).

Pour tous les enfants qui naissent en étant de nationalité étrangère, nous appliquons le droit du nom en fonction du droit national de chacun, ceci afin de respecter la loi sur le droit international privé en matière d'état civil, entrée en vigueur en 1989 (art. 37 al. 2 LDIP).

Décès : 653 (632 en 2024) décès concernant l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises ont été enregistrés. Ce chiffre est en légère augmentation depuis quelques années.

► MARIAGES

120 (139 en 2024) mariages ont été célébrés dans les différentes salles de mariage de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises en 2025. Ce chiffre subit une légère diminution au fil des ans, certainement liée avec le modèle familial standard qui évolue au sein de notre société.

Les célébrations de mariage peuvent avoir lieu dans toutes les salles de l'arrondissement sans que les fiancés n'aient à déboursier de frais supplémentaire ni pour la location des locaux, ni pour le déplacement de l'officier, ceci au regard de la Convention qui régit l'Etat civil des Montagnes neuchâteloises et dont toutes les communes sont signataires.

7 (23 en 2024) annulations de dossiers déposés en vue du mariage. Ces annulations sont constatées pour différentes raisons. La principale étant lorsque l'un des deux fiancés ne possède pas de légalité de séjour sur le territoire suisse et que le service des migrations décide de ne pas en octroyer. En effet, selon les dispositions applicables depuis le 1^{er} janvier 2011, les fiancés étrangers qui souhaitent se marier en Suisse doivent apporter la preuve, au cours de la procédure préparatoire de mariage, de la légalité de leur séjour dans notre pays jusqu'à la date prévue de la célébration du mariage (art. 98 al.4 CC).

14 (7 en 2024) autorisations de célébrer le mariage dans un autre office de l'état civil en Suisse ont été délivrées. Les fiancés doivent effectuer la préparation du mariage auprès de l'office de l'état civil du lieu de domicile (art. 62 al. 1 let. a OEC) mais ont le choix du lieu de la célébration (art. 101 al. 1 CC et art. 70 al. 1 OEC).

8 (2 en 2024) certificats de capacité matrimoniale afin de pouvoir célébrer le mariage à l'étranger ont été délivrés (art. 75 al. 1 OEC).

► DÉCLARATIONS CONCERNANT LE NOM

En application du droit du nom, nous avons enregistré

- **15** (5 en 2024) déclarations concernant le nom, relatives à des enfants mineurs (art. 270a al. 1 et 2).
- **39** (29 en 2024) déclarations concernant le nom. Ces déclarations peuvent être prises soit en raison du droit transitoire, qui permet aux personnes qui se sont mariées avant l'entrée en vigueur du nouveau droit du nom en 2013 d'en bénéficier (art. 8a titre final CC) ou suite à un divorce (art. 119 CC) ou à un veuvage (art 30a CC).

► DÉCLARATIONS DE CHANGEMENT DE SEXE INSCRIT DANS LE REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL

En application des modifications législatives entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022 (art. 30b CC et art. 14b OEC), nous avons enregistré

- **5** (9 en 2024) déclarations de changement de sexe.

► DÉCISIONS JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des décisions judiciaires rendues par le Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz.

Nous avons enregistré, en 2024 :

- **160** (140 en 2024) divorces.
- **7** (2 en 2024) désaveux en paternité.
- **6** (4 en 2024) reconnaissances en paternité judiciaire (constatations du lien de filiation).
- **0** (0 en 2024) partenariats dissous.
- **8** (6 en 2024) adoptions.
- **0** (1 en 2024) déclaration d'absence.
- **12** (-/- en 2024) constatation d'identité.

L'état civil des Montagnes neuchâtelaises est compétent pour l'enregistrement des décisions administratives rendues par différentes autorités administratives telles que, par exemple, le Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel et le Secrétariat d'Etat aux migrations.

Nous avons enregistré, en 2025 :

- **0** (0 en 2024) libération du droit de cité.
- **0** (0 en 2024) annulation du droit de cité.
- **160** (139 en 2024) naturalisations facilitées ou ordinaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, de nouvelles dispositions fédérales et cantonales sont entrées en vigueur en matière de naturalisation. L'art 14 de la Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LCDN) a notamment changé, en ce sens que l'une des conditions pour l'octroi du droit de cité cantonal et communal réside dans le fait que les données d'état civil des candidats à la naturalisation doivent être clairement établies en vue de l'inscription dans le registre informatisé de l'état civil suisse. Cette modification de la loi a entraîné une adaptation dans le règlement d'exécution de la LCDN en ses articles 7 et 11, en ce sens que les données d'état civil doivent être vérifiées, cas échéant enregistrées dans Infostar, par l'arrondissement d'état civil du lieu de domicile et que le dossier de naturalisation doit être complété avec une confirmation des données enregistrées auprès de l'état civil suisse.

Ces différentes révisions légales ont engendré une manière de pratiquer différente et, conséquemment, une augmentation de la masse de travail.

En effet, avant 2018, les services de l'état civil recevaient les dossiers des candidats à la naturalisation directement de la part du service des naturalisations, devaient contrôler les pièces, enregistrer les données d'état civil sur cette base, si besoin, puis le dossier était retourné avec une confirmation des données enregistrées sans que celles-ci n'aient été vérifiées par les administrés eux-mêmes. Cette manière de procéder donnait souvent lieu à des divergences de graphie ou autre, qui n'étaient constatées qu'une fois la naturalisation enregistrée dans le registre Infostar, lorsque les personnes naturalisées venaient chercher différents documents, notamment leur acte d'origine.

Actuellement, comme les candidats à la naturalisation doivent prouver leur enregistrement dans Infostar préalablement à l'envoi de leur dossier à l'attention du service des naturalisations, ils doivent prendre contact avec l'état civil de l'arrondissement de leur lieu de domicile pour confirmer, respectivement faire enregistrer leurs données. S'ils sont déjà enregistrés, ils doivent venir signer la confirmation de leurs données enregistrées puis l'état civil leur remet un document prouvant ces faits. S'ils ne sont pas enregistrés, l'état civil doit premièrement leur établir une liste de documents nécessaires à l'enregistrement, en fonction de leur nationalité, lieu de naissance et état civil actuel. Les documents diffèrent aussi en fonction du nombre de membres de la famille faisant partie de la demande de naturalisation. Ces documents, une fois réunis par les administrés, légalisés et authentifiés selon les prescriptions des différents pays émetteurs, doivent être contrôlés par l'office de l'état civil compétent, puis, parfois, par la Surveillance de l'état civil, voire par la représentation suisse présente dans l'Etat concerné.

Une fois ces documents dûment contrôlés, l'état civil enregistre les données d'état civil sur la base des pièces probantes et convoque les administrés afin de leur faire contrôler l'inscription tant au niveau de la graphie que des données elles-mêmes, puis leur remet le document requis par le service des naturalisations.

Les services de l'état civil ont donc repris l'entièreté de la charge de travail relative à l'inscription des candidats à la naturalisation dans le registre informatisé de l'état civil suisse, dévolue, avant 2018, en grande partie au service des naturalisations.

Il en découle les statistiques suivantes en termes d'enregistrement et de contrôle, pour l'année 2024 :

- **52** (35 en 2024) enregistrements de personnes en vue de la naturalisation (dont établissement de la liste des documents idoines, gestion de ceux-ci en termes de contrôle et d'authentification ainsi que convocation et rendez-vous avec les administrés pour finaliser l'enregistrement).
- **112** (164 en 2024) confirmations des données de personnes en vue de la naturalisation.

► ENREGISTREMENT D'ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTRANGER

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des événements qui se produisent à l'étranger et qui touchent de manière directe ou indirecte les personnes originaires d'une ou de plusieurs communes de notre arrondissement. Cette obligation s'étend également aux personnes domiciliées dans l'arrondissement et dont les données sont déjà enregistrées dans Infostar en raison d'événements d'état civil qui se sont produits sur sol suisse.

Ces événements doivent être transmis à la représentation suisse la plus proche du lieu de l'événement par les administrés eux-mêmes. Ceci est prescrit par la loi dans l'art. 39 OEC (obligation d'annoncer les faits d'état civil survenus à l'étranger pour tous les citoyens suisses ou les personnes de nationalité étrangère ayant un lien avec un citoyen suisse).

La diminution des transcriptions entre 2023 et 2024 s'explique en grande partie par le délai de traitement des dossiers qui s'accroît entre les différents services concernés (représentation suisse, OFEC, Surveillance de l'état civil et notre office qui est en effectif réduit).

Nous avons enregistré, en 2024 :

- **143** (127 en 2024) naissances.
- **54** (50 en 2024) reconnaissances.
- **63** (71 en 2024) décès.
- **90** (50 en 2024) mariages.
- **38** (32 en 2024) divorces.
- **13** (1 en 2024) changement de nom.
- **2** (1 en 2024) adoption.

Il est à noter que, pour ces transactions, avant de pouvoir effectuer la transcription de l'événement lui-même, les documents qui nous ont été transmis et qui émanent d'autorités étrangères doivent être contrôlés par nos soins, tant au niveau du contenu (données correctes ou litigieuses) que de la forme (légalisations, authentications, etc.). Une fois tous ces contrôles effectués, nous devons saisir les personnes concernées qui ne le sont pas déjà (p. ex : un des époux, un parent d'enfant, des enfants déjà nés, etc.).

Ces transcriptions prennent un temps considérable à l'office de l'état civil des Montagnes neuchâteloises car travaillant pour plusieurs « mères communes » telles que La Sagne ou Le Locle, le nombre de ressortissants est extrêmement élevé et ces personnes se sont, en grande partie expatriées à l'étranger.

► PERSONNEL

A la suite de plusieurs procédures de recrutement, deux personnes non titulaires du brevet fédéral ont été engagées, respectivement au 1^{er} juin et 1^{er} septembre 2025 afin d'être formées en vue de l'obtention du brevet fédéral d'officier de l'état civil. L'une d'elle n'a pas souhaité continuer la formation et a donné sa démission avec effet au 31 décembre 2025. A ce jour, l'office des Montagnes neuchâteloises ne compte donc plus que deux personnes formées, dont l'une travaille à un taux de 100 % et l'autre à un taux de 80 %. Nous comptons une personne à un taux de 90 % en formation et il s'agira de pouvoir engager une personne afin de compléter l'effectif. En effet si on le compare à celui de l'office de l'état civil de Neuchâtel, office comparable en termes de nombres d'habitants et de ressortissants, il ressort que nous avons un réel manque de personnel conséquemment au travail à accomplir.

► EMOLUMENTS ET CHARGES

Le montant des recettes s'élève à Fr. 252'447,80, ce qui est assez stable par rapport à 2024 (Fr. 241'921,45). La légère augmentation s'explique

Les charges pour l'année 2024 s'élèvent à Fr. 411'644,29. Une fois les émoluments soustraits aux dites charges, il est constaté un manque à gagner de Fr. 159'196,49, montant qui est réparti entre les différentes communes formant l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises. Ces montants sont calculés selon les différents pourcentages qui ont été déterminés d'après la clé de répartition inscrite dans la convention qui lie toutes les communes de l'arrondissement à l'état civil. A noter que cette clé est remise à jour chaque année en fonction du nombre de ressortissants et d'habitants des différentes communes signataires au 31 décembre.

Tableau de répartition des charges selon la Convention régissant l'Office de l'état civil des Montagnes neuchâtelaises

La Chaux-de-Fonds	50.23 %	Fr. 79'969.30
Les Planchettes	0.87 %	Fr. 1'378.10
La Sagne	7.70 %	Fr. 12'255.80
Le Cerneux-Péquignot	1.46 %	Fr. 2'317.80
La Brévine	2.82 %	Fr. 4'495.80
La Chaux-du-Milieu	2.49 %	Fr. 3'962.60
Les Ponts-de-Martel	6.41 %	Fr. 10'199.20
Brot-Plamboz	0.57 %	Fr. 904.20
Le Locle	27.56 %	Fr. 43'713.60
	100.00 %	Fr. 159'196.40

► DIVERS ET FUTUR

Une réorganisation de la tenue des examens fédéraux relatifs à l'obtention du brevet fédéral d'officier d'état civil a eu lieu. Aussi, il n'y a pas eu d'examen en 2025. Les cours brevet ont eu lieu entre l'automne et l'hiver 2025 et les examens auront lieu entre mars et avril 2026.

La formation des futurs officiers de l'état civil devrait, à futur, subir un remaniement afin que les candidats puissent se présenter plus sereinement aux examens du brevet fédéral en étant mieux préparés aux objectifs visés. Actuellement, il subsiste des différences notables entre la suisse alémanique et la suisse romande alors que la formation devrait être mise en place de la même manière pour l'ensemble de la Suisse afin de répondre au fédéralisme qui régit les examens fédéraux.

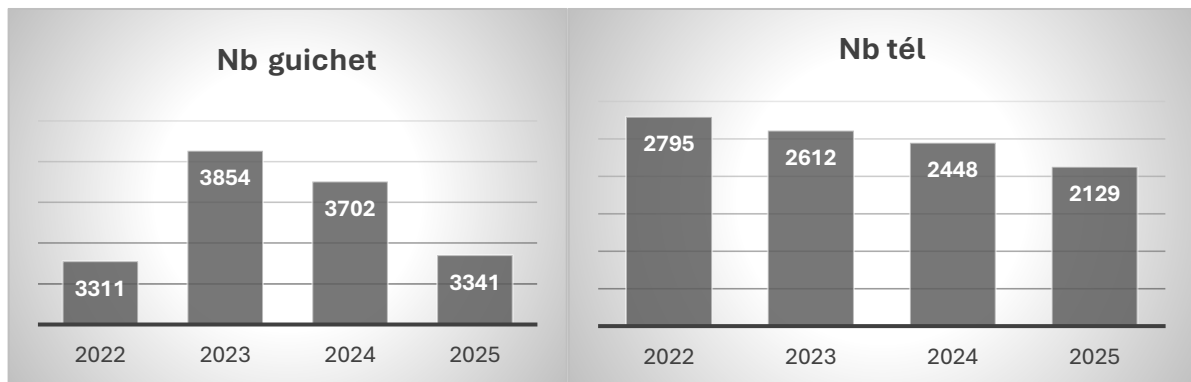
Il en va de même pour la formation continue des officiers en activité. Celle-ci est quasi inexistante en suisse romande actuellement. Il incombe aux différentes autorités de surveillance cantonales de former leurs officiers, cependant, ils n'en ont ni les moyens humains et financiers, ni matériaux nécessaires.

▶ RESSOURCES HUMAINES :

Le service du domaine public en début 2025 était composé d'une cheffe de service de la sécurité, de quatre agents, d'une secrétaire de direction et d'une collaboratrice administrative.

a) Faits marquants :

- Retraite au 1^{er} mars 2025 du coordinateur (chef de service).
- Engagement d'une cheffe de service au 1^{er} avril 2025.
- Engagement de patrouilleuses – prise de service au 1^{er} janvier 2026.
- Nouveau collaborateur, agent au 1^{er} mai suite à un départ.

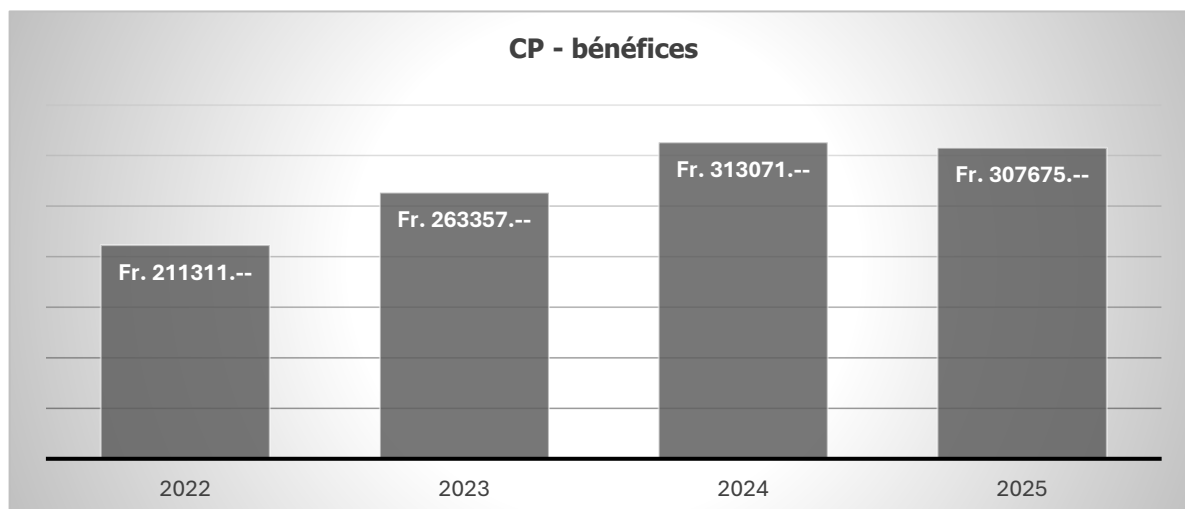
▶ ACCUEIL AU GUICHET :

Une diminution est constatée, car beaucoup de client écrivent des courriels avant de passer au guichet.

▶ OBJETS TROUVÉS :

Le service réceptionne les objets trouvés. Pour l'heure, le suivi est en cours de réflexion pour répondre au mieux à la société actuelle. Nous avons des objets trouvés de longue date qui doivent être détruits.

► NOTIFICATIONS DE COMMANDEMENT DE PAYER (CP) / BÉNÉFICES :



En 2025 : **5'805 CP** ont été notifiés avec un effectif de 3 à 4 agents.

Remarque : légère baisse des bénéfices en regard de 2024 qui pourrait s'expliquer par un départ et un engagement d'un nouvel agent.

► NOTIFICATION D'ACTES JUDICIAIRES :

En 2025 : 118 actes. La rémunération de ces actes judiciaires est en discussion car cette mission est en constante augmentation et demande beaucoup de temps et d'investissement pour le service.

► RETRAIT DE PLAQUES/BÉNÉFICES :

En 2025 : 57 retraits de plaque soit **Fr. 11'400.-**.

► CONTRÔLE DU PLAN DE STATIONNEMENT :

CD_POSTAL	NB FACTURE	MONTANT FACTURE	NB ANNULE	MONTANT ANNULE	NB TOTAL	MONTANT TOTAL
2400	1	300	1	150	2	450.00
2400	1470	71980	120	6180	1590	78 160.00
2416	173	8380	10	680	183	9 060.00
2400	0	0	1	80	1	80.00
2400	2115	107000	185	10020	2300	117 020.00
2416	56	3020	6	420	62	3 440.00
2400	1	40	0	0	1	40.00
2400	316	14480	55	2360	371	16 840.00
2416	15	660	1	100	16	760.00
2400	1939	88960	126	5900	2065	94 860.00
2416	60	2660	1	40	61	2 700.00
2400	1	40	0	0	1	40.00
2400	483	21780	20	1360	503	23 140.00
2416	66	2840	6	240	72	3 080.00
						349 670.00

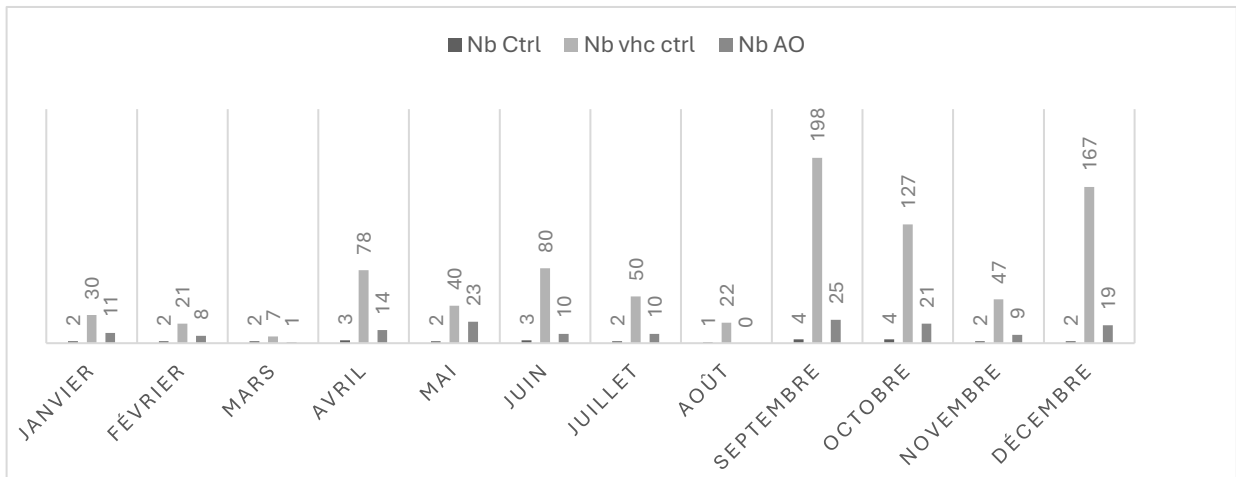
Total 2025 : **Fr. 349'670.-**.

► **PLAN DE STATIONNEMENT - PARCOMÈTRE DES PARGOTS :**

En 2025 : encaissement de **Fr. 2'191.-**

Remarque : Le parcomètre prenant constamment le réseau sur sol français, a été souvent hors d'usage. Depuis une révision quasi complète la situation est revenue à la normale.

► **CONTRÔLE DE CIRCULATION – ROUTES À RESTRICTION :**



Une pression a été mise sur ces contrôles par le service, car nous avons constaté une augmentation de trafic sur ces routes à restriction.

► **AUTORISATIONS DE CIRCULER DÉLIVRÉES :**

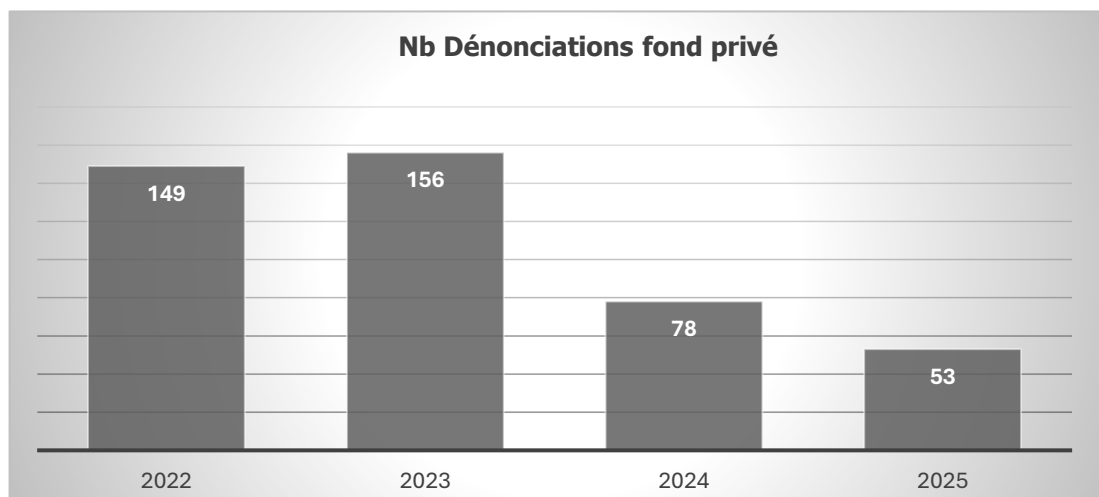
Les Monts : 1'083 autorisations délivrées au guichet dont 406 payantes au prix de Fr. 25.-/pièce, montant total **Fr. 10'150.-**

Les Calame – La Molière : 53 autorisations délivrées au guichet dont 45 payantes au prix de Fr. 25.-/pièce, montant total **Fr. 1'125.-**

► **CARTES À GRATTER :**

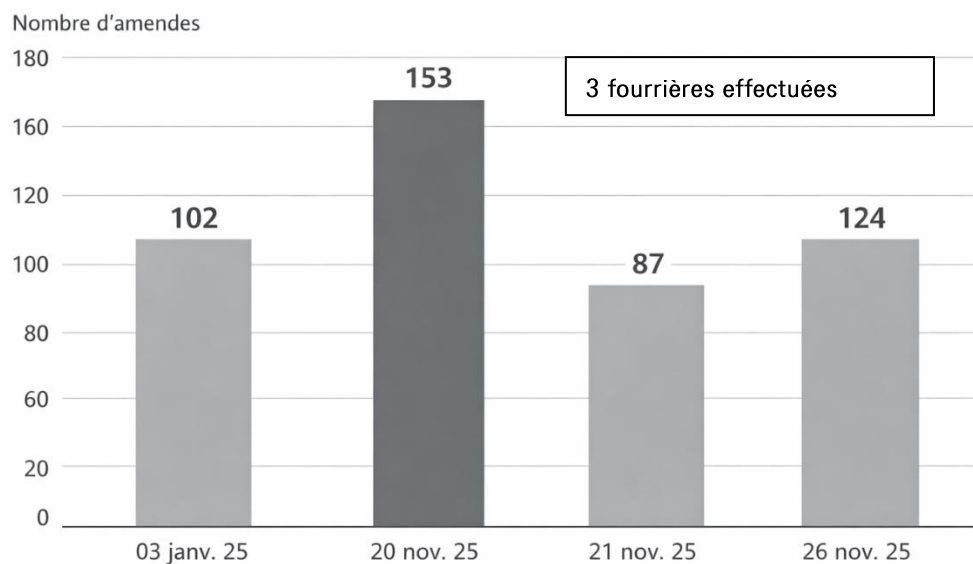
Les ventes de cartes à gratter dans les différents services de la Ville, représentent une recette totale de **Fr. 25'858.-** dont **Fr. 21'975.-** réalisés au guichet du SDP et **Fr. 2'825.-** facturés par nos services.

► DÉNONCIATIONS SUR FOND PRIVÉ :



► MESURES HIVERNALES :

Amendes d'ordre – 2025



Remarque : Fin 2025 mise en place de la signalisation provisoire pour 2 nouvelles zones MH, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2026 – Cardamines, Primevères et J.J Huguenin et rue de l'Industrie.

► GESTION ET SUIVI DES PATROUILLEURS SCOLAIRES :

LE LOCLE :

- Collège de la Jaluse, 3 patrouilleuses en poste – rue Daniel-Jeanrichard, rue Marie Anne Calame et rue des Envers.
- Collège Beausite, 1 patrouilleuse en poste – rue Alexis-Marie-Piaget.
- Collège des Jeannerets, 1 patrouilleuse en poste – rue des Jeanneret.
- Collège des Girardet, 1 patrouilleuse en poste – rue Gérardmer.
- Collège de La Jaluse, 1 patrouilleuse en poste – rue des Primevères.
 - Et 2 patrouilleuses remplaçantes.

LES BRENETS :

- Collège des Brenets : 2 patrouilleuses en poste, appuyées par des « juniors »

Effectif total : **11 patrouilleuses**

Remarque : Les patrouilleuses sont équipées, formées, assurées auprès du BPA par notre service (Responsable : agent SDPLL).

Au besoin, un agent de sécurité public remplace la patrouilleuse absente (fréquence moindre).

Nous gérons également leur décompte d'heures que nous transmettons aux RH (responsable : secrétaire).

► SALUBRITÉ :

Une quinzaine de cas ont été évalués par notre service et n'ont pas nécessité d'intervention de notre part car soit le locataire avait déjà déménagé soit la situation n'était pas due à la salubrité mais plutôt à du mauvais entretien de bâtiment/réparations non effectuées.

Un cas de salubrité a été traité par nos services – 4 visites et rapports ont été effectués. Le SCAV est également intervenu pour retirer des animaux.

Un cas préoccupant est suivi depuis de nombreuses années par notre service. En collaboration avec la PONE, nous avons sollicité l'aide de l'APEA. Affaire encore en cours à ce jour.

Remarque : Pour une amélioration de la prise en charge, nous avons mis à jour le site internet de la Ville en expliquant la procédure à suivre et en incluant le règlement de salubrité.

► TAXES AU SPECTACLE

Recette : **Fr. 30'664.-** / 16'931 spectateurs.

► **CHANTIERS :**

Gestion et suivi de 16 chantiers dont 3 majeurs pour le CAD (Rue du France, rue du Temple et Hôtel-de-Ville).

► **MISE EN PLACE DE RADAR PÉDAGOGIQUE :**

8 poses effectuées depuis le 1^{er} avril 2025, notamment aux abords des écoles et pour le projet rue des Billodes, diminution de la vitesse du tronçon.

► **TAXE DES CHIENS :**

En 2024 : 829 chiens enregistrés.

En 2025 : 830 chiens enregistrés.

La taxe annuelle est perçue par la caisse communale et s'est élevée à Fr. 99'690.-.

► **VÉHICULES INSCRITS SUR LA COMMUNE :**

- Véhicules légers : 6310.
- Véhicules lourds : 32.
- Remorques et caravanes : 480.
- Machines de travail : 38.
- Véhicules agricoles : 113.
- Motocycles : 519.
- Motocycles légers : 16.
- Total : **7508.**

► **RESPECT DU BUDGET :**

Le budget 2025 a été respecté quasi dans son ensemble.

Deux dépassements ont été effectués : Fr. 726.95 pour une réparation de phare d'un véhicule de service et Fr. 2'800.- servant à payer une formation chantier.

Remarque : Une budgétisation échelonnée sur plusieurs années devra être entreprise pour renouveler du matériel (radio Polycom, mobilier, téléphone de bureau, gilet pare-balle, signalisation, véhicules de service...

Les activités de l'année 2025 relatives à nos deux cimetières et à notre centre funéraire font l'objet des commentaires et statistiques suivants :

► **POUR LE CIMETIÈRE DU LOCLE :**

- 55 % des concessions échues ont été renouvelées (pour 10 ou 20 ans sous condition d'entretien régulier pour les concessions A et B et pour 10 ou 20 ans entretien inclus pour les Columbariums/murs cinéraires). Les concessions non renouvelées sont libérées et rejoignent le grand nombre d'emplacements libres.
- 7 inhumations soit un nombre dans la moyenne de ces dix dernières années (7,8).
- Un nombre de dépôts de cendres (57) inférieur à la moyenne décennale (63), avec la répartition suivante: Jardin du Souvenir (tombe anonyme) = 30 % des dépôts ; Concessions A et B = 28 % des dépôts ; « Columbariums » (murs cinéraires) = 32 % des dépôts et enfin sur des tombes d'inhumés = 10 % des dépôts.
- Réalisations particulières en 2025 :
 - Première inhumation dans le nouveau secteur d'inhumations No 10 en janvier 2025, le secteur No 9 étant complet. Pour rappel, le secteur No 10 avait été aménagé en 2021 déjà, ceci pour anticiper les besoins et pour profiter de regrouper les travaux avec d'autres travaux conséquents de génie civil également réalisés en 2021.

► **POUR LE CIMETIÈRE DES BRENETS :**

- 2 inhumations réalisées durant l'année écoulée
- 6 dépôts de cendres ont été organisés.
- Réalisations particulières en 2025 :
 - Taille de l'ensemble des grands arbres courant février
 - Fin du processus initié en 2022 en vue d'assainir le secteur LB1 (inhumations 1949-1956, jalons numérotés entre 240 et 325). Le délai fixé aux proches concernés pour se manifester ayant échoué fin 2024, il a été procédé à la désaffectation de toutes les tombes dont le maintien n'avait pas été expressément demandé (68 tombes désaffectées sur un total de 77 donc seulement 9 tombes maintenues) puis l'ensemble du secteur a été remis en état en supprimant le gravier difficile d'entretien au profit d'un simple engazonnement.

- Désaffectation du Mausolée des Frêtes après consultation des descendants de la famille concernée à savoir la famille de Tell et Sophie Sandoz. Les cendres des 4 urnes funéraires déposées dans ledit mausolée ont été transférées au jardin du souvenir avec inscription au registre du cimetière.
- Refixation d'une soixantaine de dalles descellées des murets bordant l'allée principale et d'autres entourant la fontaine centrale.

► **POUR LE CENTRE FUNÉRAIRE, SITUÉ RAPPELONS-LE DANS L'HÔPITAL DU LOCLE :**

Occupation des chambres mortuaires inférieure à la moyenne décennale : seulement 37 défunts ont transité par le centre (moyenne décennale = 49). La tendance à la baisse de l'occupation du centre se confirme pour la seconde année consécutive ; après consultation des pompes-funèbres, il se confirme qu'un manque de flexibilité des horaires d'accès au centre et la mise en place d'autres contraintes d'accès, soient les raisons principales de cette tendance. La gestion des accès dépendant de RHNE, des discussions sont en cours pour améliorer la situation.

► **GESTION ET ENTRETIEN DE NOS DEUX CIMETIÈRES :**

La gestion du cimetière des Brenets est assumée par notre Service depuis 2021 suite à la fusion des communes du Locle et des Brenets intervenue au 01.01.2021.

Au niveau des personnes qui s'occupent de l'entretien de nos deux cimetières, il est important de féliciter notre jardinier-concierge pour sa parfaite gestion du site du Locle depuis 2004. A noter que depuis 2021, le jardinier-concierge est aidé dans ses tâches par un collaborateur du Service de la Voirie qu'il faut aussi remercier et féliciter.

Pour ce qui est du site des Brenets, l'entretien courant des lieux a été réalisé en majeure partie par des collaborateurs du Service de la Voirie qui sont aussi à remercier et à féliciter. Progressivement le jardinier-concierge et son aide assument aussi certains travaux aux Brenets.

Pour les deux cimetières, relevons l'excellente collaboration avec l'entreprise horticole Frey Fleurs, l'équipe communale de la Voirie, les pompes funèbres et les marbriers.

Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on note une fois de plus un travail réalisé et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

▶ STATISTIQUES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre des inhumations - Cimetière Locle										
a) adultes domiciliés au Locle	9	7	6	7	11	7	7	5	8	7
b) adultes domiciliés à l'extérieur	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
c) enfants domiciliés au Locle	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des inhumations - Cimetière Locle	9	7	7	9	11	7	8	5	8	7
Nombre des inhumations - Cimetière Brenets dès 2021										
a) adultes domiciliés au Locle						0	1	1	1	2
b) adultes domiciliés à l'extérieur						0	0	0	0	0
c) enfants domiciliés au Locle						0	0	0	0	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur						0	0	0	0	0
Total des inhumations - Cimetière Brenets dès 2021						0	1	1	1	2
Nombre des dépôts de cendres - Cimetière Locle										
a) sur des nouvelles concessions "A"	4	5	2	3	4	5	1	2	1	2
b) sur des concessions "A" existantes	11	13	15	6	15	10	9	8	12	14
c) sur des nouvelles concessions "B"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d) sur des concessions "B" existantes	4	0	0	0	0	1	1	1	0	0
e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires	7	9	9	8	13	11	11	11	5	6
f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes	12	11	5	7	7	13	7	7	6	12
g) sur des tombes d'inhumés	11	4	9	13	11	15	5	7	8	6
h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)	22	25	26	18	17	22	25	27	21	17
Total des dépôts de cendres - Cimetière Locle	71	67	66	55	67	77	59	63	53	57
Nombre des dépôts de cendres - Cimetière Brenets dès 2021										
a) sur des nouvelles tombes d'incinérés						3	0	1	2	2
b) sur des tombes d'incinérés existantes						2	2	5	2	1
c) sur des tombes d'inhumés						0	1	0	1	1
d) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)						0	1	3	1	7
Total des dépôts de cendres - Cimetière Brenets dès 2021						5	4	9	6	11
Nombre de concessions échues - Cimetière Locle										
a) ayant été renouvelées	24	29	21	29	33	34	23	30	48	35
b) n'ayant pas été renouvelées	23	17	19	19	17	21	23	21	27	29
Total des concessions échues - Cimetière Locle	47	46	40	48	50	55	46	51	75	64
Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle										
a) personnes domiciliées au Locle	40	41	27	46	37	40	45	40	23	34
b) personnes domiciliées à l'extérieur	15	17	11	10	9	17	12	17	7	3
Total des locations de chambres mortuaires	55	58	38	56	46	57	57	57	30	37

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Descriptif résumé des emplacements existants dans le cimetière du Locle (Mon-Repos) dont l'ouverture remonte à 1906 :	Emplacements libres									
1'118 concessions de type "A" pour incinérés réparties dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974 et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 4 urnes. En 2017 mise "hors service" de 39 tombes des secteurs R (21) et S (18) dans l'objectif de libérer et ne plus réattribuer de concessions dans ce secteur à l'avenir; la variation des emplacements libres en 2017 est due à cela. En 2022 mise "hors service" de tous les emplacements de type "A" qui étaient libres dans les massifs A à M + T du secteur pour incinérés No III(3), ceci dans le but de ne plus réattribuer de concessions dans ce secteur à l'avenir. La variation des emplacements libres en 2022 est due à cela.	432	408	420	435	444	451	140	160	170	169
42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées dans le secteur pour incinérés aménagé en 1944 : durée de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12 urnes. En 2022 mise "hors service" de tous les emplacements de type "B" qui étaient libres, ceci dans le but de ne plus réattribuer de concessions dans ce secteur à l'avenir. La variation des emplacements libres en 2022 est due à cela.	9	11	11	12	13	13	0	0	0	0
408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et 2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 2 urnes. Remarque 2008 : la face 2 du mur L construit en 2008 n'a jamais été mise en service à ce jour faute de besoins. Les 36 niches de cette face ont été considérées comme "hors service" et déduites du total des emplacements libres à dater de 2008. Remarque 2019 : les niches libres des faces nord 3 (III) des murs A, B, C, D, E et F ont été mises hors service afin de ne plus utiliser à l'avenir ces faces tant qu'il y a encore suffisamment d'emplacements libres ailleurs	64	62	63	44	36	29	25	24	26	30
Inhumations : 10 secteurs en exploitation (inhumés dès 1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8 secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 60 ans, art. 32 Règlement communal du cimetière du 4 juillet 2012)										

► INTRODUCTION

Le BO (bureau d'observation) a enregistré une diminution de la quantité des pièces facturées de 7,60 % par rapport à 2024. Le chiffre d'affaires étant en partie dépendant de prestations diverses commandées en sus des travaux de certification habituels, celui-ci diminue de 14,5 % toujours par rapport à 2024.

Ces chiffres sont en légère diminution et à mettre en relation avec un tassement de l'activité commerciale dû principalement à la politique internationale.

Il n'y a pas eu d'intervention de la direction du COSC pour réorienter certains dépôts à des fins d'équilibrage malgré les disparités entre les 3 BO.

Sur l'ensemble des dépôts facturés, le COSC a enregistré une diminution du nombre de pièces de 12,4 % en 2025, soit 2'234'434 pièces par rapport à 2'552'719 pièces en 2024. Le BO du Locle a facturé 558'549 pièces, soit le 25 % du total des dépôts du COSC pour un budget estimé à 2'073'000 pièces.

Les prévisions de dépôts pour 2025 ont été estimées à 600'000 pièces pour le bureau, cependant les chiffres annoncés par les déposants à fin octobre pour 2024 sont nettement moins optimistes, avec des prévisions corrigées à 540'000 pièces et non corrigées à l'établissement du budget communal à 600'000 pièces à fin mai.

Comme à l'accoutumée, le BO a travaillé 350 jours avec une fermeture de 2 semaines en fin d'année pour effectuer les travaux de maintenance.

► DIRECTION

Conformément à la Convention de collaboration, la Commune du Locle met à disposition du COSC l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement, à savoir les locaux et le personnel.

Le COSC, quant à lui, fournit toute la partie technologique et métrologique nécessaire à l'opérationnel.

Concernant la gouvernance du BO, le responsable assiste régulièrement à des séances du comité de gestion (CG) réunissant la direction du COSC et les responsables BO pour traiter et solutionner les affaires courantes et à venir, dans un esprit de collaboration et d'entente mutuelle.

Monsieur Anthony von Allmen, Conseiller communal en charge du BO participe quant à lui aux séances du Conseil d'Administration qui s'est réuni à dix reprises en 2025.

► ACCRÉDITATION

« Reconnaissance formelle de la compétence d'un organisme d'étalonnage, d'essai, d'inspection ou de certification à effectuer des essais ou des évaluations de conformité définis selon des exigences fixées au plan international ».

L'accréditation délivrée par le service d'accréditation suisse (SAS) doit être renouvelée tous les 5 ans. L'audit de réaccréditation a eu lieu en décembre 2025, le dernier audit ayant été passé en juillet 2021. Un audit de surveillance aura eu lieu sur site d'ici à 18 mois.

Pour mémoire, c'est dorénavant la Direction COSC qui est accréditée et non plus les BO. Les BO sont considérés par le SAS comme des filiales du COSC et peuvent ainsi bénéficier des accréditations délivrées au COSC.

Le COSC est donc accrédité selon la norme ISO 17025 sous 2 rubriques : laboratoire d'étalonnage (SCS) et laboratoire d'essais (STS). En parallèle et pour respecter les principes du SAS, le COSC est également accrédité selon la norme ISO 17065 comme organisme de certification de produits (SCESp) : garde-temps mécanique et à quartz. Les 3 BO étant assimilés à des filiales du COSC, strictement identiques, les audits du SAS pourront être faits partiellement dans l'un ou l'autre BO et le COSC sera donc lui systématiquement audité.

La responsabilité de la bonne application et du respect des normes vis-à-vis du SAS incombe à la direction du COSC.

▶ AUDIT D'AMÉLIORATION CONTINUE

A la demande du CA, deux membres de la commission technique, issus des milieux horlogers, sont chargés de réaliser approximativement tous les deux ans un audit dit d'amélioration continue, pour évaluer les améliorations possibles, tout en favorisant l'harmonisation des processus de certification des pièces qui nous sont confiées. La direction du COSC, les 3 BO et un partenaire externe du COSC sont audités.

Cet audit a été effectué le 31.10.2025, le retour de l'audit final aura lieu en mars 2026.

▶ PERSONNEL

RETRAITE

Deux départs en retraite anticipée, une personne à fin mai et une personne à fin août.

ENGAGEMENT / DÉPART

Arrivée d'un nouveau responsable-adjoint au mois de septembre

6 employés auxiliaires ont arrêté leur activité, 5 employés auxiliaires sont arrivés.

EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2021

A fin 2025, le Bureau d'Observation compte 17 collaborateurs-trices fixes employé·e·s aux travaux de certification, 1 collaborateur fixe employé uniquement aux travaux de conciergerie et 24 employés auxiliaires. Pour rappel le BO-COSC est en activité 350 jours par année sans interruption.

► DÉPOSANTS

Le BO du Locle enregistre la plus grande variété de produits, d'où un surcroît de travail en comparaison au bureau de St-Imier et Bienne. Ce phénomène est en partie dû à la composition du tissu économique de notre région. Même si certains de nos déposants ont un volume de dépôts relativement modeste, ils ont souvent besoin d'un support technique dans leurs démarches. De nombreuses visites ont lieu dans nos locaux, favorisant ainsi une meilleure compréhension de nos problèmes respectifs au travers d'échanges fructueux.

► LOCAUX

Le BO n'a pas encore réalisé les travaux d'emménagements en 2025 selon ce qui était prévu en 2024.

Quelques modifications du câblage électrique doivent encore être réalisées pour passer à une tension de 400 V en lieu et place du 230 V. Ceci est dû aux modifications des nouveaux équipements COSC qui, par leur configuration, n'ont pas pu être conservés en 230 V comme annoncé en 2022.

Pour rappel, les changements intervenus dans la convention de fonctionnement entre les différents BO en 2022 et la non prise en charge de la partie sécuritaire du bureau de Bienne conduisent à un modèle de fonctionnement sécuritaire uniquement entre le bureau de Saint-Imier et le bureau de la ville du Locle. Cette situation est maintenant définitive.

Plusieurs mises en conformités ont dû être réalisées entre les fêtes de Noël et nouvel-an sur l'installation technique pour des faits de vieillissements. Plusieurs tuyaux et pompes ont ainsi été remplacés.

Des contraintes techniques très strictes doivent être respectées pour assurer la certification des instruments qui nous sont confiés, notamment au niveau de la stabilité et du contrôle permanent des conditions environnementales : température, humidité, particules en suspension dans l'air.

Les moyens techniques installés dans nos locaux satisfont pleinement au respect des conditions d'environnement pour la certification et le confort du personnel.

D'autres éléments techniques devront être remplacés en 2026, ces éléments commencent à avoir plusieurs dizaines de milliers d'heures de fonctionnement continu et date de 2011.

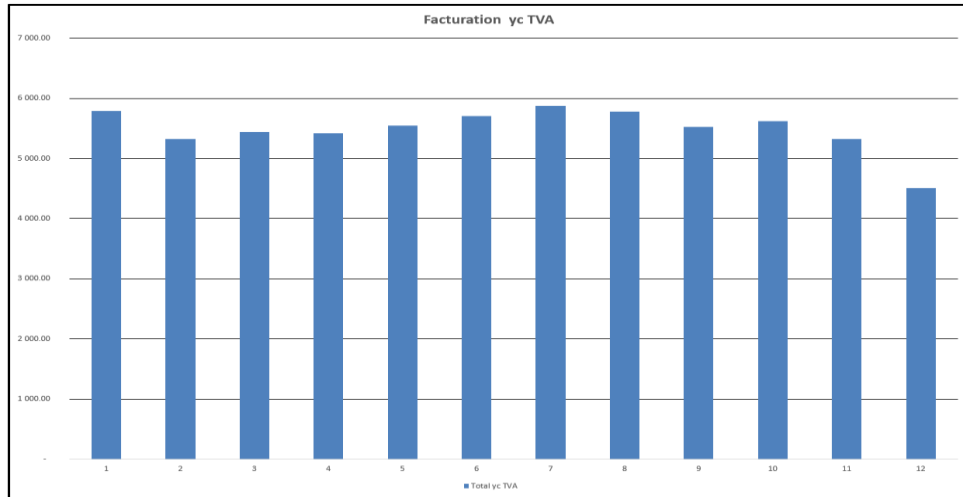
► ENERGIE

La consommation électrique est en baisse d'environ 9.80 % : 246'243 KWh en 2024 contre 225'950 KWh en 2025. Cette diminution est principalement due à l'utilisation parcimonieuse des équipements électriques.

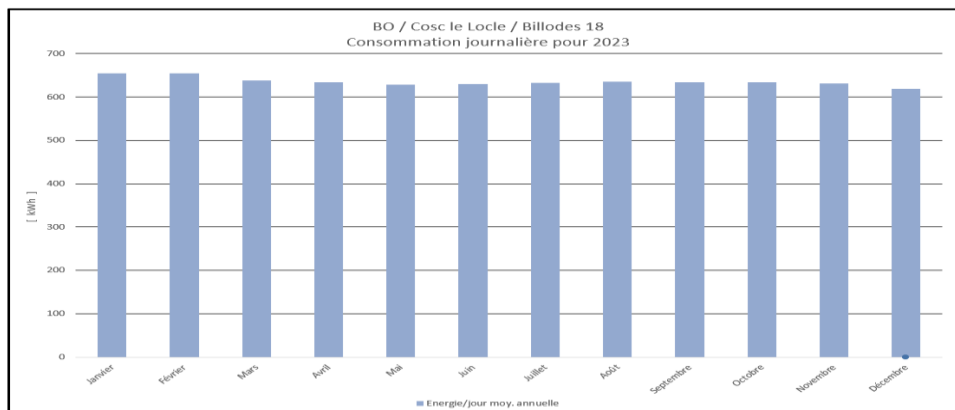
La consommation de gaz est en légère augmentation par rapport à la dernière période de 8.70%.

Le BO consomme principalement la chaleur produite par l'installation de chauffage de la PPE Le Phare.

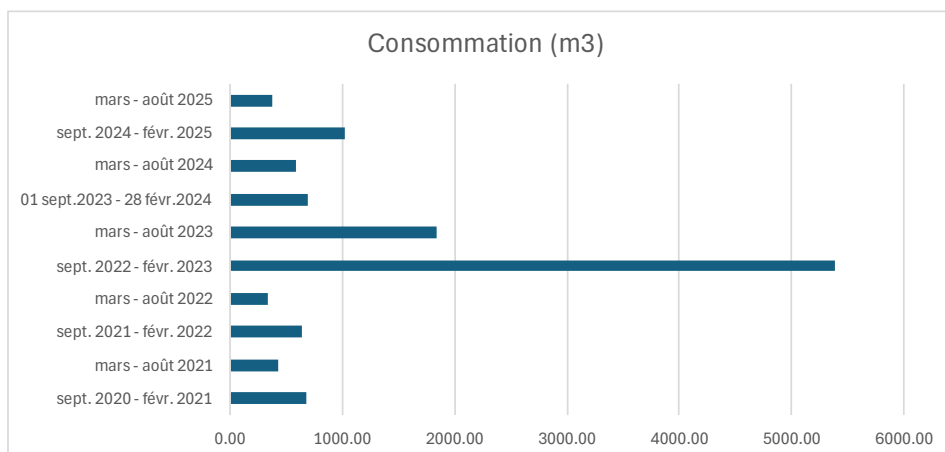
Graphe de facturation pour l'électricité



Graphe de consommation journalière pour l'électricité



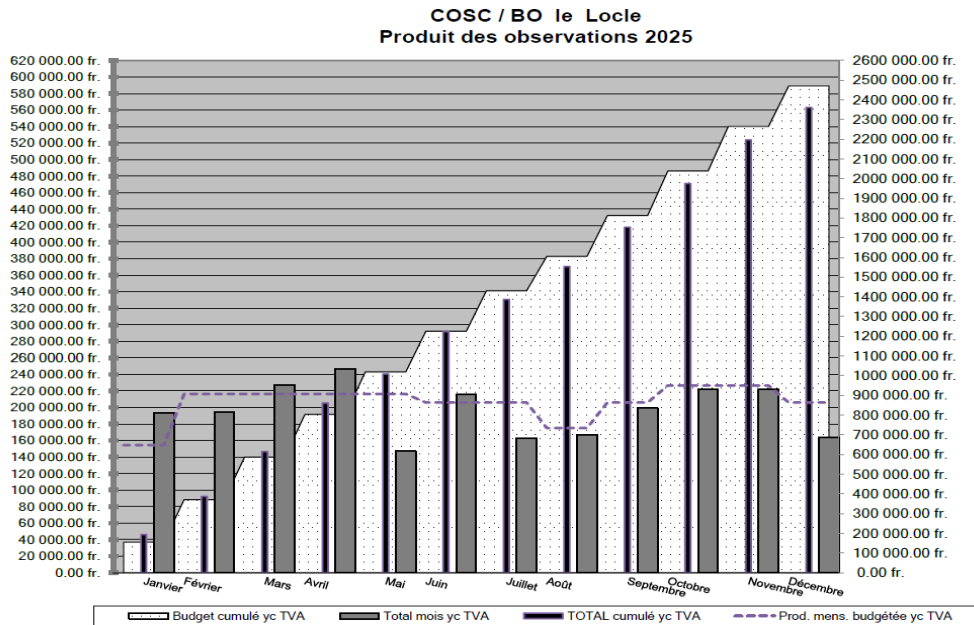
Graphe de consommation de gaz (sept 2020 à août 2025)



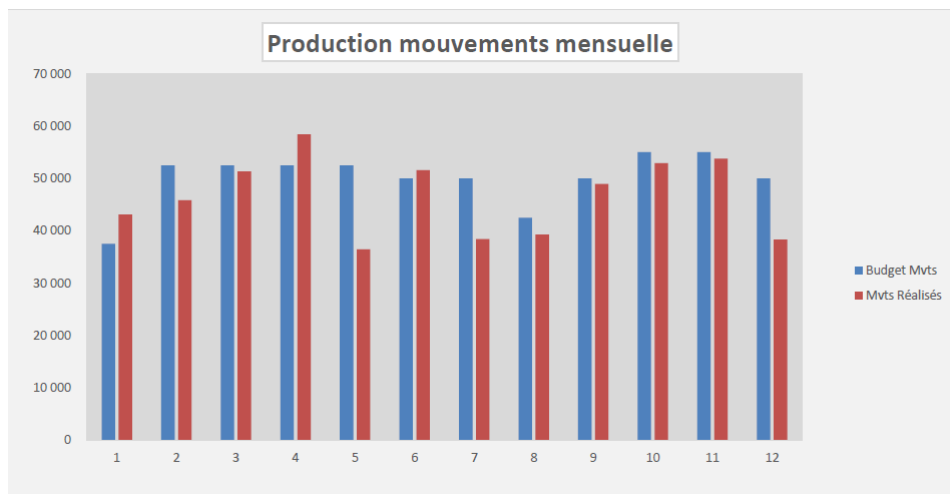
► PRODUCTION

Le graphique ci-dessous illustre le produit des observations pour l'année 2025.

Les recettes s'élèvent à Fr. 2'648'044.15- TTC, budgétées à Fr. 2'761'445.-.



En volume facturé, les dépôts de 2025 se répartissent comme suit :



Au total 558'548 pcs ont été facturées pour un budget prévisionnel de 600'000 pcs

Pour rappel, la quantité de mouvements déposés au BO-COSC dépend directement du marché horloger

► PRÉAMBULE

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits, chaîne de traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans Viteos SA. Les actifs liés à cette activité restent comptabilisés au bilan de la Ville.

La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil communal et du Conseil général qui sont souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la Ville par le biais d'un mandat de gestion, moyennant une marge de 5 %. La facturation aux clients est établie par Viteos S.A., qui gère légalement les débiteurs et le contentieux, au même titre que pour les autres énergies.

► SECTEUR PRODUCTION

PLUVIOMÉTRIE ET HYDROLOGIE

En 2025, il est tombé 1'418 mm de précipitations contre 1'606 mm en 2024.

La moyenne annuelle des 86 dernières années se situe à 1'468 mm, avec un maximum de 1'967 mm en 1999 et un minimum de 957 mm en 1964.

ZONES DE PROTECTION – LE LOCLE

Les zones de protection ont été sanctionnées en 2015 par le Conseil d'État.

En 2017, celle des Éplatures a été élargie et celle du puits Verger a été déclassée à cause de l'abandon de l'exploitation de ce puits. À la demande du SCAV, le Puits de la Combe-Girard est hors service depuis décembre 2017 en attendant que le conflit d'intérêts concernant la présence de jardins potagers sur sa zone de protection S1 soit résolu.

En 2018, la Ville du Locle a décidé d'abandonner le puits Rolex et de déclasser sa zone S1, qui a été englobée dans la S2 du puits de France. Avec la construction d'un nouveau bâtiment sur cette S2, un suivi régulier des COV au puits de France se poursuit depuis 2019. Une étude coordonnée par le SENE est en cours afin de déterminer l'origine de la contamination de l'eau de la nappe alimentant le puits de France par du perchloréthylène.

Depuis 2023, un suivi analytique des puits de France, Rondes, Brondon, Enfers et Maladière est en place en vue des travaux pour la construction du contournement du Locle.

STOCKAGE D'EAU BRUTE

Les cuves du réservoir des Jeanneret ont été lavées en mars 2025. La chambre de mélange sous l'usine centrale a été lavée en juin 2025.

PUITS ET CAPTAGES

Puits des Envers

Environ 1'650 heures de pompage (-138'500 m³ évacués au Bied) ont été nécessaires pour maintenir le niveau de la nappe en dessous de la limite d'inondation.

Puits du Brondon

Des travaux pour le remplacement de la clôture métallique sur la bordure ouest ont eu lieu.

Un chemin d'accès pour les piétons a été créée entre le portail et l'édifice.

Puits de la Maladière

Des travaux pour le remplacement d'une pompe ont eu lieu.

Puits des Rondes

Le démontage des anciennes armoires électriques a été effectuée. Un nouveau tableau électrique mural a été posé, ainsi qu'un nouveau sol en carrelage.

Sources de la Combe-Girard

La vidange et le nettoyage complet de l'ensemble des captages ont été effectués en juillet 2025.

Sources de la Grecque

La vidange et le nettoyage complet de l'ensemble des captages ont été effectués en août 2025.

Sources de l'Adeu (Brenets)

La vidange et le nettoyage complet des captages ont été effectués en février et en décembre 2025.

Usine centrale (rassemblement eaux brutes)

Le remplacement des trois turbidimètres a eu lieu.

POMPAGE DU SAIGNOLAT (VERS SEVAB)

Les fortes précipitations, entraînant des problèmes de qualité des ressources du SEVAB, ont nécessités des livraisons au SEVAB : 42'780 m³ en 2025 contre 67'250 m³ en 2023 (étiage).

CHAÎNE DE TRAITEMENT (CTE)

La chaîne de traitement a fonctionné normalement et à satisfaction.

La vanne de sortie d'une cuve d'eau traitée a été remplacée.

La maintenance annuelle des ozoneurs et de l'électrolyseur (fabrication du chlore) a été réalisée.

L'éclairage de la cuve des eaux boueuses a été remplacé par du LED.

RÉSERVOIRS

Réservoir du Communal

Les cuves du réservoir ont été lavées en juillet 2025. Elles sont lavées tous les 2 ans.
L'isolation et l'étanchéité, ainsi que le revêtement du toit du réservoir, ont été assainis en août 2025.

Réservoir du Voisinage

Les cuves ont été lavées en juillet 2025. Elles sont lavées tous les 2 ans.

Réservoir de l'Essert (Brenets)

Les cuves ont été lavées en mars 2025. Elles sont lavées tous les 2 ans.

Réservoir de l'Adeu (Brenets)

Les cuves ont été lavées en novembre 2025. Elles sont lavées tous les 2 ans.
Une barrière de sécurité antichute a été posée.

EAU DE SECOURS ET EAU D'APPOINT

SIVAMO

Le quota journalier des débits sanitaires cumulés entre les deux tronçons de conduite acheminant l'eau au réservoir de tête de L'Essert et de la chambre des Monts a été de 241 m³ pour 2025, soit un soutirage annuel de 88'212 m³ (dont 2'318 m³ pour les raccordements directs).

La qualité et le taux de chlore de l'eau en provenance du SIVAMO sont conformes aux normes.

TÉLÉGESTION

3'100 alarmes ont été traitées en 2025 : 2'060 indicatives, 885 en priorité secondaire et 155 urgentes.

Dans le cadre du projet de contournement du Locle, un système de surveillance de la qualité de l'eau a été mis en place dans le puits des Enfers à la demande de l'OFROU. Les mesures de turbidité, de conductivité et d'absorbance sont en service depuis le 20 décembre 2023. Une vanne de rejet a été installée afin d'évacuer l'eau automatiquement en cas de mesure non conforme.

► **SECTEUR DISTRIBUTION**

RÉSEAU DE DISTRIBUTION ET BRANCHEMENTS

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées dans les secteurs suivants :

- Rue de Beau-Site (Le Locle)
- Rue Gérardmer (Le Locle)
- Rue du Collège (Les Brenets)

- Rue de France (Le Locle)
- Rue du Temple (Le Locle)
- Les Billodes (Le Locle)
- Ch. Du Crêt-Perrelet (Le Locle)

FUITES

15 fuites (17 fuites en 2024) ont été réparées en 2025, dont 12 dues à la corrosion.

SERVICE DE PIQUET

Le service de piquet est intervenu à 11 occasions : 4 fuites, 4 alarmes qualité d'eau, 1 défaut d'appareil, 1 défaut de transmission et 1 panne d'électricité.

STATISTIQUES DU RÉSEAU

Les longueurs 2025 des réseaux, y compris Les Brenets, figurent dans le tableau ci-après :

	2025 (mètres)
Réseau transport et sources	20'936
Réseau de distribution et hydrantes	51'906
Branchements normaux, communs, internes et fontaines	42'059
Conduites diverses	829
Longueur totale	115'730

	Distribution	Branchement
Remplacement, entretien (mètres)	813	299
Taux de renouvellement [%]	1.57 %	0.71 %

FONTAINES PUBLIQUES

Sur les 33 fontaines publiques de la commune du Locle (Ville + Brenets), 6 sont utilisées comme purges permanentes en bout de réseau. Les 27 autres sont ornementales et leur entretien est facturé directement à la Ville. Des mises en conformité ont été réalisées sur plusieurs fontaines. La colonne de la fontaine du collègue Danilel-Jeanrichard a été remplacée. La fontaine du Jardin du Casino est restée à l'arrêt en raison de fuites dans le bassin. Les bassins des fontaines de la Jaluse et des Fiottets sont en cours d'assainissement.

► VENTES D'EAU

	2025	2024
Eau vendue réseaux Le Locle et Les Brenets (yc. SEVAB)	790'000 m ³	820'000 m ³
Moyenne journalière par habitant (-200 env. non raccordés au réseau)	191 litres	200 litres
Livraison à des tiers (SEVAB)		
Eau livrée par le SEVAB	1'419 m ³	1'165 m ³
Eau livrée au SEVAB	42'780 m ³	38'730 m ³
Vente au SEVAB	41'361 m ³	37'565 m ³
Différence de vente avec l'année précédente	+3'796 m ³	-28'167 m ³
ou	+10.1 %	-42.9 %

Afin d'alimenter les hameaux du Prévoux et de L'Ecoualta, 1'419 m³ d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB.

► CONTRÔLE ET COMPTAGE

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé à :

	2025	2024
Pose de nouveaux compteurs	1	7
Dépose de compteurs	9	1
Remplacement de compteurs	158	210
Nb de compteurs en service au 31 décembre	1914	1922
Contrôles périodiques d'installations	98	160
Nb d'installations périodiques non conformes	57	24

Les défauts que nous constatons le plus régulièrement lors de nos interventions sont :

- Clapet anti-retour inexistant ou défectueux ;
- Contact direct entre l'eau potable et la conduite d'évacuation (distance de sécurité non respectée);
- Raccordement en direct entre différentes catégories d'eau (eau potable et eau de chauffage ou de citerne) ;
- Liaison équipotentielle inexistante ou défectueuse ;
- Absence de maintenance sur les disconnecteurs (contrat d'entretien inexistant ou pas respecté);
- Travaux non conformes réalisés par des entreprises non agréées ou par des tiers ;
- Fuites d'eau dans l'installation (réducteur de pression défectueux, soupape de sécurité défectueuse, chasse d'eau défectueuse) ;
- Bras mort sur l'installation (eau stagnante) ;

- Température de production d'eau chaude non respectée (risque de légionnelle en augmentation constante) ;
- Travaux non annoncés réalisés par des installateurs agréés (aucun contrôle de conformité effectué lors de la mise en service de l'installation).

► SECTEUR QUALITÉ

Une permanence téléphonique Piquet qualité est en place depuis 2015. Ce piquet, qui est atteignable 24h/24, appuie un autre piquet lorsque l'intervention touche à un problème de qualité de l'eau.

Depuis juillet 2015, après une interruption d'une année, le réseau du Locle est à nouveau exploité avec un faible taux résiduel de chlore. Parallèlement, la surveillance en continu de la qualité de l'eau a été renforcée avec l'installation de nouveaux appareils au réservoir du Voisinage, au Saignolat, au retour de réseau à la CTE et à la chambre des Monts, afin de détecter en temps réel une contamination chimique ou microbiologique. Des alarmes déclenchées par ces appareils en cas de dépassement des seuils établis permettent ainsi une réaction dans les meilleurs délais.

AUTOCONTRÔLE

En 2025, des campagnes d'analyses de l'eau ont été effectuées conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur. La qualité de l'eau des réseaux du Locle et des Brenets a globalement respecté les valeurs maximales tout au long de l'année.

Types d'analyses	eaux brutes	eau traitée	chantiers
Bactériologie et chimie	28	75	22
Micropolluants	7	2	-
Cytométrie en flux	-	110	-

Tableau 1. Campagne d'analyses de l'eau des réseaux du Locle et des Brenets en 2025

QUALITÉ

18 demandes relatives à la qualité de l'eau ont été enregistrées en 2025, dont 5 ont nécessité une intervention sur place et 13 ont été réglées par téléphone, lettre ou courriel.

L'eau des réseaux du Locle et des Brenets est bien minéralisée. Ce sont des eaux dures, calciques, chargées en hydrogénocarbonates, peu sulfatées avec peu ou pas d'influence de l'agriculture, car les teneurs en nitrates étaient dans une plage comprise entre 5.6 et 7.2 mg/L en 2025.

EAUX BRUTES

En 2025, 28 échantillons des sources et des puits du Locle et des Brenets ainsi que des étapes de traitement dans la CTE ont été analysés (Tableau 1). La composition chimique des captages est stable au long de l'année et la qualité bactériologique varie en fonction des provenances et des conditions météorologiques. Les 2 dépassements pour les chlorures (40 mg/L) montrent l'influence du salage de la H2O sur ces captages. Ce composé dépasse régulièrement la norme en hiver à la combe des Enfers

et au puits de la Maladière. 1 dépassement pour le dichlorométhane et 26 pour le perchloréthylène ont été observés lors d'analyses supplémentaires pour le suivi du chantier N20.

143 échantillons concernant le contrôle des puits de France, Rondes, Brondon, Enfers et Maladière pour la surveillance des travaux du contournement du Locle, ainsi que 12 échantillons concernant le suivi du puits de France en lien avec la construction du bâtiment Rolex, ont également été analysés. 20 DVM pour les AOX et 3 DVM pour les hydrocarbures C10-C40 ont été observés. Ces observations sont confirmées par la littérature sur les eaux souterraines.

EAUX TRAITÉES (RÉSEAUX ET CTE)

75 échantillons ont été analysés dans les réseaux. 3 légers dépassements de la valeur maximale (DVM) pour le chlore ont été observés à la sortie de la CTE. 3 DVM pour les germes aérobies mésophiles (300 UFC/ml) concernant un problème lié à la méthode de prélèvement n'ont pas été confirmés lors d'une seconde analyse. Ces non-conformités mineures ne mettent pas en danger la santé des consommateurs. Les analyses démontrent que la qualité de l'eau des réseaux du Locle et des Brenets a globalement respecté les exigences légales en 2025. Les autres paramètres analysés sont conformes.

Hydrogénocar bonates	286.6	mg/L	Sodium	4	mg/L	Fluorures	<0.1	mg/L
Chlorures	9.9	mg/L	Potassium	0.8	mg/L	pH	7.5	-
Nitrates	5.6	mg/L	Magnésium	1.3	mg/L	Dureté totale	24.7	°f
Sulfates	3.6	mg/L	Calcium	94	mg/L	Conductivité	476	µS/cm

Tableau 2 - Résultats des analyses de l'eau prélevée au Réservoir de l'Adeu le 5 mars 2025

MICROPOLLUANTS

Une campagne d'analyses sur 540 micropolluants organiques a été effectuée en mai 2025. Font partie des substances analysées des pesticides, y compris des PFAs, des résidus médicamenteux, des perturbateurs endocriniens, des composés organiques volatils, des métabolites de chlorothalonil.

Aucun micropolluant n'a été détecté au-dessus du seuil de quantification, malgré des méthodes d'analyse ultraperformantes, qui permettent de détecter des concentrations de l'ordre de 1 ng/L. Ceci confirme l'excellente qualité de l'eau distribuée.

Aucune trace des métabolites de chlorothalonil n'a été trouvée dans les échantillons analysés.

Étant donné le très grand nombre de substances susceptibles d'être présentes dans l'environnement, il n'existe pas de norme différenciée par substance, sauf pour certaines catégories, comme les pesticides, pour lesquels la norme en vigueur est de 100 ng/L (0.1 µg/L) par substance.

Cette valeur est considérée comme une valeur maximale pour chaque substance de toxicité inconnue mais à la structure chimique connue et ayant des caractéristiques structurales suggérant un potentiel génotoxique. Pour les substances qui sont considérées comme n'ayant pas un potentiel génotoxique, la valeur maximale est de 10 µg/L.

PROVENANCE DE L'EAU

L'eau provient des captages exploités par les Villes du Locle et des Brenets, ainsi que du SIVAMO. En moyenne annuelle, l'eau des captages du Locle a contribué pour 93 % et celle des captages des Brenets pour 70 % de l'approvisionnement en 2025.

L'eau des captages du Locle est traitée par ozonation, floculation, filtre anthracite-sable, charbon actif et chloration. L'eau apportée par le SIVAMO est traitée par chloration et celle des Brenets aux UV.

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet www.viteos.ch.

► **SECTEUR BUREAU TECHNIQUE EAU**

PROJET RÉSEAU D'EAU BEAUREGARD

En fin d'année 2021, le Conseil communal a décidé de poursuivre l'étude de ce projet, en fonction des résultats des entretiens avec les propriétaires du secteur qui se sont tenus en automne 2021. En 2022, Le tracé du projet a été redimensionné et les coûts ont été réadaptés en conséquence, en tenant compte des besoins relatifs au maintien de la qualité de l'eau. En 2023, le projet a été représenté au Conseil communal qui a décidé de poursuivre l'étude avec une variante redimensionnée

En 2023, une nouvelle simulation hydraulique du réseau avec le projet optimisé a été réalisée et les coûts mis à jour.

Un crédit d'étude a été voté en septembre 2024, afin de développer un projet d'ouvrage qui conduira ensuite à la votation d'un crédit de réalisation durant le 1er semestre 2026. En janvier 2025, une séance d'information aux propriétaires a eu lieu afin de les informer de l'avancement du projet.

MISE À JOUR DU PGA À LA SUITE DE LA FUSION DE LOCLE ET DES BRENETS

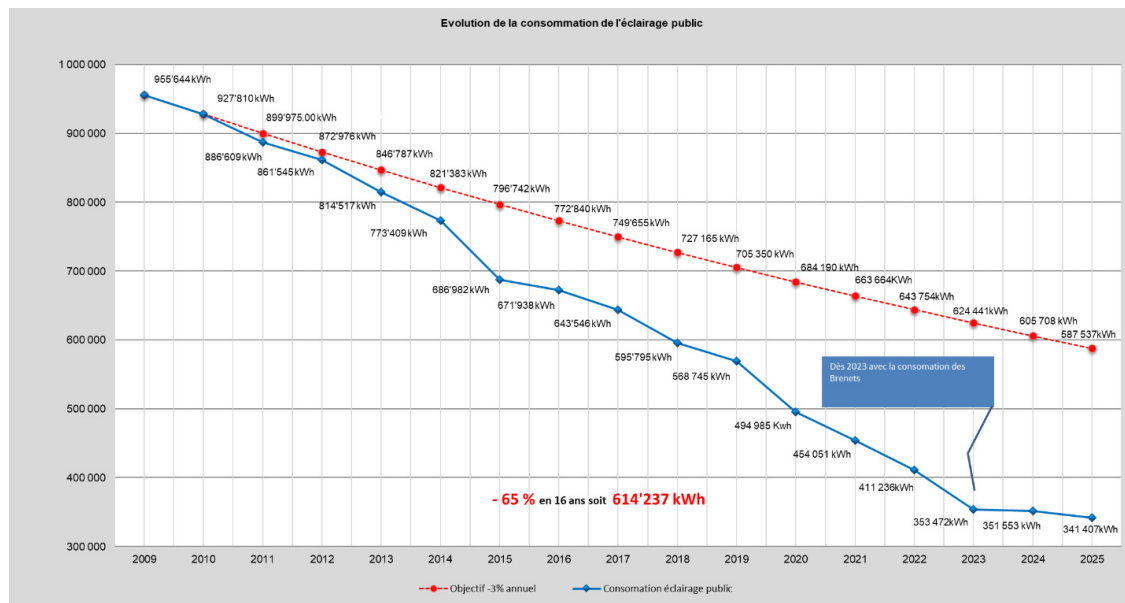
Pour rappel ce document vise notamment à faire l'inventaire des installations existantes du réseau d'eau et à planifier les investissements futurs sur une période d'une trentaine d'années, afin de les lisser et de fixer un prix de l'eau stable permettant de les couvrir. Le dossier finalisé du PGA a été présenté à la commission financière et à la commission des énergies et de l'eau en septembre 2024. Il a été transmis aux Services de l'État (SENE, SCAV et ECAP) pour préavis final. Il a été adopté par le Conseil général le 27 mars 2025.

	2024	2025	Différence
Puissance installée [kW]	132	132	0
Nb ensemble lumineux ⁴	1'670	1'701	31
Nb de luminaires ⁵	1'734	1'758	24
Nb de lampes ⁶	1'742	1'732	-10
<i>Types de lampes</i>			
Mercure	0	0	0
Fluorescent	0	0	0
Iodures métalliques	84	76	-8
Sodium	422	419	-3
LED	1'236	1'237	1

La diminution de la consommation normale s'est stabilisée en 2025, l'éclairage étant déjà éteint une grande partie de la nuit.

Les lampes LED représentent plus de 71 % de l'éclairage public de la commune du Locle.

Les baisses successives de consommation sur les 16 dernières années représentent 65 %, dépassant ainsi les objectifs fixés.



⁴ Emplacement composé d'un ou plusieurs luminaires équipés d'une ou plusieurs sources lumineuses

⁵ Luminaire équipé d'une ou plusieurs sources lumineuses

⁶ Sources lumineuses